

**DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET STATISTIQUE
DES PAROISSES CATHOLIQUES**

DU
CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

E. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE,
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,
DE L'ACADÉMIE D'AOSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE PISE,
ET DE LA SOC. BIBLIOP. DE FRANCE, ETC.

SIXIÈME VOLUME

FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

—
1888

570 p. 0.25
82 5-

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE ET STATISTIQUE
DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU

CANTON DE FRIBOURG

PAR LE

P. APOLLINAIRE DELLION, ORD. CAP.

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE.
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG,
DE L'ACADÉMIE D'AOSTE, DE L'ACADÉMIE HÉRALDIQUE DE PISE,
ET DE LA SOC. BIBLIOP. DE FRANCE, ETC.

SIXIÈME VOLUME

FRIBOURG
IMPRIMERIE DU CHRONIQUEUR SUISSE

—
1888

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DES PAROISSES CATHOLIQUES

DU CANTON DE FRIBOURG

FRIBOURG

Patrons: St-Nicolas (6 décembre). Du rectorat de St-Maurice: St-Maurice (22 septembre). Rectorat de St-Jean: St-Jean-Baptiste (24 juin). Population 11,557, bourgeois 3,156, bourgeois d'une autre commune 4,859, bourgeois d'un autre canton 2,710, étrangers à la Suisse 832; catholiques 10,016, protestants 1,474, israélites 51; allemands 4,324, français 7,117, italiens 81, autres langues 21; maisons habitées 1,007, ménages 2,336.

Si nous remontions le fleuve des siècles, la place qu'occupe aujourd'hui la ville de Fribourg présenterait un tableau étrange. Sur un rocher, au pied duquel coule la Sarine, s'élevait le manoir des Zæhringen et plus loin celui des Thierstein, entouré de quelques habitations (aujourd'hui la Grand'-Rue). Aucune route ne se dirigeait de ce côté; les environs étaient en partie couverts de forêts, quelques maisons se montraient où aujourd'hui s'élèvent de vastes fermes et d'élégants cottages.

La paroisse de Guin s'étendait jusqu'à la Sarine et au ruisseau du Gotteron, celle de Tavel, du Gotteron à la Sarine y compris la pittoresque vallée de la Maigrange. La paroisse de

Villars suivait la Sarine dans ses méandres jusqu'au filet d'eau qui coule de Bonnefontaine à la Sarine aux pieds des remparts de Fribourg. Le terrain sur lequel la ville fut bâtie se trouvait dans la paroisse de Villars-sur-Glâne, à l'exception de celui situé sur la rive droite de la Sarine.

Berthold IV, duc de Zæhringen, fut le fondateur de la ville et de la première église érigée en l'honneur de St-Nicolas, bâtie sur un terrain appartenant à l'abbaye de Payerne. Il reconnut en 1177 les droits de ce couvent sur le terrain occupé par l'église et le cimetière, soit sur la quatrième partie du terrain occupé par la ville naissante.

A cette date la paroisse de Fribourg, détachée de celle de Villars, était certainement légalement établie et elle possédait son cimetière, mais il est probable qu'elle ne s'étendait pas au delà du nouveau bourg, elle se développa insensiblement jusqu'à l'année 1872, dernière date de son extension.

Nous possédons peu de renseignements sur la vie religieuse de la paroisse dans les premiers siècles de son existence, sur le nombre de ses prêtres, sur les fondations, usages, etc. Quelques jalons historiques peuvent nous diriger, quelques rares documents peuvent jeter un rayon de lumière sur ces siècles.

Les fondations des couvents se suivent à des époques rapprochées, ainsi que celles de plusieurs chapelles ou oratoires; elles sont un signe d'une grande ferveur. Les œuvres de charité se développèrent aussi rapidement comme les fondations d'hôpitaux, de léproseries, elles sont ainsi la preuve éclatante d'une religion éclairée et sincère. On trouve même, dès le XIII^e siècle, un grand sentiment de délicatesse et de sensibilité dans plusieurs de ces fondations, comme les repas (pitance), banquet (convivium), donnés aux pauvres, aux malades, ainsi que celles pour leur fournir du vin ou quelques douceurs.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que la paroisse était composée d'hommes libres, formant une seule communauté, régie par des lois organiques. C'était une oasis au milieu des populations du voisinage soumises encore à différents seigneurs, taillables ou colons et non propriétaires. L'esprit militaire et industriel semble avoir pénétré dans la cité des Zæhringen dès

sa fondation. Les quelques serfs admis dans la communauté pouvaient facilement devenir libres et propriétaires à certaines conditions. Les rapports de la religion avec la charte fondamentale de la cité et les lois émanées successivement du corps de la bourgeoisie, formeraient une page intéressante qui ne peut trouver place dans le cadre restreint de ce DICTIONNAIRE.

Les guerres nombreuses que les habitants de la nouvelle ville eurent à soutenir, ne leur permettaient presque pas de déposer les armes ; ils se rendaient à l'église avec leur épée.

Les Albigeois. Vers la fin du XIV^e siècle, une secte surgit dans la ville et les environs. Sa doctrine n'est pas encore bien connue, mais il paraît qu'elle se rapprochait des erreurs des Albigeois (Voir Berthold, hist. du cant., vol. 1^{er}, Mémorial, vol. 4^{me}, Ependes, rec. dip., vol. 5^{me}, p. 144).

Fribourg, dans le XV^e siècle, avait une grande renommée comme Etat républicain par ses sages institutions, comme ville commerciale par ses manufactures et comme ville catholique par ses institutions et établissements religieux. Pendant le concile de Bâle, elle ouvre ses portes aux personnages les plus distingués. En 1440, Félix V, se rendant au concile, visite Fribourg avec une suite nombreuse. La ville dut nourrir près de 1,000 chevaux. Guillaume d'Avenches alla, au nom de la ville, recevoir le pape à Payerne. Ce fut un grand événement.

En 1417 déjà Martin V passa à Fribourg, où il resta trois jours et d'où il fit expédier les bulles pour publier un jubilé et celles en faveur de la Fabrique de St-Nicolas, de l'hôpital et des magistrats de Fribourg.

Le XV^e siècle s'écoule dans des alternatives de faits édifiants et de défaillance ; les mœurs nous présentent un triste tableau depuis le sommet de l'échelle sociale jusqu'au dernier échelon. Il suffit de signaler un seul fait pour connaître la gravité de la plaie, l'établissement d'une *maison de tolérance* aux frais de l'Etat et cela pendant deux siècles ¹⁾.

Cependant, à côté de ces ignominies, on rencontre une foi

1) Cette *maison de tolérance* fut établie en 1413 sur les Places ; mais le bâtiment fut incendié en 1455 et l'établissement, transporté sur la Planche, exista jusque vers 1600. En 1562, on y vendit 7,200 pots de vin en 6 mois (10,800 litres).

ardente; la religion est associée à tous les faits glorieux pour la patrie. Intrépide sur le champ de bataille, cruel quelquefois, le soldat fléchit le genou devant le Tout-Puissant et après la bataille, il prie pour ses compagnons d'armes et ses ennemis tombés dans la mêlée. L'Etat fonde des anniversaires pour ceux qui ont succombé au Gotteron, à Grandson, à Morat, etc.; ils sont célébrés à St-Jean, à St-Nicolas, à Notre-Dame et chez les Franciscains.

Le Conseil donnait 20 sols au clergé de Notre-Dame pour l'anniversaire de ceux qui furent tués à la bataille du Gotteron.

On payait aussi les sonneurs de St-Nicolas pour sonner les anniversaires des tués aux batailles de Grandson, de Morat, de Pontarlier, soit de la Rivière.

Ces anniversaires se célébraient dans toutes les églises. La patrie n'oubliait pas ceux qui étaient tombés pour le salut général.

En parlant du moyen-âge, il est difficile de contenter tous les esprits. Quelques historiens font des tableaux poétiques de cette époque; ils groupent tout un siècle autour d'un grand personnage, d'un saint; ils font mouvoir tous les êtres de cette époque autour de ce grand homme comme autour d'un axe. Ils assimilent tous les êtres vivants à cet homme. Le tableau peut être beau, mais il ne représente pas la vérité.

D'autres ne voyent dans le moyen-âge que bûchers, inquisitions, cruautés, etc.; ils ne voyent pas l'action de la religion et de l'église sur des populations souvent peu civilisées et grossières. Ils ne comprennent pas que la religion a travaillé longtemps pour enlever aux peuples les traditions, je dirai les racines du paganisme; pour modifier des hommes dont les ancêtres furent les Allemannes, les Burgundes ou les Huns.

Le moyen-âge, vu à distance avec ses grandes institutions, ses entreprises gigantesques, ses hommes extraordinaires en sainteté, en science, est beau et présente un tableau grandiose; mais la multitude des hommes du moyen-âge, considérée en détail, présente toujours des enfants d'Adam enclins au mal et revêtus d'une nature corrompue.

Voilà le moyen-âge à Fribourg et dans les autres pays.

Les fondations pies, jusqu'à l'établissement du Chapitre de St-Nicolas, sont nombreuses. J'ai parcouru quelques cents volumes de notaires de cette époque, tous les testaments présentent le même tableau : fondations d'anniversaires, legs aux maisons religieuses, aux établissements de charité, aux abbayes des métiers, aux différentes églises ou chapelles. Il serait fastidieux de les citer.

Les funérailles des princes étaient célébrées avec pompe à St-Nicolas. Le Conseil paie, en 1472, 100 sols au curé pour les offices célébrés à la mort du duc de Savoie, Amédée IX ; pour sonner le service, 10 sols ; à l'apothicaire, Girard Borcard, 47 liv. pour les 24 torches de cire. Elles étaient portées par 24 enfants et chaque torche était revêtue des armes de la Savoie.

On délégua aussi des membres du Conseil aux funérailles des princes et des seigneurs du pays. La ville était toujours représentée aux enterrements des comtes de Gruyères.

Aux passages des dignitaires ecclésiastiques et civils, le Conseil leur offrait des vins d'honneur ; et dans les grandes circonstances, c'était des vins chauds, épicés, l'hypocras, très en vogue dans le moyen-âge.

Fondation de prime. Une importante fondation fut celle de l'heure canoniale de *prime*, suivie d'une grand'-messe, par Jean Gambach, bourgeois de Fribourg. Par acte du 27 mars 1453, il donna au clergé de St-Nicolas, composé de 18 membres, la somme de 1,200 florins d'or, aux conditions suivantes : le clergé devait chanter chaque jour *prime* avec le *credo*, ou symbole de St-Athanase, *quicumque vult salvus*, etc., ainsi qu'une grand'-messe immédiatement après cette heure ; il devait aussi réciter au milieu du chœur le psm. *miserere*, et après la mort du fondateur, le *libera me*, etc.

Avant le chant de prime, on devait sonner une cloche pendant $\frac{1}{2}$ heure.

L'avoyer Gambach fut l'un des plus grands bienfaiteurs de sa patrie ; il voulut, par cette fondation, donner plus de splendeur au culte. Le clergé de St-Nicolas était composé de 18 membres au moment de sa fondation, et ces 18 voix devaient chanter les louanges du Seigneur, et faire monter vers lui l'encens de la prière pendant une partie de la matinée.

Le clergé de St-Nicolas

avant l'établissement du Chapitre.

Le clergé était composé du curé, d'un ou de deux vicaires et de chapelains au nombre de 10 à 15. Un des plus jeunes membres était chargé des fonctions de procureur. Le clergé, dans les actes, prend le titre de *clergé et chapelains de St-Nicolas*. Nous ne possédons pas de statuts du clergé de St-Nicolas du XV^e siècle, il paraît cependant qu'il suivait quelques règlements.

Le curé est toujours placé à la tête du clergé dans les différents actes.

Voici les usages observés et que le curé Studer, partant pour Avignon, nous a conservés. Le règlement fut écrit le 15 octobre 1425 :

Chaque samedi on célébrait l'office de la Ste-Vierge et, la veille, tous les membres du clergé devaient assister à vêpres

Tous les prêtres devaient assister chaque jour aux messes paroissiales chantées, en carême aux grand'-messes.

La dernière sonnerie de la messe chantée, achevée, les prêtres ne pouvaient célébrer la messe avant le chant de l'épître.

Les membres du clergé alternaient par semaine la fréquentation du chœur ; cet ordre fut suivi jusqu'au 7 mai 1579.

Le semainier faisait les enterrements ordinaires, mais le clergé en corps y assistait lorsqu'on sonnait la grande cloche (enterrement de première classe) (R. d., vol. 7^{me}, p. 189).

L'amour de l'étude, avant l'invention de l'imprimerie et même jusque vers 1550, était peu répandu ; les manuscrits et les livres, dans les premiers temps de l'imprimerie, étaient très chers. Le nouveau ordonné devait copier son bréviaire ou l'acheter des copistes. Un bréviaire coûtait une forte somme. Quelques églises possédaient un ou quelques brévaires à l'usage du clergé ; mais ils étaient ordinairement attachés à la muraille avec une chaîne. La récitation du bréviaire, là où le clergé ne le psalmodiait pas en commun, était difficile et gênante.

On comprend la difficulté de trouver des prédicateurs capables et instruits dans le clergé séculier, la difficulté des catéchismes et de l'instruction religieuse du peuple. Le prêtre était occupé aux multiples cérémonies religieuses ; le clergé de St-

Nicolas devait célébrer chaque jour des anniversaires avec chant des matines et des vêpres des défunts, il devait chanter de nombreux offices ou messes, des litanies et d'autres chants religieux, et assister à de fréquentes processions.

Il ne faut donc pas comparer la vie du prêtre avant le XVII^e siècle à celle du prêtre des temps modernes, où les moyens d'acquérir les sciences sont multipliés. Les couvents seuls et quelques cathédrales possédaient quelques collections de livres ou de manuscrits. Les universités, peu nombreuses, étaient fréquentées en général par des jeunes gens fortunés ou protégés par des hommes riches et des dignitaires ecclésiastiques ou civils.

L'établissement d'un collège à Fribourg fut donc un immense bienfait pour le clergé surtout et un véritable progrès. On ne fut plus obligé de demander à l'étranger des curés, des prédicateurs capables, et le nombre des prêtres étrangers diminua considérablement dans le pays. Un clergé indigène remplaça, en général, dès la fin du XVI^e siècle, le cosmopolite.

Par un arrêté du 5 avril 1501, l'avoyer et le Conseil reconnaissent le clergé de St-Nicolas comme membre de la bourgeoisie; mais afin d'éloigner les prêtres ignorants, il déclare qu'ils n'ont pas droit aux distributions et aux autres privilèges de cette église. Chaque prêtre indigène devait payer, à son entrée dans le clergé, 10 liv., et les étrangers 15 liv., en faveur de la fabrique et de la caisse du clergé. Ce règlement fut accepté par le clergé composé de : DD. Nicolas Bugnet, curé, Guillaume de Praroman, curé de Barberèche, Guillaume Burger ou Bourgeois, curé de Guin, Pierre Kæes, curé d'Ependes, Jean Chausse, curé de Courtion; Pierre Saloz, curé de Cormondes; Bernard Taverney, curé de Matran; Paul Rappolt, curé de Tavel; Jean Hardi, curé d'Ecuvillens; Jacques Golschi, Jean Jaunier ou Jannier, Guillaume Pittet, Théodore Thurimberg, Amédée de Logie, Nicolas Dupont, Mathieu Borelli Claude, Josset, Nicolas Rossalet, Jean Bourgeois, Jacques Sprengo, tous du clergé de St-Nicolas (A. c., Geist. N^o 65).

Plusieurs historiens nous ont donné les différents développements de la ville; j'indiquerai aux articles : *rectorats de St-Jean* et de *St-Maurice*, les modifications apportées insensiblement aux limites de la paroisse.

Chapitre de St-Nicolas.

Le Chapitre fut établi par bulle de Jules II, le 20 décembre 1512, et l'église paroissiale de St-Nicolas fut érigée en collégiale. Payerne, Grandson et les curés des anciennes terres, selon Berthold, s'étaient associés pour solliciter cette faveur. François Arsent exposa la demande au Légat apostolique, le cardinal Ræmond, qui promit de l'appuyer à Rome. La bulle établit trois dignitaires dans le Chapitre, composé de 12 membres : le prévôt, le doyen et le chantre. Les chanoines devaient chanter chaque jour les 7 heures canoniales, à l'exemple de la collégiale de Berne. Elle prononce l'union à la mense capitulaire des cures d'Autigny, de Châtel-St-Denis, d'Estavayer-le-Gibloux et de Treyvaux. Elle accorde à la communauté le droit de présenter des sujets aux trois dignités et aux bénéfices de chanoine, en réservant au Souverain-Pontife l'institution du prévôt, à l'évêque, celle du doyen et au prévôt celle du chantre. Elle détermine aussi le costume des chanoines qui consiste dans l'aumuse grise, comme les chanoines de Berne.

Le Conseil de Fribourg voulut aussi unir à la mense capitulaire les prieurés de Rougemont et de Broc, mais le duc de Savoie et le comte de Gruyère s'y opposèrent. Léon X avait incorporé l'abbaye de Filly, aux chapitres de Berne et de Fribourg, mais elle fut adjugée au cardinal Flisco. Ces deux chapitres réclamèrent aussi en vain les revenus de Romainmôtier (1522). Le Chapitre de Fribourg fut plus heureux plus tard, car les papes lui incorporèrent successivement les cures et bénéfices de Marly, de Guin, de Tavel, de Cormondes, d'Echarlens, de Villardvolard, de Villette (Vaud) en 1530, d'Orsonnens en 1551 ; le prieuré de Broc en 1577 ; de St-Aubin en 1580 ; de Montbrelloz, de Vuisternens-devant-Romont, d'Avry, de Farnagny, de Sales, de Sévaz, de St-Pierre sur les Places en 1602 ; de Semsales en 1744. Enfin en 1828, la Commanderie de Saint Jean (celle-ci ne fut ratifiée que plus tard par le Souverain-Pontife).

Le Chapitre a renoncé à ses droits sur Echarlens et Châtel-St-Denis (Mémor. VI, Hist. du cant., vol. 2^{me}, etc.).

Je ne suivrai pas le Chapitre dans ses luttes pour la conservation de ses droits, prérogatives, etc., ni dans ses nombreuses difficultés avec les paroisses dont les bénéfices lui étaient incorporés.

Une partie de ces luttes est relatée dans l'histoire du diocèse (Mémor. VI, etc.), et dans ce DICTIONNAIRE.

Je place sous les regards du lecteur une partie du manuscrit de M. Fontaine, sur le rôle des chanoines, en attendant qu'une plume plus capable nous retrace avec de vives couleurs les temps modernes.

Les membres du Chapitre de St-Nicolas.

D. **Guillaume de Praroman**, de Fribourg, chapelain de St-Nicolas dès la fin du XIV^e siècle et curé de Barberêche. En 1505, il fut nommé vicaire du curé de Fribourg; vice-doyen rural en 1509, à la place de Thiebold Arsent, et enfin doyen depuis le 11 avril 1515. Il mourut en 1521; il fut l'un des 12 premiers chanoines.

D. **Jean Wannemacher**, il fut nommé chanoine et chantre en 1515. Ses honoraires comme chantre s'élevaient à 30 florins du Rhin. Wannemacher paraît avoir une origine étrangère et il était imbu des idées de la réformation, qu'il avait probablement apportées en venant s'établir à Fribourg. Il fut déposé le 12 décembre 1530 et il se retira à Berne avec le chanoine Hollard. L'Etat de Berne intervint plusieurs fois en sa faveur, mais inutilement. Le Conseil de Fribourg ne lui permit plus de rentrer dans le Chapitre, ni d'habiter les terres fribourgeoises (Berthold, Hist. du canton, vol. 2^{me}, p. 138).

D. **Guillaume Pavillard**, de Fribourg, élu en 1515; il mourut en 1520. De 1507 à 1518, il occupa un bénéfice dans l'église de Notre-Dame.

D. maître **Mathieu Rolibatz** (et Rollenbentz). Né à Reutlingen (Grand-Duché de Baden), il vint à Fribourg le 29 mars 1504 avec la charge de diriger et instruire les enfants de la maîtrise (choralis) et en 1509 il fut nommé prédicateur à la place de D. Kolb; en 1515 il fut élevé à la dignité de chanoine. En 1516 il demanda d'être déchargé des fonctions de prédicateur

à cause du mauvais état de sa santé; on ignore l'année de son décès.

D. Jacques Goldschin. Il était chapelain de St-Nicolas et de Notre-Dame en 1484, altarien de l'autel de St-Silvestre en 1493. (Wilhelm Velg et sa femme Annelina devaient à cet autel une rente de 40 sols, comme héritiers de Georges d'Englisberg). Le 28 juillet 1497, il fut nommé prédicateur de St-Nicolas et recteur de l'église de Notre-Dame. En 1505, vicaire de St-Nicolas avec D. Wilhelm de Praroman et il fut nommé chanoine en 1515 et curé de Fribourg le 12 octobre 1516. Il mourut en 1524.

D. maître Guillaume Garmiswyl, alias Mursing, nommé chanoine en 1515. C'est probablement le même que D. Wilhelm Newhus dit Garmiswyl, chanoine et Vicaire-général en 1517. Le titre de maître correspond à celui de docteur et il prouve qu'il a fréquenté une université.

D. Pierre Saloz, de Fribourg, chapelain de St-Nicolas et curé de Cormondes dès 1493, il fut nommé chanoine en 1515 et le 24 décembre 1524 curé de Fribourg. Il prend quelquefois le titre de vice-prévôt (le prévôt Taverney étant presque toujours absent, D. Saloz en remplissait les fonctions). Il fut employé dans plusieurs affaires importantes. Il traita avec le clergé de Vevey la question de l'incorporation de la cure de Vevey au Chapitre de St-Nicolas et celle du prieuré de Lutry. Il mourut en 1535. Il légua une maison au Chapitre. Son héritier se plaignit auprès de l'Etat de l'exagération du droit de cathédrale qu'exigeait l'évêque; il fut réduit à 55 batz.

D. Nicolas Velg (Felga, Velga), de Fribourg, élu chanoine en 1515; il vivait encore en 1535.

D. Wilhelm Ronoz (Ronoz), chapelain dès 1482 et curé de Gesenay, où il était représenté par son vicaire, maître Jean Husswort, de 1482 à 1512. En 1493, le Conseil lui payait une faible somme pour l'assistance et le chant au chœur. Il fut élu chanoine en 1515. On ne connaît pas l'année de sa mort.

D. Wilhelm Pittet (Pitteti), chapelain dès 1486; il fut élu chanoine en 1515; il mourut en 1532.

D. Nicolas Watteville (Wattenwyl), élu chanoine en 1515.

Docteur D. Constant Keller, élu chanoine en 1515.

D. **Benoît Ponthérose**, élu chanoine en 1515, protonotaire apostolique. Il fut élu chanoine de Neuchâtel en 1519.

D. **Théobald Arsent**, fils du malheureux avoyer Arsent, protonotaire apostolique, chanoine de Neuchâtel, dit le not. Falkner. L'évêque le nomma doyen de Fribourg pour les paroisses de la campagne; l'Etat donna son approbation à cette élection, qui eut lieu le 28 mars 1509. Le bénéfice de la cure de Môtier lui fut ensuite conféré, ainsi que celui de prieur commandataire de Grandson; enfin le 2 mai 1515, il fut doté d'un bénéfice de chanoine. Il paraît que depuis la mort de son père, il ne revint jamais dans sa patrie; il vivait encore en 1525.

D. **Adrien de Gruyère**, fils de Mamert; il fut élu chanoine en 1515 et prieur de Broc en 1538. (Voir M. et D., vol. 9, 12, 22 et 23).

D. **Paul Rappold**, chapelain de St-Nicolas en 1476, aumônier des troupes de Fribourg devant Morat, où il perdit un cheval, qui lui fut volé avec 10 livres d'argent que lui avait remis le capitaine Peterman de Faussigny; il était aussi curé de Tavel et de Belfaux, enfin il fut nommé chanoine en 1515; il mourut en 1520 (Voir Tavel et vol. 2^{me}, p. 91 (en supposant qu'en 1476 — il eut 26 ans — il aurait eu 65 ans à sa nomination de chanoine).

D. **Claude Josseti**, chapelain de St-Nicolas depuis 1501; en 1509 il était chapelain de l'autel de St-Jean où Thomas Fulistorf avait fondé une messe des cinq plaies de N.-S.

Les chapelains devaient la chanter chaque semaine. Elu chanoine en 1515, il vivait encore en 1530.

D. **Pierre Werly**, de Fribourg, chapelain en 1516. Il fut nommé chanoine de St-Nicolas en 1518.

D. **Nicolas Fry**, il fut membre du clergé avec la charge de célébrer la messe de prime et nommé chanoine le 2 janvier 1520. Il avait célébré sa première messe en 1517.

D. **Jean Kymo** (et Kimo), nommé chanoine en 1518 et procureur du Chapitre en 1521. Il fut banni en 1523 à cause de ses opinions religieuses, puis libraire-imprimeur à Berne (Arch. soc. d'hist., vol. 2^{me}, p. 178. Lettres de Haller et d'Oecolampade). M. Berthold cite les paroles de Kimo: « Au moment où l'on

« brûlait sur la place des livres luthériens imprimés par Ypocras, « il s'écria : « Seigneur pardonnez-leur car ils ne savent ce « qu'ils font. »

D. **Pierre Boulard**, curé de Courtion et chanoine. Il vivait de 1505 à 1544 (Voir vol. 4^{me}, p. 402).

D. maître **Pierre Girod** ou **Giroud** (et Ziro). Il suivit les cours de l'université de Paris et il termina ses études en 1518 et la même année il fut élu chapelain de l'autel du St-Esprit. Délégué à Rome pour traiter les affaires de l'incorporation de l'abbaye de Filly aux Chapitres de Berne et de Fribourg; à son retour, il fixa son domicile à Berne.

D. **François Mayor**, élu chanoine le 12 avril 1520.

D. **Pierre Burquinet**, de Fribourg, il fut nommé recteur de Notre-Dame vers 1517, et chanoine de St-Nicolas le 2 janvier 1520; il occupait la cure de Villars-sur-Glâne. Après la mort de D. Guillaume de Praroman, il fut vice-doyen de Fribourg, le 14 mars 1521. Il fut délégué à Rome par le Chapitre en 1522 pour traiter les affaires de l'incorporation des cures de Treyvaux et de Cugy. Rappelé par le gouvernement en 1523, il renonça à la dignité de recteur de Notre-Dame en 1526. Il fut nommé curé de Môtier en 1529 et le 2 février 1533 il prit possession au nom du Chapitre de l'église de St-Saturnin, à Villette (Vaud). Il vivait encore en 1535.

D. **Pierre Ferreri**, il fut membre du clergé de Fribourg depuis 1506 et chanoine à la place de D. Rappold dès le 15 novembre 1520. Il était imbu des doctrines de la réforme; il fut très sérieusement réprimandé en 1525 à cause de ses rapports avec le chanoine Huber; il fut même menacé de la déposition. Il quitta Fribourg en 1528 et fit un voyage en Allemagne; mais on ignore la cause de cette absence. Enfin il fut exilé peu de temps après son retour. Rentré en grâce, il retomba dans les mêmes fautes; il fut déposé le 6 mai 1531.

D. **Jacques Huber**. Il fut nommé chanoine un peu avant 1520, mais bientôt après il voulut quitter la stalle à cause de la modicité de son bénéfice; il ne jouissait d'aucune chapelle et d'aucune cure. Le 12 mai 1520, le Conseil lui fait une pension de deux pièces de vin de Lavaux, de 6 sacs de froment, de 5 aunes

de drap noir tous les deux ans et de 25 livres en argent à chaque Quatre-Temps. Cette pension diminuerait à proportion de l'augmentation de son bénéfice. On lui accordait encore un mois de vacance chaque année. Le 23 janvier 1522, il fut promu à la dignité de doyen. Il s'éleva en 1523 un grand orage contre lui. Sa correspondance avec les ennemis de l'Etat fut interceptée par les Bernois et livrée aux magistrats de Fribourg. Il fut accusé de révéler les secrets de la république, de favoriser les ennemis de l'Etat.

Huber fut incarcéré et on en prévint immédiatement l'évêque. Le 19 août, le clergé de St-Nicolas, de Notre-Dame, les Cordeliers, les Augustins et les enfants des écoles paraissent devant le Grand Conseil pour implorer sa grâce et celle de Hensli Seitenmacher, incarcéré pour la même faute. Ils avaient encore sous les yeux le drame sanglant de l'avoyer Arsent, exécuté en 1514.

Les différents Etats de la Confédération se mêlèrent de cette affaire ; ils demandèrent qu'il fut envoyé à la Diète tenue à Baden, pour le juger, ce qui fut refusé par Fribourg. Cet Etat proposa une diète à Fribourg (23 septembre 1523). La Diète de Lucerne tenue le 10 décembre défendait de le mettre en liberté et de le laisser juger par l'official de Lausanne. Enfin le 16 février 1524, la Diète engagea Fribourg à le juger lui-même. Il fut enfin élargi sous cautionnement et prêta serment qu'il n'écrirait à personne et *qu'il ne recourrait plus en cas d'emprisonnement aux immunités ecclésiastiques.*

Il ne faut pas oublier que les idées de la réforme perçaient de tous côtés, et que la Suisse était aussi divisée en parti français et anti-français. L'acharnement des cantons contre le chanoine Huber, provient de cet état de chose. Huber paraît avoir appartenu au parti français.

Il fut enfin déposé et envoyé en exil ; mais il obtint grâce après 12 ans ; cependant il ne put obtenir une nouvelle stalle de chanoine, ni la dignité de chantré, malgré ses pressantes sollicitations (1536.)

D. Nicolas Mengen, il fut élu chanoine le 12 mars 1520 ou 1521.

D. **Félix Lew** (Leu), élu le 14 mars 1521 ; il était originaire du canton de Zurich et imbu des erreurs de Luther. A la suite d'une réprimande, il prit la fuite et retourna dans sa patrie. Les autorités de Zurich intercédèrent pour lui et demandèrent qu'il lui fut permis de reprendre son canonicat, ce qui leur fut refusé le 17 mars 1524.

D. **Jean Hollard**, d'Orbe. Il suivit d'abord la carrière militaire et fut ensuite chantre de la chapelle du duc de Savoie, à Chambéry. Nommé chanoine de St-Nicolas, il remplaça D. Huber dans la dignité de doyen. M. Herminjard dit dans la *correspondance des réf.*, qu'il fut exilé en 1530, parce qu'il entretenait une correspondance avec les ministres de Berne. Le chanoine Fontaine relate d'autres crimes, lesquels méritaient les plus graves châtimens. Il vendait le pardon des péchés; en 1526, il exigea 5 florins d'un homme d'Ependes pour l'absolution qu'il lui avait accordée, etc.

Hollard apostasia en 1530; il épousa successivement trois femmes, il fut ministre à Neuveville (Berne), à Bex, et enfin à Moutiers. Dans sa vieillesse, il se retira à Orbe, où il mourut le 27 septembre 1569.

M. Berthold l'a confondu avec Bolard, curé de Courtion, dans l'excommunication de l'ermite de Cournillens (Hist. du cant., vol. 2^{me}, p. 157. Voir Cor. des réf., Hist. de la réf. Pierrefleur).

D. **Thomas Schneuwly**, chapelain de St-Nicolas; il occupa en 1524 la stalle du doyen Huber.

D. **Jean Mattler** (dit Pitteti), chapelain en 1519; il fut créé chanoine en 1524; il mourut entre les années 1560 et 1567.

D. **Jean Wändelli**, il était à Rome au moment de son élection; elle eut lieu le 7 mars 1527.

D. **Nicolas Reinhart**, il fut nommé le 9 décembre 1532 après la mort de D. Pittet.

D. **Ulric Guidola**, il était chapelain en 1518, chanoine le 23 décembre 1530 à la place de D. Hollard; il mourut en 1532.

D. **Nicolas Guischar**, curé de Villarimboud et élu chanoine en 1518.

D. **Jérôme Milem** (Miland, etc.), (Voir Prédicateur); il fut établi prédicateur de St-Nicolas du 7 avril 1524 à 1545. Chanoine en 1530.

D. **Jean Grand** (Grandis), dit Gaillard, chanoine de la cathédrale de Lausanne; il avait un bénéfice de chapelain à Fribourg depuis 1525; il fut élu chanoine de St-Nicolas le 23 décembre 1530 et il mourut en 1549.

D. **Guillaume Schrötter**, de Fribourg, élu le 21 mars 1532 (Voir Curé.)

D. **Etienne Merz**, de Gesseney, chantre en 1533; il fut déposé en 1534 à cause de sa négligence.

D. **Jean Cornet** (de Corneto), chanoine du 29 juillet 1535, mais il possédait un bénéfice de chapelain dès 1526. En 1537, il prit, au nom du Chapitre, possession de la cure d'Avry.

D. **Jean Cruz**, élu en 1534; il fut déposé le 8 août 1542 parce qu'il n'accomplissait pas le devoir pascal. Il obtint cependant grâce et il rentra au chapitre après avoir payé une amende de 50 florins; il fut chapelain à Notre-Dame de 1515 à 1534. En 1529, il prêta au nom du clergé de Notre-Dame 700 livres à Othon d'Illens, de Cugy, et à Jacques de Riva, de Payerne. Il mourut avant l'année 1561.

Le 29 juillet 1535, le Conseil décréta qu'à l'avenir les chanoines qui voudraient avoir une aumusse payerait 10 livres au directeur de la Fabrique; il paraît qu'elle était livrée par la Fabrique comme les autres ornements ecclésiastiques. Je ne sais à quelle époque elle devint la propriété de chaque chanoine.

D. **Jean Haberkorn**, de Fribourg, nommé le 5 septembre 1533, doyen en 1546; il mourut en 1550.

D. **Jean Gentillesse**, de Fribourg, nommé le 29 juillet 1535, mais il occupait un bénéfice de chapelain depuis 1496. Il avait cessé de vivre en 1539.

D. **Pierre Balliard**, fondateur du bénéfice de chapelain à Vuisternens-en-Ogoz, le 3 février 1542. Il fut créé chanoine le 8 août 1536, il percevait une pension de 300 florins de Savoie de la cure du Petit-Bornand. Il possédait aussi la cure de St-Aubin, que lui avait accordé un pape; il la résigna en faveur du chanoine Motelli quatre ans avant sa mort. Il était originaire de la paroisse de Farvagny et il mourut en 1545.

D. **Antoine Krumenstoll**, de Fribourg. Après avoir terminé ses études à l'université de Paris, il fut nommé chanoine avant

son ordination, le 24 août 1538. Il avait été doté de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, de la cure de St-Aubin (Neuchâtel) (Voir Corresp. des réform.).

Après la mort du docteur Fabri, vicaire-général du diocèse de Constance et curé d'Echallens, il fut nommé curé de cette localité par l'Etat de Fribourg, le 26 janvier 1543 (Compte des trés. de Font., vol. 23).

Il avait joui à Paris d'une bourse accordée par la France aux jeunes gens de Fribourg qui voulaient fréquenter l'université et il était fils du chancelier Krumenstoll. Il ne fut pas élevé à la prêtrise, et ne voulant pas embrasser cet état, il renonça le 16 juin 1547 à tous ses bénéfices.

D. **Jean-Jacques Burkart** (dit Vingarten ou Wüzgarten), nommé en 1538. Il mourut en 1542.

D. **Hugues Messelerie**, chapelain en 1538. Il fut nommé chanoine le 22 février 1549, en remplacement de D. Musard.

D. **Nicolas Allaman**, chapelain de la messe de prime depuis plusieurs années, il fut nommé chanoine le 20 août 1550.

D. **Nicolas Levrat**, chapelain en 1525, chanoine en 1550, curé de Broc (Voir vol. 2^{me}, p. 222). Il mourut avant 1553.

D. **Pierre Sappin**, chapelain de St-Nicolas depuis 1525. Il fut nommé chanoine le 8 octobre 1550.

D. **Jean Musard**, doyen de la cathédrale de Lausanne, curé de Belfaux (Voir vol. 2^{me}, p. 92). Le prévôt Musard appartenait à la noble famille de ce nom, seigneur de Vuissens; mais il est revêtu d'un titre plus digne d'admiration. Il a, comme St-Paul, conservé la foi *fidem servari*. ✕Après la conquête du pays de Vaud, il se retira à Fribourg. Il possédait déjà le bénéfice de la cure de Belfaux, le Conseil y ajouta la dignité de prévôt et une prébende canonique, et plus tard la cure de Font (vol. 5^{me}). Il était fréquemment absent de Fribourg, le Conseil lui écrivit en 1547 pour lui rappeler l'obligation de la résidence. Il mourut en 1549.

On lit dans le Man., sous la date du 20 décembre 1526, que D. Jean-Georges *de Musar* fut reçu comme chapelain pour un an et à titre d'épreuve. Je crois que nous sommes en présence d'un personnage distinct du prévôt.

D. Jean Motelli. Il occupait en 1526, un bénéfice à Fribourg, il fut nommé chanoine le 26 septembre 1553. Le doyen Bulliard résigna en sa faveur la cure de St-Aubin. Il vivait encore en 1562; le 3 août de cette année, il fut témoin du testament de Josse Frytag, seigneur de Mézières.

D. Pierre Du Mont, recteur de Notre-Dame, curé de Dompierre, nommé chanoine le 24 octobre 1538, doyen le 13 octobre 1550. Il mourut en 1568 (Voir Notre-Dame).

D. Claude de Corneto (Cornet). Il était frère de D. Pierre de Corneto. Il fut nommé chanoine en 1542.

D. Claude Collin, prévôt de Valengin, doyen de l'église cathédrale de Bethléem, il fut nommé chapelain de l'autel de St-Jacques à St-Nicolas en 1541 et chanoine le 18 juillet 1542. M. Collin est un des nombreux prêtres qui resta fidèle à la religion catholique et quitta son bénéfice pour conserver la foi. On ne connaît pas l'année de sa mort.

Il a joué un certain rôle à Neuchâtel; il fut accusé d'avoir travaillé aux négociations pour la vente du comté de Neuchâtel à l'Etat de Fribourg.

D. Jacques Varnerii. Chanoine élu le 17 juillet 1544.

D. Henri Girard, nommé vers l'année 1544, mais il occupait déjà un bénéfice en 1535. Il était très estimé à Fribourg, car le Chapitre le présenta le 4^{er} avril 1568, avec D. Pierre Schnewly et D. Jacques Gottrau, pour la dignité de doyen. Il obtint 5 suffrages et Gottrau 4; ce dernier fut cependant élu, parce qu'il parlait mieux la langue allemande.

D. Simon Schibenhart, de Fribourg en Brisgau, docteur en théologie. La lutte contre la réformation n'était pas terminée, le Chapitre et l'Etat pleins de sollicitude pour la conservation de la foi, comprenaient la nécessité d'un enseignement catholique, solide et agréable, surtout après la défection du prédicateur Kolb. Ils appelèrent de Fribourg en Brisgau un prédicateur distingué, le D^r Schibenhart, pour occuper la chaire de St-Nicolas et le nommèrent en même temps chanoine l'an 1545. Schibenhart était un homme distingué, savant et sincèrement attaché à l'église.

Il arriva accompagné de l'oberitter (courrier) Piccand, auquel

le gouvernement de Soleure en associa un second, revêtu de ses couleurs et portant son écusson, pour lui servir d'escorte à travers le canton de Berne, dont l'intolérance envers les ecclésiastiques catholiques était si grande, que peu d'années auparavant le gouvernement de Fribourg avait eu beaucoup de peine d'obtenir un sauf-conduit pour son prédicateur Mylen (Berthold).

A son arrivée, il fut logé pendant 10 jours à la *Croix Blanche*, pendant qu'on réparait la maison destinée au prédicateur. Son logement fut meublé aux frais de l'Etat. Cette dépense s'éleva à 86 livres. Il faut ajouter 140 livres pour deux chars de vin de Lavaux et 54 livres pour les frais de route. Son traitement en argent fut continué comme à son prédécesseur à 75 livres par trimestre (la livre à 70 c.).

Si la ville le reçut magnifiquement, il fut reconnaissant, car en 1552 il fit une fondation de 300 écus pour envoyer un jeune bourgeois dans une université catholique. Nouvelle preuve de l'importance des fortes études, dans les temps de crise surtout.

Le D^r Simon fut élevé la même année à la dignité de prévôt, mais fatigué par les tracasseries des hommes légers et ignorants, il quitta Fribourg le 28 août 1554 et se dirigea sur Augsbourg, où il alla occuper une chaire de prédicateur.

Il ne cessa pas de porter un grand intérêt à la ville de Fribourg, où son passage avait opéré beaucoup de bien. Il entretenait pendant plusieurs années une correspondance avec les premiers magistrats de Fribourg.

Dans l'espoir de le ramener à Fribourg, le Conseil ne procéda pas à l'élection du prévôt jusqu'en 1563. Le Chapitre, plein de vénération pour cet homme distingué, lui communiqua en 1579 les règlements et statuts établis pour la réformation des mœurs.

D. **Claude Duvillard** (a Villario), de Bulle; il fut agrégé au clergé de St-Nicolas le 22 mars (ou le 6 mai) 1549 en qualité de sacristain et de chapelain de l'autel du St-Esprit et il fut nommé chanoine le 6 mai 1549. (M. Fontaine s'est trompé en plaçant cette nomination en 1555).

Il jouissait des bénéfices de Montbrelloz et de Châtel-St-

Denis. Il paraît qu'il remplit les fonctions de prévôt de 1554 à sa nomination à cette dignité, 29 octobre 1563.

Il fut nommé chef de la commission établie pour travailler à la réforme des mœurs publiques et du clergé.

Il remplit les fonctions de Vicaire-général et fut chargé de l'administration religieuse d'une partie du diocèse pendant l'éloignement des évêques de Lausanne. Ce fut pendant ce temps qu'il obtint du gouvernement de Fribourg la publication de différentes réformes sur le mariage et la discipline ecclésiastique, ordonnées par le concile de Trente.

En 1571, malgré son âge avancé, il accepta la dignité de chantre, et l'obligation d'enseigner le chant; emploi qu'il remplit pendant 4 ans et 8 mois, parce qu'on ne trouvait personne pour le remplacer.

Il mourut en 1577; il légua 500 écus au Chapitre pour diverses fondations pies et 60 écus bons pour son anniversaire. Avec la rente, le Chapitre devait payer le célébrant, etc., et donner un repas au clergé de St-Nicolas, de Notre-Dame, auquel on devait encore inviter deux Pères Augustins et deux Pères Cordeliers.

D. **Jean Pisard**, il fut nommé le 15 mars 1549 et élevé à la dignité de prévôt après la mort de Musard.

D. **Jacques Gottrau** (Gotrow), fils de Nicolas, de Fribourg. Nommé chanoine vers 1553, doyen en 1568. Il mourut en 1575 (Voir vol 5^{me}, p. 270).

D. **Jacques Bastard**, il fut nommé le 27 avril 1553; il était bon musicien, il jouait ordinairement la basse.

D. **Imier Herpol**. Nommé en 1555, il quitta trois ans après pour continuer ses études. En 1563, il fut du nombre des quatre chanoines qui établirent des statuts pour la réformation des mœurs du clergé. Il mourut en 1570.

1561—1567. D. **François Becquin**, chanoine (M. Fontaine n'en parle pas).

Docteur D. **Etienne Rumling**, chanoine et prédicateur en 1561; il mourut en 1566, dit M. Fontaine; M. Berthold, au contraire, dit qu'il retourna dans sa patrie.

D. **Benoît Thuler**, commandeur de l'ordre de Malte, chanoine de St-Nicolas en 1563. Il mourut le 12 septembre 1573.

D. **Nicolas Durand**, nommé en 1564. Il mourut en 1577.

D. **Jean Thomy**, chanoine en 1564, curé en 1570, mais n'ayant pas voulu souscrire l'incorporation du bénéfice de la cure au Chapitre, ordonnée par le nonce Bonhomius, il fut déposé le 7 février 1580. C'était cependant un homme distingué, d'une excellente conduite, ami du prévôt Schnewly, chargé de plusieurs fonctions honorables. Il fut nommé immédiatement après sa déposition curé de Tavel. Rappelé à Fribourg en 1590, il fut le 29 juillet de nouveau constitué curé de la ville. Il se distingua pendant les années 1595 à 1597 par son zèle et les soins assidus auprès des pestiférés; son dévouement et sa charité le firent élever à la dignité de prévôt le 27 septembre 1601. Il mourut en 1602.

D. **Pierre Schnewly**, issu d'une famille fribourgeoise, son frère était conseiller d'Etat. Il fréquenta pendant 5 ans une université, où il jouit de la pension de 15 écus du prédicateur Schibenhart, qui avait reconnu dans ce jeune homme, des qualités supérieures.

Schnewly obtint les grades de maître ès arts. Ordonné prêtre, il rentra dans sa patrie; il fut nommé chanoine et prédicateur en 1566.

Il s'appliqua aussi à l'amélioration de l'école latine; dans ce but, il appela M. Butzlin, qu'il avait connu à Fribourg en Brisgau, pour la diriger. Celui-ci s'étant absenté au bout de trois ans pour achever ses études et recevoir la prêtrise, M. Schnewly, tout en continuant ses fonctions de prédicateur, se chargea pendant 9 mois en 1574, de celles de professeur de latin.

Il fut nommé prévôt en 1577, il avait alors environ 38 ans; mais il continua d'exercer le ministère pastoral et les fonctions de prédicateur jusqu'à sa mort.

En 1578, il créa une officialité composée de six chanoines, pour juger et réprimer les abus, améliorer les mœurs. Il obtint du pape Grégoire XIII, par l'entremise de St-Charles Borromée, avec lequel il était particulièrement lié, que l'évêque Bonhomius fut envoyé en qualité de nonce apostolique pour terminer quelques affaires ecclésiastiques, créer un collège, etc. (1579).

Le synode diocésain fut convoqué la même année (Voir Mém. et vol. 1^{er}, p. 254) et le prévôt fit la visite des paroisses, de concert avec le gouvernement qui en fit tous les frais.

En 1581, il fit venir un prédicateur de Chambéry, pour prêcher le carême à Estavayer et un Cordelier d'Evian pour le prêcher à Fribourg en 1583 et 1584.

M. Schnewly se multipliait, il était l'âme de toutes les réformes ; à la chambre des Scholares, au Chapitre, au Synode, à l'Officialité, il apportait partout une activité dévorante unie à la prudence et à la fermeté. Ses efforts furent récompensés et Dieu bénit ses travaux. En 1550, on avait employé 52 mesures de vin pour la communion du Jeudi-Saint ; en 1584 on en absorba 405. Les historiens voyent dans ce fait le réveil de la foi et une fréquentation des sacrements plus assidue ; si la preuve n'est pas palpable, il est certain que dès cette époque les mœurs publiques s'améliorèrent et l'église brilla d'un vif éclat dans le canton de Fribourg.

M. Schnewly était lié d'amitié et en correspondance avec plusieurs hommes distingués de cette époque : le B. Canisius, St-Charles, St-François de Sales, etc.

Afin de vaquer plus librement à l'administration du diocèse, il voulut renoncer à la dignité de prévôt, ce qu'il ne pût obtenir qu'après la mort de Bonhomius en 1587.

Il comprenait la nécessité de l'instruction et de la science, il travailla beaucoup à l'établissement des écoles et du Collège.

La peste éclata à Fribourg en 1597, il se livra avec ardeur à la visite des malades et à leur soulagement, malgré ses nombreuses occupations. Il fut lui-même frappé par le fléau et succomba le 28 juillet 1597, à l'âge de 57 ans.

Pleuré par les magistrats, le peuple et le clergé, on lui décerna le titre bien mérité de *père de la patrie*, son portrait avec une épitaphe fut placé dans l'église de St-Nicolas.

Il fut une gloire du Chapitre, du clergé et de l'église ; le bienfaiteur de sa patrie et la colonne de l'église catholique dans le canton de Fribourg.

M. Berthold est obligé de reconnaître ses éminentes qualités et il ne lui adresse qu'un reproche, celui d'avoir une trop grande croyance aux sorciers et d'avoir provoqué une haine aveugle contre ces gens.

.D. **Antoine Bourquet** (Bucquet), chanoine dès 1562, car à cette date il était procureur du Chapitre.

D. **François de Corpastour** (Corpataux), il était chanoine en 1567. M. Fontaine ne donne pas d'autres détails sur ces deux chanoines.

D. **Jacques Schnewly**, chanoine en 1568, il renonça à sa prébende en 1578 pour occuper la cure de Guin (Voir Guin), mais cette nomination fut déclarée nulle et contraire aux saints canons par le Nonce. Il obtint cependant en 1580, une dispense du Pape, grâce aux mérites de son parent le prévôt Schnewly.

D. **Antoine Rolfier**, de Rueyres-St-Laurent, chanoine depuis 1569, doyen en 1596, prévôt en 1602; il mourut en 1614.

M. Schnewly l'avait nommé membre de la cour.

D. **Jean Fayollet**, chanoine et chantre en 1570, il mourut déjà en 1571.

D. **Guillaume Mistralis** (Métral), d'Orbe; nommé chanoine en 1570, il fut déposé le 21 mars 1582, à cause de ses opinions favorables à la réforme.

D. **François Chollet** (Zollet), de Fribourg. Il obtint en 1566 un subside pour continuer ses études dans une université; ordonné prêtre en 1567, il fut nommé chanoine en 1568 et mourut en 1582.

D. **Erhard** ou **Girard Thorin**, de Villars-sous-Mont. Il fut nommé chanoine en 1571, doyen en 1575. Il joua un rôle important dans les affaires religieuses du diocèse, il fut un des premiers membres du tribunal ecclésiastique, de la chambre des Scholarques, compagnon de P. Schnewly dans la visite des paroisses. Le nonce Bonhomius l'estimait beaucoup, il l'établit examinateur des ordinands, avec D. Werro, et l'employa dans d'autres missions importantes. Pour lui témoigner son estime et son affection, il l'invita en 1581 à la fête de la translation des reliques de St-Eusèbe, premier évêque de Verceil. Il se rendit dans cette ville avec le chantre Garin. C'est dans ce voyage qu'il fut reçu de la manière la plus honorable par St-Charles Borromée. Il fut élevé à la dignité de prévôt le 22 décembre 1588. Son testament est du 2 novembre 1588, il légua entre autres sa maison et 500 livres au Chapitre pour son anniversaire, 400 livres pour la construction de l'église du Collège; 200 livres au clergé de Notre-Dame pour fonder l'exposition et la bénédiction du Saint-

Sacrement aux vêpres de chaque jeudi. Il fit des legs aux pauvres, etc.

Dans le mois de septembre 1596, il fit un voyage aux Ermites pour se préparer à la mort, qui survint le 5 octobre 1596, après avoir fait une confession générale et le pèlerinage de Bourguillon en faisant le chemin de la croix le long de la route (Voir Not. hist. sur la Chambre des Schol. 1850, Not. hist. sur Villars-sous-Mont 1876 et les manuscrits du chanoine Fontaine).

D. **Georges Butzlin** ou **Butzly**, d'Ueberlingen, en Souabe, Dr en philosophie, nommé catéchiste en 1571 (?). Il fut membre de la Chambre des Scholarques dès sa fondation avec d'autres illustres membres du Chapitre : DD. Pierre Schnewly, Duvillard, Thorin, Werro, etc. Le prévôt Schnewly l'avait connu à Fribourg en Brisgau, pendant que l'un et l'autre y poursuivaient le cours de leurs études ; il l'attira à Fribourg et le fit placer à la tête de l'école latine, soit du Collège, pour le réorganiser, ou plutôt pour l'établir et le consolider, ce qu'il accomplit à la satisfaction générale. Le Conseil, au bout de trois ans, lui accorda une gratification de 50 écus. Il introduisit la distribution des prix au Collège et le chant du *salve regina*, chaque samedi, à St-Nicolas.

Butzlin n'était pas encore prêtre ; il obtint un congé pour terminer ses études théologiques et recevoir la prêtrise.

Il rentra à Fribourg en 1578 et continua l'office de catéchiste. Bientôt après, il renonça à la stalle qu'il occupait pour prendre l'administration de la paroisse de St-Jean et des biens de la commanderie, que lui offrit le commandeur (29 janv. 1578). Il mourut en 1579.

D. **Jacques Lanjus** (Metzger), d'Estavayer-le-Gibloux, nommé chanoine le 10 décembre 1577, il fut institué recteur de Notre-Dame à la demande du Sénat, afin d'y rétablir la discipline ecclésiastique, totalement abandonnée par le clergé de cette église, et l'ordre dans les finances ruinées. Il était en même temps curé d'Estavayer-le-Gibloux. Il mourut en 1587. La confiance des magistrats est une preuve de ses mérites.

D. **Claude Duvillard**. Né d'une ancienne famille de Bulle, il était neveu de D. François Garin, qui fut aussi chanoine de St-

Nicolas. D. Duvillard entra dans le Chapitre en 1574, mais il fut privé de sa prébende en 1579. Rentré en grâce, il fut nommé curé de Belfaux (V. vol. 2); il demanda en vain à deux reprises l'entrée du Chapitre; elle lui fut refusée, malgré la recommandation du conseiller Meyer.

D. Nicolas Mirsing, de Fribourg, condisciple du prévôt Werro à l'Université de Fribourg en Brisgau; il entra dans le Chapitre vers 1576, et dans la cour au tribunal ecclésiastique en 1578. Il remplit les fonctions de curé pendant le pèlerinage du curé Werro à Jérusalem en 1581; mais il fut privé de sa prébende par le Chapitre, en 1588, à cause de son incapacité. Le chevalier Heid et d'autres sénateurs firent plusieurs démarches en 1589 pour lui obtenir une nouvelle entrée dans le Chapitre; il fut toujours repoussé. Il vivait encore en 1591. C'était un homme léger et peu capable.

D. Sébastien Werro, naquit à Fribourg en 1555; son père, François, était membre du Petit-Conseil, sa mère, Marie Wicht; son frère François fut bailli de Châtel-St-Denis. A l'âge de 17 ans, il obtint à l'université de Fribourg en Brisgau le diplôme de maître ès arts. Membre de la Chambre de Scholarques, catéchiste, curé de Fribourg et prévôt.

Afin d'éviter des répétitions inutiles, voir sur cet homme illustre: *Notice sur la vie et les écrits de Sébastien Werro* par le dernier rejeton de cette famille, R. de Werro, chancelier, Fribourg 1841, et *Notice biographique* sur le même par M. Pierre Esseiva, Revue catholique, avril 1873.

La Bibliothèque économique possède le journal de son pèlerinage à Jérusalem. La traduction en français, par M. Esseiva, faite vers l'année 1853, fut malheureusement égarée par l'imprimeur de Paris. Voir aussi *Annales cath. de Genève*, 1854.

Il a publié: *Chronica ecclesie et monarchiarum a condito mundo*. 1599, in 4°. *De Philoteia*, imprimé à Fribourg, in 4°. *Physicorum libri* et quelques opuscules en allemand.

D. Jean Amey, d'Orbe (von Orbach); il prend le titre de chanoine de St-Nicolas dans les actes de 1560 à 1567; le chanoine Fontaine n'en fait cependant pas mention.

D. Ulrich Wolf, originaire du pays de Vaud; présenté par son

père spirituel, le conseiller Krumenstoll, il fut nommé chanoine le 12 décembre 1577.

D. **François Garin**, de Bulle, D^r en philosophie et en théologie, Il fut présenté par son neveu le chanoine Duvillard et nommé en même temps chantre, le 5 septembre 1579. Très lié avec le nonce Bonhomius qui l'établit, dans le grand synode diocésain, examinateur des causes ecclésiastiques, et à son départ de Fribourg, il lui confia des missions délicates pour l'observation des décrets apostoliques. Elevé à la dignité de prévôt en 1588, il mourut avant d'avoir reçu l'institution du souverain pontife.

D. **Jean Eckenthaler**, D^r en philosophie ; il fut présenté par Pancrace Techtermann et il entra dans le Chapitre le 11 septembre 1579. Il n'était pas encore prêtre, mais il fut ordonné immédiatement après sa nomination, et son titre canonical fut accepté comme patrimoine. Après avoir occupé divers emplois dans le Chapitre et le diocèse, il mourut en 1611.

D. **Pierre Spitz**, de Wangen ; il entra dans le Chapitre le 23 octobre, mais on ignore l'année de sa nomination et de son décès.

D. **Guillaume Taverney** ; il entra dans le Chapitre en 1565, le quitta pour le bénéfice de la cure de Tavel ; mais il reprit sa prébende de chanoine le 12 janvier 1580 ; il mourut avant l'année 1591.

D. **Jean Decues**, d'Albeuve (Voir vol. 4, p. 31), chanoine en 1582 ; il fut nommé prieur de Broc le 29 janvier 1585, après avoir renoncé au canonicat.

D. **Jean Palléon**, d'Estavayer-le-Lac, élu chanoine en 1583, curé de Montbrelloz le 4 décembre 1584 ; il fut déposé de ce bénéfice en 1589, mais il fut rétabli immédiatement (Voir vol. 5, p. 230) ; il vivait encore en 1610.

D. **Pierre Myrsing**. Il fut présenté au Chapitre le 4 janvier 1584 par M. Krummenstoll accompagné des parents du candidat ; la nomination par le Conseil était, paraît-il, conditionnelle. Le Chapitre ne l'accepta d'abord pas, parce qu'il ne connaissait pas le chant ; mais le 10 décembre de la même année, il put occuper sa stalle. Il mourut le 13 février 1634.

D. **Jean Cardinus (Curdy)**, de Bulle (Voir vol. 2, p. 291), chanoine de 1587 à 1606.

D. **Pierre Ratzé**, de Fribourg. Les commis du Conseil le présentèrent au Chapitre le 29 mai 1587 ; il paraît qu'il éprouva quelques difficultés, car le 19 juin 1588 il lui fut permis d'accepter une cure. Présenté une seconde fois le 15 septembre 1588, il fut accepté et il mourut le 22 janvier 1625.

D. **Jean Blanchard**, de Sales (Gruyère) ; dans le catalogue des membres de la confrérie de St-Martin, son nom est germanisé *Bletzard*. Il habita longtemps la ville de Lucerne, il fut nommé le 3 mars 1588, et il a quitté le Chapitre le 19 juillet 1590. Ces dates données par M. Fontaine ne s'accordent pas avec un document du Man. Le 4 septembre 1579, le Chapitre lui permit de s'absenter et lui délivra un bon témoignage.

D. **Jacques Corpateur (Corpataux)**, de Gruyère et de Fribourg ; élu chantre et coadjuteur le 10 décembre 1590. En 1608, l'Etat lui fait don d'une soutane. Il mourut dans le mois d'avril 1614.

D. **Abraham Mabillon**, du Landeron. Il entra dans le Chapitre en 1591 ; mais il lui permit le 16 décembre 1596 de continuer ses études à Turin, d'où il revint le 11 mars 1598. Elevé à la dignité de doyen en 1602, il mourut le 7 avril 1611.

La famille Mabillon jouissait d'une grande renommée au Landeron.

D. **Pierre ou Jean Thomy**. On rencontre les deux prénoms, ce qui ferait supposer deux chanoines du même nom.

D. **Pierre Thomy**. M. Fontaine place son élection au 30 août 1591 et son décès au 21 octobre 1598.

D. **Jean Thomy**, curé de Fribourg de 1570 à 1580 ; curé de Farvagny, de 1580 ou 1588 à 1590 ; de Fribourg de 1590 à 1601 ; prévôt de 1601 à 1602.

Il fut vicaire-général de l'évêque Doroz. Il fit son testament le 10 août 1602 (Arch. cant., not. 203). Il légua 300 livres au Chapitre pour son anniversaire ; son bréviaire orné d'ouvrages en argent à D. S. Werro ; une soutane en drap d'*Ostade* (d'Ostande, estame, sorte d'étoffe de laine) ; ses autres *robes* et *pardessus* aux différents chanoines. Il fit de nombreux legs aux églises, aux couvents et aux hôpitaux de la ville. Il mourut en 1602.

D. **Nicolas Statz**, il fut admis au noviciat en 1593 ; en 1601, il succéda à D. Thomy dans le bénéfice curial ; doyen du Chapitre en 1610, vicaire général du diocèse le 18 avril 1619. Il mourut le 28 avril 1620.

D. **François Odet**, de Fribourg, chanoine en 1595. Le nonce l'établit commissaire apostolique en 1597, pendant la vacance de l'évêché. Doyen du Chapitre en 1620, il mourut le 9 août 1732.

Par son testament, il légua 1,200 florins au Chapitre, mais avec l'obligation de célébrer chaque année la fête de St-Charles Borromée et de renouveler pendant la messe la profession de foi. Le Chapitre observe encore aujourd'hui, avec une scrupuleuse exactitude, tous les points de cette belle fondation et il donne une certaine solennité à cette fête ; la profession de foi est aussi renouvelée chaque année pendant la messe.

D. **Jean-Nicolas Niquille**, de Charmey. Nommé en 1596, il mourut en 1610.

D. **Antoine Dupasquier** (a Pascua), de Maules(?) et de Fribourg, docteur en théologie et en droit canon, protonotaire apostolique. Le Conseil le présenta au Chapitre le 9 octobre 1597. Il venait de célébrer sa première messe. On lui accorda en 1590 un subside de 40 livres pour étudier à Milan.

Il fut créé vicaire-général en 1601. Le 19 octobre 1609 les religieux d'Hauterive l'élirent abbé de ce monastère ; il fut béni le jour de Ste-Catherine de la même année. Il conserva la dignité et la charge de Vicaire-général jusqu'à sa mort arrivée le 20 mars 1614.

Comme abbé, il fut un zélé et sage administrateur, il continua d'affermir les réformes commencées par son prédécesseur ; il rétablit les finances du monastère gravement compromises par une mauvaise administration.

Dans sa jeunesse, il avait beaucoup voyagé en Italie et en France et dans d'autres pays. Il travailla beaucoup à l'accord entre l'évêque et le gouvernement de Fribourg. Il fut envoyé à Rome avec le secrétaire de l'évêque pour solliciter la confirmation du concordat entre ces deux autorités, mais on ne l'obtint qu'au bout de dix ans.

D. **Jean Odet**, de Fribourg. M. Fontaine n'a pas découvert l'année de son élection, il mourut le 10 août 1616.

D. **Jean-Humbert Helfer**, de Fribourg, élu chanoine pendant qu'il étudiait à Milan, le 8 janvier 1600, il célébra sa première messe en 1601, coadjuteur en 1606, il fut nommé curé de Guin. Le 14 février 1625, il rentra dans le Chapitre. Il mourut le 24 mai 1640.

D. **François Schmid**. L'année de son élection n'est pas indiquée, mais il est certain qu'il était chanoine en 1612. Il mourut en 1649.

D. **Gaillaume Luthenschlager**, fils du maître d'école de ce nom, originaire de Zofingen, chanoine depuis 1612. Il suivit les cours de philosophie et de théologie dans l'université de Paris, il fut ensuite établi prédicateur dans l'église des Augustins et coadjuteur à St-Nicolas.

En 1616, la chaire de St-Nicolas était vacante par la mort du prévôt Werro; l'évêque et le nonce proposaient pour cette charge importante un français le D^r Pierre Marment, théologien de l'évêché; mais le doyen Stutz présenta au Sénat, au nom du Chapitre, le D^r Luthenschlager. Le Sénat reconnut ses mérites, mais la chaire de St-Nicolas ayant été promise aux PP. Jésuites, il dut partager avec eux les émoluments soit 25 livres à chaque Quatre-Temps, quoique prédicateur. Il fut le dernier chanoine qui remplit les importantes fonctions de prédicateur. Dans le mois de septembre 1625, il tomba en disgrâces et il fut interdit par l'évêque. Il quitta le canton de Fribourg.

D. **Pierre Hans**, chevalier de l'Eperon-d'Or, comte Palatin disent les bulles papales, chanoine en 1597, curé en 1610, chantre en 1626, doyen en 1632, mort le 1^{er} juillet 1650.

Il possédait un pré, près de la porte de Morat, qu'il avait l'habitude d'appeler son petit palais (palatinatum). Le nom est resté à l'une de nos pittoresques promenades *le Palatinat*. La pièce de terre fut léguée au Chapitre pour doter la dignité de doyen qui la revendit en 1790 pour le prix de 200 écus.

Pendant l'année 1616, la peste régna à Fribourg, le curé Hans fut très assidu auprès des malades et plein de zèle; l'Etat récompensa son dévouement par le don d'une pièce de vin.

D. **Daniel Rumi**, ordonné prêtre à Sion en 1614, chanoine en 1613, chantre en 1616, prévôt en 1642; il mourut en 1645.

D. Rumi était un homme plein de mérites et de talents, il fut chargé de différentes légations de confiance.

D. **Jean Gaudrey**, élu curé-chapelain de Bourguillon en 1600, il dut quitter ce bénéfice parce qu'il ne possédait pas suffisamment les langues française et allemande. Il fut établi coadjuteur et chanoine en 1618, mais il fut plus tard congédié. Il paraît qu'il était étranger au canton.

D. **Jacques Schueler**, docteur en théologie, protonotaire apostolique, nommé chanoine en 1616, curé de Fribourg de 1618 à 1629. Après la mort de D. Kæmmerling, Mgr de Watteville l'éleva à la dignité de vicaire-général qu'il conserva jusqu'en 1644; il fut administrateur apostolique du diocèse après la mort de Mgr de Watteville et ensuite confirmé vicaire-général par son successeur. Il mourut dans le mois de mai 1658.

D. **Albert Fitz**, élu en 1618, il dut démissionner l'année suivante. Il était étranger.

D. **Nicolas Marty**, élu en 1616, il fut enlevé la même année par la peste qui régnait à Fribourg.

D. **Pierre Bourgknecht**, de Fribourg, il mourut aussi en 1616 de la peste.

D. **Jacques Kæmmerling**, de Fribourg, docteur en théologie et en droit canon, protonotaire apostolique. Il fut nommé n'ayant encore que les quatre ordres mineurs, étant au séminaire helvétique de Milan en 1600; vicaire-général du diocèse en 1609. Il fit cette même année un voyage à Rome et il offrit au cardinal Paravicini l'ouvrage de M. le prévôt Werro, *Philothea*. Enfin, il fut élevé à la dignité de prévôt en 1614. Il fit encore un voyage à Rome et à Lorette en 1619. Il mourut le 7 janvier 1634, à l'âge de 53 ans.

Par son testament du 25 octobre 1630, il légua la somme de 5,000 écus pour la fondation de deux chapelles, espérant, dit-il, que le Chapitre en reconnaissance célébrerait chaque année son anniversaire.

Pendant qu'il était prévôt, le Chapitre consentit à la translation du corps du P. Canisius, dans l'église du Collège, à con-

dition que la tête fut rendue à l'église de St-Nicolas, s'il était canonisé. Il donna 250 écus au Conseil pour réparer la sacristie.

D. **Rodolphe Guey**, de Vuadens, secrétaire de l'évêque et promoteur fiscal ; il entra dans le Chapitre en 1619, il mourut le 9 juillet 1648. Il fonda une messe basse, qui devait se célébrer chaque dimanche, après la grand'-messe.

D. **Christophe Heilman**. Il fut nommé le 19 octobre 1621.

D. **Jacques Chervet**, élu le 11 août 1621, il remplit les fonctions de vice-curé d'abord, et ensuite celle de curé depuis 1629. Il mourut le 17 octobre 1677.

D. **Pierre-Jean Lang**. Un document de 1625 lui donne le titre de chanoine.

D. **Jean Bulliard**, D^r en théologie, promoteur fiscal, élu le 17 juillet 1628. Il fut retranché du Chapitre en 1646 (Voir Chapelle de Lorette).

D. **Antoine Kämmerling**, de Fribourg, neveu du prévôt de ce nom, chanoine en 1623 ; il mourut en 1678.

D. **Jacques König**, de Fribourg, chanoine et coadjuteur en 1633, curé et promoteur fiscal en 1653, prévôt en 1656. Il mourut le 23 juin 1679. Il avait fondé une messe qui se célébrait chaque jour de fête et dimanche pendant la grand'-messe.

D. **Balthazard Weber**, chanoine en 1634.

D. **François de Heid**, de Fribourg ; chanoine en 1635, curé en 1639 ; il mourut dans le mois de mars 1660.

D. **François Schmid**, de Fribourg, élu le 18 février 1648, curé en 1656 ; il mourut le 2 août 1684.

D. **Henri Fuchs (Vulpus)** ; D^r en théologie et droit canon, élu le 18 février 1648, vicaire général de Mgr Knab, administrateur pendant plusieurs années de la commanderie de St-Jean, administrateur du diocèse après la mort de Mgr Knab. Après l'élection de Mgr Strambin, il conserva encore pendant quelques années le titre de commissaire apostolique. Dans les nombreux conflits entre l'évêque et le Chapitre, il défendit les droits de ce corps ; c'est pourquoi l'évêque le priva de la charge de vicaire-général. Il érigea dans l'église de St-Nicolas la confrérie du St-Sacrement et établit l'usage de prêcher le dimanche où se faisait la procession du St-Sacrement.

D. **Fuchs** joua un grand rôle dans le démêlé de Mgr Strambin avec l'Etat, et il appuya rarement l'autorité épiscopale. Homme d'une grande tenacité, mais très instruit. Une partie de sa bibliothèque parvint aux Pères Capucins, elle prouve son bon goût et son érudition. Il légua sa fortune aux sœurs de Ste-Ursule. Il mourut le 24 janvier 1689.

Le musée de l'hôtel de Cluny possède un vitrail (N° 912) de l'année 1663, avec la légende « Henricus Wulpius, theologus « St-Nicolas, decanus, protonot. et sede vacante eptus lausan. « vicarius generalis, officialis et administrator aplicus, jam in « eodem commissarius sanctæ sedis et Il^{mi} et R^{mi} D. legati « vices gerens 1663. » L'écusson d'armoirie est entouré de figures. Ce vitrail fut vendu avec d'autres vitraux précieux du canton de Fribourg. Le N° 896 est un vitrail de Jean Udalrich Gottrau, bailli, et de sa femme Marie Erhart (1604).

D. **Nicolas Roth**, chanoine en 1639, curé. Il mourut dans le mois de septembre 1651.

D. **Pierre Jekelman**, nommé le 15 juin 1640, ensuite curé de Tavel et de Fribourg. Il mourut le 12 juillet 1653.

D. **Jean-Humbert Schuffelberg**; D^r en théologie, grand pénitencier de la cathédrale de Milan. Il était à Rome au moment de son élection. C'était, dit M. Berchtold, un homme célèbre par sa science et sa piété; il renonça au monde en 1642 et il entra dans l'ordre des Capucins, gardien à Fribourg en 1649. L'imprimeur Haut lui dédia le livre *Seneca christianus*. Son père, Joseph, était originaire de Gruningen, canton de Zurich; il avait acheté la bourgeoisie de Fribourg.

D. **Jean-Henri Ligriz** (Gleresse), de Fribourg; élevé à la dignité de chanoine et de prévôt le 4 mars 1645. La prévôté ne jouissait d'aucun avantage matériel, et tous les membres du Chapitre avaient déclaré qu'ils n'accepteraient pas cette dignité si elle n'était pas dotée. Le 18 août 1648 il célébra un office pontifical pour l'inauguration de la chapelle de Lorette, le 23 mai 1654 il posa la première pierre de l'église de la Visitation, et le 2 juin de celle de Ste-Ursule. Le jeudi 5 juin 1655 fut aussi inaugurée, dans l'église de St-Nicolas, la dévotion au St-Sacrement du jeudi de chaque semaine. Cette bénédiction fut donnée

depuis lors jusqu'à présent, et attire toujours à St-Nicolas un certain nombre d'âmes ferventes. Cette pratique pieuse fut établie à la demande de M^{me} Marie Elisabeth d'Estavayer-Gorgier, veuve de M. de Vallier, seigneur de Chandon. Elle donna à l'église un anneau de grand prix.

D. Ligriz abdiqua la dignité de prévôt en 1656.

D. **Jean-Ignace Dentzler**, de Fribourg (Voir vol. 4^{me}, p. 356), élu le 29 novembre 1646, il mourut vers 1676.

D. **Jacques-Ignace Zilliet**, élu le 29 novembre 1646, à l'âge de 24 ans, promoteur fiscal sous l'épiscopat de Mgr Knab et vicaire-général sous celui de Mgr Strambin, depuis 1663 à sa mort en 1684. Dans ce temps difficile, il avait acquis la confiance de l'Etat, qui demanda au nonce que l'administration du diocèse lui fut confiée après la mort de Mgr Strambin. Rome n'avait pu approuver la conduite du gouvernement envers l'évêque, le pape repoussa cette demande, et D. Josse de Reynold, recteur de Notre-Dame, fut établi administrateur du diocèse. D. Zilliet mourut le 1 mai 1684.

D. **Jean-Pierre Eichholzer**, élu en janvier 1651, il mourut le 21 juin 1706.

D. **Nicolas Herzog**, élu en 1651 ; il était alors à Vienne en Autriche. Il ne se présenta jamais au Chapitre ; il fut donc considéré comme démissionnaire.

D. **Josse Muller**, de Fribourg, élu en 1656 ; il mourut le 21 août 1688. Il a légué 200 écus au Chapitre pour la messe de la férie pendant le carême, son calice et divers ornements.

D. **François de Buman**, de Fribourg, Dr en théologie, nommé le 2 février 1659, il mourut le 12 novembre 1687. C'était un homme d'une profonde humilité et d'un grand zèle, dit M. Fontaine.

D. **Jacques-Christophe Brandenburger**, de Fribourg, chanoine depuis 1660. Sa nomination donna lieu à un conflit. Le Chapitre présentait depuis longtemps trois candidats au Petit-Conseil, qui repoussa cette présentation et nomma M. Brandenburger ; le Chapitre le reconnut cependant, mais il protesta contre la manière d'agir du Conseil. Il mourut le 29 septembre 1689 (Reg. de St-Nicolas).

D. **Nicolas Corby**, chanoine en 1662, il mourut le 26 février 1697.

D. **Martin-Othmar Adam**, de Fribourg, nommé en 1677, il mourut la même année.

D. **Jean-Daniel Reyff**, de Fribourg, Dr en philosophie. Il fut présenté par le Chapitre le 15 avril 1678; il paraît qu'il n'était pas encore prêtre. Il fut un grand bienfaiteur du Chapitre, il lui donna en 1733 les vignes du Vully et 4,000 écus, à condition que chaque capitulaire léguerait à sa mort 300 liv. pour l'entretien des vignes. Il fit encore un grand nombre de bonnes œuvres. Il légua aussi une certaine somme pour établir des coadjuteurs à St-Nicolas (Voir Séminaire). Il mourut en 1738, à l'âge de 88 ans.

D. **Jean-Jacques Zurthanen**, de Fribourg, protonot. apost., élu en 1678. En 1681 on lui permet un voyage de six mois, en France. Il fut nommé curé en 1684, mais cette élection provoqua une protestation de la part du vicaire-général de Reynold, et du nonce, parce que *conformément à l'antique usage*, dit M. Fontaine, il fut immédiatement mis en possession de la cure sans avoir obtenu préalablement l'institution épiscopale. Il fut établi chantre en 1706. Depuis lors la dignité de chantre fut séparée de l'enseignement du chant et de la musique, soit de la direction des *choralis*. Il mourut le 24 avril 1715. Son frère, D. Nicolas, fut curé et ensuite abbé de St-Maurice, en Valais. Il mourut en 1704 à Fribourg et il fut inhumé dans le chœur de St-Nicolas. Son portrait existe, ainsi que celui du chanoine, dans la chapelle de Kristlisberg, qui fut leur propriété.

D. **Pierre de Montenach**, de Fribourg, fils de Georges de Montenach, chancelier, né le 27 février 1633; il étudia à Vienne et à Gênes. Il fut nommé le 4 août 1655 recteur de Notre-Dame, n'étant pas encore prêtre; célébra sa première messe en 1656. Mgr Strambin le nomma promoteur fiscal et ensuite official. Il fut nommé prévôt le 28 juin 1679 et élevé à la dignité d'évêque le 20 août 1688. Il mourut le 10 juin 1707 (Voir Memorial, vol. 6^{me}). Avant sa mort, le Petit-Conseil se transporta chez lui pour lui demander sa bénédiction. Il établit la fête *d'action de grâces*, qui se célébrait le second dimanche de novembre.

D. **Jacques-Théodule Morand**, chapelain des sœurs de Ste-Ursule, élu le 22 novembre 1679. Il était organiste ; il mourut le 26 janvier 1707.

D. **Antoine d'Alt**, de Fribourg, proton. apost., élu en 1684, doyen et archidiacre en 1690. Il fut délégué en 1699 à Rome par l'évêque de Monténach et le Chapitre pour y traiter différentes affaires importantes. Il fut élevé à la dignité de prévôt en 1707, et le nonce apost. le bénit dans l'église de Rathausen (cant. de Lucerne). Mgr J. Duding l'établit vicaire-général, et le nonce Carraciola visiteur apost. du Valais (1712). Après la mort de Jacques Duding, il fut administrateur apostolique du diocèse. De nombreuses difficultés surgirent sous l'épiscopat de Mgr Claude-Antoine. Le prévôt d'Alt dut se rendre une seconde fois à Rome pour les faire résoudre par l'autorité apostolique. Ce voyage amena le concordat, qui fut établi entre l'évêque et le Chapitre, par l'intervention du nonce apost. Plein de mérites, il s'endormit dans le Seigneur le 17 juin 1736.

Par son testament, il légua au Chapitre une vigne située dans le Vully, en cas d'extinction de la famille d'Alt. Après un siècle et demi, le chapitre a pu jouir d'une partie de ce legs, ensuite d'un arrangement avec le dernier rejeton de la famille.

D. **Jean Kammerling**, créé chanoine le 15 novembre 1685, il mourut le 14 mars 1725. Il légua toute sa fortune au Chapitre ; mais ses droits s'évanouirent à la suite d'un procès.

D. **Bodolphe Idt**, du clergé de Romont, élu chanoine le 17 mars 1688, il mourut le 13 novembre 1705.

D. **Jacques Remy**, de Fribourg, élu en 1688, notaire apost. en 1718. Il mourut le 10 avril 1737.

Il légua 200 écus au Chapitre pour la création d'un anniversaire et 1,400 écus pour la fondation d'un vicariat du chœur¹⁾. Cette fondation étant en partie perdue en 1780, fut réunie au rentier des chanoines, qui prirent l'obligation d'acquitter les messes ordonnées par le testament (Voir vol. 4^{me}, p. 348.)

D. **Béat-Jacques Buman**, de Fribourg, élu en 1689 ; il mourut le 16 mars 1697.

1) Vicaire pour remplacer au chœur les chanoines malades ou absents.

D. **Jacques Dugo**, protonotaire apostolique, élu en 1690. Il mourut le 7 janvier 1717.

D. **Nicolas de Fivaz**, de Fribourg, élu chanoine le 25 février 1697. Il mourut le 27 décembre 1733.

D. **Udalric de Praroman**, de Fribourg, élu chanoine le 29 mars 1697. Il mourut le 27 mars 1715. C'est à sa mort que commença l'usage de sonner toutes les cloches aux funérailles des chanoines.

Il légua au Chapitre la dime de Kehr, près de St-Antoine, en cas d'extinction de la famille de Praroman et 200 écus pour la réimpression du bréviaire lausannois, elle fut commencée par l'entremise du Chapitre, qui malheureusement y apporta quelques changements; c'est pourquoi cette édition fut prohibée par la congrégation des rites, qui ordonna au Chapitre de prendre le bréviaire romain (28 janvier 1719). Il légua aussi 200 écus pour la construction du Séminaire.

D. **François-Pierre-Augustin de Gottrau**, de Fribourg, protonotaire apostolique, chevalier de l'Eperon-d'Or, il est entré dans le Chapitre en 1706. Il mourut le 16 mai 1739.

Il fut Vicaire-général sous l'épiscopat de Mgr C.-A. Duding.

D. **Jean-Nicolas Ziegler**, de Fribourg, élu dans le mois de janvier 1707, étant alors à Vienne en Autriche. Ayant demandé à l'Etat de pouvoir différer son arrivée à Fribourg et de se faire remplacer au chœur pendant un an et ne l'ayant obtenu, cette nomination n'eut pas de résultat.

D. **Jean-Henri de Montenach**, docteur en théologie, il fut nommé chanoine le 5 décembre 1707 et curé en 1708. Mgr Duding, le nomma promoteur fiscal et chanoine de la cathédrale de Lausanne. Il mourut le 24 avril 1722.

D. **Charles-Ferdinand de Diesbach**, de Fribourg. Il poursuivait ses études à Dilingen au moment de son élection en 1708. N'ayant pu obtenir un sursis de 6 mois pour terminer ses études, il entra dans le Chapitre avant son ordination; mais il obtint en 1713, l'autorisation de rester pendant un an dans un séminaire de Paris. Il y retourna le 12 janvier 1720, pour y faire une retraite. C'était, dit M. Fontaine, un homme très pieux. Il mourut à Givisiez, le 20 mai 1724.

D. **Nicolas-Albert-Antoine de Maillardoz**, curé de Riaz, nommé chanoine en 1749 il fut établi vice-curé de Fribourg par le Chapitre, en 1722. Il mourut le 30 mars 1729.

D. **Rodolphe de Montenach**, de Fribourg, chanoine en 1715. Il mourut vers 1731.

D. **François-Pierre-Antoine Adam**, de Fribourg, il suivit d'abord la carrière militaire en France pendant 7 ans, il entra ensuite dans le séminaire de St-Nicolas à Paris, et fut nommé chanoine en 1715, curé de Fribourg, protonotaire apostolique, promoteur fiscal. Il mourut le 15 décembre 1758. C'était un homme très estimé et d'un grand mérite.

D. **Jean-Nicolas d'Odet**, de Fribourg, élu chanoine le 13 août 1717, étant minoré seulement. Le Chapitre ne voulut l'admettre. Il fut ordonné prêtre en 1719 avec le titre de son canonicat, quoique n'étant pas institué par le prévôt. Le chanoine Odet se trouva mêlé dans plusieurs conflits entre l'évêque et le Chapitre ; ce dernier protesta souvent contre des faits qui paraissaient léser ses droits. Le 31 mai 1722, le chanoine Odet fut élu curé par une assemblée tumultueuse, dit M. Fontaine, mais avec le consentement de l'évêque. Cet acte fut considéré comme une atteinte aux droits du Chapitre, qui fit retomber sur le nouveau curé sa colère en le privant de sa prébende et de voix active et passive (23 avril 1723). Il s'en suivit une averse de recours, de mémoires, de censures ecclésiastiques. Il mourut le 18 juin 1724 ; sa mort mit fin à tous ces débats.

D. **Georges-Pierre-Maurice Uffleger**, de Fribourg. Après ses études théologiques au séminaire d'Avignon, il fut admis dans le Chapitre le 19 juillet 1722 ; archidiacre et promoteur fiscal du diocèse, il commença les enquêtes du procès de béatification du B. Canisius. Il était né en 1703 et il mourut, après une longue maladie, le 2 janvier 1777.

D. **Béat-Ignace-Nicolas d'Ammann**, de Fribourg. Il fut élu le 5 décembre 1723, prévôt en 1736, vicaire-général sous l'épiscopat de Mgr de Bocard et administrateur du diocèse après sa mort. Le prévôt Ammann fut une des illustrations du Chapitre par sa prudence, par une sage administration et par ses talents. Né en 1704, il mourut le 11 novembre 1770.

D. **Jean-Pierre Von der Weid**, de Fribourg, chanoine en 1725; il mourut le 26 septembre 1763. Il fut malade ou absent pendant une partie de son canonicat.

D. **Tobie Progin**, de Fribourg, élu en 1725; il mourut le 16 mai 1760. Il légua au Chapitre la propriété de Combes et deux maisons en l'Auge, en cas d'extinction de la famille. Les deux derniers membres furent le vicaire-général honoraire Progin, mort le 12 février 1858 et son frère mort à Combes.

D. **Joseph-Nicolas de Montenach**, de Fribourg, élu le 23 mai 1730, étant diacre seulement, mais il fut ordonné le 8 juin 1731. D. **Thumbé**, abbé d'Hauterive, ayant refusé l'épiscopat, D. de Montenach fut élevé sur le siège de Lausanne le 22 novembre 1758 (Voir Mémor. VI, p. 533). Mgr de Montenach fut non seulement un ornement de la Collégiale de St-Nicolas, dont il conserva la stalle jusqu'à sa mort, mais encore du siège de Lausanne; il développa les études théologiques au Collège, introduisit l'étude du droit canon, de sages règlements pour la réforme des mœurs du clergé et des laïcs. Il mourut le 5 mai 1782.

D. **Albert de Castella**, de Fribourg. Il fut nommé en 1733; mais il ne fut jamais canoniquement institué et il renonça à sa stalle en 1736.

D. **Jacques Python**, il était curé d'Arconciel au moment de son élection le 4 mars 1733, dit M. Fontaine, cependant on ne le trouve pas dans le catalogue des curés de cette paroisse. Il ne fut admis et institué qu'en 1736 et il mourut en 1740.

D. **Prospert Chollet**, élu en 1726; il mourut le 1^{er} juin 1765.

D. **Charles-Nicolas Landerset**, de Fribourg, élu en 1737, doyen en 1770, il introduisit les conférences ecclésiastiques; mais ses successeurs dans la dignité de doyen les laissèrent de nouveau tomber. Il mourut le 24 mai 1780. C'était un homme très érudit et de beaucoup de talents.

D. **Rodolphe Zilliert**, chanoine en 1738. Il mourut vers 1739.

D. **Bonaventure Bene**, curé de Tavel; il fut appelé au canonicat en 1738 et il mourut en 1739.

D. **Henri-François-Xavier de Reynold**, de Fribourg; né en 1712, il fut nommé chanoine en 1739 et il mourut en 1779.

D. **Jean-Louis Techterman**, de Fribourg, baccalauréat, licencié de la Sorbonne, docteur en philosophie. Il fut le premier qui ne se fit pas présenter au Chapitre par un sénateur. Elu en 1754, curé de la ville en 1759, vicaire-général jusqu'à sa mort, prévôt en 1770. Il abolit plusieurs usages ridicules et des abus dans certaines fêtes comme celles de St-Nicolas, de Ste-Catherine, etc. D'entente avec Mgr de Lenzbourg, il établit une commission de quatre membres pour travailler à une réforme du bréviaire lausannois et à l'introduire dans le diocèse (Entreprise déplorable et accomplie sans les autorisations nécessaires). Il fut administrateur du diocèse après la mort de Mgr de Montenach. Plein de mérites, il mourut le 29 mars 1787 (Registres offic.).

D. **Joseph-Aloyse Galley**, de Fribourg, né en 1724, chanoine en 1782. Il renonça au canonicat en 1766.

D. **Pierre-Antoine-Bruno Loffing**, de Fribourg, ancien curé de Cressier (Voir vol. 4^{me}, p. 416), archiviste du Chapitre, il déploya un grand zèle et un amour assidu du travail pour les intérêts du Chapitre. Il mourut le 20 mars 1789.

D. **Tobie-Nicolas Ammann**, de Fribourg, né en 1718, chapelain de St-Nicolas en 1745 et ensuite chanoine en 1759. Homme d'une grande exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs. Il mourut en 1795.

D. **Nicolas Wuilleret**, de Fribourg et de Romont; il fut coadjuteur pendant 33 ans et ensuite nommé chanoine le 4 décembre 1760. Il mourut le 29 décembre 1770 à l'âge de 72 ans.

D. **Claude-Joseph Murer**, de Fribourg, curé de Villars-sur-Glâne; chanoine en 1765, il mourut le 13 mai 1787 (Regist.).

D. **Joseph-Emmanuel Seidoux**, de Fribourg, né en 1725, secrétaire de Mgrs de Boccard et de Montenach, directeur du monastère de la Visitation, protonotaire apostolique, nommé chanoine en 1764 ou 1766, curé de Fribourg, doyen et membre de la cour épiscopal, etc. Il mourut le 9 septembre 1812, à l'âge de 87 ans.

D. **Xavier-Nicolas d'Odet**, de Fribourg, élu en 1769, n'ayant pas encore reçu la prêtrise. Il mourut dans le séminaire d'Avignon, où il se préparait aux ordinations.

D. **Jean-Baptiste Grisot de Forel**, de Fribourg, élu vers 1770,

ayant reçu la tonsure seulement et au commencement de ses études. Il renonça à la carrière ecclésiastique.

D. **Joseph-Bruno Gady**, de Fribourg, élu pendant qu'il était au séminaire de Milan en 1772. Il mourut le 17 novembre 1788.

D. **Jean-Baptiste d'Odet**, de Fribourg, frère de Xavier-Nicolas, élu pendant qu'il terminait ses études dans un séminaire de Paris; il entra dans le Chapitre en 1774. Dans le mois de décembre 1784, il fut nommé curé d'Assens; mais il ne renonça à sa prébende qu'en 1796, à l'époque de son élévation à l'épiscopat.

D. **Louis Muller**, de Fribourg. Il fut élu chanoine après avoir reçu la tonsure et étant encore dans les classes inférieures. Après avoir été pendant quelque temps au séminaire de Besançon, il entra dans le Chapitre en 1779. Il fut nommé prévôt le 10 avril 1788. Il mourut le 8 avril 1822.

D. **Nicolas Dagnet**, de Fribourg. Il était au séminaire de Milan lorsqu'il fut nommé chanoine; il occupa sa stalle en 1780 et il y renonça le 17 juillet 1782 étant nommé prieur à Semsales.

D. **Pierre-Joseph-Bruno Stutz**, de Fribourg. Il fut aussi élu pendant qu'il était dans un séminaire à Paris, il commença en 1780. Il mourut le 30 octobre 1832.

D. **Charles-Aloyse Fontaine**, de Fribourg, né le 13 juin 1754. Il entra au noviciat des Jésuites à Lamperg (Bavière), le 28 septembre 1769. Il suivit les cours de philosophie à l'université d'Ingolstadt. Après la suppression de la Compagnie, il rentra à Fribourg et fut nommé professeur au Collège et il étudia en même temps la théologie, il fut ordonné le 24 mai 1777. Il se rendit à Paris en 1780, pour y acquérir de nouvelles connaissances; pendant ce temps, il fut nommé chanoine. Rentré dans sa patrie, il revêtit différents emplois et il s'appliqua à l'impression du bréviaire laus. (Voir Mémor.).

M. Fontaine était un érudit et un homme d'étude, il jouissait de la confiance de Mgr de Lentzbourg. Homme généreux, prêtre exemplaire, il rendit des services très grands au Chapitre et à sa patrie.

Pendant 50 ans, il fut l'âme de la Chambre des Scholarques, animé d'un zèle sans bornes pour l'instruction publique, il était

lié avec les hommes les plus influents de son siècle. Doué d'heureuses dispositions et d'une belle fortune, il avait acquis une précieuse bibliothèque, dont une partie fut léguée aux PP. Cordeliers et l'autre au Collège.

Il avait formé une collection d'objets d'art et même quelques uns rares : tableaux, médailles, manuscrits, etc. Ses collections d'histoire naturelle formèrent plus tard le noyau de nos musées minéralogique, zoologiques. soit notre *Cabinet d'histoire naturelle*.

Dans les nombreux manuscrits sur l'histoire et en général dans ses travaux, on regrette quelquefois l'absence d'une sage critique. Il mourut le 5 mai 1834 âgé de 80 ans.

Dans son testament, il a répandu ses bienfaits sur les pauvres, le couvent de Ste-Ursule, le Chapitre et surtout sur sa chère patrie.

Il fut le correspondant de Montlosier pour l'histoire naturelle du canton et de d'Epinay, pour les *Etrennes*.

Il a fait imprimer :

- 1° Le bréviaire lausannois, 4 volumes ;
- 2° Manuel historique pour l'année 1800 ;
- 3° Dissertation historique et critique sur le sacre de la cathédrale de Lausanne, 1791 ;

La bibliothèque cantonale possède 75 volumes, manuscrits de sa main, preuve éclatante d'un travail assidu.

Collection diplom. 23 volumes, in-4°.

Comptes des trésor., 34 volumes in-4°.

Nécrologe du Chapitre.

Réflexions importantes sur la nécessité de l'établissement d'un séminaire et d'une réforme de l'enseignement public.

Des volumes de méditations, de sermons, de piété, manière de catéchiser, sur le patois, les antiquités, etc.

Observations adressées à Monseigneur sur l'enseignement mutuel, etc.

Notice historique sur la Chambre des Scholarques. Elle fut publiée ainsi que la précédente par M. Berchtold. Frib. 1850, in-8°. Elle est précédée d'une biographie de M. Fontaine, dans laquelle l'auteur manifeste trop sa haine contre l'église, c'était mépriser M. Fontaine et non l'honorer.

D. Joseph-Pierre-Gauthier Schaller, de Fribourg. Après avoir achevé son cours de philosophie, il entra chez les PP. Jésuites à Landsperg ; étudia la théologie à Dillingen, etc. Il fut ensuite envoyé dans le nouveau collège que l'impératrice Marie-Thérèse avait créé à Vienne, où il fit un séjour de plusieurs années et émit les quatre vœux religieux.

Il revint à Fribourg à la fin de l'année 1774 et il y enseigna la théologie dogmatique pendant deux ans. La société de Jésus étant supprimée, il continua l'enseignement de la dogmatique pendant 9 ans. Nommé Principal du Collège après la mort du Père Von der Weid, il conserva cette dignité jusqu'au rétablissement des Jésuites à Fribourg.

Il fut nommé chanoine en 1782, vicaire-général et official du diocèse jusqu'à sa mort. Il fut par trois fois administrateur apostolique du diocèse. Accablé de fatigues et de vieillesse, il renonça à sa stalle de chanoine, le 18 décembre 1818 et il se retira auprès de ses anciens confrères, où il mourut le 18 décembre 1818 à l'âge de 89 ans.

D. Joseph-Laurent Löffing, de Fribourg, né en 1744, il fut pendant plusieurs années aumônier des troupes suisses dans l'île Majorque, et ensuite coadjuteur à St-Nicolas pendant 6 ans. Nommé chanoine en 1782. Ne pouvant assister au chœur, ni remplir les obligations de son bénéfice, il démissionna en 1801 et prit le service de la chapelle de Villars-les-Jons.

D. Pierre-Joseph Zillweger, de Fribourg, né en 1755. Il suivit les cours de théologie au séminaire de Milan et à Paris, où il obtint la cure de St-Véran.

Elu chanoine en 1784, il fut revêtu de plusieurs emplois : à la cour épiscopale, au séminaire, etc. ; rigide observateur de la discipline ecclésiastique, laborieux et très instruit. Il mourut le 14 novembre 1828.

D. Tobie-Nicolas Fiwaz, de Fribourg, né en 1767. Il fut élevé au canonical pendant qu'il étudiait au Collège germanique, à Rome, en 1792. Pendant la tourmente révolutionnaire, les supérieurs du diocèse de Besançon avaient obtenu l'autorisation de transporter une partie de leur séminaire au Collège de Fribourg, M. Fiwaz leur fut adjoint dans la direction du nouvel établissement (Voir Séminaire).

Il fut nommé curé de Fribourg en 1812 et prévôt le 23 avril 1822. Il mourut le 16 décembre 1857.

D. **Joseph-Nicolas-Edmond d'Odet**, de Fribourg, né en 1769, chanoine en 1792, doyen en 1818, vicaire-général en 1819. En 1823, il fut presque subitement atteint d'une maladie mentale, qui dura jusqu'à sa mort, arrivée le 9 juillet 1829.

D. **Pierre-Balthazard Uffleger**, de Fribourg, nommé chanoine en 1794. Il fut déposé en 1792.

D. **Jean-François Girard**, de Fribourg (Voir vol. 1^{er}, p. 352 vol. 3^{me}, p. 76 et vol. 4^{me}, p. 497), étant professeur au Collège, il fut élu chanoine le 15 mai 1789; mais la même année il accepta la cure d'Avry

D. **Joseph de Lenzbourg**, de Fribourg; il étudiait au Collège germanique lorsqu'il fut nommé chanoine; mais il quitta la carrière ecclésiastique avant de recevoir les ordres. Il mourut en Piémont en 1793.

D. **Nicolas-François-Fortuné Helfer**, de Fribourg, né en 1770, élu chanoine en 1793. Il mourut le 6 octobre 1841.

D. **Antoine Gevré**, de Fribourg. Chanoine depuis 1793. Il mourut le 24 septembre 1794.

D. **François-Antoine Chassot**, de Fribourg et d'Orsonnens, né en 1765. Ayant terminé ses études de théologie et de droit, il accepta le petit bénéfice de primissaire à Montorge; il fut élu chanoine en 1795, membre de la cour épiscopale, protonotaire apostolique; il mourut le 26 août 1848. Il était assidu auprès des malades et au confessionnal et strict observateur des rubriques.

D. **François-Toussaint Montveillard**. Il fit ses études à Paris; ordonné prêtre, il fut placé comme vicaire à Grandvillard, ensuite à Villars-les-Joncs. En 1801, il permuta de bénéfice avec le chanoine Loffing. En 1826, il fut nommé curé de Montbrelloz. Il mourut à Courrendlin (Jura bernois) à la fin de janvier 1854, à l'âge de 90 ans. C'était un homme très instruit et laborieux, prêchant en français et en allemand.

D. **Gaspard-Melchior-Balthazard Fasel**. Il fit ses études théologiques à Padoue et à Annecy; il fut prieur de St-Pierre, secrétaire de Mgrs Guisolan et Jenny, élu chanoine en 1819. Il mourut le 28 novembre 1833.

D. Pierre-Jean Æby, de Fribourg. Cette famille Æby a donné trois fils et une fille à l'église. Ayant terminé ses études, il fut placé à Lausanne pour diriger la jeune paroisse catholique (1818). Il fut nommé chanoine en 1822 et quelques semaines après curé de Fribourg, membre de la cour épiscopale en 1826. Il renonça en 1845 à la cure. M. Æby fut l'un des curés qui en remplit le plus exactement toutes les fonctions. Excellent orateur, d'un port majestueux et grave, parlant plusieurs langues, il fut un pasteur zélé, un ardent catholique, et le promoteur des bonnes œuvres. Il vécut dans des temps difficiles; il n'est pas étonnant qu'il rencontra des difficultés assez nombreuses. Il introduisit à Fribourg une école libre dirigée par les frères Maristes et il y joignit une pension, qui devint bientôt nombreuse. Les événements de 1847 et 1848 renversèrent l'œuvre de M. Æby et il dut lui-même prendre la route de l'exil. Rentré dans sa patrie en 1856, il fut élevé en 1858 à la dignité de prévôt. Il mourut le 16 février 1868. Les œuvres et le ministère pastoral de M. Æby ont rencontré des contradicteurs; mais tous ont reconnu en lui un homme loyal, un prêtre zélé et exemplaire et un digne pasteur. Ses vertus ont fait l'admiration de ses contemporains. L'exemple de la sollicitude pastorale qu'il a donné a produit des fruits; depuis lui, les curés de Fribourg ont prêché, fait les catéchismes, visité les malades et rempli les devoirs de pasteurs des âmes.

D. Jean Remy, de Fribourg; il était professeur de mathématiques au Collège de Fribourg au moment où il fut appelé à occuper une stalle en 1826. C'était un homme d'une grande exactitude et très assidu à l'église et à l'étude. Il mourut le 8 mai 1843.

D. François Kern, de Fribourg, né en 1766. Ayant terminé ses études à Dillingen, sous le célèbre professeur Sailer, il fut appelé à un bénéfice de chapelain en 1794 et ensuite de coadjuteur, fonctions qu'il retint jusqu'à sa mort. Elu chanoine en 1829; il mourut dans le mois de juillet 1847.

D. Albin-Séverin-Xavier Sulger, de Fribourg, chapelain de Saint-Pierre, ensuite chanoine en 1830, il mourut le 11 août 1870.

D. André-Ignace Gottrau, de Fribourg. Né en 1809. Il acheva

les cours de théologie au séminaire de Coire; ordonné prêtre en 1832, il fut nommé coadjuteur et bientôt après chanoine. Il fut élu curé de Fribourg le 16 mai 1858, il dut quitter ces fonctions à cause de l'état de sa santé. Il mourut le 6 août 1865. Il fut le fondateur de l'école des sourds-muets, et rendit des services signalés à l'administration des pauvres et aux écoles.

D. Antoine Kilcher, de Fribourg, né le 1^{er} janvier 1800, élève du collège germanique, docteur en théologie et droit canon, ordonné à Rome le 28 mai 1825, vicaire à Bottens, chapelain à Notre-Dame, curé d'Yverdon; il fut nommé chanoine de Saint-Nicolas le 24 mai 1833, chancelier de la nonciature et proto-notaire apostolique, curé de Fribourg en 1845; il dut en 1858 résigner ces fonctions à cause de ses infirmités, mais il fut bientôt nommé doyen. Il mourut le 28 février 1882. **M. Kilcher**, était un prêtre aussi savant que modeste et pieux. Très versé dans les questions de droit canon, doué d'un caractère doux et ferme. Plusieurs évêques apprécièrent ses mérites.

D. Nicolas Bapst, de Fribourg, chapelain à Notre-Dame de 1822 à 1830, chapelain et coadjuteur à St-Nicolas, élu chanoine dans le mois de février 1841, il mourut le 22 février 1862.

D. Joseph-Prothais Grauser, de Fribourg. Il débuta dans le ministère comme vicaire à Compesières (Genève), et ensuite comme curé de Nyon (Vaud), paroisse nouvellement créée. En 1841, il fut établi administrateur de la paroisse d'Echarlens et nommé chanoine dans le mois de septembre 1842 et en même temps coadjuteur, fonctions qu'il remplit pendant 17 ans. Il mourut le 10 octobre 1875, à l'âge de 66 ans. Son testament est un monument de sa foi et de sa charité.

Mgr Christophore Cosandey, de Halten près de Tavel. Né à St-Silvestre le 16 décembre 1818, élève du collège germanique, ordonné à Rome le 18 décembre 1841, docteur en philosophie et en théologie. Il fut d'abord placé comme vicaire à Guin et en 1843 il fut appelé à St-Nicolas comme chanoine. Mgr Marilley lui confia en 1858 la direction du Séminaire et l'enseignement de la théologie morale. Consulteur au concile du Vatican, camérier de Sa Sainteté, etc. Il fut enfin élevé à la dignité épiscopale le 19 décembre 1879. Il mourut le 1^{er} octobre 1882. Son éloge est encore dans toutes les bouches.

D. **Etienne Perroulaz**, de Fribourg; il suivit les cours de théologie au séminaire de St-Sulpice à Paris. Ordonné prêtre, il fut placé comme vicaire à Echallens en 1846 et en 1847 comme curé à Vuissens; il fut ensuite nommé chanoine et aumônier du Collège en 1849, curé de Berne dans le mois de juillet 1866. Il dut quitter cette position honorable pour cause de santé; ensuite placé comme aumônier dans l'établissement de Marsens qu'on venait d'ouvrir en 1877, où il mourut le 3 novembre 1878.

D. Perroulaz était un homme très érudit et versé dans la science pédagogique.

D. **François-Xavier-Pierre-Stanislas Aÿ**, de Fribourg, né le 2 décembre 1804, ordonné le 5 juin 1830, chapelain à Tavel, vicaire à Semsales en 1831, coadjuteur à St-Nicolas de 1833 à 1858, chanoine le 13 août 1858, membre de la cour épiscopale, doyen du Chapitre et de la ville en 1882. *Ad plures annos*, c'est le vœu général.

D. **Ignace-Nicolas Wuilleret**, de Romont et de Fribourg, ordonné en 1843, vicaire à Morlens, et en 1844 chanoine et professeur à Romont. Obligé de quitter sa patrie après les événements de 1847, il fut nommé aumônier des troupes suisses à Naples où il se distingua pendant le choléra en 1854. En récompense de son dévouement, François II le nomma chevalier et chapelain de l'ordre Constantinien. A son retour, il fut nommé chanoine le 6 août 1858. Il mourut le 15 mai 1875, à l'âge de 56 ans.

Il traduisit et continua l'ouvrage d'Holzhauser: *Interprétation de l'Apocalypse*. Deux volumes in-8°. La première édition parut en 1856, Paris, et la seconde en 1860. L'ouvrage fut traduit en plusieurs langues. M. Wuilleret était un homme modeste, d'une grande régularité en toutes choses, un prêtre édifiant et instruit. Son testament est une preuve de sa charité et de son dévouement; il légua :

Au grand séminaire, 500 fr.; au vénérable Chapitre de Saint-Nicolas, 1,000 fr.; à l'Œuvre de la propagation de la foi, 500 fr.; à l'Hospice cantonal, 500 fr.; à l'établissement des Sœurs de la Charité, à Fribourg, 500 fr.; aux pauvres de Romont, 200 fr.; au clergé de Romont, 500 fr.; à l'hospice de Billens, 200 fr.;

aux RR. PP. Capucins de Fribourg, des dons en nature; aux pauvres de Fribourg, 500 fr.

D. **Joseph-Bruno Egger**, de Fribourg, ordonné prêtre en 1854, il fut placé vicaire à Lausanne, ensuite en 1856 à Berne, puis en 1858 il fut nommé curé de Neuchâtel et dans le mois de mai 1862, chanoine, desservant d'abord et ensuite curé de Fribourg en 1865. Il est mort le 20 septembre 1876.

D. **Auguste-Benoît Favre**, de Rue, né le 22 décembre 1823, ordonné le 25 juillet 1848, vicaire à Bottens et à Fribourg en 1850, curé d'Echallens en 1857, directeur des écoles primaires et chanoine à Notre-Dame en 1862, de St-Nicolas en 1865, prévôt dès le 18 mai 1881.

D. **Joseph-Amédée Schneuwly**, de Fribourg et Wünnenwyl, né le 28 février 1835, ordonné le 25 juillet 1862, vicaire à Attalens en 1862, à la Chaux-de-Fonds en 1863, à Genève en 1864, coadjuteur à St-Nicolas en 1865, chanoine en 1869, premier recteur de la nouvelle paroisse de St-Maurice de 1871 à 1875, directeur des écoles de la ville jusqu'en 1887. M. Schneuwly a fait imprimer : *Quelques mots sur l'éducation*, 1880; quelques opuscules d'histoire à l'usage des écoles primaires.

D. **Tobie Loffing**, ordonné prêtre en 1850, vicaire à Genève, curé-desservant à Gruyères en 1852, curé de Villaz-St-Pierre en 1857, chanoine de St-Nicolas en 1870, curé de Fribourg. Il est mort le 21 janvier 1880, à l'âge de 54 ans. C'était un homme de talent et laborieux, d'un caractère très aimable et toujours ferme dans l'accomplissement de ses devoirs. Il a fait imprimer quelques sermons et discours.

D. **Joseph-Pierre-Adrien Schorderet**, né à Bulle le 3 mars 1840, ordonné le 24 février 1866, vicaire à Neuchâtel, aumônier à Hauterive en 1867, chanoine de St-Nicolas en 1869, recteur à St-Maurice en 1875, démissionnaire le 1^{er} octobre 1882; il fut nommé chanoine honoraire de St-Nicolas et de Toulouse en 1882, directeur de l'œuvre de St-Paul.

D. **Henri-Joseph Ems**, de Fribourg, né en 1842, ordonné en 1869, vicaire à Neuchâtel, curé de St-Jean en 1870; il est mort à l'âge de 38 ans le 15 juillet 1879. On peut lui appliquer les paroles : « Consummatus in brevi explevit tempora multa. »

D. **Frédéric-Garin Wicky**, de Vuadens, né le 4 juillet 1814, ordonné le 19 septembre 1840, vicaire à Genève et administrateur de cette paroisse en 1844, curé de Villars-le-Terroir en 1846, directeur du Collège de Fribourg en 1857 et prédicateur de 1857 à 1871, professeur de théologie au séminaire de 1860 à 1877, chapelain à Montorge en 1864, recteur de Notre-Dame en 1871, chanoine de St-Nicolas le 19 mars 1875; il est mort le 29 mai 1883. M. Wicky était un homme d'un beau talent, excellent prédicateur, d'un caractère aimable.

D. **Jacques-Ambroise Perriard**, de Villarepos, né le 25 juillet 1841, ordonné le 21 juillet 1867, vicaire à Neuchâtel, chapelain à Wallenried en 1869, chanoine en 1876, professeur au Collège depuis 1879.

D. **Joseph-Aloyse Tschopp**, de Liebistorf (Cormondes), né le 14 septembre 1842, ordonné le 25 juillet 1868 et professeur au Collège en 1869, chanoine de St-Nicolas en 1877.

D. **Paul-Félix Perriard**, de Villarepos, frère du précédent, né le 25 novembre 1851, ordonné le 2 juillet 1876, chapelain à Wallenried, coadjuteur en 1877, chanoine et recteur à St-Jean en 1878, élu curé de Fribourg le 4 avril 1880.

D. **Jean-Vincent Bornet**, de Fribourg et de La-Tour, né le 4 juillet 1851, ordonné le 2 juillet 1876, vicaire à Bulle, chanoine et recteur à St-Jean du 11 avril 1880; en 1884, il entreprit l'agrandissement de l'église de St-Jean, qu'il dota d'un orgue fait à Fribourg, le tout grâce au concours des âmes pieuses, de son zèle et de son activité.

D. **Léon-Henri Esseiva**, de Fribourg et de Fiaugières, né le 28 juin 1854, élève du polytechnicum fédéral, ordonné à Rome le 8 avril 1880, coadjuteur et ensuite chanoine et recteur à St-Maurice le 4 octobre 1882.

D. **Victor-Joseph Pellerin**, d'Assens, né le 13 janvier 1838, ordonné le 27 juillet 1862, vicaire à Bernex, curé à Nuvilly-Aumont en 1863, curé de Cugy en 1871, Vicaire-général en 1880, chanoine en 1883.

D. **Pierre-Séraphin Morel**, de Lentigny, né le 20 août 1855, ordonné le 18 juillet 1880, membre du clergé d'Estavayer jusqu'en 1882; il fut appelé au Collège comme préfet. Le 1^{er} juin

1887, il fut nommé chanoine et ensuite inspecteur des écoles de la ville.

Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif, nous trouvons de nombreuses illustrations dans le Chapitre; il a donné 4 évêques au diocèse de Lausanne, 18 vicaires-généraux et promoteurs-fiscaux et près de 20 docteurs en théologie, en droit et en philosophie.

Quelques membres, comme DD. Schnewly, Werro, etc., exercèrent une salubre influence sur le clergé, sur l'Etat et sur les populations.

Curés de Fribourg.

1179—1182. D. Hugues, prêtre (R. D., 1, 3, M. et D., XII, p. 76 et 195, Zeerleder, etc.).

1182. D. Ulrich (M. et D., XXII, p. 23).

1217. D. Conrad et Ulrich.

1228—1234. D. Conrad (D. Mscr., 360).

1238. D. Guillaume (Rom., n° 1).

1238. Jo (Joseph), chanoine de Lausanne (H. et Mscr., 374).

1239-1242-1244-1245. D. Conrad, curé (H. et Mscr., 366, Zeerleder, n° 204. Fontes, rer. bern.).

1253—1279. D. Pierre, curé (Zeerleder, Mscr., Fontes, arch. d'Haut., etc.).

1281—1308. D. Guillaume de Grenilles, curé (Mscr. 502 et 505, Fontes, rer. bern., arch. d'Haut., sceau).

1311. D. Walther de Bésingen, curé, pro-vic. de Fribourg, vice-doyen (Mscr., 448).

1314—1340. D. Louis de Strassberg, curé; il mourut le 3 décembre 1343 (Fontaine, R. D., vol. 2^{me}, p. 57, 99, Mscr.). Ce curé était en même temps chantre de l'église cathédrale de Strasbourg; il renonça en 1314, pour l'espace de 4 ans, à l'usufruit de la cure de St-Nicolas en faveur de la Fabrique de cette église et il autorisa l'abbé d'Hauterive à pourvoir la cure de St-Nicolas de desservants, si ceux qu'il avait établis, soit DD. Walther, Rodolphe et Nicolas, étaient révoqués (R. D., 2^{me}, p. 57). Il le céda encore en 1330 pour 5 ans et moyennant la somme

de 100 livres, et en 1340 moyennant 80 florins d'or de Florence (Id., p. 38).

Pendant l'administration de D. Louis de Strasberg, D. Pierre de Duens fut desservant.

1321. D. **Nicolas d'Épentes**, vicaire de Fribourg (Hôpit. 11, n° 14).

1343. D. **Richard de Maggenberg**, curé (R. D., vol. 3^{me}, p. 84), élu le 6 décembre 1343 par l'Avoyer et les Deux-Cents.

1345—1349. D. **Hugues Weggen**, curé (R. D., vol. 3^{me}, p. 89, Mscr. arch. de l'hôpital d'Hauterive, etc.), élu par droit *de dévolu*, par D. Jacques de Billens, vicaire-général du diocèse. Le duc Albert d'Autriche croyant avoir droit à la présentation avait nommé D. Pierre Riche, de Bâle; l'Avoyer et la bourgeoisie D. Wagon ou Weggen.

1358—1360. D. **Ulrich**, curé (Mscr. 380, 394, etc.).

1368. D. **Jean de Duens** (ou Dudingén), curé (Mscr. 457 et 478); il mourut le 2 novembre 1378.

1378—1382. D. **Nicolas Chedel**, curé (Mscr. 547, 564, 565, 578 et 582).

1389. D. **Jean Cordeir**, curé. Il mourut en 1389 (Mscr. 660).

D. **Pierre de Villa**, de Montagny-la-Ville, élu curé en 1389 (Mscr. 661, 691, 735, 747, 769 et 811). Il était docteur en droit (juris peritus), il fut aussi curé de Treyvaux en 1385. Il ne possédait plus le bénéfice de curé en 1404, mais il vivait encore en 1417 (Manot, not.), il fonda l'autel de St-Silvestre à St-Nicolas; D. Pierre Vouchier, doyen de Fribourg, augmenta cette fondation en 1420.

1402—1412. D. **Pierre Freischer** (dit Ruerat), curé (Rég. alp. de St-Nicolas, Mscr. 108, 114, 138 et 179). Il fit son testament le 5 juillet 1412, année de sa mort; son frère D. Nicolas Ruerat fut héritier; il légua 40 livres au clergé de St-Nicolas, il fit encore différents legs au clergé d'Avenches, aux couvents et aux confréries.

1412—1448. D. **Guillaume Studer**, de Fribourg, fils de Jacques Studer. Ses frères étaient Hanselin, Jean et Jacques.

Il fut ordonné diacre en 1404, élu curé dans l'église des PP. Cordeliers en 1412; de 1414 à 1416 il continuait ses

études à Lyon. Il fit encore un voyage en 1420 ; il paraît qu'il devait se prolonger, car il fit son testament le 5 septembre de cette année.

En 1438, il fut délégué au Concile de Bâle.

D. **Pierre de Montagny**, desservant en 1415.

D. **Rodolphe Raissy**, desservant de 1420 à 1425 (R. D., VII, etc.).

D. **Jean Noir** (Niger), desservant en 1437.

D. **Guillaume de Vufflens-la-Ville**, Ord. Prædic., desservant pendant le Concile.

1447. 24 octobre. D. **Bernard Fremesi**, curé (Trés. n^{os} 90 et 91). En 1448, on lui donne un sauf-conduit afin qu'il puisse arriver à Fribourg sans éprouver de désagréments. Il fut logé avec son compagnon chez J. Cudrefin (Id.).

1448—1451. D. **Jean Niger** (Noir), curé.

1451—1455. 4 octobre. D. **Guillaume Huser**, curé (Miss. Trés.).

1457—1494. D. **Pierre Schneider** (Sartor) (Compt. des trés., Geist. 31, etc.). Son testament fut fait le mercredi avant la St-André en 1494.

1494—1509. 4 décembre. D. **Nicolas Bugnet** (Missiv., p. 23, Compte des trés., 1494). Il résigna en 1509 en faveur du suivant.

1509—1512. D. **Louis Loybli** (Nécrologie du Chapitre). Il quitta Fribourg sans donner sa démission ; la bourgeoisie nomma le suivant.

1512—1516. D. **Nicolas Bugnet** (Mis. Geist. Necrol.), il était fils de Nicod Bugnet et prêtre depuis 1474 ; il mourut en 1516. Peterman et Jacques étaient frères du curé. A sa nomination, on sonna toutes les cloches et on chanta un *Te Deum* en présence de l'abbé d'Hauterive, du gardien des Cordeliers, du recteur de Notre-Dame, etc. L'institution lui fut donnée l'année suivante par le pape. Par son testament du 6 juin 1516, il fit plusieurs legs pies (arch. cant., not. 118).

Il possédait *le tènement* de Balliswyl, qu'il légua à ses neveux Peterman Bugnet et Nicolas de Praroman, fils de sa sœur Françoise.

1516—1524. D. **Jacques Golschi**, de Fribourg, élu le 12 octobre 1516 (Geist. sac., 97, 98, Fontaine), fils de Michel Golschi, prêtre et procureur du clergé en 1489.

1524—1535. D. **Pierre Saloz** (ou Saluz) (Com. 161, St-Nicolas, n° 14, Geist. sac. 179, Fontaine). Son testament est daté du 22 mai.

Deux prêtres de ce nom vécurent à Fribourg, le second fut Jean Saloz, qui mourut vers 1539; il avait un frère à Chasalles-sur-Moudon. Il est probable que les Saloz appartenaient à la famille vaudoise de ce nom, qui existe encore. Un membre de cette famille est revenu au catholicisme il y a 20 ans. Son testament est daté du 22 mai 1535; il mourut la même année.

1535—1567. D. **Guillaume Schrötter**, de Fribourg. Son frère Gaspard était religieux augustin et ils étaient fils d'Ulric Schrötter; il mourut dans le second semestre de l'année 1567.

1570—1580. D. **Jean Thomy**, chanoine. Il résigna le 4 février 1580. Il prend aussi le prénom de Pierre.

1580—1590. D. **Sébastien Werro** (Voir Chanoine), élu le 5 février 1580, il résigna le 29 mars 1590 (Geist. sac. 313).

1590—1601. D. **Jean Thomy**, curé de Farvagny, élu le 22 ou le 29 juillet 1590, il fut nommé prévôt (Voir vol. 5^{me}, p. 270). En 1596, D. Jacques Corpatour fut établi coadjuteur du curé et D. Thomy résigna immédiatement la cure de Farvagny et il fut institué par le vicaire-général Schneuwly.

1602—1610. D. **Nicolas Stutz**, élu le 10 mars 1602, il résigna le 13 mai 1610.

1610—1618. D. **Pierre Hans**, chanoine et chevalier de l'Eperon-d'Or (eques aureatus) (Voir Chanoine), il résigna le 17 décembre 1617.

1617—1629. D. **Jacques Schueler**, de Fribourg.

1629—1639. D. **Jacques Chervet**. Il résigna en 1639. En 1632 on porta un arrêté qui dispensait le curé d'administrer les sacrements aux habitants de la banlieue et hors des portes de la ville.

1639—1651. D. **François Heidt** (Voir Chanoine).

1651—1653. D. **Pierre Jeckelmann** (Voir Chanoine).

1653—1656. D. **Jacques König**, de Fribourg, il fut nommé prévôt (Voir Chanoine).

1656—1684. D. **François Schmid** (Voir Chanoine). Il paraît que l'évêque intervint en 1663 pour l'obliger à continuer les fonctions pastorales.

1684—1707. D. **Jean-Jacques Zurthannen**, élu dans le mois d'octobre 1684, il a résigné la cure en 1707.

1708—1722. D. **Jean-Henri de Montenach**, de Fribourg, élu le 11 novembre, il mourut le 24 avril 1722.

1722—1724. D. **Jean-Nicolas d'Odet**, de Fribourg.

1724—1758. D. **François-Pierre-Antoine Adam**, de Fribourg. Il mourut le 15 décembre 1758 ; il a laissé la moitié de sa fortune aux pauvres et l'autre moitié à ses neveux.

1759—1770. D. **Jean-Louis Techterman**, de Fribourg.

1770—1812. D. **Joseph-Emmanuel Seydoux**.

1812—1822. D. **Tobie-Nicolas Fivaz**.

1822—1845. D. **Jean-Pierre Eby**, démissionnaire en 1845.

1845—1858. D. **Antoine Kilcher**, démissionnaire en 1858.

1858—1865. D. **André-Ignace Gottrau**, de Fribourg.

1865. D. **Christophe Cosandey**, élu curé le 18 juin, il n'accepta pas sa nomination.

1865—1870. D. **Joseph-Bruno Egger**, il a renoncé à la cure, à cause du mauvais état de sa santé.

1870—1880. D. **Tobie Loffing**.

1880. D. **Paul-Félix Perriard**.

Nomination du curé.

Berthold de Zehringen, en fondant Fribourg, avait sans aucun doute réglé les rapports de ses habitants par des statuts ou ordonnances, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. La ville ayant passé sous l'autorité des comtes de Kibourg, ils lui octroyèrent ou confirmèrent ses statuts. L'acte prit le nom de *Handfeste*, il est du 28 juin 1249. La nomination du curé, du prêtre-sacristain (*matricularius*), de l'écolâtre, prêtre chargé de l'instruction des enfants destinés au service de l'église (*scholasticus*) était réservée à la communauté (R. D., vol. 1^{er}, p. 24).

La ville se développant du côté de la porte de Berne, les mêmes droits furent accordés à ces nouveaux habitants (*idem*, p. 81). Ces privilèges furent confirmés par les différentes maisons souveraines des Kibourg, des Habsbourg, etc., en 1308 (1309),

la bourgeoisie, conformément à ces privilèges, nomma toujours son curé. C'est donc un droit qu'elle exerce depuis six siècles.

1343. Après la mort du curé de Strassberg, l'Avoyer, le Conseil et les Deux-Cents, au nom de la communauté, élurent D. Richard de Montmacon ou de Maggenberg.

Deux ans après cette élection, un conflit surgit entre Albert d'Autriche et la bourgeoisie de Fribourg; le duc Albert méconnaissant les droits et privilèges accordés à la ville, élit D. Pierre Rich, de Bâle.

La bourgeoisie soit l'Avoyer, le Conseil et les Deux-Cents présentèrent D. Hugues Wagon. Le droit de collation, à la suite de ce conflit, fut dévolu à D. Jacques de Billens, vicaire-général de l'évêque et doyen de Sion, il cita les parties à son tribunal. La bourgeoisie apporta ses titres.

En vertu du droit qui lui était dévolu, il confirma la nomination de D. Hugues Wagon et il en confia l'installation à D. Jacques de Villar, curé de Frutigen (R. D., vol. 3^{me}, p. 84, 89).

Fribourg a toujours veillé avec une grande sollicitude à la conservation de son privilège de collation de la cure. En 1424, le curé Studer fut promu à quelques dignités ecclésiastiques par le Pape. La bourgeoisie délégua immédiatement une commission auprès de l'archevêque de Tarentaise pour s'informer si le droit de la bourgeoisie pourrait être violé ou annulé par ces dignités.

Le curé Schneider fut élu en 1457 conformément aux privilèges de la bourgeoisie, il reçut l'institution de D. Jean Andrée, docteur en droit et vicaire-général du diocèse et il fut mis en possession de la cure par D. Nicod Duchâtel, recteur de l'église de Notre-Dame en présence de l'Avoyer, du clergé et du peuple.

La nomination se fait dans l'église en présence du Chapitre et ordinairement avec beaucoup de dignité.

Les obligations et charges du bénéfice étaient importantes: en 1456, il devait fournir l'huile des lampes devant le St-Sacrement, pendant la nuit. A cette date, Jacques d'Englisberg vendit au clergé des propriétés à Cordast et à Kilfier pour une rente de 50 sols, qui devaient être remis au curé pour cette charge.

Droit du curé.

Un acte du 15 octobre 1425 nous fait connaître les droits du curé. Chaque fidèle devait offrir sept fois par an : à Noël, l'offrande était de trois deniers ; à Pâques, deux, l'un comme droit pascal et l'autre comme droit d'offrande. A la Pentecôte, aux fêtes de l'Assomption, de St-Nicolas, de la Dédicace et de Toussaint, chaque fois un denier. Ces offrandes étaient obligatoires sous peine de péché mortel et d'excommunication.

Il avait le droit de célébrer la messe solennelle le jour du patron de chaque autel et le jour anniversaire de sa dédicace.

Le dimanche et le lundi, il pouvait célébrer la première messe, si l'une des sept solennités citées ne tombait pas sur l'un de ces jours. Dans ce cas, le vicaire célébrait la première messe et le curé percevait 12 deniers de l'offrande¹⁾.

Aux enterrements, il pouvait chanter la messe du décès ou célébrer l'une des quatre messes²⁾.

Les jours de septième, du trentième et de l'anniversaire d'un défunt, il pouvait célébrer la seconde messe et le vicaire la première, afin que les messes pour les vivants et les défunts de la paroisse ne fussent omises.

Les offrandes appelées *daysimum*, déposées sur les autels, après le chant de l'évangile, appartenaient au curé. Ces offrandes consistaient surtout en denrées : cire, viande, pain, etc., elles étaient fréquentes aux messes pour les défunts.

Le curé percevait encore une certaine quantité de deniers pour le chant des matines et des laudes aux anniversaires.

Pour la bénédiction des époux, le curé avait droit à un sol ou à 12 deniers et à 2 pots de vin lorsque les noces étaient solennelles ; mais si l'un des époux quittait la paroisse en se mariant, le curé, selon l'antique usage, pouvait réclamer 5 sols et le vicaire un sol.

1) On célébrait chaque jour au moins deux messes pour la paroisse, l'une pour les vivants et l'autre pour les défunts. A l'une ou aux deux, il y avait une offrande volontaire et libre.

2) Il paraît qu'outre la messe d'enterrement, les fidèles faisaient encore célébrer trois autres messes.

Ces droits constituaient une partie du bénéfice et formaient ce que nous appelons aujourd'hui le *casuel*. Ils ne furent pas établis ou imposés arbitrairement, mais à la suite du consentement des paroissiens.

Devoirs du curé envers le clergé paroissial.

Les charges du curé étaient nombreuses : par exemple, il devait donner 21 repas au clergé ; le jour des Rois, il payait à chacun des personnages royaux 12 deniers (Il paraît qu'à cette époque les prêtres seuls représentaient les rois).

L'usage antique obligeait aussi le curé à donner un petit cierge à chaque prêtre, le jour de la Purification.

Le curé devait remettre au sacristain (*matriculario*) 3 deniers et 2 au clerc pour chaque enterrement. Le 2 novembre, il devait fournir au clergé une quantité suffisante de pain, pour un repas, s'il était pris en commun.

On avait l'habitude aux enterrements, aux septièmes et treizièmes d'offrir du pain ; le curé devait en remettre le tiers au clergé. L'offrande en pain dans nos contrées remonte aux premiers siècles du christianisme. Cet usage règne encore à Fribourg et dans plusieurs paroisses ; il fut toujours considéré comme une aumône faite au prêtre, autrefois comme aujourd'hui, peu favorisé en général des dons de la fortune et par conséquent comme une œuvre méritoire. Heureux le peuple qui n'abandonne pas les traditions pieuses, le passé revit dans le présent.

Coadjuteurs.

L'établissement des coadjuteurs date de 1700. Jusqu'alors les chanoines et les chapelains en remplissaient les fonctions.

En 1700, le prévôt de Montenach proposa au Chapitre de choisir des coadjuteurs-chapelains en dehors du Chapitre. Il indiqua divers moyens pour leur créer un traitement, par exemple, un supplément de présence au chœur, le transfert des fondations de la chapelle de St-Maure à St-Nicolas, 6 sacs de grain à chacun. D'un autre côté, le chanoine Reyff, insigne bienfaiteur du Chapitre, du Séminaire, promit le capital de 800 florins.

Le bénéfice était pauvre et suffisait à peine à l'entretien des coadjuteurs ; les plus jeunes chanoines exercèrent fréquemment ces fonctions et on vit rarement simultanément deux coadjuteurs pris en dehors du Chapitre.

Depuis la mort du prévôt Eby jusqu'à l'institution de M. Favre, soit de 1868 à 1882, les rentes de la prévôté furent appliquées à l'amélioration du bénéfice de ce dignitaire et de ceux des coadjuteurs.

Coadjuteurs.

- 1701—1703. D. **Pierre Veillard**, de Fribourg, élu le 14 février, il fut ensuite curé d'Autigny.
- 1703—1705. D. **Jacques Affentrager** (ou Affenträger).
- 1707—1727. D. **Jean-Henri Chollet**.
1734. D. **Thurler**.
- 1734—1735. D. **Muller**.
- 1735—1759. D. **Nicolas Wuilleret**.
- 1764—1765. D. **Augustin Cugnet**.
1765. D. **Sottas**.
1772. D. **Fleischman**.
1773. D. **Joseph-Nicolas Piller**, il a quitté le 15 novembre 1775.
- 1774—1775. D. **Bourgknecht**.
- 1775—1778. D. **Guillaume-Silvestre Zumwald** (Voir volume 4^{me}, p. 357).
- 1776—1823. D. **Nicolas Ding**, il était né en 1753.
- 1778—1782. D. **Joseph-Laurent-Bruno Loffing**.
- 1775—1776. D. **Stœcklin** (Voir Lorette).
- 1783—1810. D. **Pierre-Damien Zurlanbin**, de Baden (Argovie), remplaçant Mgr de Montenach au chœur pendant 8 ans, aumônier des troupes fribourgeoises à Bâle en 1794.
- 1822—1830. D. **François Kern**, chapelain de St-Nicolas, 1795.
- 1824—1825. D. **François-Pierre Zbinden** (Voir Tavel).
- 1827—1828. D. **Jean-Pierre Jendly** (Voir Visitation).
- 1827—1829. D. **Martin Ruder**.
- 1830—1831. D. **Meinrad Meyer** (Voir St-Jean).
- 1832—1833. D. **André-Ignace Gottrau**.
- 1834—1858. D. **François-Xavier Eby**.

- 1837—1843. D. Edouard-Nicolas Stœcklin, curé de Neuchâtel ;
mort le 26 juillet 1857.
- 1859—1861. D. Alexandre Bovet (P. Pierre Canisius, Cordelier).
1858. D. Charles-Nicolas Ræmy (Voir Bourguillon).
1861. D. Aloys Gœtschman.
- 1861—1865. D. Auguste Sottaz.
- 1862—1869. D. Joseph-Amédée Schneuwly.
- 1872—1877. D. Pierre-Alphonse Reidy.
1876. D. Joseph-Auguste-Paul Beuret.
- 1878—1879. D. Paul-Félix Perriard.
- 1880—1882. D. Félix-François Wicht.
- 1880—1884. D. Adam-François-Nicolas Wittmann.
1884. D. Joseph-Léon Roy.
1884. D. Jean-Julien Quartenoud.

Les Prédicateurs.

Nous possédons peu de renseignements sur le genre de la prédication, sur les prédicateurs et l'action de la chaire à Fribourg jusqu'au XV^e ou XVI^me siècle. A côté de la prédication ordinaire ou quotidienne, il existait une prédication extraordinaire, c'était celle de l'Avent, du Carême et les missionnaires des Croisades pour la délivrance des Saints-Lieux, de l'Eglise opprimée ou enfin pour détruire des abus, des vices et des doctrines mauvaises.

Le clergé et l'Etat appelaient souvent des prédicateurs étrangers pour le Carême, mais il arrivait aussi quelquefois des prédicateurs avec des pouvoirs extraordinaires ; ils prêchaient sur les places publiques, parce que les églises ne pouvaient contenir la foule des auditeurs. C'était de graves événements pour les populations, qui accouraient des villes et des campagnes.

1344. D. Pierre de Sou lens était prédicateur à Fribourg.

Je ne rappellerai pas la mission de St-Vincent-Ferrier à Fribourg, en 1404 (Voir Rev. cath. septembre 1874, Arch. soc. d'hist., vol. 4^me, Mémor. 5^me, p. 145), ni le séjour des inquisiteurs à Fribourg (Voir Berchtold, histoire cant., vol. 1^{er}, p. 178

et 260, Mémor. 5^{me}). En 1430, Frère Bertrand, venant de Tarascon, prêcha à Fribourg, il fit 46 sermons et y demeura pendant huit semaines.

Il alla aussi prêcher à la Maigrauge ; il était accompagné de plusieurs membres du Conseil. Pour éviter la fatigue, ils passèrent et repassèrent la Sarine en bateau.

Cette prédication a quelques rapports avec l'affaire de la secte des Vaudois ; le prédicateur fut probablement appelé pour combattre leur doctrine.

Maitre Raphaël prêcha à Fribourg en 1423 et en 1431 pendant 14 jours ; puis encore en 1433.

On lit dans les comptes des trésoriers : livré pour 7 journées de charpentiers pour faire la loge (tribune et hangar) du Frère Raphaël, qui venait prêcher les indulgences pour la croisade contre les Hussites ; à Bernard Chauce, pour la dépense que firent pendant leur séjour à Fribourg, le chevalier, les religieux et les deux chapelains envoyés par l'évêque de Lausanne pour accompagner Frère Raphaël, 100 sols. On fit encore cadeau au prédicateur de cinq aunes de drap noir et de 6 aunes de drap blanc pour un manteau et une robe (le Frère Raphaël était dominicain).

Les prédications se firent durant quatre jours sur la Planche ; pendant ce temps, on plaçait des gardes aux portes de la ville et dans les différentes rues, quatre à la Neuveville, quatre en l'Auge, quatre au Bourg, quatre aux Hôpitaux, quatre aux Places.

Plusieurs Fribourgeois prirent part à cette croisade.

Le Frère Guillaume, carme, prêcha pendant un mois en 1430 et en 1441 ; Frère Daniel, dominicain, prêcha une seconde fois.

En 1479, ce fut D. Peter Buch, ancien vicaire de Guin.

Le prédicateur Geyerfalck fut exilé en 1524 à cause de ses opinions protestantes.

En 1527, un prêtre italien prêcha en latin à Fribourg ; les discours étaient traduits en langue allemande ou française au peuple. C'est ainsi que le P. Gardien des Cordeliers traduisait les discours de St-Vincent Ferrier.

Dans le XVII^e siècle, des Jésuites prêchèrent en latin ou en italien à Zoug, leurs discours étaient traduits en allemand.

Un prédicateur permanent fut établi à St-Nicolas dès la fin du XV^e siècle. L'un des premiers fut D. Jacques Goldschin, élu le 28 juillet 1497. D. François Kolb, originaire du marquisat de Baden, lui succéda en 1505 jusqu'en 1509. Il cumulait encore les bénéfices de curé de Morat, de chantre et de chapelain à St-Nicolas, où il devait instruire les enfants choristes. En 1519, il fut nommé second prédicateur à Berne (Voir Berchtold, histoire cantonale, vol. 2^{me}, p. 59 et Mémor. vol. 6^{me}). La cure de Fribourg lui fut refusée en 1512 et la chaire de St-Nicolas en 1523. Kolb, d'un caractère violent, épousa les idées de la réforme et en devint un des principaux promoteurs à Berne où il revêtit les fonctions de pasteur.

Le chanoine Rellibatz prêcha de 1509 à 1516, et D. Jean Fridly, pendant deux ans. De 1518 à 1523, ce fut l'abbé d'Hauterive Speglin. De 1523 à 1527, D. Henri, et de 1524 à 1545, D. Milæus ou Millet; il prêchait en allemand à St-Nicolas et le chanoine Dumont, en français à Notre-Dame.

Le frère Pierre Grimoville, cordelier, de Grandson, se distingua en 1545. Fribourg voulut le retenir, mais inutilement; il alla continuer ses études à Pavie, avec une recommandation de la ville, qu'il avait édifiée.

D. Pierre Burny se distingua aussi d'une manière éclatante; il prêcha pendant plusieurs années à Fribourg et surtout dans l'église des PP. Augustins. Il fut envoyé en 1608 en Valais pour y prêcher et éclairer les hommes du parti de la réforme.

1559—1564. D. Martin Jung était prédicateur. Etranger à la Suisse, il alla visiter ses parents dans le mois de septembre 1564 et ne revint pas.

Depuis cette époque, la chaire de St-Nicolas fut occupée par les chanoines, D. Schibenhart, prédicateur distingué, et par le prévôt Schnewly. Ce dernier commença sa carrière apostolique à l'âge de 27 ans et il en remplit les fonctions avec une grande distinction de 1566 à sa mort, arrivée en 1597.

Au commencement du XVI^e ou du XVII^e siècle, le fils de l'ancien maître d'école, D. Guillaume Luthenschlager, occupa la chaire avec distinction.

Bientôt après lui, MM. les chanoines renoncèrent en partie

à la prédication, et la chaire de St-Nicolas fut occupée par différents prédicateurs : les PP. Jésuites, les PP. Capucins et des prêtres séculiers (Voir D. Eby, curé). Depuis la nomination de M. Eby, à la cure de St-Nicolas, la chaire fut occupée par les curés, les chanoines, les coadjuteurs et les vicaires.

Traitement du prédicateur. Le prédicateur était rétribué par l'Etat ; il recevait primitivement 450 livres par trimestre. Par la bulle de suppression de la Valsainte, les biens-fonds furent adjugés au Collège (2 février 1777), avec charge de faire un traitement au prédicateur de St-Nicolas. Dès cette date, on préleva chaque année la pension du prédicateur jusqu'au 25 novembre 1874. Par acte de ce jour, le Conseil d'Etat opéra le rachat de cette redevance par la somme de 18,000 fr. versés dans la caisse de la cure de Fribourg.

Prédication du Carême. La chaire française du Carême fut confiée aux PP. Capucins. Autrefois, ils prêchaient tous les jours excepté le samedi ; mais depuis le commencement de ce siècle, ils prêchent trois fois par semaine. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle on prêchait en français dans l'église des PP. Cordeliers ; pendant la construction de l'église, vers 1740, la chaire française fut transportée à St-Nicolas et c'est alors que les chanoines établirent l'usage de donner la bénédiction du St-Sacrement après les Complies du Carême.

Prédicateurs de la confrérie du St-Sacrement (Voir Confrérie).

Le chantre, la maîtrise, les choralistes.

Après avoir élevé un temple digne du Tout-Puissant, le zèle des Fribourgeois ne pouvait se ralentir. Ils l'ornèrent et l'embellirent. La pompe des cérémonies devaient égaler la splendeur de l'édifice. On sentit de bonne heure le besoin d'une maîtrise, soit de professeurs de chant et d'hommes capables de l'exécuter avec une justesse et une gravité convenables. Voilà l'origine de l'office de chantre et des enfants de chœur appelés *choralistes*. C'était dès le principe une véritable maîtrise.

L'office de chantre est antérieur à l'établissement du Chapitre et par conséquent au titre honorifique déterminé par la bulle d'érection de ce corps, mais il est difficile de discerner le professeur de chant et le chanoine-chantre, vu que les chanoines remplirent quelquefois les fonctions de professeurs de chant.

Etienne Blanchard, laïc, fut chantre de 1438 à 1461.

En 1492, un Dom Pierre (?) remplit ces fonctions et ensuite un certain M. Etienne. Celui-ci était plutôt considéré comme sous-chantre, car en même temps, soit en 1502-1504, nous trouvons Maître François Kolb chargé de la direction de la chanterie. Il avait été nommé à vie et il était en même temps prédicateur.

1519—1530. D. Wannemacher, chanoine, occupa cet office. Il fut remplacé par D. Christian Berre, qui alla bientôt occuper un bénéfice à Soleure.

1531. Le Conseil nomma un chantre provisoire, c'était un prêtre, car on lui conféra le bénéfice de l'autel des Trois-Rois.

1535. D. Bernard de Salins remplit quelque temps les fonctions de chantre après Girard et Jacques, de Neuchâtel.

1538. Le chantre est non seulement le directeur des enfants de chœur, mais il est à la tête d'une société de chant et de musique. DD. Bernard et Hugues Messeleri donnèrent un concert à l'honneur du Conseil; ils n'étaient pas seuls, car en 1545 la société de chant était composée de D. Joachim Salfeller, maître chantre, avec la voix de basse, du maître d'école, de Hugues Messeleri, chanoine, de Gérard ou Girard de Salice et de Gerazius Finck, qui mourut en 1548, et Alexandre Artus avec la voix d'alto. En 1546, le Conseil lui accorda la jouissance de la prébende canoniale, qui avait été accordée au Maître ès-arts, Ant. Krummenstoll, qui embrassait une autre carrière.

Artus fut congédié en 1555 à cause de sa doctrine et de sa conduite. Il obtint cependant grâce. Il était arrivé à Fribourg en 1544.

Entre les années 1540 à 1550, plusieurs ecclésiastiques et le maître-chantre moururent de la peste; le prédicateur Mylen fut pendant plusieurs jours à Fribourg en Brisgau pour chercher un chantre, il amena D. Salfeller (clerc, il fut ordonné prêtre en 1544 et l'Etat lui fit un don de 9 livres à l'occasion de son

ordination). Il paraît qu'à son arrivée, il ne fut pas constitué chantre en titre, car le Conseil lui alloua en 1544, pour aider à la chanterie, 40 livres par quartier, un muid de moitié froment et l'autel des Maréchaux.

Après la mort de Finck, le Conseil s'adressa à l'abbé de Muri pour obtenir Ulrich Hennecker, prêtre de Bremgarten, excellent musicien.

Homero (Imier) Herpol était maître-chantre en 1553; le messager Jacki alla le chercher jusqu'à Rome(?).

Le goût et l'amour de la musique régnait donc à St-Nicolas. On fit des efforts pour conserver un corps de chantres capables; dès qu'un membre de la société disparaissait, on faisait arriver un chantre distingué pour le remplacer.

Herpol obtint en 1555 un congé de trois ans pour terminer ses études. Pendant son absence on fit des démarches pour obtenir un chantre de Nozeroy, mais ne pouvant l'obtenir, on pria M. Herpol de revenir occuper cet emploi.

Voici les noms des chantres et des musiciens, dans la seconde moitié du XVI^e siècle :

MM. Frantz, pour la voix d'alto, en 1556; Bastard, de Romont, pour la voix de basse, et ensuite Journier, que Glaréanus, familier de l'empereur, avait procuré; Fayolet en 1570; Noé Leclerc en 1576 et Jean Bon, de Besançon. Ces chantres et ces musiciens étaient étrangers, il était difficile de trouver des hommes capables pour occuper cet emploi.

Le Chantre. A côté de l'office du chantre, on établit une maîtrise, soit les choralistes.

1503. Jean de Terraul, donzel et bourgeois de Fribourg avec sa femme Elsi, née Winkelthal, Louis d'Affry, donzel, avec sa femme Elisabeth, pour favoriser l'établissement d'un chantre et des enfants de chœur cédèrent à l'avoyer et Conseil de Fribourg leur droit de patronage à l'église de Givisiez avec certain droit de dime. Cette fondation fut confirmée le 9 des kal. d'août 1504 par le cardinal Raymond, qui confirma à la même date l'union des cures de Givisiez, de Barberèche et de Courtion à cet office, qui était insuffisamment rétribué. Leur costume et

leurs fonctions n'ont pas varié depuis deux à trois siècles (Chronique fribourgeoise, p. 356 à 422, etc.).

Il est très probable qu'à dater de ce jour, l'office de chantre et la fondation en faveur des enfants de chœur ne forma qu'un bénéfice. Le nombre des choralistes, d'abord fixé à 6 comme aujourd'hui, fut réduit à quatre (Berchtold). On remplaça les deux autres par un maître d'école et un proviseur qui partageaient la table du chantre. Le proviseur était un surveillant, il accompagnait les enfants à l'église.

Le conseil communal gère les rentes et nomme aux emplois de chantre et de choralistes. On a soulevé la question si l'office de chantre était un emploi purement laïc ou si c'était un bénéfice ecclésiastique. Depuis la fondation du Terraul et d'Affry, l'office paraît mixte.

Sacristains-prêtres, Matricularius.

L'église de St-Nicolas avait dès le XV^e siècle des sacristains constitués dans les ordres sacrés (matricularii). Je n'ai pas trouvé les premiers fondateurs de ce bénéfice, mais le principal bienfaiteur fut le doyen D. Jean Malamulier (Malamollié), qui, en 1431, légua à ce bénéfice ses possessions situées à Bourguillon. Cette terre constitua pendant longtemps une des principales rentes de cette office; elle rapportait alors au bénéficiaire 50 sols, 2 chapons et 2 poules. D. Niklinus (Nicod) Estunaz fut sacristain de 1426 à 1438. D. Jean Raison, curé de Gouggisberg, lui succéda de 1439 à 1445. Le Frère Richard Zoder, de l'ordre de St-Benoît était son vicaire en 1444; de 1445 à 1453, D. Jean Pigkinger, et en 1454, D. Jean Bonvisin. Le sacristain devait payer les gardes-sonneurs de la tour de St-Nicolas.

Cette organisation disparut vers l'époque de l'établissement du Chapitre et le sacristain-prêtre fut remplacé par le chanoine-custos.

Confréries, Abbayes, Pèlerinages.

Les confréries dans les églises de St-Nicolas, de Notre-Dame et des couvents, étaient nombreuses; je citerai les plus importantes :

Confréries en l'honneur de la Ste-Vierge. Il est fait mention de celles de l'*Assomption*, de la *Conception* dès le commencement du XV^e siècle. Elles avaient des propriétés.

Confrérie de St-Martin ou des prêtres. Il en est fait mention en 1445, mais elle fut réorganisée au commencement du XVI^e siècle. Plusieurs ecclésiastiques du pays de Vaud et de Berne, qui vinrent s'établir à Fribourg après la Réformation, furent membres de cette confrérie; D. G. Perrin, chanoine de Lausanne et ensuite curé d'Orsonnens, D. Jean Rosseri, chanoine de St-Maire et curé de Prez, etc., elle disparaît dans le XVII^e siècle.

En 1612, elle possédait un capital de 12,691 fr.

Confrérie des Ames pour le soulagement des âmes du purgatoire; elle existait déjà au commencement du XV^e siècle.

Confrérie de St-Eloi, fondée par les maréchaux, elle est du XV^e siècle.

Confrérie de St-Alexis, fondée aussi par les maréchaux; Pierre Favre lui fait un don de 10 livres en 1462.

Confrérie du St-Esprit ou la grande confrérie. Cette association en faveur des pauvres remonte au XIII^e siècle et elle était riche. Le général des Dominicains avait admis, en 1264, tous les membres des deux sexes de la confrérie du St-Esprit érigée à St-Nicolas à la participation de toutes les bonnes œuvres de l'Ordre.

En 1812, elle possédait un capital de 142,345 fr. Dans le XIV^e siècle, elle faisait des distributions d'aumônes aux pauvres.

Confrérie de St-Hubert, elle fut dissoute en 1862; les insignes, un cor de chasse en argent ciselé et orné d'un St-Hubert et une médaille furent remis au Musée.

Confrérie du bâton de la translation de St-Nicolas, du XV^e siècle.

Confrérie de St-Sébastien, XV^e siècle.

Confréries de St-Josse, de St-Crispin, de St-Jacques. Je trouve ces trois confréries en 1549.

Confrérie du St-Sacrement. Elle fut érigée à St-Nicolas et agrégée à l'archiconfrérie du même nom, établie dans la basilique de St-Pierre, par acte du 14 mars 1652. Elle fut ainsi rendue participante aux nombreuses indulgences accordées par les Souverains-Pontifes aux membres de la confrérie.

Le Conseil autorisa la promulgation de ces indulgences le 6 mars 1653. La confrérie fut inaugurée le dimanche 9 novembre de la même année, avec beaucoup de solennité.

Le zèle se ralentit insensiblement ; mais en 1717, des hommes dévoués au Dieu de l'Eucharistie, ranimèrent la piété en établissant de nouveaux statuts ou en remettant les anciens en vigueur. Il fut décidé de nommer un chapelain de la confrérie. « Le but de cette confrérie est d'honorer le St-Sacrement et de l'accompagner lorsqu'il est porté aux malades . . .

« Afin d'exciter et de propager par des actes extérieurs la dévotion au St-Sacrement, chacun des confrères s'engage, sa vie durant, à entretenir et à fournir à ses frais une lanterne et une bougie de cire . . .

« Chaque fois que, de jour ou de nuit, on portera le Saint-Sacrement aux malades, il y aura autant que possible, dix confrères pour l'accompagner. Et s'il ne se trouve pas sur place dix confrères, MM. les bourgeois sont priés de porter ces lanternes.

« Les confrères qui se trouvent dans la rue, lorsqu'on porte le St-Sacrement aux malades, doivent le suivre »

En 1823, les confrères adoptèrent de nouveaux statuts ; le premier article dit : « La confrérie est composée, comme dans son principe, de 30 confrères pris dans le sein des familles patriciennes. » Les 15 autres articles sont relatifs à l'administration, à l'aumônier, à l'huissier et aux lanternes ornées d'écussons, pour les processions.

Le St-Sacrement est porté aux malades, avec beaucoup de respect et de dignité, il est précédé du sacristain en manteau accomagné du dais et de deux lanternes ; on se rappelle cependant avec bonheur ce qui se pratiquait encore, il y a 60 ans. Lorsque le St-Sacrement s'approchait de l'Hôtel-de-Ville, la garde urbaine présentait les armes, le tambour battait et deux gardes

accompagnaient toujours le Dieu des armées à travers les rues de Fribourg.

Le prédicateur de la Confrérie. Le second dimanche de chaque mois était consacré à honorer le St-Sacrement ; les statuts prescrivent pour ce jour une procession avec les cérémonies accoutumées et elle avait lieu après les vêpres. Elle fut précédée, dès son établissement, d'un sermon.

1656. Le chanoine Fuchs, premier aumônier et premier prédicateur de la confrérie, fait connaître qu'il ne peut plus continuer ses prédications à cause de son âge et de ses infirmités. Cet office fut confié aux PP. Capucins avec l'approbation du Père provincial. Cette décision provoqua une réclamation et une protestation de la part du gouvernement, qui prétendait disposer de la chaire de St-Nicolas, vu qu'il payait et logeait le prédicateur, etc. M. Fuchs rédigea un mémoire pour prouver les droits du Chapitre à la chaire et réfuter les prétentions de l'Etat. Les capucins restèrent prédicateurs de la confrérie depuis lors jusqu'à l'établissement des rectorats (Man. du C.).

Bibliographie : Notice sur la confrérie du St-Sacrement, par M. A. d'Amman-Weck. Fribourg, 1885.

Etat et statuts de la Vén. confrérie du St-Sacrement (Fribourg, 1868).

Abbeyes. Chaque métier formait une abbaye et avait son lieu de réunion ; plusieurs enseignes d'auberge nous rappellent encore aujourd'hui cette organisation.

Chaque abbaye avait son patron et sa fête patronale, son huissier en manteau, dont la couleur variait selon les métiers, ses insignes sur le manteau et son autel dans une église et quelquefois dans plusieurs.

La veille de la fête, l'huissier en manteau parcourait la ville pour inviter les membres à la célébrer. Le jour du patron, messe avec offertoire ; après l'office, réunion au local de l'abbaye, réception des nouveaux membres et banquet. Plusieurs confréries ou abbeyes possédaient des coupes précieuses et des bien-fonds assez considérables.

Les Pèlerinages les plus fréquentés furent ceux de Rome et de l'Italie, de St-Jacques de Compostelle, du Mont-St-Michel, etc. Les pèlerins partaient avec les passeports de l'Etat et des recommandations du curé ou du doyen, qui déclarait que les pèlerins étaient catholiques et nullement liés par des excommunications ou peines ecclésiastiques, afin qu'ils pussent recevoir les sacrements et la sépulture ecclésiastique en cas de mort.

Le pèlerinage de St-Jacques de Compostelle fut très fréquenté dans le XVI^e et le XVII^e siècle. W. Kæser, Petter Ebys, Hans Garmiswyl et Petter Jorant s'y rendent en 1535 (Arch. cant. Geist. sach., n^o 178) et Wilhelm de Praroman en 1549 (Compt. des trés.). Un Rappo, Michel Werly, Benoit Khun, et le P. augustin, Rodolphe Chablex en 1556. Six Fribourgeois et une femme font ce pèlerinage en 1579.

Fribourg fut témoin en 1457 d'un fait qui dut frapper les esprits, c'était le passage d'enfants pèlerins venant de Rheinfelden; ils allaient au Mont-St-Michel. Le Conseil leur offrit 44 pots de vin, du pain et du serac (fromage blanc). Ruff Mursing, conseiller, les accompagna jusqu'à Macconnens. L'année suivante, de nouveaux pèlerins du même âge arrivèrent à Fribourg, à plusieurs reprises; ils venaient du pays de Nider-Baden, du Wurtemberg, d'Ulm, etc. Ils provoquèrent l'enthousiasme des jeunes gens de Fribourg; plusieurs voulurent accompagner ces enfants et l'Etat leur donna une bannière.

12 enfants pèlerins passèrent encore en 1457, à leur retour du Mont-St-Michel.

Le pèlerinage à Jérusalem ne s'accomplissait qu'avec des dangers multiples et des fatigues nombreuses; peu de pèlerins entreprirent ce voyage. Nous voyons cependant quelques fribourgeois ne pas craindre les fatigues, ni la mort. Au commencement de juillet 1516, Pierre Falk, Humbert de Praroman, Hans Vogt, dit Seiler, s'embarquèrent à Venise pour Jérusalem, Falk fit son testament à Venise, en présence d'Antoine Pavillard et Wilhelm Arsent. Les pèlerins furent créés chevaliers.

L'organiste Jean Wild, maître ès arts le fit aussi. Le Pape le fit chevalier de l'Eperon-d'Or, avec un diplôme héréditaire pour tous les aînés de sa famille. L'empereur avait érigé son

l'annulation de Foubasine est faite dans
le compte de 1602, mais celui ne prouve rien.
376 ^{meut que la création de baronie soit}
le 1602

FRIBOURG.

château de Tasperg en baronie. Ceci se passait en 1602 (Comp. des trésor., hist. du cant., vol. 2^{me}, p. 79 Mscr.), le curé du Locle (Neuchâtel) et d'autres prêtres fribourgeois restés inconnus accompagnèrent ces pèlerins.

D. Rodolphe Wicht, fils de Jean Gwicht (ou Wicht) fit aussi le pèlerinage de Jérusalem en 1564; il fut créé chevalier du St-Sépulcre et de Ste-Catherine du Mont-Sinaï. Il fut nommé abbé d'Engelberg en 1553 et il mourut le 27 février 1574. Il avait été religieux et ensuite prieur de l'abbaye de Muri (Argovie). Cette famille occupait une position élevée dans le gouvernement de Fribourg.

Processions. Les processions étaient nombreuses; je ne parle pas de ces cortèges religieux à l'arrivée de quelques grands personnages, ni des processions dans l'intérieur de la ville ou de la banlieue. Chaque année, la paroisse de Fribourg se rendait à Cormondes, le 23 mars, pour invoquer Notre-Dame de Duremberg.

On allait processionnellement à Guin, à Belfaux, etc.

Il fut arrêté en 1523, qu'on irait chaque vendredi, d'une Ste-Croix à l'autre et alternativement à Bourguillon, à la chapelle de Miséricorde (à la croix des malheureux).

Les grands événements, les victoires des troupes fribourgeoises ou catholiques étaient l'occasion de fêtes et de processions.

1481. On fit une procession générale de St-Nicolas à Saint-Jean, il s'y trouva 1,497 personnes de la campagne, dont 245 de Schwartzembourg et du Guggisberg. La ville fit distribuer 1/2 pot de vin à chaque personne de la campagne.

La Réforme à Fribourg.

En commençant ce chapitre, je ne peux mieux l'expliquer qu'en plaçant sous les yeux du lecteur les pensées de M. Berchtold :

« Les lecteurs catholiques nous sauront gré d'omettre des détails dont l'inutile révélation ne ferait qu'ajouter à un scandale affligeant, sans jeter plus de jour sur le fait principal. Un

écrivain fribourgeois peut d'autant plus s'en dispenser que cette matière a été exploitée jusqu'à l'exagération par quelques auteurs intéressés à prôner la réforme. D'ailleurs, il est des circonstances où le silence est la pudeur de l'histoire. » (Histoire du canton, vol. 2^{me}, p. 153).

Je ne peux donner une histoire complète de la réformation religieuse dans le canton de Fribourg, ni une histoire de l'action de l'Etat dans le canton, dans les bailliages mixtes ou soumis à Fribourg. Je me contenterai de citer les faits qui touchent principalement la paroisse de Fribourg.

La politique de l'Etat de Fribourg, pendant cette époque si agitée, fut double ; son action extérieure paraît frappée d'une certaine faiblesse, mais à l'intérieur elle est très énergique. Fribourg se laisse aussi dominer par l'amour de l'or, et entre en partage avec Berne et prend volontiers sa part de l'évêché, des couvents et des bénéfices dépouillés.

1522. 26 août. Le Grand Conseil donne plein-pouvoir au Petit-Conseil pour poursuivre tous les adhérents au luthérianisme, il ne veut pas que cette secte *maudite, diabolique*, prenne racine dans le pays (Man.), mais il s'empare des droits de collation aux bénéfices de l'évêché, des Chapitres et des couvents et en dispose à sa volonté. Il ne faut cependant pas perdre de vue la position de l'Etat de Fribourg, à côté d'un voisin puissant et avide de conquêtes. Le droit de collation aux bénéfices exercé par l'Etat de Fribourg fut en général favorable à l'Eglise catholique par les bons choix qu'il fit. Si l'Etat usait quelquefois des droits réservés à l'autorité religieuse, c'était comme protecteur et défenseur de l'Eglise dans ces temps difficiles, pour soustraire ces droits aux Etats confédérés, qui avaient embrassé la doctrine de Luther.

Les causes de la réforme sont nombreuses ; elles ne naquirent pas de la doctrine catholique, mais des passions, de la cupidité, de l'ambition, de l'orgueil et de l'immoralité. Le loup entra dans la bergerie par les portes qu'ouvrirent ces passions.

Les idées de la réforme avaient pénétré à Fribourg par les livres que les émissaires bernois faisaient circuler ou que des adhérents aux nouvelles doctrines se procuraient, par les univer-

sités d'Allemagne ou de Paris, où les jeunes gens étaient envoyés pour leurs études, et par quelques étrangers qui venaient à Fribourg pour leurs affaires commerciales.

C'est vers l'année 1520 qu'on observe à Fribourg les premiers symptômes des erreurs luthériennes.

En 1519, Pierre Girod (Ziro, Giroud), de Fribourg, fut un des premiers à embrasser la réforme. Il fut l'élève de Farel, à l'université de Paris; rentré dans sa patrie, il fut notaire et secrétaire du droit allemand, juris-consulte, maître ès arts. Il se retira à Berne, où il fut nommé secrétaire d'Etat et devint chef du parti de la guerre en 1564 (Archive soc. d'hist., vol. 2^{me}, p. 179, Ruchat, etc.).

L'Etat prit des précautions pour empêcher la nouvelle doctrine de pénétrer dans la ville et les terres de la seigneurie. Il fut défendu aux libraires de vendre et même de recevoir des livres suspects. La veille de la Toussaint 1523, des livres arrivèrent en grande quantité à l'adresse d'un marchand, ils furent confisqués par ordre de l'Avoyer, et tous les ouvrages suspects furent brûlés par le bourreau, sur la place du marché.

1523. 26 novembre. Hans Kimo, gardien d'une des portes de la ville, fut banni des terres de la Seigneurie à cause des erreurs luthériennes qu'il ne voulut pas abjurer.

Plusieurs adhérents à Luther furent encore bannis : Nicolas Velg, Gaspard Mentemberg, orfèvre; Wendel, chirurgien; un Gaspard, épingleur, Michel Schmid, ainsi que D. François Lambert, originaire d'Orgelet en Franche-Comté, frère mineur de l'Observance d'Avignon, où il entra à l'âge de 15 ans en 1502, se voua à la prédication avec le titre de prédicateur apostolique. Il prêcha à Genève en 1522, d'où il se rendit à Lausanne et ensuite à Fribourg avec une lettre de recommandation de Sébastien de Montfaucon, et il y fit quelques sermons les derniers jours du mois de juin (Cor. des réf., Hottinger 3^{me}, p. 83, Mémorial, vol. 6^{me}, p. 270, etc.).

1523. 11 décembre. Le Grand Conseil adressa à tous les prédicateurs une ordonnance au sujet des erreurs de Luther et de Zwingli, afin que chacun s'en préserva, avec ordre de

détruire jusqu'à Noël tous les écrits qui en parlaient, sous l'amende de 20 florins du Rhin.

Cette ordonnance prescrivit une visite domiciliaire pour découvrir les rassemblements secrets, qui se faisaient dans la ville.

Sous l'amende de 20 florins et la peine du bannissement, on devait dénoncer aux bannerets tous les adhérents aux nouvelles sectes et ceux qui prenaient leur défense.

Les novateurs avaient publiés des bibles en français, en grec et en hébreu, mais le texte de la vulgate était falsifié, dénaturé et dirigé contre le culte de la Ste-Vierge. Il fut défendu de les conserver sous les mêmes peines.

Ces ordonnances furent publiées dans les églises des Cordeliers, des Augustins et dans tout le pays le 6 juillet 1524 (Man. Fontaine, col. dipl. Miss., etc.).

Fribourg renfermait donc un certain nombre d'adhérents à la réforme, qui avaient des assemblées religieuses; l'organiste Kohler écrivait à Zwingli, qu'il avait à Fribourg plusieurs disciples (Zwing. op. VII, p. 223); le prédicateur Thomas Geyerfalk fut exilé en 1524, à cause de ses doctrines protestantes.

L'Etat prit toutes les précautions possibles pour empêcher la nouvelle doctrine de pénétrer à Fribourg et dans les terres de la seigneurie. Il surveilla l'établissement des étrangers dans la ville, il punit les transgresseurs des lois de l'Eglise. Le 6 novembre 1525, le Conseil oblige tous les cabaretiers au serment de fidélité et à prendre l'engagement d'imposer silence, dans leurs établissements, à tous ceux qui s'aviseraient de parler des doctrines de Luther et de les dénoncer à l'avoyer, ou aux bannerets, si ses avertissements ne suffisaient pas.

1527. 25 février. Le Conseil donna des ordres sérieux, pour obliger tous les citoyens à prêter le serment de fidélité à la foi catholique; il délégua dans chaque paroisse quelques-uns de ses membres pour assister à cette cérémonie, qui devait avoir lieu dans l'église.

Ce serment solennel prêté en face des autels et dans un temps si agité dût exercer une profonde impression sur le peuple; mais le venin des erreurs avait pénétré dans le cœur de plu-

sieurs ; ils étaient bannis dès que l'autorité les découvrait. Fabien Funkt, peintre sur verre, Thomas Philistorf, un Schnewly et un Veillard sont bannis, ainsi que plusieurs autres citoyens. On fit aussi partir des étrangers et des vagabonds en grand nombre dans la ville.

Le 27 juillet 1528, le conseil ordonna à tous les curés, vicaires et jurés, de se rendre à Fribourg pour renouveler la profession de foi (Man.).

Les dangers augmentaient ; quelques prévarications eurent lieu, le Conseil ordonna des prières et une procession à Bourguillon, fixée au 29 octobre.

Les hommes seuls y assistèrent ; les femmes se rendirent à la chapelle de Miséricorde.

Berne avait embrassé la doctrine nouvelle, et les rapports des sujets de cette république avec ceux de Fribourg allaient souvent provoquer des conflits.

Le 22 février 1528, Wilhelm Seeman est arrêté à cause de ses opinions religieuses. Interrogé, il répond qu'il a été instruit par le prédicateur bernois Berthold Haller, et F. Kolb (ancien prédicateur de Fribourg, apostat), et qu'il s'en tenait à cela jusqu'à ce qu'on lui eût prouvé qu'il était dans l'erreur. Etant à Lausanne, il avait demandé à une femme qui sortait de Notre-Dame : « Qu'est-ce que l'idole qu'on adore-là ? » Il fut sévèrement puni, menacé de la peine de mort, et il lui fut défendu de sortir de la ville.

Le 18 avril 1528. Le Conseil de Berne intercède en faveur du menuisier H. Tenner, détenteur de livres hérétiques ; il s'était retiré à Berne pour éviter la prison (Arch. cant., af. ecc. 321).

Un curieux détail de mœurs de l'époque, c'est l'ordonnance du 2 juin 1528. « Tous les magistrats sont tenus à donner bon exemple au peuple. » On les obligea d'assister aux grand'-messes et aux sermons. Aux anniversaires, ils ne quitteront pas l'église en revenant de l'offertoire, afin qu'on ne dise plus des conseillers ce que l'on disait à l'occasion de l'anniversaire de Gambach : les conseillers quittent l'église (*décampent*), dès qu'ils ont touché leur argent (allusion à une distribution d'argent ordonnée par l'avoyer, Liv. proj., fol. 86).

Un moine franciscain, de France, revenant de la dispute de Berne fut arrêté à Fribourg; il fut conduit garotté à l'évêque de Lausanne. Berne réclama son élargissement (Cor. des réf., vol. 2^{me}, Compt. des trés.).

Dans l'année 1528, les sautiers furent envoyés dans 18 paroisses pour en expulser les concubines. Cette plaie hideuse était donc bien profonde et difficile à guérir; elle disparaît cependant dès le commencement du XVII^e siècle.

La réforme avançait rapidement; Berne l'avait embrassé et ses armes allaient la soutenir ou l'imposer aux pays voisins. La conquête du pays de Vaud, la réformation à Neuchâtel, à Genève, isolait notre patrie des cantons catholiques et la privait en partie de ses alliés. On sentit la nécessité de se grouper autour du gouvernement de Fribourg et de s'appuyer mutuellement.

Le 12 octobre 1531, des députations des différentes seigneuries du pays parurent en Conseil. C'était celles du comte et du comté de Gruyère, de La Roche, de Bulle, d'Albeuve, de Saint-Aubin, de Vuippens, d'Avenches, de Corbières, de Charmey, et le 13, celles de Vaulruz, Marnan et de Payerne pour offrir leurs services à Fribourg. Toutes ces députations promettaient de sacrifier corps et biens pour la conservation de la foi catholique.

Après les avoir remercié, le Conseil leur fit connaître le vrai état des choses et pourquoi les Fribourgeois n'avaient pas pris part à la dernière guerre de Cappel.

La vigilance de l'Etat augmentait avec le danger; mais l'ennemi avait pénétré dans la place et avait envahi le sanctuaire; on déplorait la défection de plusieurs membres du clergé et de familles influentes.

La sévérité du gouvernement devint extrême; le 1^{er} août 1542, on débattit en Grand Conseil le projet d'un nouveau mandat religieux, qui imposait le serment de fidélité à l'église catholique sous peine de bannissement. 83 ou 85 membres du Conseil refusèrent leur adhésion à ce mandat, parce qu'il voulait faire triompher un système d'intolérance, et punir les dissidents du bannissement. Le mandat fut voté par la majorité et tous les hommes depuis l'âge de 14 ans durent prêter le nouveau serment de fidélité à la religion catholique le 10 août en ville

et le 24 dans chacune des paroisses de l'ancien territoire (Arch. cant., Fontaine, Hist. du Comt., vol. 2^{me}, p. 203, etc.).

Les transgresseurs des lois de l'Eglise étaient sévèrement punis. Hans Lentzbourg fut condamné à une amende de 500 gulden pour avoir plusieurs fois mangé de la viande des jours d'abstinence et il dût renouveler le serment ordonné par le mandat de foi.

Peter Fruyo, pour la même transgression et pour n'avoir pas fait la confession et communion pascale, fut condamné à 40 gulden ; Bastian Wild, emprisonné et condamné à 20 gulden pour de semblables transgressions ; Maurice Remy dut payer 20 gulden pour avoir mangé de la viande à Bâle et il fut privé de sa place en Grand Conseil. Pendant les années 1542 et 1543 un grand nombre d'amendes furent imposées aux transgresseurs des lois de l'Eglise, dans toutes les classes de la société ; plusieurs personnes et même des prêtres subirent l'emprisonnement ou d'autres peines pour les mêmes fautes.

Le 17 août 1542, Jérôme Brassa, qui avait tenu des propos contre le St-Sacrement, dut payer une amende de 20 gulden et faire une rétractation publique, et le 28 août, Conrad Guglemburg, qui avait manifesté des doutes sur la présence réelle de N.-S. dans le St-Sacrement, fut condamné à une amende et à monter en chaire pour y faire une rétractation solennelle et demander pardon à Dieu. Il lui était défendu de sortir de la ville sans la permission de la Seigneurie et de se montrer fréquemment dans les rues.

L'Etat fit publier le 18 mai 1556, la défense d'admettre les prêtres ou religieux étrangers au ministère de la prédication, sans la permission de Msgrs ; plusieurs avaient demandé des bénéfices et en avaient obtenus, mais ils avaient apporté des idées étrangères et leur nombre empêchaient les prêtres indigènes d'arriver aux bénéfices.

La paroisse de Fribourg eut à déplorer plusieurs chutes et apostasies dans le clergé, l'Etat et le peuple. Outre les noms déjà cités, rappelons : Melchior Wolmar, le célèbre helléniste, de Rothweil ; il fut professeur à Berne et ensuite à Fribourg de 1519 à 1521, d'où il se rendit à Paris et se livra entièrement

à l'étude de la langue grecque sous la direction de Glareanus (Archive société d'histoire, 5 cah., Cor. des réf., vol. 2^{me}, p. 280, Ruchat, etc.); Jost. Alex; Techterman, qui devint pasteur à Durrenroth; Girod, chancelier à Berne; Paul Praroman, qui joua un triste rôle à Morat; plusieurs membres de la famille d'Estavayer, etc., et un certain nombre de bourgeois de Fribourg. Quelques-unes de ces chutes eurent lieu dans le XVII^e siècle.

La fermeté de l'Etat sauva donc la ville et le canton de Fribourg; il fut fortement appuyé par quelques membres influents du clergé, par le chanoine Schnewly, surtout. D'autres vinrent plus tard consolider l'édifice, affermir les volontés, éclairer les intelligences et distribuer avec abondance le pain de la parole divine.

Plusieurs actes de fermeté dans la foi, des retours à l'unité et à l'Eglise catholique la consolèrent des défections de quelques-uns de ses membres.

Les religieux de Payerne montrèrent un attachement inébranlable à leur couvent et à l'Eglise catholique. Les religieux se retirèrent à Fribourg, à Givisiez, à Grolley.

Citons entr'autres : le P. Jean Robert, vicaire-général de l'ordre et chamalley (chambrier); il demeurait en 1539, rue des Bouchers (Arch. cant., not. 137, 172, 152 et 188); il acheta en 1544 une maison de *Claude Dalliez*, seigneur du *Rosiez*, mandement de *Corbière* et *Challex* (Genève); elle était située entre celles d'Hauterive et du Chapitre. En 1550 et 1552, il obtint de son abbé l'autorisation de tester. Il ne vivait plus en 1563 (Comptes des trés.).

Le P. Jean Prosoirt, vicaire-général de l'abbaye.

P. Jean de Chalex, prieur. Il s'appelle (Cholao, Cholex, etc.), de la famille Chalex, de la Corbières (Voir Grolley).

P. Nicod Faisan (ou Fasan), chantre (Voir Givisiez, Grolley).

P. François Tintoris (ou Tutoris), procureur en 1527; je ne sais où il s'est retiré.

P. Peterman Appones; il mourut à Fribourg vers 1554.

P. Pierre Truffin, novice ou profès, au moment de la sécularisation, il fut ordonné prêtre après la suppression de son couvent;

il fut curé à Colmar avant 1577 ¹⁾, en 1587, il était archi-prêtre à Schlestadt (Alsace). Il mourut en 1590 ou 1591, car la pension que Fribourg lui servait fut supprimée depuis 1590. D. Truffin était probablement d'Estavayer-le-Lac et beau-frère de Laurent du Moulin.

M. Martignier (Dict. hist. art. de Payerne), dit que trois moines seulement, Claude Mallian, Jean Perrin et Claude Banquetaz embrassèrent la réforme; ils avaient, cependant, prêté serment entre les mains des députés de Fribourg de rester fidèles au catholicisme.

Cinq religieux vivaient encore en 1554.

Banquettaz mourut vers 1576.

Plusieurs religieux de Frienisberg (Berne) persévérèrent; l'abbé Urs Hirsinger, de Lys, se retira à Hauterive, où il mourut; par son testament, il devint le bienfaiteur de l'hôpital et de Bourguillon.

Le bon abbé conservait l'espoir de voir le rétablissement de son couvent. Par acte du 16 août 1539 passé à Hauterive, il résigne sa dignité en faveur du P. Louis Hug, de Berthoud, et lui remet sa crosse en présence de témoins, dans l'espoir que Frienisberg renaîtrait à l'ancienne foi. Un autre moine de ce couvent, D. Christin Rulli, resté fidèle à son Dieu, recevait en 1544 un subside de 60 écus de l'Etat de Fribourg; il vivait dans le couvent de Wettingen.

Les Cordeliers de Grandson se retirèrent à Fribourg, quelques-uns habitèrent le couvent du même nom en cette ville; deux y vivaient encore en 1559.

Le procureur P. Melchior Vullian (ou Vulliens) mourut vers 1585.

Fribourg donna aussi un abri au clergé d'Orbe: PP. Guillaux Chollet (ou Chollex), Pierre Doppens, François Panchaud, retiré aux Augustins (Pierrefleur, p. 72). François Joly et Jean Arnay. Ils étaient encore à Fribourg en 1561. L'Etat leur rend un très beau témoignage (Voir Rathsbeck 9^{me}, p. 212.)

1) L'église de St-Pierre à Colmar, avait été donnée à l'abbaye, par le duc Rodolphe et la reine Berthe. Il occupait donc un bénéfice, propriété de l'abbaye.

Le Prieur de Bevaix (Neuchâtel), et Jean de Livron, étaient à Hauterive.

Plusieurs prêtres séculiers demandèrent un abri à la ville, entr'autres D. Pierre Grandchamp, de St-Saphorin. Cité à paraître devant la cour de St-Saphorin en 1563, il demanda à *subir l'interrogatoire à Fribourg*, à cause de son grand âge et de ses infirmités (Rathsbeck, 10, voir St-Jean). On peut encore citer quelques laïcs : Claude Vincent, de Vallaman, Jacquema et Persévérande Gourgoud, de Morges, retirés à Fribourg.

Au commencement du XVII^e siècle, plusieurs personnes rentrèrent dans le sein de l'Eglise. En 1603, le ministre Orelli, de Zurich (Fontaine, compt. des trés., vol. 29); en 1606 le ministre de Gessenay, Guillaume Kündig. De 1619 à 1622 deux autres ministres. Jean Michel, de Moudon, rentra aussi dans l'Eglise catholique; il fut fort maltraité et emprisonné dans le château de Chillon, à cause de sa conversion.

Un coup-d'œil rétrospectif nous montre de quels dangers, Fribourg était entouré, le nombre et la force de ses ennemis. La grande crise était passée à l'arrivée des Jésuites, mais ils contribuèrent à ramener l'esprit de l'Eglise et des pratiques religieuses dans les populations. Aux défenseurs de la doctrine catholique, au moment de la grande lutte succédèrent les PP. Canisius, St-Fidèle de Sigmaringen, Tanner, les Schneuly et Werro, etc.

Fêtes, mystères, représentations théâtrales, jeux.

L'amour des représentations théâtrales régna aussi à Fribourg; il se traduit souvent par des représentations religieuses ou mystères; scènes tirées de l'histoire, de la poésie.

En 1492, on représenta *Les Gladiateurs*. En 1498, un déclamateur de Bremgarten arriva à Fribourg où il se fait entendre. Nous ne trouvons aucun renseignement sur son genre, ni sur le sujet de ses déclamations; mais il est probable qu'il chantait les victoires des Confédérés sur le Téméraire. Le Conseil lui fit un don.

D'où venaient les artistes du théâtre? Plusieurs habitaient Fribourg; en 1400 vivait Conon Blumelli (et sa femme Annelette), de Bremgarten, comédien (mimus). Il est contemporain du comédien Henselin Remys, bourgeois de Fribourg.

La représentation des mystères était fréquente; en 1466, un Père de l'ordre de St-Bernard vint prêcher le carême; le Vendredi-Saint on fit la représentation de la Passion.

Le même mystère fut représenté en 1553, mais avec une grande pompe. On fit venir cinq musiciens de Berne et le Conseil accorda une gratification de 100 livres aux acteurs et une paire de culotte à chacun.

Je ne retracerai pas la brillante représentation du mystère des Rois (Voir Chronique de Fribourg, par M. Ræmy; *Etrennes fribourgeoises*). Ce mystère fut représenté à Fribourg depuis le XV^e ou XVI^{me} siècle; un arrêté du Conseil de 1551 déclare que le rôle du *roi Maure* appartient au plus jeune chanoine.

Les fêtes religieuses avaient un caractère qu'elles n'ont pas aujourd'hui; c'est ainsi que celles de St-Nicolas et de Sainte-Catherine étaient égayées par des chants dans les rues.

La fête de Pâques ramenait chaque année la joie dans les familles. A minuit, les trompettes et les fifres placés sur la tour de St-Nicolas, annonçaient la Résurrection aux bons bourgeois, et pendant 8 jours le son strident et aigu de leurs instruments les invitait à se réjouir (1496—1505).

Il se forma plus tard une société de chant pour remplacer la trompette et le flageolet et à minuit l'*Alleluia* partait gaiement des poitrines pour réjouir la population.

Notre-Dame Auxiliatrice, bataille de Vilmergen.

On était à la veille de graves événements; le premier janvier 1656, les troupes protestantes de Zurich, de Berne et de Vaud marchaient contre les catholiques. Fribourg avait fait des efforts pour conserver la paix, mais inutilement. Au milieu de ces troubles et de ces alarmes, le Chapitre de St-Nicolas prescrivit des prières; le Saint-Sacrement fut exposé pendant 8 jours, de

6 heures du matin au soir : le dimanche à St-Nicolas (2 janvier), le lundi à Notre-Dame, le mardi dans l'église des Cordeliers, le mercredi dans celle des Capucins, le jeudi dans celle du Collège, le vendredi dans celle des Augustins et le samedi dans celles de St-Jean et de Montorge. Le gouvernement avait appelé 1,000 hommes sous les armes. Le 24 janvier le parti protestant fut défait à Vilmergen et le calme fut rétabli.

Fribourg se rappela alors les avertissements donnés quelques années auparavant par un religieux de la Bourgogne, mort en odeur de sainteté vers 1653. Il avait fait connaître que pour obtenir la victoire sur les protestants, Fribourg devait élever une chapelle à l'honneur de la Ste-Vierge (Voir Lorette) et une autre plus vaste d'entente avec les cantons catholiques. La première était terminée, mais en attendant le second édifice, le chanoine Fuchs proposa de dédier l'autel de Notre-Dame de l'église de St-Nicolas à Notre-Dame auxiliaresse (de sancta protectione), de l'orner pompeusement, de l'entourer d'un grillage et de faire une fête d'actions de grâces. Le noble Antoine de Forell promettait la somme de 1,000 écus pour ces travaux. Cette affaire fut communiquée au Conseil qui, après avoir consulté les Supérieurs des couvents, adopta ce projet; la fête d'actions de grâces fut fixée au 20 février de la même année.

L'autel fut splendidement décoré, MM. Thumbé et de Proroman prêtèrent de précieux tapis et des étoffes de soie pour former des festons autour de la chapelle, un riche dais abritait la statue de la Ste-Vierge, et le St-Sacrement était supporté par trois tours, pour représenter les armoiries de la ville. Sur la première était un soleil, sur la seconde la statue de la Sainte-Vierge et sur la troisième une étoile et la relique de St-Nicolas. Les armoiries des bailliages fribourgeois étaient peintes autour des tours et celles de l'Etat autour de l'autel, avec cette inscription : « Sub hoc patrocinio stat, stabitque Friburgum. » (Par cette protection la ville de Fribourg existe et existera toujours).

Le matin, la communion fut distribuée à quelques mille personnes et à 7 heures le prévôt pontifia. Les trois vastes nefs de St-Nicolas ne pouvaient contenir la foule. A l'offertoire, la musique et le chant cessèrent, l'avoyer de Montenach vint s'age-

nouiller aux pieds de l'autel et lut à haute voix un acte de consécration à la Ste-Vierge. Cette formule fut ensuite imprimée en lettres d'or et placée près de l'autel.

Après la messe, une immense procession suivit le même parcours que celle de la Fête-Dieu. Pendant ce temps, le canon tonnait sur les hauteurs qui entourent la ville.

Voilà comment fut inauguré cet autel et célébrée cette fête d'actions de grâces. Cet autel s'appelle aujourd'hui Notre-Dame-des-Victoires.

Vingt-sept ans après cette magnifique fête, Fribourg se retrouve aux pieds des autels pour solenniser une nouvelle victoire des catholiques sur l'armée turque. Voici comment notre savant historien, le D^r P. Nicolas, cordelier, raconte la fête célébrée à Fribourg, après la victoire de Vienne en 1683 :

« Le mois de juillet 1683 fut signalé par de grands périls. Le croissant mahométan venait de reparaitre sur les terres chrétiennes. Une armée de deux cent mille Turcs ravagea la Hongrie et l'Autriche, et vint mettre le siège devant Vienne.

« Tout sembla d'abord tourner au gré des assaillants. La perte des chrétiens eût été inévitable sans le secours de la divine Providence. Mais elle avait suscité le comte Ernest de Staremborg, dont la défense courageuse, soutenue pendant deux mois entiers, préserva l'Autriche et, avec elle, toute la chrétienté du joug ottoman. Ce prodige n'a point lieu de nous étonner : *Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ?* (Rom. viii, 31.)

« Les assauts furieux et l'intolérable tyrannie des Turcs se prolongèrent jusqu'en septembre. Mais le 12 de ce mois, le Tout-Puissant déploya la force de son bras. Avec l'aide de Dieu et le secours des armées réunies du duc de Lorraine et des électeurs de Bavière et de Saxe, le roi Jean de Pologne défit la redoutable armée des Turcs, et reprit tout le terrain que les chrétiens avaient perdu. La victoire fut si éclatante et si décisive que toute âme chrétienne fit entendre ce cri d'allégresse : *Chantons des hymnes au Seigneur, parce qu'il a fait éclater sa grandeur et sa gloire, et qu'il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier* (Exod. xvi, 1.)

« L'heureuse délivrance de Vienne et la glorieuse victoire remportée sur les Turcs furent à peine connues en Helvétie, que l'excellent gouvernement de Fribourg s'empessa d'ordonner une fête solennelle dans tout le canton afin de remercier dignement le Dieu des armées.

« Cette fête se célébra le 3 octobre, dimanche du St-Rosaire. Trente-quatre pièces de canon, servies par quatre cents bourgeois, firent entendre du matin au soir, des salves joyeuses. Une procession solennelle se déploya dans nos rues et se termina par un office d'actions de grâces.

« Après avoir rendu à Dieu ce qu'il lui devait, le peuple se livra à la joie et but copieusement à la santé des généreux chrétiens. »

Les Jeux.

La fureur du jeu s'était emparée de la population de la ville dans le XV^e siècle; la ruine de plusieurs familles devint la conséquence de cette passion. Elle entraînait aussi d'autres désordres. Elle fut combattue par l'Eglise et par l'Etat, mais on employa aussi un moyen énergique resté inconnu jusqu'à ce jour.

Le coupable, qui désirait se corriger, prêtait serment en présence de témoins de ne plus jouer pour de l'argent, sous la peine d'une forte amende, qu'il devait payer à un tiers ou à une œuvre pie.

Jean Esinon, de Chevrilles, cabaretier à Fribourg, prend l'engagement en 1392 de ne plus jouer, sous l'amende de 10 livres. On s'engageait pour un espace plus ou moins long, ou pour la vie.

Le cordonnier Ryner, en 1458, reconnaît que la passion du jeu l'a à peu près ruiné. Touché par les remontrances de ses parents et des amis, il prend la résolution de réparer ce triste passé et les écarts de sa légèreté. Il promet, sous serment, à sa femme et à toute sa famille de ne plus jouer; il excepta quelques rares occasions dans l'abbaye des Cordonniers et avec ses compagnons. S'il devenait infidèle à son serment, ses parents pouvaient s'emparer de ses biens.

Voici un autre serment curieux : c'est celui du tanneur Plützuff. Il prend l'engagement de ne pas jouer aux dés pendant un an, à commencer à la mi-carême. Ce serment est prêté entre les mains de son beau-frère, et s'il y est infidèle, on pourra lui interdire d'exercer son état, où qu'il se trouve.

Le serment est quelquefois prêté par des sociétés entières. En 1441, cinq marchands de draps prennent la résolution de ne pas jouer pendant deux ans, aux dés, aux cartes ou à un jeu de hasard. Les jeux de quilles (rotula), de l'arc, de l'arbalète et tout jeu de boules ou de peaufage, c'est-à-dire les jeux d'adresse, leur étaient permis.

En 1454, je trouve trois boulangers animés du même esprit. Ils promettent de ne pas jouer pendant 5 ans, sous peine d'une forte amende ; ils exceptent deux fois par an le tir à l'arbalète et le jeu de quilles lorsqu'ils se trouveront à la promenade ou à l'occasion des feux du mois de mars.

Le jeu de boules ou de quilles s'appelait alors *gougola* (Arch. cant., not. 26, p. 39).

Non contents de s'astreindre par serment et amendes, ils portaient extérieurement des signes qui faisaient encore connaître leur résolution. Les boulangers portaient un signe de drap vert, d'autres de drap blanc.

L'Etat luttait aussi contre cette plaie de la société ; le 4 mai 1437, il décréta la loi suivante :

« Est ordonney que tuyt ly seigneurs fassent deffendre en « loz seignourie que nul non y jueyt, saulva a arbalestes, gou- « golaz (quilles) et tels juef (soit jeu d'adresse). » (R. D., volume VIII, p. 227).

Déjà en 1427, l'Etat avait défendu de jouer ailleurs que près de la tour du bourg, sur la place publique. Les membres des abbayes furent exceptés de cette défense. Plus tard, il porta un arrêté qui défendait les jeux dans les auberges de la campagne.

On employa aussi la foi du serment pour corriger le vice de l'ivrognerie.

En 1398, le meunier Wisbrot promet par serment et sous l'amende de 10 livres de ne pas boire de vin, hors de sa maison, pendant trois ans.

Ces moyens de répression furent employés de la fin du XIV^e au XVI^e siècle.

On a vu par ce qui précède quels étaient les jeux en vogue; il existait des jeux d'adresse et des jeux de hasard.

Le jeu des *dés* régna en maître, paraît-il, pendant le XV^e siècle. Nos jeux de boules, de quilles, remontent à une haute antiquité.

Il est impossible de déterminer l'époque de l'introduction des cartes à jouer, mais nous avons un précieux document de 1491, qui prouve non seulement l'existence du jeu, mais d'une fabrique de cartes à jouer à Fribourg.

Pierre Respa, de Villeneuve, dans la vallée d'Aoste, fit un emprunt : il donna en hypothèque : « Neuf pièces de formes de « cartes de Lyon et les patrons pour donnés les colleurs eis « cartes, ainsi qu'une forme de S. Antheno et des crucifix et « de nostre Dame et XXX folliet cola de cartes. » (Arch. cant., not. n° 76, p. 587).

Les documents ne nous font pas connaître la nature de ces *formes* ou planches si elles étaient en bois ou en métal; mais la fabrication des cartes à jouer et des images a donc précédé d'un siècle l'introduction de l'imprimerie à Fribourg, si cette date nous donne l'origine exacte de cette industrie dans le pays.

On est très étonné de trouver les idées du Père Mathew, capucin, l'apôtre des sociétés de tempérance en Angleterre et en Amérique, en vigueur à Fribourg dans le XVI^e siècle. Le lien du serment, l'association, et un signe distinctif, tels étaient les trois moyens employés pour la répression de l'ivrognerie dans le moyen-âge, moyens encore utilisés en Angleterre et en Amérique par le P. Mathew et ses disciples, où ils produisent d'excellents et salutaires effets.

Eglise collégiale de St-Nicolas.

Voici le temple auguste où règne le mystère
De la foi des aieux éternel monument.

L'église de St-Nicolas s'élève majestueuse et imposante; par ses souvenirs, elle est une personnification de la patrie et elle

relie le temps à l'éternité, la terre au ciel. Le Fribourgeois s'enorgueillit avec raison, elle est un monument de foi, de zèle et de patriotisme, et un chef-d'œuvre d'architecture. Elle fut la gloire de six siècles et des multiples générations qui ont passé sous ses voutes, témoin des joies et des alarmes du peuple. Les fêtes religieuses et civiles y ont déployé leurs pompes. Suivons le développement et les différentes bâtisses de la collégiale.

Berthold IV de Zæhringen avait bâti un château sur le rocher escarpé, au pied duquel coule la Sarine; d'autres édifices s'élevèrent bientôt autour du château féodal, et des familles attirées par les franchises s'y groupèrent. Il dota la petite ville d'une constitution qui la rendait libre (1178), Bourg-franc. Une petite église dédiée à St-Nicolas fut construite sur un terrain appartenant au monastère de Payerne, ce fut le premier édifice religieux élevé dans l'enceinte de Fribourg; la petite chapelle de la Ste-Vierge était placée en dehors du bourg. Roger, évêque de Lausanne, vint la consacrer dans le mois de juin de l'année 1182.

La population de Fribourg augmentait; l'église devenait insuffisante. Les fondements d'un nouvel édifice sacré furent jetés en 1283, un siècle après la consécration du précédent. Il fut achevé vers 1343. C'est en partie l'église qui fait le sujet de cette notice; elle a été décrite par MM. Perroulaz et Ræmy (St-Nicolas de Fribourg, 1853). Le savant Père Nicolas, D^r de son ordre, prépare aussi un long travail sur le même sujet. Ces savants travaux rendent inutile une description détaillée de cet édifice.

L'art qui a présidé à la bâtisse est avant tout religieux et il élève l'âme vers Dieu; l'édifice présente en même temps un coup-d'œil agréable. On regrette, cependant, à l'extérieur l'absence du côté du midi des contre-forts et ces élégants arcs-boutants, qui rompent la monotonie de la ligne droite, consolident et appuient les voutes.

À l'intérieur, on regrette le manque d'unité de style dans les autels, le chœur et la tribune. La voute du vaisseau principal et celles des bas-côtés reposent sur douze piliers dont les bases, ainsi que celles de tout le contour de l'église, sont aujourd'hui en partie cachées par l'exhaussement de l'aire du pavé; et la tribune et l'orgue cachent une magnifique rosace.

Quelques morceaux de sculptures, comme la chaire, excitent l'admiration des connaisseurs. Elle fut faite en 1458, par Gaspard Hugonin. Le baptistère octogone est aussi un chef-d'œuvre; il est de la même époque.

La grille, à l'entrée du chœur, fut l'œuvre d'Ulric Wagner, terminée en 1464 (*Etrennes fribourgeoises*, 1880).

Le chœur, tel qu'il fut conçu et exécuté par l'architecte de St-Nicolas, a disparu. M. Perroulaz, dans la brochure citée, dit avec raison que les transformations qu'on lui a fait subir sont à regretter. La galerie de la nef principale se continuait autour et l'embrassait. En 1519, Hans Feldner construisit un nouveau chœur avec 7 fenêtres (le premier en avait trois seulement). Cent ans après sa construction, des pierres se détachèrent de la voute et firent craindre une ruine imminente. Le Conseil décida, en 1627, une reconstruction à neuf; elle fut confiée à Pierre Winter. Ses vastes proportions, sa voute élancée l'unissent bien à la nef.

Autels dans l'église.

Nous possédons deux rôles des autels (de 1453 et de 1552, soit la distribution des autels aux abbayes.

Les visiteurs de Mgr Saluces, en 1453, citent 17 chapelles ou autels dans l'église de St-Nicolas; ils étaient adossés aux piliers et aux murailles; mais en 1552 ils sont au nombre de 21 (Aff. eccl. 381).

1° *Autel de St-Martin*, placé devant la grille du chœur, fondé par le clergé de Fribourg. Le bénéficiaire devait y chanter chaque jour une messe. Le droit de patronage appartenait au clergé et l'élection du chapelain se renouvelait d'année en année. Le clergé formait une association, mais des liens plus intimes l'unirent plus tard par l'érection de la confrérie de St-Martin, composée des membres du clergé.

C'était aussi l'autel de l'abbaye des tisserands.

2° *Autel de la Ste-Vierge* (côté de l'évangile). Trois autels étaient dédiés à la Ste-Vierge. Celui de l'*Immaculée-Conception*, fondé en 1311 par les membres de la confrérie de ce nom; il était adossé à la dernière colonne de gauche.

Notre-Dame de Bulle. Une famille dite de Bulle (de Buloz) vivait à Fribourg dans le XIV^e siècle; elle fonda dans l'église de St-Nicolas une chapelle à l'honneur de la Ste-Vierge, qui prit le nom de *Notre-Dame de Bulle*.

Vers la fin du XIV^e ou les premières années du XV^e siècle, Jaquette Adorna y fonda une messe que le chapelain devait chanter chaque jour.

Les Deux-Cents ordonnèrent le 24 octobre 1436 de faire couler à nouveau une cloche qui se trouvait fêlée et de la sonner avec celle dite *de Grassbourg* « pour chanta la messe a « notte de Nostre-Dame de Buloz. » (C'est aujourd'hui la messe dite *des clochettes*).

Par son testament du 21 janvier 1506, la femme de Jean de Play, pharmacien à Fribourg, légua à cette chapelle 100 liv., pour la fondation d'une messe chaque semaine.

Les *de Bulle* avaient de vastes possessions à Péroilles, à Cormanon, à Bertigny et aux Pilettes.

L'autel de la Ste-Vierge ou de la Communion, près de la grille. En 1429, Jenynus de Chénens possédait le droit de collation et en 1519, Jacques Helbring. C'était aussi en 1552 l'autel des Boulangers.

3^o *Autel de Ste-Barbe*, aujourd'hui l'autel des familles de Fégely et d'Ammann. Plusieurs chapelles furent réunies à celle-ci; celle *de St-Jean*, fondée par Henslin Bonvisin, avec une rente de 16 livres et de 5 chapons. Le droit de collation appartenait en 1452 à l'hôpital et au recteur de la confrérie du St-Esprit; en 1538, à Nicolas Lombard et ensuite aux familles de Fégely et d'Ammann.

La chapelle de Ste-Barbe est une fondation plus récente.

4^o *Autel de St-Josse* (St-Jost). (Les fribourgeois n'ont pas encore pu s'habituer à la prononciation française du prénom de ce saint). Cette chapelle fut fondée par Nicolas de Sibenthal à une date antérieure à 1336. Le doyen Malamulier (Malamollié) y fonda une messe. Les propriétaires du château de Péroilles en 1567, chargés des réparations, en avait probablement le patronat. Christophe de Diesbach et sa femme Elisabeth, fille de Jacques

Mossu, lui donnèrent en 1505 une rente de 4 livres (Arch. cant., not. 101). Ce Diesbach, bourgeois de Fribourg dès 1495, était beau-frère de François Arsent. Cette branche de Diesbach est éteinte à Fribourg. C'est l'autel de la famille de Gottrau.

5° *Autel de St-Pierre*, fondé par Jean d'Avry et Guillaume de Praroman ; il était adossé à la colonne vis-à-vis de l'autel de St-Etienne. Il fut supprimé en 1751 et réuni à celui de St-Josse.

6° *Autel des Trois-Rois*, fondé par Jean Braza, de Fribourg, et Jean Marchand, d'Aubonne. Il n'est pas parlé de cet autel dans les actes de la visite de 1453, la fondation est donc postérieure à cette date. Le patronage appartenait en 1552 aux enfants de feu Nicolas Werly, capitaine (Arch. cant., not. 172) et il passa en 1687 à la famille de Diesbach, qui y fit en 1738 une fondation considérable.

La famille de Diesbach a fait une convention avec un R. P. Cordelier, en cette ville, en décembre 1749, pour faire travailler par un de leurs frères un autel en façon de marbre, pour la chapelle dédiée aux saints Rois Mages, dans l'église de Saint-Nicolas, pour le prix de 400 écus bons.

Le dit autel a été placé le 29 août 1750.

Le tableau de l'Epiphanie a été fait à Constance par M. Lentz ; il a coûté 52 écus bons 14 batz. (Extrait des notes de Jean-Joseph-Georges de Diesbach).

Ce tableau a été remplacé en 1867 par une peinture de Deschwanden, que M^{me} la comtesse Henry de Diesbach a fait placer en souvenir de son mari, mort la même année et enterré dans le caveau de la famille situé sous cet autel.

Plusieurs fondations furent réunies à cet autel.

7° *Autel de St-Antoine*, abbé. Il fut fondé en 1360 par Jean *deis Sauges*, de Fribourg, et par sa femme Jacqueline, née Marendare. Le contrat de mariage portait que la moitié des biens de son beau-père lui appartiendrait, mais avec la condition de la fondation d'un autel en l'honneur de St-Antoine et des rentes suffisantes pour y établir un chapelain, qui devait y célébrer la messe chaque jour (Arch. de l'hôp. com., par M. Gremaud).

Les actes de la visite de 1453 disent qu'il fut fondé par Jacques Cudrefin ; il est évident que cette fondation est postérieure à la précédente.

En 1503, la chapelle fut donnée à l'abbaye des bouchers par le comte de Gruyère. Les offrandes faites le jour du patron étaient considérables et elles appartenaient au curé.

8° *Autel de la Ste-Croix* (côté de l'épître). Cet autel prit le nom de Ste-Croix, à cause de la relique de la Vraie-Croix qui y fut déposée dans un magnifique reliquaire en argent. C'était la chapelle de *St-Jacques* ; elle fut fondée par les nobles de Duye (?). Le chapelain devait y célébrer la messe une fois par semaine. Les Mayor, de Lutry, possédaient le droit de collation en 1453, il passa à Pierre de Faussigny, qui le remit à l'Etat en 1509 et celui-ci à François Arsent. En 1662, les dames Anne-Marie et Marie-Madeleine Heidt, le possédaient.

9° *L'Autel de St-Etienne*, fondé par Jean Maiger ; il possédait en 1453 une rente de 16 livres. Il fut réuni au précédent. La famille Krummenstoll avait le patronage et le céda en 1645 à la confrérie de St-Jean.

10° *Autel du Sacré-Cœur de N.-S.* C'était l'autel du Mont-des-Oliviers, fondé par l'avoyer Pierre Falk ; sa fille Ursule avait épousé Pierre de Praroman, à qui passa le patronage et il est resté dans cette famille. L'autel, en bois sculpté, représentait N.-S. au jardin des Oliviers ; Falk l'avait fait élever à son retour du pèlerinage de Jérusalem. Cet autel était à côté de celui de St-Jacques, dit l'arrêté du Conseil qui en permet la construction.

11° *Autel de Notre-Dame-des-Victoires.* C'était primitivement l'autel de *St-Hilaire* ; il fut fondé à une époque antérieure à 1453, par l'abbaye des maréchaux. Cet autel fut reconstruit et dédié à Notre-Dame-des-Victoires, par acte du 7 juin 1662 et consacré par Mgr Strambin le 11 novembre 1663. Il fut encore reconstruit et consacré le premier juillet 1790. Le tableau représente la consécration du pays à la Ste-Vierge (Voir Fêtes). Il est beau et précieux comme souvenir et à cause des costumes de l'avoyer et des bannerets.

12° *Autel de Ste-Anne*. Cet autel appartient à plusieurs familles patriciennes, parce qu'il est formé par la réunion de plusieurs chapelles. Celle de Ste-Anne est postérieure à 1450.

Chapelle de St-Georges, fondée par les Güdthal (Quintal). Elle possédait une rente de 9 livres, de 30 coupes de blé ou avoine, de 16 chapons et 40 œufs. Péterman de Faussigny lui avait donné une rente de 17 sols, de 4 coupes de froment et 4 d'avoine, placée sur des terres à Ependes.

Le droit de collation appartenait en 1514 au chancelier Zimmermann, il fut cédé par le dernier collateur au chapitre en 1751 ; la chapelle fut réunie à celle de Ste-Anne, ainsi que les suivantes : St-Michel, autel des apprêteurs de drap et Ste-Marie-Madeleine. St-Michel existait déjà en 1464 (Arch. cañt., not. 32), il était placé sous la première voute du nouveau clocher.

Le tableau de Ste-Anne, qui orne cet autel est une œuvre du célèbre Deschwanden.

13° *Autel de St-Silvestre*. Il était primitivement adossé à la seconde colonne de droite, et il fut transféré où il se trouve aujourd'hui. C'était l'autel des marchands. Sa fondation est antérieure à 1427 ; à cette date le bénéfice possédait une maison pour le chapelain.

14° *Autel de St-Laurent*, fondé par Jean de Visi, de Fribourg. Il fut supprimé lorsqu'on construisit la chapelle du St-Sépulcre et réuni à celui de St-Silvestre, ainsi que celui de St-Eloi en 1741. Celui-ci possédait une maison, que le Chapitre vendit en 1599, parce qu'elle était malsaine et obscure. C'était aussi l'autel des maréchaux.

L'autel de St-Laurent appartenait aux de Reynold.

Chapelle du St-Sépulcre, dite chapelle des Bugnet, parce qu'elle fut construite et dotée par la famille Bugnet ; mais la chapelle primitive était probablement placée là où plus tard on dresa l'autel du Mont-des-Oliviers. Un groupe de 16 personnages en pierre entoure le tombeau du Christ, sur lequel on lit la date de 1433.

En 1442, Mgr de Saluces accorda une indulgence de 40 jours à ceux qui contribueraient à la conservation de cette chapelle.

Elle fut réparée en 1878. Cette chapelle porte aussi les armes des Vonderweid (R. D. VIII, p. 187).

15° *Autel de Ste-Marguerite.* La confrérie de l'Immaculée-Conception en possédait le patronage en 1493.

16° *Autel de la Ste-Trinité,* fondé par la grande confrérie du St-Esprit. C'était l'autel de l'abbaye des Tailleurs.

17° *Autel de St-André et de St-Claude.* Celui de St-André fut fondé par Nicod des Granges, bourgeois de Fribourg; il fut cédé en 1493, à l'abbaye des arbalétriers et des canonniers. Le fondateur se réserva le patronage, qui passa ensuite à Perret des Combes et enfin à l'hôpital.

Objets d'art, reliques.

Bras de St-Nicolas. La *Chronique fribourgeoise* de M. Ræmy, dit que ce reliquaire en argent porte les armes de la famille Glaly. Je crois que c'est plutôt une variante de celles de Jean Furno, secrétaire du duc de Savoie, qui doivent aussi se trouver dans les chapelles de Balliswyl et de St-Loup. Le tuteur des enfants de ce feu Jean de Furno, mort à Fribourg, donna 200 florins, pour cette œuvre (Man.). La même Chronique dit aussi que de Furno donna deux anneaux d'or; un autre fut légué par Jeanne Brayer, le 18 décembre 1648.

Le reliquaire de St-Charles-Borromée, de 56 onces (510 fr.); il porte les armes de Wild et Fégely.

Un reliquaire en argent, en forme de livre, dont les deux plats sont admirablement sculptés, provenant de Guillaume de Grandson (Chronique de Ræmy).

Deux reliquaires, surmontés l'un de la statue de St-Maurice et l'autre de celle de St-Sébastien, en argent, pesant 120 onces (800 fr.), offerts par l'avoyer Daniel de Montenach et sa femme née Meyer.

La table de la paix, en ivoire, donnée par un Perret en 1608.

Une statue de la Ste-Vierge et une autre de St-Nicolas, avec cette inscription : « En souvenir de mon frère, François-Nicolas

de Forel, 18 février 1653, don d'Antoine de Forel. » (Chron. de Fribourg).

La crosse pastorale du prévôt (136 onces, 850 fr.). Elle provient de l'abbaye d'Humilimont (Idem).

Beaucoup d'objets en argent furent livrés en 1798 à la chambre administrative pour la contribution militaire.

L'orgue de Mooser.

Le Clocher de St-Nicolas. On avait toujours cru, jusque dans ces dernières années que le clocher de St-Nicolas, avait été construit en 1470 et les années suivantes. Appuyé sur les comptes des trésoriers, mieux interprétés, M. Blavignac, en 1857, avait émis l'opinion que l'ouvrage de Georges du Jordil, commencé en 1470, n'était qu'une reprise d'œuvre.

Le P. Nicolas Rædlé, en 1874, a non seulement prouvé ce fait, mais encore que la tour se construisait parallèlement avec l'église (Arch. soc. d'hist. iv, p. 107) et toujours à la même hauteur, du moins pour la partie de la tour, qui touche à la nef et qui la ferme. L'église, en 1315, dit-il, n'était pas achevée, mais elle pouvait être ouverte au culte. En 1370, on frappa d'une imposition, en faveur de l'œuvre de St-Nicolas, toute succession atteignant au minimum 60 livres. L'église aurait donc été terminée après 1370.

En 1470, la tour s'élevait donc à la hauteur des combles de l'église et les fenêtres de l'étage correspondant à ces combles n'étaient pas terminées, celle du midi fut achevée en 1470 et celle du nord en 1471. En décembre de la même année on préparait la travaison de cet étage. L'étage des cloches avec les quatre fenêtres était terminé en 1474. A la fin de la même année, on fait les cintres pour les trompes servant à porter les pans de la partie octogone de la tour.

Dans le mois d'octobre 1475, maître du Jordil mourut et les travaux de maçonnerie furent en partie suspendus jusqu'en 1479 (Ræmy et Perroulaz). Pendant cet espace de quatre ans, on activa surtout les ouvrages de charpenterie pour les cloches et des verrières, etc.

En 1481, on était arrivé au sommet de l'étage des petites

cloches. La couverture de l'escalier tournant fut posée en septembre 1489, les tourelles furent terminées vers 1490; les ouvrages exécutés les années suivantes consistèrent en l'achèvement des moulures des fenêtres, la couverture du clocher en bardeaux; la couverture en plomb fut faite en 1540. Les derniers ouvrages faits au clocher datent de 1492.

Plus d'un siècle fut donc consacré à cette bâtisse, mais il y eut plusieurs interruptions causées par différents événements. C'est pendant que Georges de Jordil et ses compagnons travaillaient au dernier étage de la tour que furent livrées les batailles de Grandson et de Morat. Pendant les préparatifs pour ces guerres, Pierre et François du Jordil travaillèrent aux réparations des remparts de Fribourg.

L'architecte. Georges du Jordil continua donc la construction de la tour de 1470 à 1475. On a beaucoup discuté son origine; voici quelques nouveaux éclaircissements, qui serviront peut-être un jour à retrouver sa patrie.

La famille du Jordil existait à Fribourg et aux environs dans le XV^e siècle. Jean, fils d'Ulric du Jordy, de Lausanne, était tisserand à Fribourg en 1423.

En 1443, on trouve Ulric du Jordil, bourgeois de Fribourg; il fut procureur de la léproserie de Bourguillon. Henri du Jordil était cordonnier en 1432; sa maison existait sur Montorge.

Hanslin du Jordil, cordonnier, était frère de Henri.

Nous trouvons ensuite deux Pierre du Jordil, cordonniers, à Fribourg; Pierre, de 1448 à 1470; à cette dernière date, il était bourgeois de Fribourg; sa femme Alexie était fille de Jean Pruthomen; elle lui apporta en dot 60 livres et deux coupes d'argent d'une valeur de 20 livres. Il vivait encore 1478 et il possédait deux maisons dans la rue des Hôpitaux (in novis hospitalibus). D. Peterman Yordili (nom germanisé), chapelain, paraît être son parent; il assista au mariage de Catherine, fille de ce Pierre (1478).

Le second Pierre du Jordil, le cadet (junior), de Jussiez (*Gissi l'Evêque*), diocèse de Genève, apprentit cordonnier à Fribourg en 1471. Il a deux frères, François et Pierre.

Les du Jordil étaient aussi nombreux, dans le XV^e siècle, à Praroman, à Ependes, à Marly et à la Schürra.

Georges du Jordil, architecte-maçon et tailleur de pierre (lapide), apparaît pour la première fois à Fribourg en 1470, il vint de Genève. Un expres de Fribourg lui était arrivé avec des propositions du Conseil, pour lui confier la continuation des travaux et l'achèvement de la tour de l'église de St-Nicolas. Il arriva à Fribourg avec trois compagnons et les travaux commencèrent le 11 juillet 1470. Il paraît qu'il était dans l'aisance. Il est presque certain qu'il se maria à Fribourg. Maître Georges tomba malade vers la St-Denis 1475 et mourut peu de temps après. Sa veuve, Marguerite, fille de feu Guillaume Ris, bourgeois de Fribourg, se remaria, du consentement de ses parents, avec Guillaume Gerfaux, cordonnier, de Genève, habitant Fribourg. Elle apporta en dot une valeur de 500 florins, soit la moitié d'une maison dont l'autre moitié appartenait aux enfants de son premier mari. Cette maison était située devant l'église de St-Nicolas entre la maison de Jean Crapin (ou Crepin), orfèvre, et celle du maître Jean Ysenbart, potier (potiferi). Il paraît que cette maison constituait la dot de Marguerite lors de son premier mariage; le second se fit vers vers la fin de septembre 1477.

Georges laissa donc des enfants, dont on ne retrouve aucune trace; ils étaient probablement mineurs lorsque leur mère se remaria deux ans après la mort de son premier mari.

De 1470 à 1473, Georges fut logé dans la maison de Henri de Praroman; le Conseil paya pour le loyer 19 livres 10 sols pour les 3 ans.

Après la mort de Georges du Jordil, en 1475, de nouveaux architectes dirigèrent les travaux: maître Claude d'Irlens, et en 1483, maître Guillaume et maître Pierre du Jordil. C'est peut-être maître Guillaume Gugnandi, fils de Jean, bourgeois de Fribourg. On trouve encore Guillaume Mole, tailleur de pierre en 1480.

Depuis 1470, deux maçons du Jordil travaillèrent à l'œuvre de St Nicolas: Pierre et François du Jordil.

1470. Pierre, neveu de maître Georges, d'abord ouvrier et maître plus tard (lathomus). Il se maria à Fribourg avec une Isabelle....; il acheta en 1484 une maison d'Henslin *Ferguilli*, et à cette date, il était bourgeois de Fribourg et il y vivait encore en 1490.

François du Jordil travailla aussi avec maître Georges dès 1470. Il avait épousé Agnès...., mais il n'était pas encore bourgeois en 1475. Il vendit en 1481 une maison située sur les Places, derrière la chapelle de St-Vult (St-Voti). En 1482, il était bourgeois de Fribourg et en 1485 il reconnaît devoir la somme de 10 livres à son serviteur Guillaume.

1474. Pierre du Jordil, de Juissiez, avait deux frères, François et Pierre. Seraient-ils les neveux de maître Georges et les deux maçons cités plus haut ?

Nicod dou Jordil, de Praroman, possédait des terres à Bourguillon et une maison sur Montorge qu'il revendit en 1487 ; il mourut avant 1495, laissant deux filles mineures.

Dans le XVI^e siècle, les du Jordil existaient encore à Fribourg, à Villars-les-Joncs, à Planfayon, à Praroman, etc. ; mais il est impossible de prouver leur parenté avec maître Georges.

Conclusion. Maître Georges du Jordil vint de Genève à Fribourg ; son neveu ou ses neveux reçurent la bourgeoisie de Fribourg après la mort de Georges et ils y vécurent jusqu'en 1485 et 1490. Il est très probable que ses enfants quittèrent Fribourg. Il y a probablement un lien de parenté entre le cordonnier de Juissiez et Georges du Jordil.

On s'était habitué à le considérer comme l'architecte de notre magnifique clocher ; il fut simplement un tailleur de pierre distingué et il continua l'œuvre commencée.

On n'a pas encore trouvé le nom du premier architecte de St-Nicolas, ni de celui du clocher. Les directeurs des travaux étaient en même temps tailleurs de pierre. Ils sont désignés en latin par le titre *magister* et le nom d'état *lothomus*, et en français par *maître* et *maçon*.

De 1412 à 1428, nous rencontrons : « Magister Carporffro ou « Carporffros alias dictus Phefferli, lathomus, nunc magister operis « St-Nicolaii (et en 1412, fabrice ecclesie S. Nic.), » arch. cant., Manot., p. 220. Maître Carporffro, dit Phefferli, maçon et directeur des travaux de la fabrique de St-Nicolas.

Je donne ces détails afin de faciliter, aux historiens, les futures investigations dans cet obscur domaine de l'histoire.

Eglise de Notre-Dame.

L'histoire de nos châteaux féodaux nous montre presque toujours la maison de Dieu à côté de l'habitation du seigneur. Près du château de Zæhringen, on éleva la chapelle dédiée à Marie; elle fut construite, paraît-il, avant la fondation de la ville. Guilliman dit qu'elle était le seul sanctuaire dans le voisinage. D'autres chroniqueurs (Chron. frib., p. 216) assurent que les seigneurs du château y allaient entendre la messe quand ils faisaient leur partie de chasse. Tous les chroniqueurs et les documents lui donnent le titre de : « Per antiqua. » (*la très antique chapelle*). Elle se trouvait, ainsi qu'une partie de la ville, renfermée dans le territoire de la paroisse de Villars-sur-Glâne, dont elle fut détachée vers 1167. En 1201, les murs délabrés de l'antique chapelle firent place à une construction plus spacieuse (Voir Notre-Dame, par M. Ræmy, p. 6). Cette date est conservée par une inscription commémorative, placée au fond du chœur.

La communauté y tint pendant deux siècles ses assemblées.

Depuis cette époque, on rencontre peu de renseignements sur les réparations ou constructions de cette église. En 1552, on fait couvrir en fer-blanc le clocher; les couvents durent contribuer à cette dépense (Man.). En 1584 elle fut rebâtie à neuf, mais il est probable que la tour, réparée en 1552, ne fut pas démolie. Le plan de Fribourg, de Martini (1606), nous donne exactement la forme extérieure et l'architecture de l'église. L'hôpital dut refaire le clocher en 1663 et plus tard la sacristie.

Les constructions de 1584, ne furent pas, paraît-il, très solides; car en 1755, il est déjà question de démolir l'église. Cette question de démolition de Notre-Dame fut soulevée plusieurs fois, mais surtout en 1784, 1810 et en 1852; mais elle fut toujours repoussée par le zèle des évêques et la piété de la population. La Vierge Marie, du haut des cieux, veillait sur son antique sanctuaire; elle suscita des âmes généreuses qui, par leurs dons, la relevèrent.

1663. L'hôpital refait à neuf le clocher, la toiture et le plancher.

Par son testament du 24 mai 1772, M. Antoine Vonderweid avait légué divers immeubles, situés à Pont et à la Ville-du-Bois, qui devaient être vendus et le produit appliqué aux réparations, à la reconstruction et à l'entretien de Notre-Dame, mais seulement après la mort de ses deux sœurs. La vente produisit la somme de fr. 65,217, soit 18,000 écus. On se mit immédiatement à l'œuvre pour restaurer cette église, qui était dans un très mauvais état. Dès le mois de mars 1785, les ouvriers arrivèrent sur la place.

Le 30 mars, le St-Sacrement fut porté solennellement de l'église de Notre-Dame dans celle des PP. Cordeliers, où les offices, messes, etc., se célébrèrent pendant les réparations. Les travaux furent poussés avec une grande activité. Le 6 septembre 1787, Mgr de Lentzbourg put consacrer le maître-autel et livrer l'église au culte divin. Le 8 septembre de la même année, fut un jour de gloire pour la nouvelle église restaurée; Mgr y vint célébrer pontificalement la messe, après laquelle une longue procession se déroula de l'église de Notre-Dame dans celle des PP. Cordeliers. La statue de Notre-Dame qui était portée dans les processions avait été déposée dans le couvent, elle fut transportée avec une grande solennité dans le nouveau temple. Des larmes de joie et de bonheur coulèrent avec abondance au moment où Marie sembla de nouveau prendre possession de cette église : c'était la rentrée d'une mère dans le sein de sa famille.

A cette occasion, on fit quelques modifications dans le service divin. La grand'-messe avec sermon fut fixée à 7 $\frac{1}{2}$ h. et la messe de 9 heures fut célébrée à 10 h., mais Mgr rétablit celle-ci à 9 heures en 1791.

Les deux autels inférieurs furent terminés en 1789 et consacrés le 9 décembre de la même année.

Le peintre Locher fit le tableau du Rosaire, qui fut payé 80 écus (290 fr.) et le cadre 73 écus. La confrérie du Rosaire livra pour l'autel en marbre 268 écus et 48 pour les gradins.

On lit dans les comptes de l'hôpitalier de 1784. « En exécution du recès de sa Grandeur, M^r l'hôpitalier ira chez elle « et lui fera connaître que la chambre a fait renouveler ses « sollicitations à M^r de Maillardoz, en qualité d'exécuteur testa-

« mentaire des volontés de feu M. le conseiller de Vonderweid,
« afin qu'il accélère le rétablissement de l'église de N.-D., qui
« tombe totalement en ruine, et qu'à l'égard du linge et des
« habits sacerdotaux on a déjà donné ordre d'en remplacer....

« Sur la présentation du plan de la bâtisse de l'église par
« le major de Maillardoz, Mgrs le prient d'apporter toute son
« attention à ce qu'on batisse solidement, remettant à sa dispo-
« sition tous les matériaux de la dite vieille église, tant bois
« que pierres; les grilles en fer lui seront aussi concédées
« pour l'usage qu'il trouvera à propos. Mgrs sont disposés à
« fournir autant de bois qu'on pourra raisonnablement faire
« sans dégrader les forêts. »

1786. M. le stadt-major de Maillardoz supplie Mgrs de lui accorder, au devis qu'il présente, le bois nécessaire pour la bâtisse du chœur, pour contribuer autant que possible à la réparation de dite église.

Mgrs ont accordé, conformément à l'état produit, 34 plantes de sapin pour poutres et chevrons, les plantes de sapin nécessaires pour 200 liteaux et 80 plantes pour planches.

1804. 2 février. Ensuite d'un rapport présenté par MM. Hartman et de Praroman, il en résulte que M. le major de Maillardoz, n'ayant pas rempli les conditions de solidité à l'égard de la bâtisse de l'église en 1784, la Direction estime ne point être tenue à son entretien à ce sujet. Elle propose de faire des démarches auprès de sa Grandeur, afin de voir si, vu la position intermédiaire de cette église entre la Collégiale et celle des Cordeliers, vu aussi sa caducité et enfin en raison des sommes immenses que l'hôpital serait dans le cas d'employer, si la restauration devait être à sa charge, ce ne serait pas le cas de transporter le culte de Marie dans une autre église (Rapport au Cons. com. 1860).

Les réparations de 1784 ne modifièrent pas totalement le plan de l'église; les fenêtres gothiques et autres ornements du XV^e et XVI^{me} siècle disparurent pour faire place aux ouvrages de la renaissance. Je suppose que la belle colonnade du frontispice fut établie en 1784. Quelques-unes des colonnes furent restaurées ou remplacées en 1852.

Le rapport au Conseil communal en 1860, nous donne le plan de l'église et la disposition des autels avant et après 1784.

Au centre, devant le chœur, se trouvait l'autel des charpentiers, dédié à St-Blaise. Du côté de l'épître, l'autel des Diesbach, dédié à N.-D. de Compassion. Au premier pilier celui de Saint-Denis, des familles Reyff et de Reynold; au second celui du B. Nicolas de Flüe, de l'abbaye des Tisserands. L'espace du troisième pilier, au bas de l'église, formait la chapelle du Rosaire.

Du côté de l'évangile était l'autel des Maçons, dédié à Saint-Théodule et celui de St-Joseph, à la famille Vonderweid; au premier pilier celui des Trois-Rois, à la famille Ratzé; au second, la chaire et l'autel du Crucifix, aux Féguely. Du troisième pilier au bas était l'autel de l'Assomption et la chapelle de la congrégation des Dames.

Il paraît que les réparations ne furent pas faites dans de bonnes conditions de solidité; car déjà en 1801, la plaque de plomb qui recouvrait le frontispice de la porte était entièrement trouée et dégradée. L'administration de l'hôpital autorisa une réparation en fer-blanc.

1804. 15 janvier. Sur le rapport que la corniche intérieure de l'église menaçait de tomber, la commission proposa au conseil de faire fermer l'église, jusqu'à ce qu'elle fut consolidée.

L'évêque la fit examiner par des architectes et sur leur avis, il fit placer 5 à 6 appuis et elle fut de nouveau ouverte au public.

La question de démolir Notre-Dame fut de nouveau soulevée; on voulait créer une vaste place et l'embellir. Monseigneur Guisolan regrettait de voir disparaître cette église, si chère à la population. Accompagné des membres de la commission de l'hôpital et d'architectes, il visita lui-même cet édifice et reconnut la nécessité d'abattre *la corniche* et de la reconstruire. La commission de l'hôpital s'y refusait en disant que *le bien des pauvres ne pouvait être appliqué à cette construction*. Un arrêté du Petit-Conseil déclara que l'hôpital devait supporter les frais de cette réparation et la difficulté fut momentanément apaisée.

Dans une lettre adressée au département de l'intérieur, Mgr Maxime disait :

- 1° Que de tout temps l'église fut réparée par l'hôpital ;
- 2° Que dans l'intérieur de l'hôpital (ancien), il y avait une chapelle dédiée à la Ste-Croix ;
- 3° Qu'un prêtre du clergé de Notre-Dame y célébrait la messe fêtes et dimanches et trois fois par semaine.

C'est donc Mgr Guisolan qui a sauvé en 1804 et 1808 l'église de Notre-Dame. On proposait alors de transférer le clergé avec les fondations dans la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours à la Neuveville.

La tour fut réparée en 1842 et 1843, la flèche élancée fut abattue et remplacée par le disgracieux dôme, qui existe encore.

Une nouvelle crise menaça l'existence de Notre-Dame en 1850 et 1852. Le frontispice de l'église menaçait ruine et l'administration de l'hôpital, reculant devant une dépense considérable, proposait la démolition de l'église. L'affection de la population pour l'église de Marie se réveilla et se manifesta d'une manière admirable. Quelques hommes courageux prirent à leur charge cette réparation, ils furent encouragés et soutenus par toutes les classes des bourgeois et habitants de la ville. Une souscription produisit en quelques années la somme de 30,000 francs. Le frontispice fut ainsi refait en 1853 et 1854 et l'église préservée du marteau des démolisseurs.

Remise dernièrement aux soins de l'évêque, espérons qu'elle verra encore de nombreux jours de gloire.

Dons, fondations. Dès l'origine de la chapelle de Notre-Dame, le sentiment religieux de la population se manifesta par des dons et des fondations pies sans nombre. Il serait fastidieux de relater toutes ces fondations ; je citerai, cependant, quelques bienfaiteurs de l'église.

1328. Guillaume d'Englisberg fonda un autel (Archives de l'hôpital).

1336. Jacques Bolot, de Payerne, fonda l'autel de Saint-Laurent (Idem).

1381. Jean Mondely en 1381 et Richard Peldevel en 1386 font des donations.

1408 (1409). Ullinus Slierpa, négociant à Fribourg, fonda un autel dans l'église de Notre-Dame. Par son testament du 6 février 1408, il légua pour cette fondation 211 livres, que l'Etat lui devait, et il y ajouta encore la somme nécessaire pour y établir un prêtre qui y devait célébrer chaque jour la messe pour le fondateur. Il fit des legs aux béguines de *libero spiritu* en l'Auge; à celle de la maison à *l'Espagnioda*; aux sœurs de la maison de *dom Christin* et à celles *es Covents*; aux recluses de St-Pierre, de St-Silvestre, de Morat, d'Avenches et de Payerne.

Son neveu, D. Guillaume Amblare, prêtre, et son frère Henzlin Slierpa furent ses héritiers (Arch. de l'hôp.)

1417. D. Pierre Python, chapelain de Notre-Dame, déclare que Christine, veuve de Jean d'Autigny, a légué 10 livres pour un anniversaire.

1421. Marguerite, veuve de Jeannet Dou Four, de Ponthaux, légua 10 livres.

1423. 27 septembre. Antoinette, veuve de Jean Gambach, légua une rente de 32 sols.

1466—1469. D. Clément, de Viniaco, co-seigneur du château de Crône, diocèse de Paris, curé d'Oron et chapelain de l'autel de Ste-Catherine dans l'église de l'hôpital à Fribourg, légua le 6 février 1466, à l'hôpital, etc., la moitié de la propriété, qu'il avait achetée du même hôpital, située dans la paroisse de Givisiez.

Dans le XV^e siècle fut fondé *le Salve*, que le maître d'école devait chanter avec ses élèves chaque samedi et veille de fête. Le célèbre maître Luthenschlager le chanta pendant près de 20 ans. M. Simon Gurnel, maître d'école, capitalisa tous ces intérêts pendant 22 ans, afin d'augmenter la fondation. Bel exemple de désintéressement.

1450. Jeannette, veuve de Jean Bugniet, remet 13 livres au clergé de Notre-Dame pour son anniversaire; l'abbesse de la Maigrange devait y envoyer quelques religieuses, auxquelles on devait remettre 10 sols (les sœurs de la Maigrange n'étaient pas cloîtrées).

La première fondation pour la messe chantée de l'Avent est du commencement du XVI^e siècle. Benoit von Arx, conseiller, légua vers 1500 à 1520, *un capital pour commencer à chanter une messe quotidienne de l'Avent.*

1546. D. Jean Cardinaulx, de Domdidier, chapelain de Notre-Dame, légua 12 écus pour son anniversaire.

1549. D. Nicolas Seiler, dit Werly, légua 300 florins.

1587. Une belle fondation fut celle du doyen de St-Nicolas, Dom G. Thorin ; elle est une preuve de son amour pour le St-Sacrement. Le 27 juin 1587, il donna au clergé de Notre-Dame, composé de D. Claude Belfrare, recteur, des DD. Jean Bricod et Maurice Prella, la somme de 200 florins (environ 144 fr.), afin qu'il chanta les vêpres et l'hymne : *Tantum ergo*, ou *O salutaris* « en tenant et montrant tous les jeudys prédits la très « S. Hostie mys en une petite monstrance, en la renou- « vellant de 8 à 15 jours comme est de louable coustume, « durant l'octave de la fête-Dieu. » La fondation fut approuvée par Mgr Gorrevod (Original aux archives de Notre-Dame).

Malgré la modicité des rentes, le clergé de Notre-Dame a fidèlement exécuté la volonté du fondateur pendant trois siècles.

1637. Marguerite, fille de Nicolas Meyer, et femme de Josse de Diesbach, donna 100 écus.

1650. La messe qui se célèbre chaque jour, à 9 heures, fut fondée par Mlle Marguerite, fille de Martin Gottrau, boursier. Elle donna la somme de 3,000 livres pour cette fondation.

1711. Pierre Liecht, bourgeois de Fribourg, fit don de la somme de 2,500 écus (9,058 fr.), à l'hôpital ; la rente devait être distribuée de la manière suivante : 100 écus pour la rétribution annuelle d'une messe quotidienne à 5 h , et 25 écus pour la fourniture du luminaire, du vin, etc., y compris 5 écus pour le salaire du marguillier. Le chapelain devait appliquer cinq messes par semaine et le seigneur hôpitalier devait jouir du droit de collation à ce bénéfice, qui prit le nom de *primissaire*, 27 septembre 1711. La fondation fut approuvée par Mgr Duding (Arch. de l'hôpital, com. de M. Gremaud).

La famille de Fégely fit aussi de nombreuses fondations, et elle possédait un autel. Jacques de Fégely et sa femme Anne,

née d'Affry, y fondèrent une messe que le clergé devait célébrer chaque semaine.

1745. Mlle Marguerite Vonderweid donna des immeubles évalués à 4,875 écus (de 14,129 à 17,661 fr.), pour la fondation d'une messe, chaque jour, et le chant des vêpres. Ces immeubles consistaient en une maison rue des Oies, en deux châtelets, l'un à la Schützmatte et l'autre au pré du Mur et en prés et champs près de la chapelle de St-Jacques.

1758. M. Cohly, négociant, animé d'un sentiment religieux et patriotique, fit la première fondation en l'honneur du B. Nicolas de Flüe. Par son testament du 7 janvier 1758, art. 40 : « Mon « neveu Jacques Muller, orfèvre, payera au clergé de Notre-
« Dame annuellement 5 écus bons, pour l'office du B. Nicolas
« de Flüe, qui par usage se répartissait ainsi : 5 fr. 43 cent.
« aux musiciens, 1 fr. 80 cent. aux diacres et aux acolytes et
« marguiller, 10 fr. 86 cent. pour le sermon, etc. »

La musique fut supprimée en 1843 et remplacée par le plainchant. La famille Muller, pharmacien, a toujours payé les intérêts de cette fondation.

En 1792, Pie VI accorda une indulgence plénière le jour de la fête du Bienheureux, afin d'exciter la dévotion à ce patron de la patrie et de favoriser la fondation de Cohly.

1771. Mlle Bourgknecht a donné 59 onces d'argent, avec lequel on fit deux chandeliers. Le recteur y ajouta deux antiques chandeliers en argent.

1785. La somme de 543 fr. fut donnée par une âme généreuse pour l'office et l'application de la messe le jour de l'Immaculée-Conception, l'exposition du Saint-Sacrement depuis la messe à vêpres, ainsi que la bénédiction du St-Sacrement chaque dimanche de l'Avent.

1792. Une autre personne légua 201 fr. 44 cent., pour faire chanter une messe avec bénédiction du St-Sacrement le vendredi, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

La même année, un M. Vonderweid donna 417 fr. pour la fondation de 4 messes.

Le nombre des fondations de messes augmentait avec les siècles ; on multiplia, par conséquent, les autels : on en comptait

12 en 1784 adossés à la muraille, aux piliers ou à la grille du chœur. On en conserva trois seulement lorsque l'église fut reconstruite et réparée en 1785.

1709. D. Vionnet, membre du clergé, fit reconstruire le maître-autel, que Mgr Duding consacra le 23 avril 1710. Cette construction lui coûta 90 louis.

La corporation des maçons, celle des charpentiers et celle des tisserands y faisaient célébrer une grand'-messe le jour de la Purification.

On trouve cette fondation dans le notaire n° 62, p. 106, ainsi que les curieux détails qui l'accompagnent. On permit en 1548 aux maçons de placer leurs fondations à l'autel adossé à la grille, près du chœur. En 1550, la même abbaye fonda à l'autel de St-Théodule une messe qui se célébrait chaque vendredi de l'année; la rente était de 4 florins 5 sols, etc.

Les charpentiers firent la même année une fondation semblable à l'autel de St-Blaise. En 1460, ils avaient déjà fondé des anniversaires à l'autel de St-Théodule.

1790. L'abbaye des charpentiers donna 40 louis (231 fr. 88 cent.), pour le nouvel autel du Rosaire; M. Muller, capitaine, 115 fr. 94 cent. et la confrérie du Rosaire y contribua pour la somme de 973 fr. 90 cent.

On vendit à cette époque des objets en or et en argent, des pierres précieuses, pour une somme de 1,668 fr.; cette somme, avec 908 fr. produit de la vente de vaisselle en argent et d'objets en soie, servit à confectionner la statue en argent, qui est portée dans les processions du Rosaire. Cette statue fut faite par l'orfèvre Muller; elle coûta 4,000 fr. Il faut ajouter la valeur des pierres précieuses de la couronne, des chaînes, etc., qui l'ornent.

Les burettes en argent furent faites en 1762, par l'orfèvre Fasel; on lui donna 46 fr. pour la façon.

Le clergé acheta en 1826 un nouvel ostensor; il fut payé avec l'argent de la confrérie du Rosaire par 1,159 fr.

Confréries. Plusieurs confréries ou associations pieuses furent établies dans cette église en l'honneur de la Ste-Vierge ou d'autres saints, je ne citerai que les principales.

La Confrérie du Rosaire fut établie le 2 juillet 1617 par le

P. Philippe Tanner, capucin (Voir sur cet homme célèbre la brochure publiée par M. Ræmy et la *Chronique fribourgeoise*, par le même). Le P. Philippe était muni des pouvoirs nécessaires. Le maître-autel dédié à Notre-Dame, fut l'autel ou chapelle de la confrérie jusqu'en 1785. Le registre des inscriptions, depuis 1617, et le recueil des documents existent dans les archives de l'église.

L'archiconfrérie du St-Cœur de Marie fut érigée par Mgr Yenni, le 25 mars 1844.

Congrégations. La première congrégation fut celle des *Dames*, sous le titre de l'*Assomption*, érigée avec l'approbation du pape Paul V.

Congrégation d'hommes, dite des Bourgeois, établie dans l'église de Notre-Dame, sous le titre de l'*Assomption*. Elle resta unie à la congrégation-mère de Rome jusqu'à l'année 1773. A la demande de Mgr de Montenach, le St-Siège lui accorda, le 9 février 1776, les indulgences, faveurs et privilèges de la congrégation établie à Rome.

Bibliographie. Règle et statuts de la congrégation des Dames. Frib., Haut, 1769, in-24°. Abrégé des règles et statuts de la cong. des Dames, Frib. Piller 1829, in-12°. Geistliches schatz-büchlein.... Frib. 1712, in-24°. Regeln und geistliches andacht-uebungen... Freyburg 1809, in-18°. Satzungen der löblichen congregation... Frib. 1839, in-18°. Le congréganiste de Marie ou Manuel de piété.... par J.-P. Eby, chanoine, Frib. 1865, in-32° (Com de M. Gremaud).

La maison du Recteur. Le Recteur possédait une maison; elle était située à l'orient du cimetière, au bord du rocher; elle fut réduite en cendres avec ses archives à une époque inconnue. Le 8 juillet 1529, le Conseil ordonna de compulsier les registres de l'Etat pour rétablir en partie les titres et archives de Notre-Dame. La maison fut reconstruite; en 1742 ou 1745 une partie du rocher sur lequel elle était bâtie se détacha, elle devint inhabitable. L'hôpitalier loua un autre logement pour le recteur, mais le chanoine Chollet offrit une partie de sa maison sans

loyer pendant quelques années. Le recteur y fut logé de 1745 à 1816. A la mort du recteur, D. Girard, cette maison fut vendue au marguillier Perroulaz, et la famille Girard céda à l'hôpital, mais sous certaines conditions, sa maison près de St-Nicolas ; elle fut occupée par des recteurs de 1816 à la mort de M. Corminboeuf.

Elle fut ensuite vendue par l'administration de l'hôpital.

Le cimetière. Notre-Dame jouit du droit de cimetière depuis une époque indéterminée, mais il remonte à une haute antiquité. Il est probable qu'à l'origine il fut simplement le cimetière de l'hôpital. Le droit ou privilège se développa et s'étendit à toute la population. On ne rencontre aucune opposition au droit du cimetière jusqu'en 1813. A cette date, le Conseil d'Etat défendit les ensevelissements dans le cimetière de St-Nicolas *à cause de la décence et de la salubrité*, et il voulut établir celui de St-Pierre comme l'unique cimetière de la ville ; cependant, ce n'est qu'à dater de 1816 que les ensevelissements furent défendus dans les cimetières des PP. Cordeliers et de Notre-Dame

Les ossements des deux cimetières furent enlevés en 1838 et transférés dans celui de St-Pierre et dans les caveaux de St-Nicolas. Le 23 avril, des messes furent célébrées dans les deux églises à 6 heures du matin, le Conseil municipal y assista avec une grande partie de la paroisse ; le clergé se rendit ensuite processionnellement avec le peuple au cimetière où l'on chanta le *Miserere*, etc., le Recteur leva quatre mottes de terre en signe d'exécration et pour enlever le caractère de lieu saint. Le crucifix fut transporté près de la sacristie des PP. Cordeliers, le clergé l'a accompagné jusqu'à la porte de l'église. Les ouvriers commencèrent alors les travaux de nivellement.

L'hôpital et l'église de Notre-Dame. Depuis le XVI^e siècle, il s'éleva des conflits fréquents entre l'administration de l'hôpital d'un côté, le clergé et l'évêque de l'autre, pour les frais de construction et de réparations de l'église. Il est certain qu'avant l'établissement d'un hôpital, la chapelle de Notre-Dame était indépendante et il est aussi impossible de saisir le premier contact des deux établissements. L'administration de l'hôpital

reconnaissait l'obligation de fournir à l'église le linge, les ornements, les cierges, etc., et celle de maintenir le chœur, mais pas la nef.

La transaction du 11 février 1884, mit fin à toutes ces difficultés, l'hôpital remit à l'Evêché la somme de 40,000 fr. pour se décharger de toute prestation, entretien, et renonça à tout droit de propriété sur l'église et des fondations pies. C'est en partie la mise en exécution du vote de la bourgeoisie de 1875 réunie à l'effet de procéder à la ratification d'une convention passée entre l'autorité ecclésiastique et la ville, pour le rachat des redevances du charitable Grand-Hôpital bourgeoisial envers l'église et le clergé de Notre-Dame.

L'assemblée a eu aussi à examiner la convention que le conseil communal a passée avec le clergé pour la démolition de la chapelle de St-Pierre, celle de Notre-Dame et la construction d'une nouvelle église au quartier des Places. Cette église sera construite sous le vocable de Notre-Dame, dans la partie méridionale et occidentale du vergé du prieuré de St-Pierre, la façade tournée vers les Grand'-Places et vers la gare.

La bourgeoisie de Fribourg a accordé pour le rachat des redevances un capital de 40,000 fr., plus une indemnité de 5,000 à 6,000 fr. pour le terrain à prendre sur le verger de St-Pierre pour la construction de la nouvelle église. La chapelle de St-Pierre sera également démolie.

Tout le mobilier des deux églises dont la démolition est décidée, ainsi que tous les matériaux quelconques susceptibles d'être utilisés pour la construction de la nouvelle église sont abandonnés par la bourgeoisie à l'autorité ecclésiastique.

Le clergé. Rentes. L'hôpital.

On ignore le nombre et la position des membres du clergé de Notre-Dame dans les premiers siècles. A côté de l'église était l'hôpital desservi pour le spirituel par le clergé de Notre-Dame. Un des jeunes membres remplissait les fonctions de curé de l'hôpital jusqu'en 1682 ou 1699, date de la consécration de l'église du nouvel hôpital.

Les rentes du clergé étaient minimales : elles consistaient en denrées, bois et en argent. La commission de l'hôpital proposa de racheter une partie des redevances, soit 4 jambons que recevait chaque membre du clergé et d'autres pièces de viande, des gâteaux, du fromage, du froment, etc. Le clergé accepta cette transaction, soit une rente de 579 fr. (838 fr. 97 cent.).

Le nombre des chapelains, soit des membres du clergé varie ; en 1438, on en compte 15. Depuis le XVI^e siècle, le clergé fut composé du recteur, de deux chanoines, de un à deux chapelains et plus tard du primissaire. Le bénéfice de ce dernier fut fondé en 1711 par un M. Liecht, le primissaire devait célébrer chaque jour la messe à 5 heures.

Les familles de Diesbach et de Chollet, à la suite d'une convention passée en 1811 présentaient chacune un candidat à ce bénéfice et l'administration de l'hôpital en choisissait un.

Le clergé de Notre-Dame fut reconnu membre de la bourgeoisie en 1459 (Voir gr. liv.) « Clerus B. M. V. obtinuit jus civitatis. »

Une autre insigne faveur fut l'union du clergé de Notre-Dame avec la basilique de Latran. Le privilège, riche en indulgences, etc., est du 20 juillet 1728 et fut concédé pour 15 ans. Il fut renouvelé en 1743, 1758 et 1843.

Paul V accorda à l'église de Notre-Dame la faveur d'un autel privilégié. Cette grâce fut attachée à l'autel de l'Immaculée-Conception et accordée en reconnaissance de l'établissement des Capucins à Fribourg et de la réception amicale faite à leur général, P. Paul de Césène (Bullar. Cap. vol. 4^{me}, p. 33-34).

Bibliographie. Berchtold, Hist. du cant. ; Kuenlin, dictionnaire ; *Chronique fribourgeoise* de M. Ræmy ; Dictionnaire du canton, 1886 ; Nouveaux souvenirs de Fribourg 1865 ; Plan de Fribourg du P. Girard ; Notre-Dame, par le chanoine Ræmy ; Compte-rendu du Comité, etc., 1857, 1858 et 1859 ; Rapport du Conseil communal de Frib., 1860. M. Gremaud, Mémorial ; Compte-rendu de l'Etat, etc.

Recteurs de l'église de Notre-Dame.

1423 D. Nicod dou Chastel, alias Bergier; on le retrouve en 1438, 1451, 1460, 1462, 1465. Il fit son testament le 11 juillet 1462, il lègue 10 livres pour son anniversaire, 60 sols à la confrérie de Ste-Marie-Madeleine, érigée à Notre-Dame, 40 sols « aux prêtres qui porteront son cercueil; son grand psautier « en parchemin, au clergé de l'église de St-Maurice à Morat, où « il devra être enchainé (incatenetur); » il légua ses livres à son neveu Nicod Adam.

1446. D. Pierre Beguina (Hop. 2, 446); il était chapelain en 1427 et il vivait encore en 1460.

1451—1466—1467—1478—1485. D. Guillaume Bugnet, fils de Pierre ou Peterman (en Gruy., not. et n° 67).

1487. D. Georges de Thela (Hop. 2^{me}, 462); il était déjà chapelain en 1482.

1500. D. Jacques Trompetta.

1500. D. Jacques Gölschy, prédécesseur du suivant en 1487 (Man. 23).

1507—1513. D. Jean Hardi (Audax) Rath. III, 83. Il mourut vers 1513.

1513. D. Jean Werro. Il était déjà chapelain à Notre-Dame en 1482, son confrère D. P. Guitaud lui légua *Unum par caligarum*. Le Conseil lui alloua sur les rentes de l'hôpital 2 *℥* de viande, un pot de vin et deux miches de pain par semaine.

1526. D. Pierre Burquinet démissionne en 1526; il était chapelain depuis le 25 septembre 1515.

1526—1538. D. Pierre Dumont (Man., Voir vol. 4^{me}, p. 543), il remplit les fonctions de prédicateur français; nommé chanoine de St-Nicolas, il conserva son titre de recteur de Notre-Dame et doyen en 1551.

1568. D. Pierre (?) élu recteur (Man.), en 1568.

1568. 15 décembre. D. Guillaume Thorin fut élu recteur par le clergé et confirmé par le Conseil.

1574. D. Hugues Chollet.

1574. Le curé de Dompierre fut nommé recteur par le clergé et il est confirmé par le Conseil (Man.).

1582. D. Jacques Bouchier, ou Lanius.

1584. 23 juillet. D. Claude Belfrare fut élu recteur par le clergé et confirmé par le Conseil (Man.). Il résigna le 10 mai 1602 en faveur de D. Dupasquier.

1587. Le recteur, D. Jacques Lanius, mourut dans le mois d'octobre.

1602—1614. D. Antoine Dupasquier, vicaire-général ; il mourut vers 1616 et il fut remplacé par D. C. Belfrare (Man.), qui remplit de nouveau les fonctions de recteur pendant deux ans.

1616. D. Jacques Déglise, nommé en remplacement de D. Belfrare, qui avait de nouveau résigné la dignité de recteur (Man.) Voici le brillant témoignage que le Conseil lui rendit à l'occasion de son élection :

« D. Jacques de l'Eglise, prêtre français de Pisenant, en
 « Languedoc, employé au service de l'église de Notre-Dame
 « depuis le 14 juin 1616, homme de grandes vertus, et par son
 « entremise la dévotion et concurrence du peuple en dite église
 « y aurait été entretenue. . . . ayant fait plus ample et parfait
 « essay de ses vertus, devotion. expérience et capacité. . . . comme
 « aussy extérieurement faisant reluyre en soy un exemple de
 « singulières vertus. Et surtout qu'il est fort versé et expéri-
 « menté en musique tant chorale que figurale voire aussy en
 « la composition d'icelle ainsy qu'en avons eu a l'oreille l'expé-
 « rience tellement que par son moyen et diligence les heures
 « offices en la dite église ont principalement esté maintenus,
 « voir augmentés, dont s'est rendu aymable, honoré et chéris-
 « sable d'un chascun. . . . de l'aveu du recteur D. Claude
 « Bifrare qui veu son grand âge et infirmé résigne la charge de
 « recteur et recommande d'élire D. Jacques de l'Eglise comme
 « le plus capable.

« Est jointe la recommandation de l'hospitalier qui a la col-
 « lation du dit bénéfice et celle de D. Kammerling, vicaire-
 « général. »

Il fut, en conséquence, élu recteur le 7 septembre 1616.
 (Rathserbeck, 25).

En 1616 il composa un motet à l'honneur de MM. du Conseil; on lui fit don d'un habillement en reconnaissance de son travail.

1632. 26 novembre. D. Jacques Kœnig, il était chapelain depuis le 1^{er} septembre 1628.

1633. D. Jacques Schuler, frère de Jacques, curé et doyen de Fribourg.

1634—1645. D. Jean Juillard, élu membre du clergé le 23 février 1633 (Man.).

1645—1655. D. Hugues Stutz. Son testament est du 6 juin 1655, il légua 300 florins pour son anniversaire et fit d'autres bonnes œuvres. Il fut membre du clergé de Notre-Dame depuis 1617, élu à son retour de l'université n'étant pas encore prêtre.

1655—1680. D. Pierre de Montenach, official de l'évêché de Lausanne, élevé à la dignité de prévôt de St-Nicolas dans le mois de juillet 1680, et à celle d'évêque de Lausanne en 1689; mort le 6 juillet 1707.

1680—1690. D. Josse-Pierre de Reynold, membre de la congrégation de l'Oratoire; il fut chargé par le clergé de différentes missions et légations importantes auprès du métropolitain de Besançon, dans le procès touchant l'incorporation de la cure de Riaz. Vicaire-général et administrateur apostolique du diocèse après la mort de Mgr Strambin; surchargé d'occupations, il résigna la dignité de recteur le 10 mai 1690. Il mourut à Rome à l'âge de 62 ans, le 19 novembre 1706, avec la réputation d'un saint. Ce fut lui qui fit imprimer le premier catéchisme du diocèse, l'édition française est de 1685, Fribourg; l'allemande fut imprimée à Zoug. Ce catéchisme renferme d'excellents conseils adressés aux catéchistes et il est terminé par un bon traité sur la superstition. C'est là que l'on trouve les nombreuses superstitions de cette époque et les moyens que l'Eglise employait pour les combattre; mais l'ouvrage est devenu une rareté. Il a appris, dit-il, avec douleur, que quelques curés négligent les catéchismes malgré les avertissements du Nonce. Il renouvelle les ordres donnés antérieurement à chaque curé, de faire par lui-même ou par d'autres, le catéchisme après les vêpres, où il y en a, ou dans l'après-midi à une heure convenable. Après le catéchisme il ouvrira le tabernacle et chantera le *Miserere*, le

salve regina avec les oraisons et 5 pater, avec les bras étendus, pour les besoins temporels et spirituels du diocèse et il donnera la bénédiction. Le tout sous l'amende de 40 batz (4 fr. 50).

Pendant qu'il était administrateur apostolique le nonce Cantelmi vint à Fribourg et il termina différents conflits qui s'étaient élevés entre Mgr Strambin et l'Etat.

1690. 18 mai. 1724. D. **François-Nicolas de Lentzbourg**, recteur; il mourut en 1724 M. Schrœtter, directeur de l'hôpital, avait présenté deux candidats, l'élu, et D. **Philippe de Foroll**, prêtre de l'Oratoire.

1724. 9 novembre. 1758. D. **Joseph-Hubert de Boccard**, de Fribourg. Né à Vuippens le 29 août 1697, son père était membre du Conseil privé et sa mère était Rose, née Maillard; il commença ses études littéraires au couvent de Wettingen et il les acheva au collège de Fribourg; de là il se rendit à Fribourg en Brisgau et ensuite à Avignon pour y suivre les cours de philosophie, de droit, de théologie. La peste ayant éclaté dans cette dernière ville, il se rendit à Paris. En 1727, il accompagna Mgr Duding à Rome et il y demeura pendant deux ans; il obtint des indulgences en faveur de l'église de Notre-Dame et l'union des membres du clergé aux chanoines de Latran. A son retour de Rome, il fut nommé vicaire général. Elevé à la dignité épiscopale en 1745, il conserva son titre de recteur de Notre-Dame.

Il brilla toujours par la prudence et le zèle et par une tendre piété. Le samedi, il réunissait fréquemment les prêtres de la ville dans la sacristie de Notre-Dame et leur adressait une pieuse allocution. Il établit dans cette église le chant des vêpres et des complies, quoique le clergé n'y fut astreint que les fêtes, les dimanches et les jeudis.

Il fit construire deux chapelles, celle de la Neuveville sous le titre de Notre-Dame Auxiliatrice, et l'autre à Maria-Hilf, sous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours, où il se rendait chaque jour depuis sa maison de campagne de Jetschwyl. Il récitait régulièrement le chapelet avec une grande dévotion.

Bienfaiteur signalé de l'église de Notre-Dame, il lui a donné une lampe d'argent, des ornements et des vases sacrés.

D'une ardente charité pour les pauvres, il visitait les malades, les affligés ; il fut le modèle du bon pasteur. Il mourut à Jetschwyl le 29 août 1758 ; il fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame, du côté de la sacristie.

1758—1807. D. **Joseph-Pierre Appenthel**, de Fribourg, fut élu le 23 novembre ; il n'était pas encore prêtre, il partit le lendemain de son installation pour Besançon, afin d'y terminer ses études. Pendant son absence, D. Muller remplit les fonctions de recteur, et D. Josse Piccand le remplaça au chœur. Il fut membre de la cour épiscopale pendant quelques années ; il mourut le 5 décembre 1807, à l'âge de 71 ans et 5 mois. C'était un homme modeste et sans ambition, mais doué d'excellentes qualités.

1807—1822. D. **Claude Gendre**, élu recteur en 1807 ; il était promoteur fiscal du diocèse, directeur des religieuses de la Visitation. Il mourut le 3 juillet 1822 aux bains du Lac-Noir, il fut inhumé à Notre-Dame ; il avait été chapelain à Belfaux, desservant de la paroisse de Font, curé d'Arconciel. Recteur, il faisait des catéchismes aux écoles primaires, à la maison de force, et il était administrateur des biens du séminaire.

1822—1842. D. **Jean-Étienne Gottofrey**. Il fut élu le 12 juillet 1822 et il mourut le 19 avril 1842 ; vicaire-général, prêtre instruit, pieux, charitable, il était né à Echallens en 1773 ; il commença ses études à Fribourg, il les continua à Dilingen ; rentré dans sa patrie il reçut les ordres sacrés. Pendant près de quatorze ans il habita la maison de M. l'avoyer de Werro, et fit l'éducation de M. Romain de Werro ; il lui inspira un vif amour pour les classiques grecs et latins, qu'il conserva et cultiva jusqu'à son dernier soupir. M. Gottofrey occupa ensuite pendant sept ans la chaire du collège avec beaucoup de succès. En 1801, il fut nommé membre du clergé de Notre-Dame et recteur en 1807. Pendant près de quarante ans, Monseigneur lui confia l'administration de plusieurs fondations pies et le conseil communal le nomma trésorier de l'administration des pauvres de la ville ; il fut le consolateur et un sage directeur de plusieurs familles. En reconnaissance de si grands services, on lui fit don de la bourgeoisie de la ville. Il emporta dans la tombe des regrets universels.

1842—1866. D. **Jean-Baptiste Corminbœuf**, de Fribourg, élu le 10 juin 1842. Il mourut le 21 juillet 1866, âgé de 80 ans (Voir vol. 1, p. 353). Homme doux, pieux et très estimé. Il a fait imprimer : *Sermon d'adieux à sa paroisse...* par ... curé de Veyrier, le 2 mai 1841. Genève, Gruaz, 1841, in-8°.

1866—1867. D. **Jean-Pierre Aeby**, de Fribourg, élu recteur après la mort de D. Corminbœuf, il mourut le 18 novembre 1867. Frère de M. le prévôt Aeby et du chanoine de St-Nicolas, il fut un modèle de piété, d'exactitude, de dévouement et de charité.

1867. D. **Jacques-Philippe-Bruno Renevey**, de Fétigny, membre du clergé pendant deux ans environ ; il passa ensuite deux ans et quelques mois à Pontels ; il fut recteur pendant dix-huit mois

1871. D. **Frédéric-Guérin Wicky**, de Vuadens. M. Wicky naquit le 4 juillet 1814 ; ordonné le 19 septembre 1840, il fut envoyé comme vicaire à Genève et bientôt après il fut constitué administrateur de la paroisse ; en 1846, curé de Villars-le-Terroir ; en 1857, le Conseil d'Etat le nomma directeur et prédicateur du collège réorganisé ; de 1860 à 1877, Mgr Marilley lui confia l'enseignement de la théologie dogmatique au Séminaire ; de 1868 à 1871, chapelain à Montorge et prédicateur du collège ; de 1871 à 1875, recteur de Notre-Dame ; nommé chanoine de St-Nicolas le 19 mars 1875. Il est mort le 20 mai 1883. C'était un homme de grand talent.

1876. D. **Jean-François-Nicolas Jenny**, d'Alterswyl. Recteur le 6 mars 1876, il fut nommé curé de l'hôpital en 1877. Il fut le dernier membre du clergé honoré du titre de recteur.

Pendant les années 1878, 1879, l'église de Notre-Dame fut desservie par le clergé de St-Nicolas.

1879. D. **Jacques-Marie Caillat** et D. **Daniel Thomas** furent de nouveau constitués membres-chanoines du clergé. M. Thomas fut élu curé de Cressier le 1^{er} avril 1883. M. Caillat eut seul la charge de la desservance jusqu'au mois de septembre 1884 ; à cette date, le service fut réorganisé dans cette église, qui devint la propriété de l'évêché. Mgr Mermillod y établit une maîtrise et plusieurs prêtres pour la desservir avec M. Caillat.

1879. D. **Jacques-Marie Caillat**, de Vernier. Né le 27 février

1822, ordonné le 8 mars 1845 ; vicaire à Genève et aumônier des prisons, professeur au collège de St-Michel de 1857 à 1879 ; chanoine en 1879, directeur et professeur de l'Ecole secondaire des filles de la ville de Fribourg depuis 1880.

Clergé de Notre-Dame depuis le XVI^e siècle.

1504. D. **Pierre Chatellain**.
 1508. Le fils de Grand-Claude, élu chapelain le 9 août.
 1507—1518. D. **Wilhelm Pavillard**.
 1509—1533. D. **Pierre Bletzchu**, chap.
 1500—1507. D. **Martin du Pont**, chap.
 1500. D. **Pierre Gentillesse**.
 1500—1518. D. **Claudo Vignion**.
 1518. D. **Pierre Gay**.
 1520—1528. D. **Pierre Cruz**.
 1519—1570. D. **Dietrich (Desiderius) Thuremberg**.
 1524—1533. D. **Antoine Kecht** (not. 134) ; il mourut en 1533.
 1521. D. **Nicolas Combeti**.
 1526. D. **Jean Chastonay**.
 1529. D. **Petermann Favre**.
 1529. D. **Pierre Brodar** (arch. cant., not. 134) ; en 1522 il était vicaire à Matran.
 1530. D. **Girard Chausse**.
 1539—1558. D. **Antoine Bochud**, d'Echarlens (ou Bochie et Bochel) (Font. 22).
 1538—1540. D. **Claude Morand**.
 1544—1561. D. **Jean Ponthoux**.
 1558—1561. D. **Pierre Besson**, alias Bresey, de Morlon (Arc. not. 157, stad-sach. 414).
 1554. D. **Petermann Proman**, chap. (not. 187).
 1561—1563. D. **Pierre Grandchamp**, de St-Saphorin, où il occupa un bénéfice. Il vint à Fribourg après que la réformation fut introduite à St-Saphorin, il fit son testament le 2 mai 1563 : «
 Cogneissant que je suis venuz en estat de vieillesse..... mais
 «
 confessant la vraie foy chrestienne et catholique. » Il demanda

une sépulture à l'église de Notre-Dame, à laquelle il légua 30 florins pour vigiles et anniversaire. Il fit divers legs à ses neveux et nièces, entre autres aux enfants de feu Loys Grandchamp, son frère, « ung mien boccon de praz geysant à Cheybre en Plan. » Barthélemi, fils de son frère Jean, fut son héritier. (Arc. cant., not. 161).

1576—1579. D. Jacques Genillod. Il fut exilé le 23 novembre 1579.

1581. D. Maurice Prella. (Man. et arch. de N.-D.).

1581—1584. D. Jean Brichu (Bricod, Brikels).

1584. D. Claude Boney.

1585. D. Elias Bernadus (Man.).

1588. D. Robert de Loge (id.).

1589. D. Claude Falin.

1592. D. Jean Tornier.

1595—1616. D. Georges de St-Aubin.

1601. 13 novembre, D. Jean Maillardoz.

1606. 6 mars. D. Jacques Masson.

1610. 29 mai. D. Jean Wuilleret.

1616. Le clergé était composé du recteur, de l'aumônier de l'hôpital et de 4 prêtres.

1617. 13 juin. D. François Sonney.

1619. 20 septembre. — 1620. D. Jean Gobet, membre du clergé en remplacement de D. Gaspard Waber (Man.).

1620. 26 novembre. 1629. D. Jehan Wuilleret remplace D. Gobet (Man.).

1627. 6 novembre. — D. Buillard (Man.).

1629. D. François Grangier (Man.).

1633. 23 février. D. François Juillard, ou Julliard (Man.), fils de Jean, du Grand Conseil en 1595. Cette famille possédait le fief du Petit-Farvagny. Il passa des Mayor, de Pont, à Jean Quentz, qui l'acheta le 21 juillet 1557. De Dom Julliard il passa à François-Pierre Des Granges.

C'est à cette époque que les membres du clergé de Notre-Dame prirent le titre de chanoine.

1634. 7 septembre. D. Frantz De la Chapelle, de Bourguillon (Man.).

1636. 11 mars. D. **François Biderman**, curé de Bœsingen (Man.).

1645. D. **Minderly**, chap.

1649. D. **François Currat**, du Grandvillard, chan. Il mourut le 24 décembre 1682.

1650—1659. D. **Jean-Alexandre Koler**, chap.

1672—1698. D. **Pierre-Ignace Vonderweid**, chap. Il fut nommé curé-chap. à Bourguillon, le 13 novembre 1698.

1679. D. **François-Nicolas de Lentzbourg**, de Fribourg, chan. Dans le mois d'août 1683, il obtint un congé pour entrer au séminaire de St-Irénée, à Lyon.

1683—1705. D. **Joseph-Pancrace Dagnet**, de Fribourg, chan. Il mourut le 11 octobre 1705, à l'âge de 55 ans.

1690—1694. D. **Béat-Jacques Lary**, chan., curé-chap. à Bourguillon en 1694.

1694—1707. D. **Henri de Montenach**, chan., promu à une stalle à St-Nicolas en 1707.

1698—1738. D. **Philippe de Gottrau**, chan., décédé le 16 janvier 1738. Il était fils de M. Gottrau, capitaine à la porte des Etangs.

1705—1707. D. **Jean-Pierre de Maillardoz**, chan., élu le 16 novembre.

1707—1737. D. **Jean-Rodolphe Vionnet**, chan., décédé le 24 décembre 1737. Il était chapelain à St-Nicolas au moment de sa nomination, qui eut lieu le 10 avril.

1707—1750. D. **Ignace Guibach**, chapelain et ensuite chanoine. Elu le 29 décembre 1707, décédé le 14 mars 1750.

1738. 2 janvier. 1757. D. **Philippe Chollet**, chan., (Voir vol. 5, p. 74), senior du clergé, archidiacre, décédé le 6 mai 1757.

1738—1759. D. **François-Rodolphe Vuilleret**, de Fribourg et de Romont, homme très-instruit et versé dans le droit. Il mourut le 17 avril 1757. En reconnaissance de ses travaux et de son zèle pour le bien du diocèse, on chanta dans chaque décanat une grand'messe pour le repos de son âme et chaque prêtre dut célébrer une messe pour lui. Il fut secrétaire de Mgr Duding et de Mgr de Boccard. A son retour d'un voyage aux Ermites, où il avait prêché, il fut nommé proton. apost. Il était aussi très estimé à la Nonciature.

1750—1770. D. **François-Joseph Muller**. Il était coadjuteur à St-Nicolas au moment de son élection. Il mourut le 23 février 1770.

1757—1785. D. **Prosper Koch**, primissaire à Notre-Dame, élu le 13 mai ; il mourut le 7 mai 1785. « Bonus Israelita, in quo dolus non erat. »

1757—1781. D. **Joseph-Prothais Astheimer**, chapelain à Alterswyl, élu le 13 mai. En 1781, il permuta son bénéfice avec D. Claude Gendre, curé d'Arconciel.

1770—1782. D. **Pierre-Philippe Amman**, de Fribourg, chapelain à St-Nicolas, élu le 16 novembre. Il mourut le 24 août 1782

1781—1822. D. **Claude Gendre**, de Fribourg et de Belfaux, curé d'Arconciel (Voir Recteurs).

1782—1801. D. **Jesse-Ignace Muller**, chapelain à St-Nicolas. Il mourut le 12 octobre 1801, à l'âge de 57 ans.

1784—1797. D. **Pierre Ufflegger**, chanoine de St-Nicolas ; il quitta ce bénéfice en 1797, mais la stalle fut desservie jusqu'en 1800 par M. Gottofrey, clerc.

1785—1794. D. **Louis-Augustin Bulliard**, primissaire à Notre-Dame ; il mourut subitement le 30 novembre 1794.

1794—1800. D. **Pierre-Balthasar Ufflegger**, de Fribourg, chanoine à St-Nicolas jusqu'en 1792. Dans le mois de février 1797, il quitta clandestinement la ville, saisi d'épouvante par l'arrivée de l'armée française, qui canonna la ville le 4 mars depuis 2 heures de la nuit, de la hauteur du Guintzet et y entra à 11 heures du matin. Le bénéfice fut vacant pendant trois ans.

1801—1806. D. **Antoine Berguin** (Voir vol. 2, p 219). Il fut chapelain à Notre-Dame, desservant de la paroisse de Font, curé de Villars et il mourut le 4 décembre 1806 ; c'était un homme zélé et instruit, ami du pauvre ; il fit des legs à plusieurs églises.

1801—1822. D. **Jean-Etienne Gottofrey**, d'Echallens. Il remplaça M. Ufflegger pendant trois ans et fut élu chanoine le 27 février 1801 et recteur en 1822.

1807—1816. D. **Nicolas Girard**, ancien professeur à Romont et à Fribourg ; il mourut le 6 janvier 1816. Il était frère de l'abbé d'Hauterive et homme d'une grande piété.

1808—1835. D. **Jean-Baptiste Mœhr**, de Fribourg; élu dans le mois de janvier, il était alors chapelain à Planfayon. Il mourut le 20 septembre 1835.

1822—1830. D. **Maurice Biklé** ou **Bikly**, originaire de la Souabe; chapelain de Notre-Dame depuis 1805, il mourut le 26 février 1830 à l'âge de 83 ans.

1816—1819. **Jean-Baptiste Jaeger**, de Fribourg; il n'était que diacre au moment de sa nomination. En 1819, il se rendit en Pologne.

1821—1828. D. **Joseph Delley**, ancien chapelain de Treyvaux et curé de La Roche; il renonça à son bénéfice en 1828 et il mourut aux bains de Bon le 30 juin 1830.

1828—1843. D. **François-Toussaint Montveillard**, chapelain depuis 1800, chanoine en 1828; il résigna le bénéfice dans le mois de juillet 1843.

1830—1832. D. **François-Pierre-Joseph Kuster**, curé de Villardvolard; élu le 28 juin, il a quitté le 1^{er} juillet 1832 pour occuper la cure de Morlon (Voir vol. 2, p. 94). Il mourut le 2 septembre 1844, étant chapelain à Vaulruz.

1832—1841. D. **Nicolas Bapst**, de Fribourg; il fut chapelain de Notre-Dame de 1822 à 1830; de St-Nicolas de 1830 à 1832 (Voir Chan. de St-Nicolas).

1836—1838. D. **Pierre-Challamel**, de Fribourg. Il fut nommé prieur de Broc dans le mois d'avril 1838 (Voir vol. 2, p. 220).

1838—1842. D. **Pierre-Joseph Sallin** (Voir vol. 2, p. 294).

1841—1842. D. **Jean-Baptiste Corminbœuf**, élu recteur en 1842.

1843—1858. D. **Joseph-Aloyse-Edouard Chollet**, de Fribourg; chapelain à Notre-Dame et ensuite chanoine.

1842—1867. D. **Jean-Pierre Aoby**, de Fribourg, frère de M. le prévôt de ce nom; chapelain depuis le 13 juin 1837, chanoine depuis le 10 juin 1842 et ensuite recteur.

1858—1861. D. **Charles-Nicolas Remy** (voir Bourguillon).

1862—1865. D. **Auguste-Benoît Favre**, de Rue (Voir St-Nicolas).

1866—1871. D. **Jacques-Philippe-Bruno Renevey**, de Fétigny (Voir vol. 1, p. 301, vol. 4, p. 360), décédé le 11 mai 1887.

1866—1868. D. **Etienne-Boniface Favre**, de Bretigny (Vaud). Né le 8 mars 1806, élève du collège germanique, docteur en phi-

losophie et théologie, ordonné à Rome le 20 septembre 1834 ; vicaire à Sâles, à Genève en 1836, curé de La Chaux-de-Fonds en 1836, directeur du séminaire en 1843, professeur en 1845, curé-desservant de Romont en 1849, curé de Lausanne en 1849, directeur du collège en 1859, chanoine en 1866, curé de Givisiez en 1869, où il est décédé le 16 février 1866.

1868—1877. D. **François-Nicolas Jenny**, d'Alterswyl. Né à Fribourg le 26 mars 1822, ordonné à St-Maurice le 1^{er} juillet 1849, chapelain à Treyvaux depuis son ordination ; chanoine en 1868 et ensuite recteur de Notre-Dame, curé du Grand-Hôpital en 1877, il y est mort le 20 mars 1886. Il fut regretté par tout le clergé et la population de Fribourg ; prêtre pieux, zélé, discret, charitable, il a passé en faisant le bien.

1871—1875. D. **Frédéric-Guérin Wicky**, de Vuadens (Voir St-Nicolas).

1872—1877. D. **Jean-Aloïse Aeby**, de Böesingen, né le 1^{er} novembre 1838, ordonné le 22 juillet 1866 ; chapelain à Tavel, vicaire à St-Nicolas en 1870, chanoine en 1872, curé de Plas-selb depuis 1877.

1877—1878 D. **Pierre-Alphonse Reidy**, de Fribourg et de Tavel, né le 5 mai 1846 ; ordonné le 25 juillet 1871, chapelain à Tavel, coadjuteur à St-Nicolas en 1872, chanoine en 1877, professeur au collège en 1878.

1879—1883. D. **Daniel-Rodolphe Thomas** (Voir vol. 4, p. 417).

1879. D. **Jacques-Marie Caillat**.

Les Hôpitaux de Fribourg.

Fribourg fut doté de plusieurs hôpitaux ou établissements de charité dès les temps les plus reculés. Ces institutions du christianisme fleurirent sur les bords de la Sarine ; la charité allait au-devant des malades, des pauvres, des voyageurs et des enfants orphelins et les recevait dans les édifices qu'elle faisait naître et construire.

Le recensement des paroisses de 1228 cite déjà l'hôpital de Notre-Dame et celui de St-Pierre (Voir pour ce dernier, Chapelle de St-Pierre).

L'hôpital des tisserands. — Il fut, paraît-il, fondé par les tisserands de drap et de toile vers la fin du XIV^e siècle. Une des premières fondations en sa faveur est de l'année 1414, on l'appelait l'hôpital des *Tissots*; il était situé sur le terrain occupé par le grand hôpital. Il recevait de nombreux dons en argent, linges, denrées et ustensiles. On y recueillait non-seulement les malades, mais surtout les voyageurs pauvres. Il disparut lorsqu'on construisit l'hôpital des bourgeois.

En 1509, le boulanger F. d'Azie lui donna 40 liv. pour la *sustentation des pérégrins souffreteux*.

Hôpital de St-Jacques au Stalden. — On ne connaît pas l'époque de sa fondation; il existait en 1417 et il était destiné au soulagement des pèlerins, qui y trouvaient nourriture, logis et soins convenables. Le régime intérieur de cet établissement nous est inconnu. Une chapelle avec un petit clocher y fut construite pour la consolation des pèlerins. En 1682, le règlement permettait de les héberger pendant une nuit seulement et leur défendait d'y fumer. La chapelle fut visitée canoniquement en 1797; elle est fermée depuis près de quarante ans. Les fonds de cet hospice furent réunis à ceux de la caisse des fonds-pies. Dans le XV^e et le XVI^e siècles, les testaments citent de nombreux legs à *hospitalem pauperum peregrinorum*, en allemand *Elende-Herberge*.

L'hôpital de Notre-Dame, aujourd'hui l'hôpital des bourgeois. — On chérissait, dans le moyen-âge, les noms poétiques des couvents et des hôpitaux; l'établissement était placé sous la protection « *du salut des infirmes.* » Le malade, en y entrant, était accompagné par une parole consolante: Marie était aussi la porte du ciel.

Fondé peu de temps après la ville, il fut placé avec sa chapelle près du fossé qui allait au Grabsal. Ce terrain est aujourd'hui occupé par les Arcades et la place des Ormeaux.

Suivons son développement et l'accroissement de ses fondations.

1256. Jacques Rispper légua tout ce qu'il possédait à titre d'alleu à Curlin (Cournillens).

1274. Uldricus de Doucens lui vendit pour le prix de 70 liv. son droit sur le village de Corminbœuf.

L'accroissement des propriétés de l'hôpital fut rapide et considérable par les nombreuses donations, les achats de dimes et de terre. Agnès, veuve de Pierre de Nonans, lui vendit en 1278, avec le consentement de ses cinq filles, tout ce qu'elle possédait à Corminbœuf.

Mermet de Chénens lui vendit aussi des terres à Courtion en 1340.

Jean d'Ybenville (Villars-les-Joncs), lui donna en 1289 la moitié d'un moulin situé au Gotteron. L'hôpital possédait plusieurs moulins dans cette gorge et dans d'autres localités.

Wilhelm d'Onnens donna, en 1309, un moulin à deux roues, situé au Gotteron ; il rapportait annuellement 13 muids de blé. Cette rente était applicable au luminaire de Notre-Dame et à quelques repas aux malades.

Le régime intérieur de l'hôpital ne présentait pas le confortable et les soins médicaux qu'il a aujourd'hui ; mais la charité y suppléait un peu, elle s'efforçait d'apporter divers adoucissements dans ce lieu de tristesse et de souffrance. Des personnes généreuses et compatissantes fondèrent en faveur des malades des repas soignés. Les infirmes et les malades les attendaient avec impatience, ils leur faisaient oublier pour un instant leurs maux. Cette douce compassion pour l'humanité souffrante est vraiment le cœur de la charité. Écoutons cette charité dans le langage des fondateurs.

Un des plus généreux bienfaiteurs de l'hôpital fut Anselme d'Illens, bourgeois de Fribourg. Il donna, en 1274, en franc-alleu, aux pauvres malades, tout ce qu'il possédait en seigneuries, usages et autres droits dans le village de Cormerod (Cormoraul) soit terres, forêts, hommes, etc. Il ordonna pour le jour de son enterrement et de l'anniversaire qu'il fonda, un repas de viande, pain et vin en faveur des pauvres malades.

Guillaume d'Englisberg donna, en 1280, la somme de 120 liv. Le recteur de l'établissement devait donner chaque année quatre diners confortables (receptacula) aux malades.

1336. Jaques Bolot, de Payerne, fut un insigne bienfaiteur

de l'hôpital ; il fonda l'autel de St-Laurent dans l'église de Notre-Dame, avec une lampe qui devait rester allumée le jour et la nuit. Il avait donné à l'hôpital une forte somme d'argent avec laquelle on acheta des propriétés de Nicolas de Corpastour situées à Arconciel, Senèdes et la dime des Combes, le tout pour 600 liv.

Le recteur devait chaque mois donner un repas de la valeur de 60 sols aux malades.

Perrod Malliet, en 1344, le donzel Pierre de Syoneveil en 1349, et la béguine Alexie Gonala en 1359, donnèrent différentes sommes pour fonder des repas de viande, de poissons, de vin, et cette dernière légua encore dans ce but un champ de trois poses à Chamblod.

La charité s'ingénie non seulement à soulager, mais encore à rendre la vie plus douce et plus agréable.

Richard Peldevel, en 1362, fonda une distribution de vin au jour de Ste-Lucie.

Jean de Peroules, en 1364, légua 100 sols à l'autel placé devant la grille du chœur de l'église de Notre-Dame et son droit au château de Taspurg (Tasberg), et ses prétentions sur les biens de ses sœurs et de son frère Conon. En cas de vente du château, le recteur devait donner un repas aux malades de l'hôpital. Anselme de Peroules fait aussi un legs dans le même but.

1419. Anne, veuve de Hugues de la Schürra et sa sœur Périsonne, veuve de Guillaume Gambach, donnèrent à l'hôpital leur droit aux dimes de Marly et de Courtion. Le recteur devait donner chaque année deux bons repas aux malades et aux chapelains de Notre-Dame. Le menu des diners s'améliore, il doit être composé de viandes fraîches et salées, rôties et bouillies avec du bon pain et du vin. Le recteur devait aussi livrer ce jour six prébendes (rations) aux religieuses de la Maigrange.

Toutes les classes travaillaient à la prospérité de l'hôpital ; des maîtres d'état, des tailleurs de pierre, etc., apportaient leur obole.

1420. Le boulanger Bruchet légua aussi pour un repas (convivium) aux malades et aux chapelains. Le recteur de l'hôpital devait faire célébrer son anniversaire et deux messes par semaine à l'autel de Ste-Madeleine.

Il légua encore 42 liv , afin que le recteur livra chaque année, à l'hôpital des pèlerins en l'Auge, une coupe de pois et une de lentilles.

Sa générosité ne s'arrêta pas à ces fondations, l'hôpital devait encore percevoir 100 liv. après la mort de sa femme, sans aucune charge.

1343. Aymon de Montagny, avec le consentement de son oncle Louis, comte de Neuchâtel, et du chevalier Richard de Prez, châtelain de Montagny, vendit à Pierre Mullet, bourgeois de Fribourg, des propriétés à Seedorf, à Montagny ; cette vente fut faite à l'hôpital, dont Mullet était le représentant.

Dès 1340 l'hôpital reçut plusieurs dons des habitants de Corbières, de Villardvolard.

Le 25 mars 1350, D. Jean de Miseriez, prêtre, vendit à l'hôpital la moitié du village d'Agiez (Agy), soit deux maisons près du verger d'Agy, à côté de la route qui va au vieux Agy, et à côté de la grand'route qui va de Fribourg à Morat, et tout le terrain situé entre ce verger et les pâturages de la ville.

1366. Mermet de Montagny fit de nombreux legs à l'hôpital, le tiers de la dime de Bonnefontaine, de Ferpicloz, de Sâles, etc.

1391. Le Frère Aymon de Montagny, de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, chevalier, et son frère Théobald, seigneur de Montagny, fils de feu Aymon, vendirent à l'hôpital une rente de 48 coupes de moitié et de 18 coupes d'avoine qu'ils levaient à Ponthaux, ainsi que deux livres de cire et deux pots d'huile qu'ils percevaient à Plamont, près d'Oleyres.

Propriété des Moullines. — Elle appartenait, en 1380, aux seigneurs de Vuippens, mais elle était hypothéquée pour une rente de 75 flor. d'or, qu'ils devaient à Jean de La Tour ; le frère de celui-ci, Antoine, seigneur d'Illens et d'Arconciel, la céda à l'hôpital pour 4,000 flor. 6 février 1394.

1396. Voici une des plus édifiantes donations : le cordonnier Berlay était un ivrogne et sa passion le conduisait à la ruine de son corps et à la perte de son âme. Pour réparer ce passé, il donna à l'hôpital tous les biens qu'il possédait à Autafond et ailleurs.

En 1424, un acte de D. Pierre Martjn, chapelain de Notre-Dame, nous initie au régime intérieur de cet établissement et nous fournit d'intéressants détails. Il donna à l'hôpital la moitié d'une maison située derrière l'église de Notre-Dame, dans la rue appelée « en Covent », avec tous ses meubles ainsi que son bréviaire.

L'hôpital devait le recevoir et l'entretenir pendant toute sa vie à dater de ce jour, lui donner régulièrement sa prébende, soit deux onces de pain de la même qualité que celui du recteur de l'hôpital, un pot de vin, mesure de Fribourg, et la pitance (ration de nourriture) comme les pauvres malades. En carême, chaque jour un hareng (unum alec¹).

Le donateur continuera, comme dans le passé, de célébrer la messe dans la chapelle de Notre-Dame, et il aidera les chapelains dans le chant aussi longtemps qu'il le pourra et sans rétribution. Il fera la quête pour l'hôpital²) de manière à lui livrer chaque année un muid de blé, 26 avril 1424 (Arch. not. 23).

1474. L'avoyer Jean Gambach fut le bienfaiteur de toutes les œuvres pies de Fribourg. L'hôpital fut son héritier; son testament est du 26-30 mai 1474. Le pré dit de l'hôpital provient en partie de cet héritage, il conserve le nom du donateur : *le pré Gambach*.

1644. P. Reyff fait un don plein de délicatesse pour les malheureux ; il veut que chaque malade et chaque enfant admis à l'hôpital célèbre avec joie la fête du nouvel-an. Il donna cent écus avec la charge de distribuer annuellement 2 batz (30 c.), le jour du nouvel-an, à tous les enfants et malades de l'établissement.

1658. M. le capitaine F. de Praroman légua 300 écus ; en 1688, Marguerite Moura, veuve de P. Jonet, légua 300 écus bons « pour ayder à parachever et bastir l'église. » 22 nov.

1706. Dame Catherine de Diesbach légua 400 écus, pour faire célébrer chaque lundi une messe à l'autel de Ste-Croix avec la récitation du *Miserere*, le *De profundis* et le *libera me*, etc. Elle légua encore 40 écus. Les enfants de la *Kinder-Mutter* et

1) Alecum, alectium, alectum, hareng.

2) Je suppose que cette quête se faisait dans les maisons. Ce droit de quête le favorisait, car si elle produisait plus d'un muid, le surplus lui appartenait.

les pauvres du dortoir (dormiaux prébendaires) devaient assister une fois par an à l'une des messes qu'elle avait fondée et recevoir à cette occasion demi batz.

1794. Dame Castella, veuve de Rodolphe, lieutenant-général, légua 25,000 fr. pour l'établissement de huit lits nouveaux.

1817. Reine Von der Weid donna 5,000 fr. pour apprendre des métiers.

1831. M. Lanther, 8,000 fr.

1834. M. Fr. Duc, 11,000 fr. pour donner du vin et du bouillon aux pauvres femmes en couches.

M. Schneuwly, receveur-général, 2,000 fr. ; M. Grauser, chanoine, 4,000 fr. ; M^{me} Vilmar-Gœtz, 1,000 fr. M. le D^r Schaller, en 1880, 28,000 fr.

Cette nomenclature peut paraître fastidieuse, mais au milieu des clameurs des passions des hommes, qui souvent se maudissent et cherchent la ruine de leurs voisins, l'âme se repose en entendant la voix de la charité. Ces jalons qu'elle jette de siècle en siècle sont de glorieux souvenirs. L'avoyer Meyer, mort en 1612, vent soustraire les filles pauvres aux dangers de la séduction, il fit une fondation pour les doter. Le chancelier Werro, en 1876, lègue 500 fr. pour la création d'une école de garde-malades.

Voilà une belle page de l'histoire d'une paroisse.

Cujus memoria in benedictione est.

Les bâtiments du grand hôpital datent de 1676 à 1690. Les anciens édifices, place de Notre-Dame, étaient insuffisants et mal distribués ; il fut décidé en 1676 de construire l'hôpital sur les Places. L'église fut consacrée le 8 mai 1699. Les malades sont soignés depuis un siècle par des sœurs hospitalières de Ste-Marthe. Le clergé de Notre-Dame chapelain de l'hôpital, était chargé des intérêts spirituels de l'établissement, mais depuis les nouvelles constructions un aumônier leur fut substitué.

Curés de l'Hôpital.

1682—1712. D. Josse Lombard.

1712. D. Pierre Pythoud.

1736—1751. D. Pierre-Ignace Chollet, de Fribourg.

1751. D. Joseph-Nicolas Vogelbein, de Fribourg.

1765. D. Jacques-Alois Cosandey, de Tavel, décédé le 23 mai 1765.

1766—1809. D. Nicolas Gommy.

1809—1837. D. Jean-Baptiste Guerry, du Bémont, ancien religieux de Bellelay, né en 1760, profès en 1784 ; son couvent fut supprimé en 1797. Il mourut le 21 février 1837.

1837—1842. D. Joseph Esseiva, décédé le 25 novembre 1846.

1842—1844. D. Augustin Mutzler, décédé le 18 mars 1844.

1844—1861. D. Joseph Kilchoer, décédé le 26 novembre 1861.

1864—1871. D. Auguste Sottas.

1871—1877. D. Antoine-Ladislas Helffer, décédé le 27 août 1877.

1877—1886. D. Jean-François-Nicolas Jenny, décédé le 20 mars.

1886. D. Joseph-Martin-Fridolin Spæth.

Couvent des PP. Conventuels. — Ce couvent fut fondé en 1256 par Jacques de Riggisberg, trente ans après la mort de St-François et cinquante ans après la fondation de l'Ordre.

L'église fut consacrée en 1280, mais aujourd'hui le chœur et l'ancienne sacristie sont les seules constructions conservées de cette première église.

Le couvent fut reconstruit en 1712 et les années suivantes. La nef de la nouvelle église fut consacrée en 1746. (Voir l'*Histoire des PP. Cordeliers* par le P. Nicolas, dans la *Revue Catholique*, septembre-octobre 1882 et la continuation en 1884-1885 ; *Etrennes fribourgeoises*, 1809 ; de Mulinen, *Helvetia sacra* ; *Mémorial*, Kuenlin ; *Dictionnaire* ; *Chronique fribourgeoise* ; *Nouveaux souvenirs de Fribourg*, par Perrier ; *Explication du plan de Fribourg* ; Berchtold, *Histoire du canton* ; *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, 12^{me} année, etc.

Chapelle de Notre-Dame-des-Ermites. — Fondée en 1694 par Hans-Ulric Wild, elle fut démolie avec l'ancienne église et reconstruite par la famille de Gottrau.

Couvent de la Visitation. — Un certain nombre de religieuses Visitandines, pour se soustraire aux dangers de la guerre, vin-

rent s'installer à Fribourg; elles venaient des monastères de Besançon et de Dôle et formèrent deux communautés distinctes, fait ignoré par les historiens. Sœur Marie-Marguerite Michel était supérieure des sœurs de Besançon et les sœurs Marie-Agnès de Boffremont, Jeanne-Marie du Moulin, Marie-Isabelle Fabvre, Marie-Désirée Clément, Jeanne-Baptiste-Elisabeth Barthelet, Marguerite-Agnès Grosjean, Jeanne-Thérèse-Angélique Vullermin, Claire-Antoinette Budot formaient, en majeure partie, la communauté dirigée par l'aumônier Natoile Perrodi. Elles avaient acheté, en 1635, de Mgr de Watteville, une maison, un jardin et un verger (aujourd'hui maison de M. Roger de Bocard, rue de Morat), qu'elles revendirent en 1641 à M. Jean-Jacques Manuel, baron de Cronex, co-seigneur de Chambley. Le gouvernement leur permit de s'établir à Fribourg ou dans le canton pendant six ans. 23 juin 1638. (Arch. cant., Rathserbk, vol. 27).

Les sœurs du monastère de Dôle étaient logées dans la maison de M. Schaller, bailli de Farvagny, *rue de la porte de Morat*, vis-à-vis de celle de M. d'Affry, gouverneur de Neuchâtel. Elles étaient nombreuses et très-gênées. La peste ayant fait quelques victimes dans cette rue, elles demandèrent, le 14 août 1638, de pouvoir se retirer à Bulle ou ailleurs (Arch. cant., id. Voir Bulle et Gruvère, documents).

Les sœurs de la Visitation furent rappelées en partie en 1651 par leur supérieure d'Annecy et par l'évêque de Genève (Arch. cant., Rathserbk, 27). Une partie resta à Fribourg et bâtit le couvent de la rue de Morat, l'église fut consacrée le 16 juillet 1656. (Voir *Etrennes fribourgeoises*, *Chronique fribourgeoise*, Kuenlin, etc.).

Confesseurs.

- 1635. D. Natoile Perrodi.
- 1635. D. Antoine, venu de Besançon.
- 1637—1650. D. Morel.
- 1650. D. Fuchs, chanoine.
- 1662. D. Sudan.
- 1678. D. Pi-rre de Montenach.
- 1672. D. Jean Kilcher.

1680. D. Jean Souvey.
 1715. D. Pierre Brautigamb.
 1755. D. Joseph-Emmanuel Seydoux.
 1766. D. Pierre-Nicolas Pittet.
 1785. D. Gendre, recteur de Notre-Dame.
 1816. D. Kolly.
 1849. D. Jendly.
 1856. D. Bays.
 1858. D. Jendly.
 1863. D. Piller.

Couvent des PP. Capucins. — Il fut d'abord établi près de St-Pierre et ensuite dans la rue de Morat, en 1609.

Célébrités : St-Fidèle de Sigmaringen fut gardien du couvent pendant quelques mois.

P. Philippe Tanner, mort en odeur de sainteté.

Mgr Maxime Guisolan. (Voir *Etrennes fribourgeoises*, Kuenlin, *Dictionnaire: Méorial; les Capucins*, par M. Ræmy, etc.).

Le Séminaire.

Les Pères du Concile de Trente avaient vivement recommandé l'établissement des séminaires pour former les jeunes lévites à la piété et leur faciliter les moyens d'arriver à une solide connaissance des sciences théologiques.

Le prévôt Schneuwly proposa donc l'établissement d'un séminaire à Fribourg, mais le Sénat ne goûta pas ce projet (5 juillet 1583). Le prévôt fit de nouvelles instances et le 29 décembre 1588 le projet fut voté, ainsi qu'une taille de 5 sols sur chaque ménage *des gens moyennés* pour les frais de construction et d'établissement (Kuenlin). Que devinrent tous ces projets ? Ils attendirent pendant deux siècles la réalisation des vœux émis au concile de Trente.

Sous l'épiscopat de Mgr de Montenach (vol. 2, p. 81) des prêtres zélés é mirent l'idée d'établir un séminaire à Belfaux.

En 1703, D. J.-B. Dillier offrit ses services pour diriger un séminaire. Le projet n'était donc nullement abandonné, mais il paraît que le manque de ressources nécessaires arrêtait toutes les tentatives pour l'établir.

Enfin un grand bienfaiteur survint. C'était J.-A. Rossier, du Grand Conseil et des Secrets de la ville et du canton de Fribourg. Par son testament du 10 septembre 1710, il légua deux parties de ses biens, « pour en faire un fonds destiné à élever, en-
 « tretenir et faire subsister de jeunes ecclésiastiques et prêtres
 « séculiers du canton de Fribourg dans les séminaires de France
 « immédiatement sujets aux évêques... Item constitue la restante
 « partie du restant de mon bien pour en fonder des établisse-
 « ments de maîtres d'école... dans le voisinage du calvinisme...
 « Si par un regard favorable de la miséricorde de Dieu, sur le
 « canton, il arriva que le souverain donnât les mains à l'éta-
 « blissement d'un séminaire après ma mort, je consens... (sui-
 « vent les dispositions testamentaires) pour un séminaire dirigé
 « par des prêtres séculiers, simplement et purement sujets à
 « l'évêque et à l'Ordinaire et point du tout par des prêtres régu-
 « liers, sujets et dépendants de généraux d'ordre, ni sujets, ni
 « liés ni soumis aux évêques; et à condition que ce nouveau
 « séminaire se lie étroitement avec quelqu'un des meilleurs
 « séminaires de France, afin qu'entretenant liaisons et corres-
 « pondances mutuelles, on concoure plus efficacement à procu-
 « rer l'honneur de Dieu et le salut des âmes dans le canton...
 « à condition aussi que ce fonds par moi ci-dessus ordonné ne
 « servira que pour la subsistance et entretien du séminaire et
 « communauté qui devra travailler à la formation, instruction et
 « sanctification des jeunes prêtres et ecclésiastiques, et point du
 « tout pour les bâtiments ou telles autres choses...

« Je prie le Tout-Puissant par sa grâce... des susciter en
 « premier lieu des économes fidèles, charitables, soigneux et
 « éclairés pour le maniement de ce fonds; et en second lieu,
 « d'éclairer et animer MMgrs les évêques de Lausanne, comme
 « tuteurs, directeurs et exécuteurs de ce fonds à la vigilance
 « d'icelui, en faisant avec zèle, charité et conduite apostolique
 « la distribution des rentes utilement. » Ce testament est un
 monument de foi, de science et d'intelligence (Voir Testament et
 règlement de la succession Rossier, 1842, in-4°, et Motif de
 l'établissement du séminaire, 1797).

M. Rossier légua la somme de 18,000 écus (68,115 fr.) pour

l'établissement de ce séminaire, ainsi organisé. L'année suivante un membre du clergé, homme distingué et lié probablement d'amitié avec M. Rossier, fit aussi une admirable fondation en faveur du séminaire. M. Urs de Forell, prêtre de l'Oratoire, légua par son testament du 31 octobre 1711, signé Pierre de Carrel, notaire et commis: de Courtion, la somme de 10,000 écus (36,231 fr.). Le frère du donateur, D. Jean-Philippe de Forell, prêtre de l'Oratoire et vicaire-général du diocèse avec MM. Rossier et Lentzbourg, recteur de Notre-Dame, furent nommés ses exécuteurs testamentaires. Une note de M. Pernet, curé de Prez, et communiquée par M. Wicht, chapelain, dit que ce prêtre mourut dans son château de Misery, le 4^{er} novembre 1711, en odeur de sainteté. « Il fut inhumé devant l'église paroissiale de « Courtion, où bien des personnes pieuses ont une confiance « particulière et même une tradition non suspecte lui attribue « quelques miracles. » Sa tombe, avec inscription, est placée à l'occident de la tour de l'église, entre la cure et cette partie du cimetière.

A la suite de ces actes de générosité, le projet d'ériger un séminaire reçut une nouvelle impulsion, et de nouveaux dons vinrent s'ajouter aux premiers. Par son testament du 26 mars 1715, D. Jean Udalric, de Praroman, chanoine et chantre du Chapitre de St-Nicolas, légua 2,000 écus bons et ses livres pour bâtir une maison à Fribourg ou dans le canton qui servit de retraite aux jeunes clercs qui désireront recevoir les ordres « pour y être formés aux vertus et à la science convenable à « leur saint état. »

Le chanoine D. Jean-Daniel Reyff possédait deux maisons et une chapelle à la Neuveville, il manifesta en 1727 et par son testament du 22 août 1732, l'intention de donner le tout au séminaire, ainsi que ses vignes du Vully et une somme de 1,000 écus, pour former une maison de retraite; mais dans un nouveau testament ces maisons et la chapelle furent léguées au Chapitre de St-Nicolas. Cette donation fut contestée par les administrateurs du séminaire. Il s'ensuivit une transaction par laquelle le futur séminaire devint possesseur des deux maisons, de la chapelle, du verger et du jardin. Voilà l'origine de *la maison*

de retraite et ensuite du séminaire de la Neuveville. Le testament du chanoine Reyff, d'une profonde logique, prouve qu'une partie du clergé sentait vivement la nécessité de l'établissement d'un séminaire.

L'autorité épiscopale établit un directeur du nouvel établissement. Les jeunes lévites s'y préparaient aux ordinations dans la retraite, et d'autres venaient y chercher une première ferveur perdue.

Au nombre des directeurs, nous trouvons : D. Nicolas de la Tenna ; il fut le premier directeur entre les années 1740 et 1760, et ensuite D. Jean-Joseph Tenguely de 1760 à 1790.

Pendant cet espace de temps de 1740 à 1790, on continua l'envoi des élèves dans les séminaires étrangers pour y suivre les cours de théologie, soit dans les séminaires de St-Nicolas, du Chardonnet, de St-Sulpice, d'Avignon, de Besançon, de Milan, de Vienne en Autriche. Mgr de Lentzbourg procura à ses diocésains deux places au collège germanique à Rome et il en envoya d'autres à Dillingen, ils y eurent un succès brillant ; mais ces établissements étant menacés à leur tour, le prélat se vit obligé de rappeler ses diocésains. Voyant les difficultés se multiplier au dehors, il prit la résolution d'ériger un séminaire à Fribourg. Dans ce but, il demanda à l'Etat la partie du collège qui avait été occupée par des pensionnaires. Il appela des ecclésiastiques savants et expérimentés, anciens supérieurs du séminaire de Besançon. Il fut ouvert le 4 novembre 1795, fête de St-Charles de Borromée et prit le nom de séminaire de St-Charles.

Le lendemain 5 novembre 1795, Mgr Jean-Baptiste d'Odet, curé d'Assens, nommé à l'évêché de Lausanne, accompagné de M. Schaller, chanoine et administrateur du diocèse, *sede vacante* et de M. Gottofrey, secrétaire de l'évêché, vint célébrer la messe du St-Esprit et chanter le *Veni creator* dans l'église du collège, et il prononça ensuite dans la chapelle inférieure du séminaire (c'était probablement la chapelle du P. Canisius) un discours analogue à la circonstance. M. le chevalier Philippe de Reynold, du Conseil souverain, assista à la cérémonie.

La brochure : *Motifs de l'établissement*, mentionne le règle-

ment suivi par les séminaristes. Le lever à 5 heures et le coucher à 9 heures et demie. Les repas et récréations prenaient 3 heures et demie, et le reste de la journée était employé à l'étude et aux nombreux exercices spirituels.

Les cours de théologie étaient donnés par les professeurs du collège et les séminaristes assistaient les dimanches et fêtes à la grand'-messe et aux vêpres du collège.

L'arrivée des troupes françaises vint arrêter la marche de cet établissement ; il fut dissout le 2 mars 1798 et occupé dès ce jour par les militaires de la république française. Il vécut donc l'espace de deux ans et quatre mois ; les supérieurs quittèrent Fribourg. Au milieu des perturbations de la révolution, le nombre des aspirants à l'état ecclésiastique diminua et l'incertitude des événements engagea quelques candidats à suivre une autre carrière. Cet état du diocèse affligea profondément Mgr Guisolan dès son arrivée à l'épiscopat. Il établit en 1807 une commission pour étudier cette question et chercher les moyens d'établir un séminaire. On choisit pour local la maison de retraite qui présentait plusieurs avantages. Le premier supérieur fut D. Bauer, vieillard qui avait blanchi dans la direction de ce genre à Porrentruy. D. Gottofrey, protonot. apostolique, ancien secrétaire de trois évêques, fut nommé directeur et D. Clerc, économiste. Le séminaire s'ouvrit en 1807.

Après trois ans, M. Bauer donna sa démission, ne pouvant obtenir ce qui pouvait consolider cet établissement. M. Gottofrey lui succéda. L'exiguïté du local et d'autres inconvénients l'empêchèrent de donner à la maison une direction plus appropriée à sa destination. (Voir *Coup-d'œil sur le séminaire, 1842*).

Après le rétablissement des PP. Jésuites (1818), l'enseignement de la théologie leur fut confié, mais la direction de l'établissement fut conservée aux prêtres séculiers. Le besoin d'une maison plus vaste et mieux appropriée au nombre des élèves et aux différents exercices devenait plus urgent. Un grand inconvénient résultait aussi de la position du séminaire et du collège ; les séminaristes devaient deux fois par jour traverser les rues, gravir la rampe ardue qui va de la Neuveville au collège, pour suivre les cours de théologie, avec de grandes fatigues et pertes de temps.

Le projet de construire un vaste établissement d'instruction dirigé par les PP. Jésuites, fit naître celui d'y joindre le séminaire (années 1827-1828). L'aile méridionale du pensionnat devint ainsi le grand séminaire du diocèse de Lausanne et Genève.

(Voir *Coup-d'œil sur le séminaire ; Etrennes fribourgeoises*, 1809 ; *Mémorial* ; divers manuscrits ; *Motifs de l'établissement du séminaire de Fribourg*, imprimé par ordre de Mgr Odet, Fribourg, 1797, in-12, 42 pages ; *Testament et règlement de la succession Rossier*.)

Parmi les bienfaiteurs, nous trouvons une demoiselle de Castella, don de 11,322 fr. ; M. Techtermann, 21,733 fr. ; M. Vonderweid, 21,000 fr. ; M. d'Ollery, ambassadeur.

L'église. — M. le chanoine Reyff possédait en 1627 une chapelle située à la Neuveville, elle n'existait pas en 1609 ; elle fut donc construite entre les années 1609 et 1627. Cet édifice devint la chapelle de la maison de retraite. Il paraît qu'elle fut réparée ou agrandie en 1702, car elle fut bénie le 3 janvier 1703.

En 1748, l'Etat accorda un secours de 70 écus pour la reconstruction de la chapelle de Mariahilf ou de Notre-Dame de Bon-Secours. Elle fut terminée en 1762 et consacrée le 31 mai de cette année. De 1807 à 1828, elle devint l'église du séminaire ; de 1828 à 1848 celle des PP. Rédemptoristes, où ils célébrèrent avec beaucoup de pompe et pendant huit jours la canonisation de leur fondateur St-Alphonse de Liguori (1840). Depuis 1848, elle fut desservie par quelques prêtres de la ville.

Depuis 1858, un prêtre y célèbre chaque jour la messe pour les nombreux établissements des sœurs de la Charité.

Ermitage du Palatinat. — L'origine de ce singulier nom donné à une pittoresque promenade est peu connue. M. le chanoine Hans possédait un petit verger près de la porte de Morat, qu'il appelait son palais (palatiolum et palatinum), le nom est resté. En 1774, M. le comte de Diesbach, de Belleruche, eut la générosité de laisser tracer sur son domaine la belle promenade qui prit le nom de Palatinat, de la petite propriété du chanoine. Les contemporains, par reconnaissance, auraient dû donner le

nom du bienfaiteur à cette avenue qui a toujours fait les délices des Fribourgeois. Dans le rocher, au-dessous de la route, se trouve un petit ermitage ; on ignore le nom de l'ermite qui l'a creusé et l'époque où il a vécu. L'ermitage fut habité au commencement de ce siècle par le Fr. Bellanger (Voir *Ermitage de la Madeleine*).

En 1636, le frère Jean Jacquet, de Pontarlier, vécut pendant neuf mois dans un ermitage de Fribourg ou des environs « où il a trouvé quelque petite commodité et retraite ; il s'y est conservé et entretenu sans être à charge au public. Voulant aller ailleurs, le Conseil lui délivre un très-beau témoignage, » 7 avril.

Ermitage du Gors de la Torche (Voir Kuenlin, *Dictionnaire*). Cet ermitage appartenait aux PP. Cordeliers ; il fut vendu par eux à Philippe Robaty, de Tavel, le 14 mars 1758. La tradition porte qu'anciennement il y existait une chapelle.

St-Léonard (6 novembre). — Cette chapelle remonte certainement au XV^e siècle. En 1544, Hans Zurthannen en était gouverneur et elle possédait quelques rentes (Arch. cant., not. 152). Elle fut reconstruite dans les années de 1595 à 1797 (Man.). Elle était la propriété de l'abbaye des Bouchers. A la dissolution de l'abbaye, elle fut cédée à M. le chanoine Perroulaz (1850). Avec le concours des habitants du voisinage, il répara le clocher et construisit la sacristie. Par ses soins, elle fut conservée et embellie. Il avait une confiance illimitée à ce saint, dont il avait obtenu plusieurs faveurs. Il voulut y être enterré et par son testament, la chapelle et ses fondations fut remise à l'évêché.

La chapelle de St-Léonard a toujours été chère aux âmes pieuses. La paroisse de Fribourg s'y rendait en procession le vendredi de la semaine des Rogations. Au retour, une messe était chantée dans l'église des PP. Capucins, suivie d'un sermon. Cette procession se fit pendant deux siècles, en exécution d'un vœu solennel des habitants de Fribourg, fait dans un temps de peste. La procession cessa au moment de l'érection des rectorats de St-Jean et de St-Maurice. La paroisse de Gevisiez s'y rendait aussi processionnellement.

La plaine de St-Léonard ou d'Agly est célèbre par plusieurs

faits d'armes. Dans le voisinage se trouvait le château des Englisberg, dont les ruines étaient encore visibles il y a peu d'années.

Le collège St-Michel. — Il fut établi par l'entremise du nonce Bonhomius, de St-Charles Borromée. Les premières classes furent d'abord établies dans une maison de la rue de Lausanne. Les bâtiments du collège furent commencés en 1582, l'église fut consacrée le 15 décembre 1613. La chapelle du Sacré-Cœur fut construite en 1834 (Voir sur le collège : *Les diverses vies du B. Canisius* ; *Dictionnaire* de Kueulin ; la *Chronique fribourgeoise*, de M. Ræmy ; *Dictionnaire du canton de Fribourg*, de M. Ræmy (1866) ; le *Mémorial* ; la *Revue catholique* et les *Etrennes fribourgeoises*, 1882, 1887 ; Perrier, *Nouveaux souvenirs*).

Les Ursulines. — La guerre de Trente-Ans amena aussi à Fribourg les enfants de la mère de Xaintonge, fondatrice de l'institut des Ursulines. Fondées à Porrentruy en 1619, elles durent bientôt fuir devant le fléau de la guerre. Les Suédois menacèrent Porrentruy les premiers jours du printemps de l'année 1634. Le 27 mars de la même année, douze sœurs arrivèrent à Fribourg ; elles furent logées pendant deux jours au Cheval-Blanc et ensuite dans la maison du chancelier de Montnach, vis-à-vis les Capucins. Douze autres sœurs qui s'étaient d'abord réfugiées à St-Hippolyte vinrent rejoindre leurs compagnes de Fribourg dans le mois de novembre. Une dame charitable, nommée Zimmermann, née Weck, leur acheta l'auberge de la Cigogne, près de la tour de Jacquemart et elles purent y entrer le 13 juillet 1638.

Le calme paraissait se rétablir à Porrentruy en 1640, quatre sœurs quittèrent Fribourg pour rentrer dans leur couvent. Après dix ans de séjour à Fribourg, leurs autres sœurs purent les rejoindre ; mais les maladies avaient ravagé la communauté, sept sœurs moururent à Fribourg ; elles furent ensevelies à Notre-Dame, dans les chapelles de St-Jacques, de St-Pierre, etc.

Quelques sœurs restèrent à Fribourg, à la demande de plusieurs familles, pour fonder une nouvelle maison. Le couvent fut fondé en 1650, l'église fut consacrée en 1655. L'acte de récep-

tion de l'Etat est daté du 1^{er} février 1646 ; mais les conditions exigées gênaient les sœurs dans leur administration et leur développement. Elles demandèrent des modifications en 1676, elles furent refusées (Rathserbk, 30).

Quelques religieuses françaises vinrent aussi à Fribourg en 1645, des novices y firent profession et rétablirent le couvent des Ursulines de Nozeroy.

Le couvent de Fribourg fut incendié le 8 mai 1798, par les soldats français qui y étaient logés. Les sœurs avaient trouvé un refuge dans la maison de Jacques de Montenach. Les ruines du couvent furent rendues, en 1804, avec une indemnité ; il fut restauré et l'église reconstruite fut consacrée le 20 octobre 1805 (Bibliographie : *Le couvent des Ursulines de Porrentruy*, 1876 ; *le Monastère des Ursulines de Nozeroy*, 1876, Kuenlin ; *Chronique fribourgeoise*, de Ræmy ; *Etrennes fribourgeoises*, 1809).

Chapelles de St-Jacques et de St-Pierre. — Une chapelle dédiée à St-Jacques, apôtre, fut construite sur les Places devant la porte de la rue des *Vieux-Hôpitaux* (rue des Alpes). Elle était située sur l'emplacement du couvent de Ste-Ursule ou vers l'entrée du grand escalier. Vers la fin du XIII^e siècle, cette chapelle possédait une maison ; la veille de la fête des Apôtres St-Philippe et St.-Jacques en 1281, le prieur et le couvent des Augustins de Fribourg vendirent au maître Albert de Soucens, prêtre, et à ses frères Ulric, Hugues et Jean, leur droit sur la maison de St-Jacques, située près de l'église de St-Pierre, devant Fribourg (Arch. de la Maigrange).

Dès la fin du XIII^e siècle, des béguines ou des recluses vinrent s'établir près de cette chapelle.

Ulrich Rich (Dives) légua, par son testament du mois de juillet 1299, une somme aux sœurs de St-Pierre. Un document de 1308 cite le champ du Sajo (Sage) situé sous les Recluses (closas).

Cet ermitage ou couvent était occupé en 1345 par trois béguines, sœurs Alexie et deux sœurs Agnès.

Vers la fin du XIII^e siècle ou les premières années du XIV^e, un vaste incendie dévora une partie de la rue des Hôpitaux, la chapelle de St-Jacques et l'habitation des sœurs. Les trois sœurs

recluses ou béguines empruntèrent en 1335, 60 liv. de Pierre de Chénens, bourgeois de Fribourg, pour rebâtir leur maison. Cet emprunt se fit avec le consentement du Petit-Conseil et de leur avoué, Nicolas de Siliero le jeune, et sous l'hypothèque de la nouvelle maison, située entre les granges, vergers et jardins de Pierre Fero et de Mermet des Pruniers. Ce consentement de leur avoué nous porte à reconnaître dans cet établissement une communauté religieuse régulièrement établie. L'acte fut muni des sceaux de la ville et du doyen de Fribourg (Arch. de la Maigrauge).

Le terrain occupé par la chapelle et l'habitation des béguines s'appelait Saint-Jacques. Le couvent de la Maigrauge et Pierre de Chénens y avaient des droits. Par transaction du 4 octobre 1335, et sous les sceaux de l'abbé d'Hauterive, de l'abbesse de la Maigrauge, de D. Albert de Prez, doyen du décanat de Fribourg, etc., le couvent de la Maigrauge prit l'engagement de reconstruire, dans l'espace d'un an, une chapelle en bois avec une cloche et d'y faire célébrer chaque semaine et à perpétuité une messe. Pierre de Chénens, de son côté, renonça à ses prétentions, mais avec la réserve formelle que la sœur béguine Alexie serait logée pendant sa vie dans la nouvelle habitation des sœurs.

Il est probable que cette béguine Alexie était parente de Pierre de Chénens (*Archives de la Maigrauge*, Fribourg, n° 6).

Le 20 novembre 1409, l'abbesse et le couvent de la Maigrauge louèrent à Henzly Blützchust cette maison nouvellement construite près de la chapelle, avec *le jordil* derrière la maison, pour le prix de 15 sols, mais avec l'obligation de prendre soin de la chapelle et de ses ornements, de la maintenir et de leur remettre fidèlement les aumônes et offrandes qui y seraient déposées. Les recluses ou béguines ne l'habitaient plus.

En 1411, le locataire refusa de payer la location parce qu'un mur (rempart) avait été construit sur cette propriété et il la traversait tellement qu'on ne pouvait y entrer librement.

Cette maison destinée primitivement au logement du chapelain, se trouvait probablement séparée du jordil et du jardin par la construction des remparts. La chapelle fut rebâtie en 1472

et 1473 (Fontaine). Elle devint la propriété d'une branche de la famille Von der Weid, qui la céda au bénéfice de St-Pierre en 1738, avec un vieux calice d'argent et un missel. Ces objets furent remis à la chapelle du Petit-Marly. La chapelle de Saint-Jacques fut démolie et disparut en 1740 (Voir *Plan de Fribourg*, 1609).

Saint-Pierre sur les Places. — Peu de temps après la fondation de Fribourg, les chanoines du Saint-Bernard établirent un hôpital dans le voisinage de la ville. C'était probablement un refuge pour les voyageurs pauvres et les malades. Il est cité dans le Cartulaire de Lausanne de 1228 et il était à cette date desservi par les chanoines. Vers l'an 1262, il paraît qu'il y avait aussi des sœurs pour soigner les malades « *magistra.... hospitalis* » (*Mémorial*, vol. 5, p. 206). Elles étaient probablement des béguines, qui existaient déjà à Fribourg à cette date. La charité avait créé l'hospice du Saint-Bernard à 2,000 mètres au-dessus de la mer, au milieu des neiges et des tempêtes; elle avait dilaté ses entrailles et couvert la plaine des pays romands de refuges ou hospices pour abriter, soulager et soigner les voyageurs abandonnés.

Les archives de l'hôpital renferment plusieurs actes de donations faites à l'hôpital des pauvres de Montjoux. La chapelle de St-Pierre a la même origine et elle doit être contemporaine de la fondation de l'hôpital. Le Saint-Bernard a possédé cet établissement depuis son origine jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

En 1267, un Pierre Girard, de Fribourg, ratifia le legs fait par son père au monastère d'Hauterive; dans cet acte, il est parlé d'une rente d'une « chopine » d'huile due à l'église de St-Pierre et en 1299 la grange de Bertigny donnée à l'hôpital devait un sol de rente à cette église (Archives de l'hôpital).

Un chanoine habitait la maison de St-Pierre, primitivement l'hôpital, mais on ignore à quelle époque elle a cessé de servir d'abri aux malheureux.

Plusieurs chanoines appartenaient à des familles distinguées du pays et de l'étranger. D. Jean Chappotat ou Balsinger, de Fribourg, avait des propriétés dans le canton. Il promet en 1444, s'il peut en obtenir l'autorisation, de disposer en faveur de ses

neveux Louis, Pierre et Anselme, des biens qu'il avait hérité de Petermann Braza et de sa mère Balsinguera.

En 1456, il céda à G. Techtermann, de Fribourg, son bien de Eckelried, dit *Balsingersgut*, pour la somme de 95 liv. Il vendit aussi un pré situé près de Laupen (Faucon, not.).

Le chanoine *Advocati* appartenait à une famille noble, qui possédait un des plus anciens manuscrits de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Saint-Pierre eut aussi ses reclus. Marguerite de Corpataux, fille de Pierre le cadet, donzel, veuve en premières noces d'Antoine de Duens (leur fille Elsina épousa Nicod Mayor, de Lutry, donzel, et en secondes noces d'Hemman de Masteten, de Berne), légua, le 21 septembre 1439, au reclus (recluso) de St-Pierre, pour lui aider à réparer sa maison, un florin d'or (Arch. cant., Vogt., not., 58). Nous avons une preuve par cet acte que ces religieux étaient des ermites et non des reclus dans le sens strict du mot.

En 1582, on fit quelques réparations à la chapelle, et en 1585 on fit une chaire avec deux marches. Ce détail prouve que la hauteur de l'édifice n'était pas considérable. Le Saint-Bernard renonça définitivement à ses cures dans le canton et à son prieuré de Saint-Pierre par transactions du 4 décembre 1602, du 27 février et du 6 mai 1603 (Arch. cant., Geist. 393).

Une vie nouvelle fut donnée à cet établissement en 1608 ; le 25 novembre de cette année le P. Maurice de Murra arrivait à Fribourg avec un frère pour fonder un couvent de capucins. Ces religieux de la Savoie étaient connus par plusieurs missions données dans ce canton et par les relations du célèbre P. Chérubin avec l'Etat de Fribourg. Les capucins habitèrent probablement l'ancien prieuré du St-Bernard, de 1608 à 1616.

Pendant la guerre des paysans (1640-1656), une partie des religieux Prémontrés de Bellelay durent quitter leur abbaye ; ils se réfugièrent à Fribourg et ils furent logés au prieuré de St-Pierre, mais ils y séjournèrent peu de temps.

De 1650 à 1738, le prieuré et la chapelle furent presque totalement abandonnés.

D. Adam, curé de Fribourg, affligé de voir la chapelle dans un état de délabrement total, résolut de la restaurer. On y célé-

brait des offices divins le jour de St-Pierre et de la dédicace seulement. Des âmes généreuses le secondèrent. Il acheta de M. Chollet, ancien bailli de Rue, un verger et une maison pour l'habitation d'un chapelain qu'il voulait y placer pour administrer les sacrements, visiter les malades dans les rues de Romont et des Etangs (C'est la maison qu'occupe encore aujourd'hui le prieur ou chapelain de Saint-Pierre).

Les travaux de réparations et de reconstruction de la chapelle furent terminés au printemps de 1738. Le dimanche 18 mai le roulement des décharges des mortiers annoncèrent la cérémonie de la dédicace. Les militaires des Places étaient sous les armes, accompagnés de la musique; toute la population était accourue pour prendre part à la fête. Mgr consacra la nouvelle chapelle et prêcha lui-même. C'est ainsi que s'accomplit cette fête à la joie universelle.

M. le curé Adam nomma le premier chapelain, D. Gobet; mais le bénéfice étant insuffisant, et non reconnu par l'évêque et le Chapitre, il fut d'abord considéré comme desservant.

M. Gobet a laissé de précieuses notes sur la chapelle et l'ancien prieuré de Saint-Bernard. La chapelle restaurée eût trois cloches jusqu'au moment de sa démolition; la plus ancienne provenait de la chapelle primitive; la seconde de la chapelle de Saint-Jacques, transférée le 18 janvier 1738, et la troisième fut coulée en 1739. La chapelle avait trois autels et le chœur était fermé par un grillage. L'un des petits autels était dédié à Notre-Dame du Rosaire et l'autre à St-François et à St-Maur. Le tabernacle du maître-autel provenait de l'église de Villars. Au chœur était la tombe des chanoines du Saint-Bernard.

L'hospice ou l'habitation des chanoines existait encore en 1738; il comprenait un réfectoire de médiocre grandeur, huit cellules, deux cuisines, une cave, et un petit jardin entourait la maison et le cimetière la chapelle. Cet hospice fut démoli en 1738, il était placé près du rempart. Dans un rapport de 1684, le chanoine Zurthanen disait déjà que la maison (domuncula) et la chapelle tombaient en ruines.

En 1802, les fonds de la chapelle furent remis à la régie, mais les formalités requises par les droits ecclésiastiques ne

furent pas observées, Mgr intervint. Le prieuré avec le droit de collation avait été cédé au Chapitre de St-Nicolas au commencement du XVII^e siècle ; mais il paraissait avoir perdu une partie de ses droits par la démolition du prieuré et la reconstruction de la chapelle sans sa participation. En 1804, le conseil communal remit 468 écus bons au Chapitre, soit les créances en faveur de l'église de St-Pierre, et la difficulté fut terminée.

La chapelle fut démolie en 1876, en prévision de l'érection d'un rectorat ou d'une paroisse pour cette partie de la ville. Le chapelain de Saint-Pierre, comme bénéficiaire de Saint-Nicolas, remplit les fonctions de vicaire dans les rues voisines.

Plusieurs souvenirs pieux se rattachent à cette chapelle. Le jour de St-Jacques, on y célébrait un office fondé pour la famille Von der Weid. Le voisinage de la chapelle y faisait aussi célébrer une messe le jour de St-Bernard de Menthon, pour être préservé d'incendie.

Le Vendredi et Samedi-Saints les *bajulantes* (portes-croix) s'y réunissaient pour prier à 6 heures du matin.

Bienfaiteurs.

D. Adam ne reçut aucun subside du Chapitre pour ces réparations, mais plusieurs personnes l'aidèrent dans cette pieuse restauration.

M^{me} Clotilde Buman, née Gachet, légua 100 écus pour l'entretien de la chapelle ainsi qu'une chasuble. M^{me} Marie Ursule Banderet, née Pontherose, morte en 1747, y a fondé les vêpres qui se chantaient les dimanches pendant les vacances du collège et la messe qu'on y célébrait depuis une sainte croix à l'autre. Marie-Anne Techtermann légua 50 écus en 1747. Marguerite Von der Weid légua une belle chasuble. Jacques Castella donna 8 louis d'or ; Marguerite Romy 30 écus et 200 écus pour les vêpres du dimanche. Il fut donné aussi 100 écus pour le luminaire et d'autres legs par des bienfaiteurs anonymes. Jacques Truzin, de Cressier, légua 10 écus. M. Pierre Dey, en 1735, légua 400 écus aux coadjuteurs de Saint-Nicolas, en faveur des messes qu'ils devaient célébrer à Saint-Pierre.

Le cimetière. — Le premier cimetière entourait la chapelle; il paraît qu'il n'était pas public, mais destiné aux personnes décédées à l'hospice.

Le grand cimetière de Saint-Pierre fut établi en 1812 et on y transporta en même temps le beau crucifix en pierre de l'avoyer de Faussigny.

Ce cimetière étant insuffisant, le conseil communal en établit un nouveau près de la porte des Etangs et près de celui que l'hôpital possédait; il fut béni en 1840 et celui de Saint-Pierre définitivement cancelé le 15 mars 1852, et l'année suivante le crucifix de Faussigny fut transporté dans le nouveau cimetière.

La construction du chemin de fer et l'augmentation de la population amenèrent plusieurs changements à ce cimetière.

Chanoines de Montjoux, prieurs de Saint-Pierre.

1437. D. **Claude Parrochi**, chanoine de Montjoux, chap. à Saint-Pierre (ex Faucon).

1441. D. **Jean Charroton**, recteur de l'église de Saint-Pierre, chanoine du Saint-Bernard; il était Fribourgeois.

1444—1456. D. **Jean Chappotat**, dit Balsinger, chanoine de St-Bernard, recteur (residens friburgi in domo capellanie St-Petri). Il était aussi Fribourgeois.

1480. D. **Guillaume Canelli**, d'Orsières (Valais); il afferma pour trois ans sa chapelle de Saint-Pierre à D. Jacques Varnesii, chapelain, pour le prix annuel de 40 liv. (Gruyère, not.).

1480—1483. D. **Jacques Varnesii**.

1524. D. **Jean Advocati**, chanoine (Arch. cant., not. 140), famille célèbre du Piémont.

1524—1527. D. **Pierre Ferreri**. Il fut d'abord chapelain pendant trois ans, la chapelle lui est ensuite cédée pour sa vie durant.

Chapelains de Saint-Pierre.

Ils prirent le titre de prieurs de Saint-Pierre à cause de l'ancienne fondation de Montjoux.

1739—1781. D. **Jean-François-Pierre-Lucas Gobet**, il mourut le 29 janvier 1781. Il entra en fonctions le 18 septembre 1739. Il laissa plusieurs manuscrits sur Saint-Pierre, sur les événements contemporains, etc.

1781—1795. D. **Nicolas-Tobie-Xavier Seydoux** (Voir vol. 5, p. 75) élu le 7 février 1781 ; il mourut en 1795.

1795—1814. D. **Gaspard-Melchior-Balthasar Fasel**, secrétaire de l'évêché ; élu le 4 octobre 1795.

Lacune.

1822—1831. D. **Albin Sulger**, de Fribourg, élu chanoine.

1833. D. **Claude Berchier**, de Cugy (Voir vol. 5, p. 22).

1834—1839. D. **Laurent Duc**, d'Estavayer, il fut ensuite chapelain à Villars-les-Joncs.

1841—1848. D. **Joseph Blanc**, de Fribourg (Voir vol. 2, p. 220).

1849—1862. D. **Augustin Daguot**, religieux augustin.

1862. D. **François Chambettaz** (Voir vol. 5, p. 223).

1863—1866. D. **Autoine-Maximilien Ponjol**, français, ensuite aumônier au Strauss jusqu'en 1874. Il est rentré dans son pays.

1866. D. **Joseph-François-Dominique Schuler**, de Sattel (Schwytz), né le 19 août 1822, ordonné à Soleure le 5 octobre 1856, vicaire à Berne de 1859 à 1862, chapelain à Montorge de 1862 à 1866 ; élu dans le mois de juin 1866 chapelain de St-Pierre.

Les recluses et les béguines. — Qu'étaient ces sœurs, dites tantôt recluses, tantôt béguines ? Le peu de renseignements que nous fournissent les archives ne nous permettent pas de déterminer la nature de cette association. Leur nombre cependant les fait considérer non comme de vraies recluses enfermées dans un étroit local et presque sans mouvement, mais comme une communauté de béguines cloîtrées.

Le 18 juin 1360, le chevalier Jean Rich fit différents legs aux pauvres béguines de Fribourg et à celles dites *franches*, et à chaque recluse dans le décanat de Fribourg, 18 deniers. Il existait donc une différence entre les béguines ordinaires et les recluses.

En 1410, Jean de Duens, donzel, était procureur des reli-

gieuses d'Interlaken, qui prennent le nom de recluses (*reclusarum Interlaken*) (Arch. cant., not. 16, p. 145), et cependant ces religieuses n'étaient pas de vraies recluses, mais probablement des religieuses cloîtrées.

Elles prennent plus tard le nom de recluses de St-Pierre ; il est probable qu'elles quittèrent leur logement de St-Jacques vers 1411 et qu'elles se rapprochèrent de la chapelle de St-Pierre où elles formèrent un nouveau reclusage.

En 1416, Contessa, veuve de Nicod Braza, légua à la recluse de St-Pierre et à sa sœur, 3 sols (*includa St-Petri in plateis et ejus sorori*).

En 1439, Marguerite, fille de Pierre de Corpatur le cadet et donzel, veuve de noble Hennemann de Matsteten, de Berne, légua un florin au reclus de la chapelle de St-Pierre pour réparer sa maison (Vogt, not. 38) : le reclus était, paraît-il, un ermite vivant près de la chapelle.

Les béguines. — L'origine des béguines remonte au XIII^{me} siècle. St-François, mort en 1228 et St-Dominique, par des règles destinées aux gens du monde, provoquèrent surtout l'établissement des béguinages, soit la réunion de plusieurs professes de ces règles, ou des béguines vivant isolément. Mais nous trouvons aussi à Fribourg les béguines de St-Augustin.

La première mention des béguines est de l'année 1303. Dame Isabelle, veuve de Jacques d'Estavayer, légua 30 sols aux béguines de Fribourg, à distribuer entre elles, soit à chacune deux deniers, conformément au conseil de son fils, Frère Jean, de l'Ordre de St-Dominique. Elles étaient donc à cette date au nombre de 180.

En 1356 et 1357, on rencontre les premières notions sur les béguines de St-Augustin, mais il est probable qu'elles furent établies à Fribourg avant cette date. La béguine sœur Beckina Spitzman, prêta 40 liv. à Conon Sausseant (Arch. cant., not. 9). Les béguines de St-Augustin possédaient en commun une propriété à Villars-les-Joncs ; leur fermier leur payait en 1389, 22 sols, deux poules et deux chapons (Id.).

Elles possédaient deux maisons en l'Auge ; l'une située dans

le voisinage du Petit-St-Jean sur la place dite Tantzstat et l'autre portait le nom de *Nüwwirz*, parce qu'elle avait appartenu à Conrad Neuwewirz. Elle était habitée de 1356 à 1420, par plusieurs béguines. Elles jouissaient, paraît-il, de l'administration de leurs biens ; on leur voit prêter de l'argent en leur nom, etc. En 1402, sœur Anguilleta Ryedera donna ses biens au Père Pierre d'Estavayer, religieux augustin à Fribourg, qui devait la nourrir et l'habiller pendant sa vie. Sœur Amphylisia, de Montagny, donna en 1372 la somme de 25 florins à la fabrique de St-Nicolas et sœur Alexie, fille de G. de Cortaneir, donna en 1363, une terre située sous Nierlet, au couvent d'Hauterive.

Elles étaient régies par une règle composée par Frère Thomas de Strasbourg ; le 23 juillet 1396, le Provincial ordonna au prieur du couvent de Fribourg de la faire observer par ses sœurs (Arch. des Augustins).

L'Etat leur allouait annuellement un subside de 2 liv. Sœur Catherine Tavernery, de Buchillon, paroisse de Balme, était leur maitresse en 1423-1427. On les appelait aussi les *béguines noires* (*die schwartzen beginen*).

Béguines franciscaines. — Elles étaient plus nombreuses que celles de St-Augustin ; elles possédaient plusieurs maisons, où elles vivaient en communauté ou isolées ou réunies en petit nombre. Elles étaient divisées en sœurs *tertiaires* et sœur dites *libero spiritu*, du libre esprit, les *franches*, les *libertines*, et en allemand : *Willigen armen*. Elles possédaient une maison centrale en l'Auge, dirigée au commencement du XV^e siècle par sœur Alexie de Juens (Juentes, Juns) et ensuite par sœur Agnès de Siebenthal, et de 1461 à 1480 par sœur Alexie de Saint-Jacques.

Les habitants de Fribourg et des environs leur firent de fréquents legs ; Jean Schneuwly, de Lanthen, leur donna en 1415 la moitié de la petite dime de Lantzenwile (Lettiswyl?).

Les béguines paraissent appartenir à la secte des Beghards d'Allemagne. Le Frère Jean Smit, chef et maitre des Beghards de Bâle, dits *Willigen-armen*, donna commission le 8 octobre 1408, à la sœur Alexie de Juentes, de lui acheter ou faire bâtir une maison à Fribourg.

Les Beghards rencontrèrent, paraît-il, de l'opposition et il est probable qu'ils ne vinrent pas se fixer à Fribourg. Le 15 avril 1412, sœur Alexie revend la maison qu'elle leur avait acheté, elle était située près de la porte de Morat.

Après avoir lu plusieurs documents sur ces libertines, je suis convaincu qu'elles formaient une branche des Beghardes. Elles ne suivaient probablement pas les mœurs de Blœmardine, de Bruxelles ; mais elles appartenaient à la même secte. A Fribourg comme en Belgique, nous trouvons les bandes d'Albigois et de Vaudois et les sœurs du Libre-Esprit. Les écrits de Blœmardine sur l'*Esprit de liberté* et sur l'*Amour séraphique* avaient peut-être pénétré à Fribourg, apportés par quelques esprits troublés et fanatiques. Un jour peut-être on découvrira le lien qui unissait toutes ces sectes fanatiques.

La seconde branche des franciscaines, appelée simplement les béguines de la troisième règle, était la plus nombreuse. Elles possédaient quelques maisons où elles vivaient en communauté, par exemple, « *Es covent.* » derrière l'église de Notre-Dame, au bourg près du fossé de Grabenzales, à la rue de Morat, dans la maison dite à l'*Espagnola*. D'autres vivaient isolées ou dans leur famille.

Le testament d'Ulric Cristan, bourgeois de Fribourg, fait le 21 juillet 1360, nous prouve qu'elles étaient nombreuses. Il veut qu'en cas de décès de son fils Amédée, sa maison située au bourg, sur la place du Marché, soit donnée à 20 béguines que le recteur de l'hôpital et le directeur des tertiaires y placeront.

Ces nombreux béguinages provoquèrent beaucoup d'abus et leurs méchantes langues furent plusieurs fois réprimées par le tribunal. En 1413, le Conseil porta l'arrêté suivant : « Le mantelet « sera ôté à celles qui mèneront une vie dissolue, et elles seront « conduites au bordel, qu'on venait d'établir par ordonnance du « 8 juillet 1408. » Curieuse correction!!! Il fut défendu aux Frères mineurs de les admettre avant l'âge de trente ans.

Les béguines n'adoptèrent pas à Fribourg comme à Berne, un genre de vie utile à la société. A Berne, elles prenaient soin des malades.

Nous possédons peu de notions sur leur costume ; une chose

cependant nous a été conservée, c'est la coiffe qu'elle portait et dont le nom a passé à la postérité par le patois *le béguin* (une coiffe), *una begnena*, une fille coiffée.

Les béguines disparurent dans le XVII^e siècle. La dernière trace est de l'an 1604 ; le 2 juin de cette année Louise Blanchard, Anne Zügler et une Duvillard, voulant entrer dans l'Ordre des béguines, se présentèrent devant le Conseil et demandèrent la maison de St-Pierre pour leur habitation (c'était la maison du St-Bernard). L'Etat la leur accorda et la fit réparer. Les réparations faites, elles demandèrent le 5 janvier 1605 de pouvoir s'y installer. Le Conseil délégua quelques membres auprès du vicaire-général pour traiter cette affaire. Le 26 janvier, on suspendit la réponse à la demande de Françoise Pichonnaz, qui demandait aussi l'entrée de l'Ordre. Enfin le 21 avril 1605, le Conseil accorda 25 batz (3 fr. 56 c.) à chacune de ces filles pour aller à Rome. C'est le dernier vestige des béguines de Fribourg avec un costume distinct des laïques.

Chapelle de St-Antoine, ermite. — Elle était située dans le pré de l'hôpital, près des carrières. L'emplacement est marqué par une croix.

Il en est parlé dans les comptes des trésoriers de l'année 1431. Elle fut démolie en 1799. L'hôpital était chargé de son entretien en qualité d'héritier de l'avoyer Gambach, ce qui fait supposer qu'elle fut construite par cette famille.

Chapelle St-Maure. — Appelée quelquefois St-Maurice ; elle était placée plus haut que l'ancienne tour de Jacquemart, sur la place occupée par l'hôtel de Fribourg. On ne connaît ni le fondateur, ni l'époque de sa fondation. En 1583 on y fit une porte neuve, ce qui nous engage à la considérer comme très ancienne. Le 2 août 1667, M^{me} Ursule Ammann, née Erhart, y fonda deux messes par semaine (Arch. cant., geist. sach., 458). Elle fut démolie vers 1699 ; M. Dey en était depuis longtemps le procureur ; le Chapitre prit diverses informations auprès de lui pour connaître les différentes fondations. Les capitaux furent transférés à Saint-Nicolas, malgré les protestations du recteur de l'hôpital ; ils s'élevaient à la somme de 789 écus.

Chapelle de St-Vultus ou *St-Vult*. — Elle existait déjà en 1414 (Kuenlin, dict., p. 350). En 1471, l'Etat fit don de 400 tuiles pour la couvrir. Elle était située devant la porte de Jacquemart et l'hôpital des Tisserands ; elle fut réparée en 1635 et disparut dans le XVIII^e siècle. Elle s'appelait aussi la chapelle du Crucifix.

En 1448, Marguerite Velliet, de Lucens, lui légua sa houpelande bleue.

En 1475, Perrissonne, veuve de Jean Misey, de Fribourg, légua le 8 décembre 1475, la somme de 300 liv. à l'hôpital et la dime de Cuffermut. Les charges étaient une distribution d'aumônes (une *donne*), deux fois par an, à tout pauvre qui se présentait et de faire célébrer deux messes par semaine dans la chapelle de St-Vultus (Com. de M. Gremaud, arch. de l'hôpital).

Annilli, veuve de Jean Stoss, conseiller, légua en 1523, cent sols à la chapelle de *St-Wurt* et son héritière Clauda, femme de Hans Krusenbart, devra maintenir la lampe de cette chapelle et lui donner chaque année douze pots d'huile, ainsi que les cierges pour le salve la veille des fêtes de la Sainte-Vierge (Arch. cant., not. 139).

Chapelle de Miséricorde (elende capelle, elende Kreuz. Ste-Croix. Miséricorde). — Elle était située à quelques minutes de la porte des Etangs, près du massif des marronniers. Elle existait déjà en 1450. Les malheureux condamnés à mort s'y arrêtaient et y priaient avant de gravir la pénible voie qui conduisait au lieu du supplice et leurs cadavres étaient déposés dans un caveau sous cette chapelle. Elle fut renversée par un chêne en 1600 et rebâtie (Hist. du canton, vol. 3).

Par son testament du 17 juillet 1699, Marguerite Gottrau légua 60 écus au clergé de St-Nicolas pour son anniversaire et une rente de 20 écus au curé, afin que chaque samedi de l'année il y vint célébrer une messe à 6 heures en été et à 7 heures en hiver.

Cette chapelle fut rebâtie aux frais de l'Etat en 1785. Le Grand Conseil décréta, le 1^{er} mars 1850, qu'elle devait être immédiatement démolie. Ce décret affligea beaucoup de personnes pieuses, qui venaient souvent prier dans cette chapelle dédiée à Notre-

Dame des Douleurs. On trouva dans le caveau, la roue, instrument du supplice de ce nom, l'escabeau sur lequel s'asseyait le condamné et une certaine quantité d'ossements. M. Ræmy dit avec raison : « Aux yeux de la religion, la chapelle de Miséricorde entretenait les idées consolantes que son nom portait « si bien. »

Bourguillon.

Le pittoresque hameau de Bourguillon, autrefois de la paroisse de Tavel et annexé à celle de Saint-Nicolas depuis quelques années, se présente, vu de Fribourg, comme un délicieux nid d'oiseaux. Les arbres et la verdure enlacent ses blanches maisons, et lui font un délicieux tapis émaillé de fleurs. La flèche de son église s'élançe vers les cieux, et semble inviter le cœur du voyageur à suivre la même direction. Des tours, comme des sentinelles vigilantes, une chapelle de Marie, semblent la protéger et la défendre. Les précipices et la vallée profonde du Gotteron le séparent du plateau opposé. Les noirs rochers, aux pieds desquels coule la Sarine, terminent le plateau du côté de l'occident et du midi. De nombreux souvenirs religieux et patriotiques le rendent cher aux Fribourgeois et intéressant à l'ami de l'antiquité. Des champs de batailles, des restes de fortifications, d'antiques châteaux, des fossés sont jetés par-ci par-là. La religion y a laissé son empreinte et les monuments de la piété et de la charité.

Bourguillon fut membre de la paroisse de Tavel jusqu'à l'année 1870 ; il fut ensuite annexé au rectorat de St-Jean, mais la facilité de se rendre à Saint-Nicolas par les ponts suspendus, engagea les autorités civile et ecclésiastique à le placer dans la paroisse de Saint-Nicolas. Les limites de la ville de Fribourg, soit de la banlieue, sont aussi celles de la paroisse du côté de Tavel et de Marly.

Voici des faits capables de satisfaire le sentiment religieux de mes lecteurs.

La léproserie. — La lèpre, maladie d'importation asiatique, envahit l'Europe à la suite des relations des peuples de cette

partie du globe avec ceux des pays où elle régnait. Les croisades, multipliant ces relations, furent un véhicule puissant à la maladie.

L'Europe, surprise par la contagion, ne put d'abord opposer aucune digue au mal, car la médecine était impuissante et pas assez développée pour agir avec succès.

L'Etat dut alors créer une loi barbare, la séquestration des malades dans des maisons un peu éloignées des autres habitations et empêcher toute communication. Voilà l'origine des léproseries centrales de Bourguillon, des Marches près de Matran, etc. Cette concentration devint bientôt insuffisante devant le grand nombre de malades ; on dut multiplier les léproseries et obliger tous les villages, où se trouvaient des malades, d'en établir une.

La pathologie peu avancée de cette époque confondait avec la lèpre toutes espèces d'affections herpétiques ou dartreuses qui s'attaquaient à la peau, telles que la teigne, la gale, l'éléphantiasis, etc. (Voir M. Ræmy).

La séquestration était précédée d'une visite officielle pour constater la maladie. La science médicale ayant prononcé sa sentence, l'Etat ordonnait la séparation du malade ; on appelait alors la religion pour adoucir la dureté de la loi. La prière du prêtre, la communion et les autres cérémonies religieuses usitées dans ces circonstances étaient un baume versé sur la plaie ; la religion faisait descendre dans le cœur du séquestré, de ses parents et amis, l'espérance et la certitude d'une nouvelle réunion dans la béatitude céleste.

On ne peut lire sans émotion ces tristes cérémonies qui accompagnaient le départ du lépreux du foyer domestique. Conduit à l'église, il recevait le sacrement de la communion, on récitait sur lui les prières des morts avec les aspersiones et encensements ordinaires ; il était ensuite dirigé vers la cellule qui sera le seul témoin de ses douleurs, de ses larmes, de ses angoisses, de ses ennuis et de ses regrets (Voir *Mémorial*, volume 3, p. 152-153, notice historique sur la léproserie de Bourguillon).

On ne trouve pas la date de la fondation de l'établissement de Bourguillon ; il existait déjà dans le XIII^e siècle. Le bâtiment

fut incendié en 1492 et reconstruit peu de temps après; en 1498, l'Etat accorda un subside de 100 liv. pour cette bâtisse et en 1500 on accorde une gratification au recteur pour ses peines pendant la construction de *la maladeire*.

La visite des personnes soupçonnées ladres s'accomplissait avec une certaine solennité: deux membres des Soixante, un banneret, deux sautiers accompagnaient le médecin, afin d'éloigner tout esprit de partialité ou de vengeance. En 1497 six personnes furent visitées, l'année suivante quatre. Ces chiffres nous donnent une idée du grand nombre de lépreux ou teigneux de cette époque. Les médecins nous ont laissé peu de renseignements sur cette maladie; le volume 22 (Fontaine) des comptes des trésoriers nous donne cependant cette curieuse note: « On « répond à Soleure que le sang et les cheveux de l'homme « qu'ils nous ont envoyés pour les examiner, prouvent qu'il est « lépreux (1^r juin 1541). » Il paraît que Fribourg possédait à cette époque quelque célébrité médicale.

Quelques personnes recouvraient la santé; en 1535, on permet à un lépreux de rester encore pendant un an dans sa maison, pour y essayer des remèdes dont il espère la guérison. D. Gabriel, du clergé de Berne, est de nouveau reçu à Bourguillon en 1505 (Man.). Aymon Charruzas, de Ponthaux, détenu à la léproserie de Bourguillon pendant dix ans, fut mis en liberté à la suite d'une visite légale qui le déclara guéri (1539, compte des trésoriers). Dans le XVII^e siècle, ce fut surtout Adam Biderman qui était chargé des visites légales.

Les lépreux administraient eux-mêmes leurs biens, sous la tutelle du directeur. D. Louis Recondon, prêtre, vend en 1489 sa maison; d'autres font cession de leurs biens avec le consentement du recteur de la léproserie.

Malgré les précautions prises par l'Etat pour empêcher le contact des lépreux avec la société, il existait cependant des abus et des exceptions. Le Conseil ordonna le 7 juillet 1514, que les deux lépreux qui se sont mariés fussent chassés du pays (Man.). Le 31 mars et le 5 mai 1530, nouvel arrêté qui défend aux lépreux de se marier, sous peine de privation de sa prébende et d'exil.

Les habitants de la léproserie, qualités, régime. — Le nom du premier lépreux que j'ai rencontré est celui de Nicolas Spitzü en 1389. Quelques années plus tard, en 1395, Anne, veuve de Jean de Tyrstein, était retirée dans la léproserie de Berne; Jean d'Englisberg, sa femme et ses enfants Henslin et Jacques, lui font une pension de 60 sols, en reconnaissance des bienfaits qu'ils en avaient reçu et probablement aussi à titre de parenté. Elle leur avait donné des terres à Thetewyl, seigneurie d'Alterswyl.

A cette date, le lépreux recevait sa part des biens de sa famille et il en conservait l'administration, par son tuteur ou par le directeur de la léproserie; c'est ainsi que C. Spiesers reconnaît avoir reçu de sa femme et de ses enfants sa part de ses biens. On le voit plus tard vendre un cheval (1396).

Dès la fin du XIV^e siècle, nous avons la certitude que les lépreux étaient séquestrés; chaque personne soupçonnée de ladrerie était visitée officiellement par un médecin et reléguée dans une léproserie quelle que fût sa qualité. En 1437, des prêtres furent reconnus lépreux; en 1460, D. Aymonar finit ses jours dans un accès de folie probablement. En 1465, le secrétaire de la ville soit chancelier Jacques Cudreffin, était atteint et relégué à Bourguillon. En 1518, la femme de noble Amey Mayor, de Clarens, lépreuse, s'y trouvait aussi, son mari payait une pension annuelle de 10 liv. (Arch. cant., not. 113; Hist. du cant., vol. 1, p. 240).

Il paraît que dans le XVI^e siècle les lépreux n'étaient pas trop mal soignés; on réduisit en 1544 la portion de vin à cause de son énorme cherté et de la modicité des rentes de la léproserie; on leur accorda donc un quart de pot (chopine) au lieu de demi pot, qui était la portion qu'on accordait journellement à chaque lépreux (Compte des trésoriers).

Les rentes de la maison consistaient en dimes (celle d'Oberried produisait, en 1432, 11 muids et 8 coupes de blé) et cens en argent et en dons. Les rentes s'élevaient à 774 liv. en 1527, et à 1,236 liv. en 1525. La dépense variait suivant le nombre des malades et la cherté des vivres; aux mêmes dates elle allait de 500 à 800 liv. En 1616, l'Etat fait une avance de 800 liv. à la maison.

Les malheureux ladres pouvaient disposer de leurs biens, mais cette liberté fut insensiblement amoindrie et même enlevée. Ils devaient abandonner leurs biens à la maison pour en augmenter les rentes. Cependant cet abandon volontaire fut consenti sans crainte par 19 lépreux, des 25 qui habitaient la maison en 1437. A cette date, la maison tombait en ruines et les rentes étaient insuffisantes pour soutenir un si grand nombre de personnes. Cette ruine et cette gêne étaient le fruit des guerres et autres calamités qui s'étaient abattues sur le pays (Voir M. Ræmy, notice historique, p. 8).

Un recteur régissait la maison ; le premier connu fut Henri Thuremberg, alias Henri Gruyère. Il fut recteur de 1412 à 1420.

En 1406, on y avait déjà établi un domestique ou serviteur de la léproserie (*famulus omnium leprosororum*). Il allait chaque dimanche par les rues de Fribourg, appelant des aumônes en faveur de *la bonne maison*, à l'aide d'une clochette. Cet usage persévéra du XVI^e siècle à 1798. Une partie des lépreux vivait en communauté, d'autres vivaient isolément. En 1530, on donna une *chambre* honnête à l'ammann (syndic) de Planfayon, atteint de la maladie (Man.).

Le lépreux Mulet est laissé libre d'habiter la léproserie en lui donnant un capital de 300 liv., ou de se construire une habitation séparée près du chemin et d'y vivre avec ses ressources, mais il devra partager ses biens avec sa femme et ses enfants (Compte des trésoriers, 1548).

De distance en distance on trouve divers règlements donnés par le Conseil ; ils nous initient à la vie intérieure de cet établissement. En 1531, il leur est défendu de se produire si fréquemment en public sous peine de prison. En 1522, il fut défendu *d'y tenir pinte* (Man.).

L'Etat, par une attention délicate, n'oubliait pas les lépreux lorsque la ville était en fête ; en 1519, il leur donna un écu pour célébrer la fête des Rois, et en 1520 il livra 7 liv. 3 sous 4 deniers.

En 1539, il fut défendu de recevoir à la léproserie des personnes qui n'étaient pas des anciennes terres.

Les moyens énergiques employés pour arrêter la marche de

cette hideuse maladie triomphèrent enfin ; dans la première moitié du XVII^e siècle, elle devenait rare. Les comptes des trésoriers relatent cependant des visites officielles de 1600 à 1620, et il est presque certain que la maison fut occupée par des lépreux pendant une partie du XVII^e siècle. Une personne atteinte d'éléphantiasis vivait encore à Fribourg dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Quand la lèpre eut cessé d'exercer ses ravages, dit M. Ræmy, « la léproserie servit d'asile à quelques pauvres vieillards et à des malades incurables, à des prébendaires dont l'Etat prenait « soin.

« Après 1798, de grands changements survinrent dans la « ville et république de Fribourg. Plusieurs fondations qui rele- « vaient immédiatement de l'Etat devinrent exclusivement bour- « geoisiales ou communales. Tel fut le cas de la confrérie du « St-Esprit, de la Grande-Aumônerie, de la Bonne-Maison de « Bourguillon, etc , » englobées depuis le 1^{er} février 1853, sous la rubrique des *Fonds pies*.

En 1812, M. de Diesbach proposa d'établir un orphelinat agricole à l'instar de celui de M. Fellenberg, avec l'offre de céder gratuitement pendant dix ans cinq poses de terrain (Ræmy, *l. c.*). L'offre fut acceptée avec enthousiasme, mais le projet ne fut jamais exécuté. D'autres projets philanthropiques échouèrent aussi.

M. Hiller, acquéreur de la léproserie en 1838, y éleva l'hôtel des Trois-Tours, qui occupe l'emplacement de cette maison, où beaucoup d'existences se sont écoulées et éteintes dans les larmes et la souffrance. La jeunesse de la ville et de la campagne danse sur cette terre sacrée, oubliant les angoisses des lépreux.

L'église, le presbytère et le pèlerinage. — La religion qui, par ses prières et ses espérances, avait accompagné et consolé le malheureux lépreux au moment où la société le repoussait de son sein, ne pouvait l'abandonner dans sa solitude. Elle inspira à l'homme l'idée de construire une église à côté du séjour de la souffrance et de l'abandon, telle fut l'origine du sanctuaire de Bourguillon. Un oratoire ou une chapelle précéda l'église actuelle et le dimanche un prêtre y célébrait la messe pour les malades.

En 1464 et 1465, on construisit une église plus vaste; Pierre Rono fut le directeur et probablement l'entrepreneur de cette bâtisse; le Conseil lui accorda une gratification de 20 liv. pour ses peines (Compte des trésoriers). L'église fut solennellement consacrée par Mgr d'Arcis, suffragant de l'évêque de Lausanne, dans le second semestre de l'an 1466. En 1471, le Conseil alloue 20 liv. et en 1472 17 liv. pour la flèche du clocher qui existe encore dans son état primitif (Id.).

Plusieurs personnes firent des dons à cette occasion. D. Pierre Renevey, curé de Tavel, avait donné, en 1459, la somme de 9 liv. pour réparer ou rebâtir la chapelle (in edificationem seu restaurationem capelle...).

Le chœur et la tour avec sa flèche sont les seules parties conservées de l'église consacrée en 1466. Sur la clef de la voute du sanctuaire sont gravées deux armoiries, dont l'une est des Felga.....; l'autre, accolée à la première, consiste en un écu de gueules à bande d'or, chargée de trois croissants d'azur..... répond à celle des Du Crest, de Montreux (Ræmy).

La nef fut réparée ou reconstruite vers 1576, la sacristie en 1659. C'est ce qui semble résulter d'une date inscrite au plafond, autour de trois armoiries entrelacées, parmi lesquelles nous distinguons celle du canton, celle de la léproserie (les claquettes), et la troisième est probablement celle du directeur de l'époque.

Le 9 octobre 1576, Krummenstoll légua pour la bâtisse de l'église 10 liv. Elle fut enfin réparée en 1666. (Man.).

La nef fut probablement rebâtie en 1759 et 1761. M. le curé Bourgknecht, dit M. Ræmy, fut autorisé à quêter dans ce but, et grâce à la générosité des fidèles, un vrai trésor d'orfèvrerie fut conservé (Voir Monstrance). La date 1761 sculptée, sur la grande porte, indique l'année de la fin des réparations. Le maître-autel fut fait à neuf en 1768 (Kuenlin).

Les chapelles. — Il existait aux environs de l'église trois autres chapelles, fort peu distantes l'une de l'autre. D'abord celle de Ste-Marie-Madeleine, qui se trouvait dans l'enceinte même de la léproserie, en face du presbytère. *Ante domum parochialem fundata est capella Sancta Maria Magdalena* (Chron. de Ræmy). Cette chapelle, fondée à nouveau par Pierre de Corbière ou de

Corbeaux, marchand et bourgeois de Fribourg, fut consacrée le 7 septembre 1453 par Mgr François de Triest. En 1684, elle tombait en ruines ; on sollicita le Chapitre de St-Nicolas de la restaurer ; celui-ci proposa de son côté de l'abandonner au curé de Bourguillon. Elle disparut dans le XVIII^e siècle.

La chapelle de St-Daniel, construite en 1478, était située entre la tour de Durrenbühl et Bourguillon, sur un sentier qui, depuis le pont du milieu, longeait le roc abrupt et aboutissait à a maison dite du Beau-Chemin, propriété de M. de Diesbach. Elle appartenait à la léproserie en 1527 et elle possédait quelques fonds. Elle fut démolie en 1840 lorsqu'on construisit la route du pont du Gotteron.

La chapelle de Ste-Anne, construite près du crucifix de la porte de Bourguillon en 1441, par Heinzman Lüty ; l'Etat lui accorda un don de 2,700 tuiles. Elle fut démolie en 1818.

Le presbytère. — Le Conseil ordonne en 1554 de rebâtir la maison du curé et de la recouvrir de tuiles. Nouvelle construction ou réparation importante en 1718, elle fut faite aux frais de la léproserie (Voir Man. 1718, 1738, 1759 etc.).

Le bénéfice en 1798. — Le curé jouissait de deux poses de terre et d'une somme de 207 liv. Il recevait 400 pots de vin et 6 toises de bois des biens de la maison. En 1770, la commune lui fit don d'une portion *des biens communaux*. (Man., 1763, p. 412).

Le pèlerinage à Notre-Dame de Bourguillon fut un foyer de piété et l'église un sanctuaire d'où s'écoulait des grâces nombreuses. Quatre siècles consécutifs en redisent les merveilles.

En 1438, la petite république était menacée ; l'inquisition avait établi son tribunal à Fribourg et ordonné des exécutions d'hérétiques. L'accusé Richard de Maggenberg, homme riche et puissant s'était échappé ; il inquiéta beaucoup les Fribourgeois par des menaces et des citations devant le tribunal de Rothweil, Pierre Herzog leur suscitait des procès. L'horizon était menaçant du côté de l'Allemagne. Une longue procession part de Saint-Nicolas et monte à Bourguillon pour implorer le secours de Notre-Dame.

En 1535, une procession de la ville de Romont vint à Bourguillon. Ce pèlerinage était organisé pour attirer la miséricorde divine dans un moment si difficile. Les armes bernoises menaçaient les possessions de la Savoie et imposaient aux pays conquis une nouvelle religion. La procession était nombreuse ; la ville de Fribourg fit distribuer un char de vin (600 litres) aux pèlerins romontois (Compte des trésoriers, octobre 1535). Romont resta fermée à l'erreur.

Le P. Canisius allait souvent à Bourguillon se retremper dans la ferveur et la confiance. Le P. Poiré, dans le XVII^e siècle, nous redit la célébrité du pèlerinage. Les élèves du collège s'y rendaient processionnellement chaque année avec leurs professeurs. Les personnes qui ont fréquenté le collège antérieurement à 1847, se rappellent avec émotion cette longue procession à travers les rues de Fribourg, montant la rampe de Lorette en chantant *omni die dic Mariæ* et récitant le chapelet. Dans ce siècle, de nombreuses processions s'y rendaient chaque année.

Le pèlerinage de Bourguillon est encore aujourd'hui très-fréquenté. On regrette vivement de ne pas posséder quelques annales de ce pèlerinage célèbre. Elles nous rediraient les grâces nombreuses que les pèlerins y ont puisées depuis quatre siècles.

Bienfaiteurs de l'église et des lépreux. — Dans le XV^e siècle, les personnes riches n'oubliaient jamais dans leur testament les établissements ecclésiastiques, couvents, églises ou ceux de charité, hôpitaux, léproseries. Il y a même très peu de testaments, dans les volumes des notaires des XV^e et XVI^e siècles de nos archives cantonales dans lesquels la léproserie de Bourguillon est oubliée.

En 1430, Jacques Lombard lui donne 10 liv. ; Guillaume Mossux 40 en 1531, et Jean Mossux, 10. Rolet Favre, de Tanenges, fabricant de faux à Fribourg, 20 liv. La famille Zerlinden fait plusieurs legs. Jean Borgeis, en 1451, donne 50 liv., et Loysa, veuve de Peterman, de Praroman, 60 liv. en 1461. M. Ræmy (loc. cit.) rappelle le don d'Hensli Stucki, d'Ersclenberg et de sa femme, du 16 avril 1466 ; ils cédèrent tous leurs biens à l'hôpital et à la confrérie du St-Esprit, avec

l'obligation de faire célébrer, tous les vendredis, une messe pour les lépreux et d'entretenir toutes les nuits une lampe allumée dans le chœur de l'église de Bourguillon. Jean Gambach, en 1474, légua une rente de 20 florins. Les dons de moindre importance étaient nombreux. Il en arrivait aussi des pays voisins, par exemple, G. Herbwigler, secrétaire de Soleure, en 1540, fait des legs aux léproseries de Berne, de Soleure et de Fribourg; Hans Waldis, du Gessenay, lègue en 1565 deux fromages du Gessenay, à distribuer aux pauvres sur la rue avec 4 livres de pain, et 20 livres du même fromage aux domestiques et aux enfants lépreux (Il paraît qu'à cette date plusieurs enfants se trouvaient lépreux). Le 24 décembre 1513, l'avoyer de Faussigny légua 400 liv. à la léproserie, dont les 20 liv. de rente devaient être apportées à Notre-Dame de Bourguillon et divisées en sept parties de 32 gros chaque et distribuées aux enfants lépreux. Délicate attention et charité compatissante dignes de nos éloges et de notre admiration.

Peter Bergo, ancien banneret, fit un legs d'une rente annuelle de 64 pots de vin à distribuer chaque année aux malheureux (1559). On leur lègue aussi fréquemment certaine somme à partager entre eux afin de leur procurer des adoucissements.

On lit dans le *Manuel du Conseil*, le 27 septembre 1554 : Ordre de distribuer aux lépreux les miches de pain, selon la coutume, ainsi que les argents du mois, en comptant l'année à treize mois. Mais le directeur ayant dénoncé un lépreux du Gouggisberg, visité souvent par ses deux concubines, le Conseil ordonna de le chasser du pays.

En 1586, Catherine Reyff légua son « gros pater rouge attout (avec) la lettre M et 20 flor. aux malades, » à partager entre eux.

L'avoyer Peterman de Faussigny fut non seulement un tendre et généreux bienfaiteur des enfants lépreux, mais aussi de l'église. Par son testament de 1513, il légua à l'église le calice qu'il avait rapporté de la bataille de Morat «.... *Kelch den ich von Murten hab gebracht* » (gagné à la bataille de Morat). On le laissera avec les armoiries tel que je l'ai apporté, et on y placera une inscription attestant que ce calice a été gagné par lui.

Priant le prêtre qui s'en servira de penser à ceux qui sont tombés dans le combat.

Dans chacun de ces détails apparaît la grande âme de ce chevalier, intrépide sur le champ de bataille et grand et généreux envers les vaincus, catholique ardent jusqu'à la mort (Arch. cant., not. 118, p. 22, et notice hist., p. 24).

1665. Jean-Joseph Gottrau donna un ciboire. Ses armes sont gravées sur le couvercle.

1670. Des burettes ciselées avec plateau d'argent, pesant le tout 1 livre et 15 onces, soit 975 grammes, données en 1670.

1732. Mlle Denise d'Appenthel légua 800 écus bons (2,898 fr.) pour messes matinières à célébrer à Bourguillon les dimanches et fêtes pendant l'été, soit du 1^{er} mai au mois de novembre inclusivement. Cette fondation fut approuvée par L.L. EE. et Mgr Duding.

1811. M. le banneret Vonderweid légua 475 écus bons pour les messes matinières depuis la Toussaint au 1^{er} mai.

1877. M. Edouard Techterman a légué 4,000 fr. à l'église pour y faire célébrer des messes.

Objets d'art. — Le trésor de l'église possède une œuvre d'art admirable, quoique de l'époque de la décadence du style gothique pur, soit du XVI^e siècle. C'est un ostensorium pyramidal, de 1^m 10 de hauteur, d'un poids de 1 kilo 500 grammes, en argent massif. Cet objet a été souvent décrit dans différents ouvrages ; il suffit de le citer et réfuter la fable qui le fait arriver du trésor de la cathédrale de Lausanne. Il est probablement l'ouvrage de quelque orfèvre fribourgeois de la fin du XVI^e siècle et donné à Notre-Dame de Bourguillon par une famille opulente de la ville ou de la campagne.

Une très belle lampe d'argent de 1736 fut volée en 1882.

Le double tableau de Notre-Dame est, paraît-il, un monument antique et curieux de l'époque de la Réforme. Il est suspendu à la voute du chœur et porte les armoiries de Berne et de Fribourg (Voir Notice historique, Kuenlin).

On déplore la perte d'un objet d'une très grande valeur artistique, celle d'un vitrail du XV^e siècle. Il fut enlevé de la fenêtre

placée derrière l'autel du chœur et donné à l'église d'Autigny par M. de Fégely. Il fut vendu par la paroisse et remplacé par des verres peints. Toutes ces peintures modernes réunies ne représentent pas la valeur des deux vitraux vendus.

Confrérie. — La confrérie du scapulaire fut établie à Bourguillon par le Pape Clément VIII, le 7 décembre 1604. Par acte du 6 juillet 1665, le doyen Schueller confirme cette fondation. (Arch. cant., Geist. sach. 432).

Le Cimetière. — L'église de Bourguillon a possédé un cimetière depuis l'établissement de la léproserie; destiné d'abord aux lépreux, il devint insensiblement le cimetière commun de tous les habitants du voisinage, surtout depuis que l'église fut desservie par un chapelain. Depuis la séparation de cette filiale de l'église-mère de Tavel, le droit du cimetière lui a été conservé. De nombreux monuments rappellent des noms illustres de magistrats, de militaires, d'antiques familles et de savants. Là repose le regretté M. Pahud aussi savant que modeste, englouti par les flots de la Sarine.

Bibliographie. — 1° Kuenlin, *Dictionnaire du canton*. 2° *Nouveaux souvenirs de Fribourg*. 3° *Notice historique sur la léproserie et le sanctuaire de Bourguillon*, par M. l'abbé Ch. Ræmy, 1883, in-4. 4° *Etrennes fribourgeoises*, 1884.

L'Ermitage de Bourguillon. — Au-dessus de la gorge du Gotteron, dans une propriété de M. H. Vonderweid, existe une excavation dans le rocher, c'est certainement un ouvrage de la main de l'homme. Un ou plusieurs ermites ont habité cette excavation ou cet ermitage. C'était une propriété des PP. Cordeliers, qui, après la mort du dernier ermite, le 26 juin 1728, la vendirent à la famille Vonderweid.

Le public désire depuis longtemps l'établissement d'une école dans le voisinage de Bourguillon, d'un bureau de poste, de télégraphe ou de téléphone, et d'autres améliorations que les nombreuses fermes, maisons de campagne, pensions et fabriques des environs rendent nécessaires.

Curés et chapelains de Bourguillon.

La chapelle était primitivement desservie par le curé de Tavel, qui y venait célébrer les messes fondées. Des habitants du voisinage prenaient soin de l'église, des offrandes. Les dons affluèrent et dès le commencement du XVI^e siècle un prêtre fut attaché à l'église.

Ces chapelains, qui prennent insensiblement le titre de curé, étaient nommés par l'Etat, et depuis le commencement de ce siècle, c'est-à-dire depuis la séparation des pouvoirs, par le conseil communal. Ils prennent le titre de curé parce qu'ils en remplissent presque toutes les fonctions.

1504—1505. Frère **Gabriel Cobolentzer**, de l'Ordre de St-François, desservant de Notre-Dame de Bourguillon.

1509—1518. D. **Aymon Brugker**, de Fribourg.

1522. D. **Quintin**, chapelain, nommé le 5 mai.

1523. D. **André Papaux**, de Treyvaux, nommé chapelain pour un an.

1523. — 7 décembre. D. **Pierre Herman**, est nommé à la place du précédent.

1539—1544. D. **Girard Chausse (Chaussi)**. En 1544, il se plaint de la modicité de son bénéfice ; le Conseil lui accorde 12 liv. au lieu de 7 par Quatre-Temps.

1556—1584. D. **Claude Schmidt (Schmid)**, curé. Le clergé portait la barbe, mais le Chapitre de St-Nicolas ordonna à tous ses membres de la couper (1556) ; on permet cependant à D. Claude de conserver la sienne jusqu'à son retour du pèlerinage de Lorette. Il paraît qu'il l'accomplit en 1579 et 1580.

1579. D. **Pierre Cardinal**, desservant momentanément.

1580. D. **Jean Adam**. Le 3 mars, le Sénat, conformément au mode prescrit par l'évêque de Verceil, présente deux prêtres. D. Adam fut préféré parce qu'il parlait le français et l'allemand.

1586. D. **Guido Favre**.

1586. D. **Henri Comte**, élu le 9 juillet 1586.

1600. D. **Jean Gandrey** (Hist. du cant., vol. 3, p. 12).

1632. D. **Jacques Stutz**, chap. (Arch. cant., not. 5).

1634. D. François Grangier (id.).

1635. D. Antoine Frésin (id.).

1646. Un anniversaire est fondé pour feu D. **Jean Booz**, chapelain de Bourguillon.

1650—1670. D. François Magnin.

1694—1698. D. **Béat-Jacques Lary**, décédé le 15 août 1698.

1698. D. **Pierre-Ignace Vonderweid**, élu le 13 novembre 1698.

1709. D. **Nicolas Zurthanan**, de Fribourg.

1758. D. **Pierre-Simon-Vincent Stœcklin**, de Fribourg (Voir vol. 2, p. 48).

1758—1763. D. **Bourgknecht**, qui restaura l'église. Il quitta Bourguillon pour occuper le poste de coadjuteur à Saint-Nicolas.

1763—1769. D. **François-Nicolas Blanchard**. Il mourut le 15 novembre 1769.

1769—1782. D. **François-Pierre-Nicolas Giroud** ou **Girod** (Voir vol. 2, p. 263). Elu le 24 novembre par le Conseil, sur une triple présentation faite par le directeur de la léproserie.

1782—1802. D. **Nicolas Gross**, chapelain à Tavel avant d'occuper le bénéfice de Bourguillon.

1802—1835. D. **Jacques Stoll**, vicaire à Alterswyl. Digne et savant ecclésiastique et très zélé dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Il mourut le 17 décembre 1835.

1836—1840. D. **Ignace Schinner**, de Fribourg, chapelain à St-Nicolas depuis la fin de l'année 1834. Il mourut étant vicaire à Prez en 1847.

1841. D. **Emmanuel Camelique** (Voir Gruyère).

1841—1845. D. **Nicolas Bossy**, auparavant chapelain à Notre-Dame ; en 1845, il fut nommé curé de Matran.

1846—1847. Les PP. **Augustins**, desservants.

1848—1864. **B. P. Olivier Thomas**, de l'Ordre des Augustins, dont la maison fut supprimée en 1848. Il mourut le 15 septembre 1864. Il était neveu du curé Stoll, très zélé pour le salut des âmes et la décoration de l'église ; il rétablit la procession solennelle du Scapulaire, les messes matinales fondées par les familles Appenthel et Vonderweid.

1864—1874. D. **Jacques-Xavier Fontana** (Voir vol. 3, p. 77). Il mourut le 7 février 1874.

1874. D. **Charles-Nicolas Ræmy**, de Fribourg. Né à Bulle le 3 août 1838, ordonné à Annecy le 17 mai 1856 ; vicaire à Neuchâtel, à St-Nicolas, chanoine de Notre-Dame en 1858. En 1861, il entra dans l'Ordre des Capucins qu'il quitta en 1870, curé de Nuvilly-Aumont en 1873.

M. Ræmy appartient à une famille de littérateurs. Il a publié de nombreux opuscules, discours, mémoires, conférences, et ces ouvrages d'un style élégant, sont :

Notice biographique sur M. Stœcklin, curé, 1857. Discours sur les fortes études, Fribourg, 1864. Etudes météorologiques, 2 vol. 1866 et 1868. Notice historique sur la paroisse de Neuchâtel, 1872. La Vérité sur les faits contemporains, 1874. Le Chevalier d'Appenthel, 1879. Madame de Maintenon, 1880. Le Paupérisme à Fribourg, 1880. Conférences sur les bibliothèques populaires, 1884. Sur le travail, 1885. Sur l'intérieur de l'Afrique. Sur la musique, etc.

Villars-les-Joncs, en allemand Uebenwyl, Ibenwyl. — Ce hameau est dans une situation charmante et très saine, avec une magnifique vue sur le Jura et les montagnes de la Gruyère.

Une léproserie fut établie à Villars-les-Joncs ou dans le voisinage, dans le XIII^e siècle ; il en est fait mention en 1297, on l'appelait la Maladeire de St-Barthélemy, de Stade ou de Villars-les-Joncs (*Revue suisse*, 1838) La chapelle existait en 1560 (Voir Man., 22 janvier). Les constitutions synodales de 1665 disent qu'elle était consacrée et dédiée à St-Jacques, apôtre. Le chapelain, était nommé par les trois principales familles de la localité, mais il ne résidait pas à Villars-les-Joncs et ne célébrait pas la messe chaque jour dans cette chapelle.

La chapelle fut reconstruite à la fin du dernier siècle et bénite le 31 août 1789. Au nombre des bienfaiteurs et fondateurs se trouvent M. Philistorf et M. le comte de Diesbach, grand bienfaiteur du bénéfice ; il l'augmenta considérablement et donna aussi un logement au bénéficiaire. Dans un temps plus rapproché, Mademoiselle Madeleine d'Affry fut aussi une grande bienfaitrice de la chapelle et du bénéfice.

Ce hameau présente un fait curieux, mais anormal. L'acte

d'érection des rectorats ou des paroisses filiales de Saint-Nicolas l'avait d'abord placé dans le rectorat de St-Maurice, mais les nombreux inconvénients qui en résultaient obligèrent l'autorité ecclésiastique à le transférer dans la paroisse de St-Nicolas. Une partie du hameau se trouve aujourd'hui placée dans cette dernière paroisse et l'autre dans celle de Guin.

Chapelains de Villars-les-Jeux.

1774—1790. D. **Panrace Gasser**, de Fribourg, senior de tout le clergé en 1790.

1790—1801. D. **François Montveillard**.

1802—1809. D. **Rodolphe Egger**, de Wolperswyl, ancien curé et doyen de Villarepos.

1801. D. **Löffing**, chanoine de St-Nicolas. Il mourut dans le mois de septembre 1802.

1818—1831. D. **François-Xavier Millasson**. Il fut ordonné vers 1778 et placé comme vicaire à Grandvillard.

1833—1836. D. **Jacques Sansonnens** (Voir vol. 2, p. 95).

1839—1847. D. **Laurent Duc**, d'Estavayer, cruellement mis à mort par des troupes fédérales, le 15 novembre 1847.

1849—1853. D. **Nicolas-Antoine Pignolet** (Voir vol. 4, p. 530).

1854—1861. R. P. **Charles Monnerat**, ord. cit.

1861—1866. R. P. **Jean Thurler**, ord. cit.

1867—1883. D. **François Marc**, du département de la Meuse. Né le 28 octobre 1804, ordonné le 14 novembre 1830. Il est mort le 6 avril 1883.

1886. D. **Kuedin** (Voir vol. 1, p. 353; vol. 2, p. 476). Il a publié la *Vie de la Vénérée Anne-Elisabeth Gottrau, abbesse des Bernardines de la Maigrange*, et de *Sœur Elisabeth Castella, Sœur Marie Reiff, Sœur Catherine Castella*. Fribourg, impr. de St-Paul, 1884, vol. in-8.

Chapelle de St-Barthélemi, apôtre. — Cette chapelle fut construite par les paroissiens de Guin en 1473. Près de là se trouvait la tuilerie des *Stades*, qui livra gratuitement 1600 tuiles pour la couvrir (Compte des trésoriers). Les constitutions synodales de 1665 disent qu'elle fut consacrée.

Dans le XVI^e siècle, elle possédait quelques rentes et avait un gouverneur, soit administrateur. Elle aurait été reconstruite en 1609 (Reche, n. 140).

L'Etat, en 1455, accorda 800 tuiles pour la chapelle d'Hensli Russikon, près de Caty. C'est l'unique mention de cette chapelle (Arch. cant., compte des trésoriers).

Décret

concernant la circonscription et les subdivisions de la paroisse de Fribourg en Suisse, quant à la charge des âmes, 1872.

1. Sans mentionner ici les points qui concernent cette affaire et qui ont déjà été établis avec le haut gouvernement de Fribourg, par des lettres échangées et acceptées réciproquement, auxquelles nous nous rapportons, l'organisation dont il s'agit, entraînant des conséquences nombreuses qu'il importe de bien préciser dès à présent, afin de ne pas avoir à résoudre plus difficilement des difficultés qui pourraient se présenter plus tard, nous ordonnons et décrétons par cet acte qui suit et nous voulons que ce décret soit scrupuleusement observé.

La ville de Fribourg n'ayant formé constamment qu'une seule paroisse, n'en formera de même qu'une seule à l'avenir, y compris les banlieues.

La cure habituelle inhérente au V. Chapitre sera maintenue dans le même état où elle se trouve maintenant, sans aucun changement. Pour ce qui concerne l'exercice du ministère paroissial, on ne reconnaîtra qu'un seul curé de ville, avec lequel par conséquent, comme du passé, l'administration civile conservera toutes ses relations officielles.

Mais depuis bien des années la population de Fribourg s'est considérablement accrue, l'exercice du ministère actuel des âmes par rapport à la juridiction du curé de ville, sera restreint à des limites déterminées plus bas, en ce qui concerne la partie inférieure de la ville. Cet exercice sera confié dès à présent à deux chanoines du Chapitre de St-Nicolas avec le titre de chanoines-recteurs, et plus tard, selon l'opportunité, à un troisième

chanoine pour la partie supérieure de la ville qui avoisine le chemin de fer, à la condition cependant qu'on prélève alors sur les fonds du troisième rectorat la rente annuelle d'une prébende, qui devrait rester toujours vacante en faveur de la caisse des bâtiments qui sont à la charge du Chapitre. Ce dernier portera, comme les deux autres, le titre de chanoine-recteur, et exercera sa juridiction dans les limites qui lui seront assignées.

2. Comme il n'y a qu'un seul curé de ville, lui seul en portera le titre et comme les autres chanoines porteront celui de recteur, leurs quartiers seront appelés rectorats.

3. Au premier chanoine-recteur est assignée l'église de St-Maurice avec une maison curiale; il exercera la charge de recteur dans le quartier de l'Auge, limité de la manière suivante :

Du côté de St-Jean, le pont du Milieu; du côté de St-Nicolas, le haut du Stalden avec la banlieue située dans la vallée du Gotteron, et hors la porte de Berne jusqu'aux extrémités des Neigles.

4. Au second chanoine-recteur est assignée l'église de Saint-Jean avec la maison curiale; il remplira les fonctions de recteur à la Neuveville, à la Planche-Supérieure et Inférieure, c'est-à-dire depuis le pont du Milieu jusqu'à la Grand'Fontaine, soit en montant à gauche jusqu'à la maison n° 45 (actuellement 17) exclusivement, et à droite jusqu'au chemin tournant près de la buanderie (à la banlieue du côté de Marly et Bourguillon), avec les fermes dépendantes de la Maigrange.

5. Au troisième chanoine-recteur sera confiée plus tard l'église de St-Pierre et celui-ci, comme les autres, aura sa maison de résidence dans son rectorat; il aura à sa charge la partie supérieure de la ville que l'on déterminera également plus tard.

Dans cette circonscription seront compris le quartier des Places, la place du Collège, la rue du Varis, le Grand Séminaire et la partie de la banlieue détachée des paroisses de Givisiez, près la route de Payerne et de Villars, près la route de Romont.

6. Les limites de chaque rectorat étant ainsi établies, toutes les autres parties de la ville auxquelles seront jointes les maisons de la banlieue dans la direction de Morat, également les maisons de la banlieue situées au niveau et au-delà du pont

suspendu, ainsi que les banlieues de Givisiez et de Villars, qui plus tard seront annexées au rectorat de St-Pierre, seront sous la juridiction du curé de St-Nicolas, lequel exercera ses fonctions paroissiales dans l'église de St-Nicolas, tout en respectant les droits du Chapitre.

7. Ainsi que le curé de ville, chaque recteur aura son vicaire nommé par lui avec l'agrément de l'évêque. Ce vicaire sera logé dans la maison curiale, nourri, blanchi et recevra une rétribution de 300 fr. Les vicaires seront amovibles *ad nutum*. L'application de leurs messes sera libre, cependant ils les diront dans l'église du rectorat ou ailleurs, à la demande du recteur. Ils devront également en faire l'application, moyennant la rétribution, lorsque le recteur le désirera.

8. Le soin de l'instruction religieuse des enfants et des jeunes gens, qui se donne sous forme de catéchisme dans les écoles publiques, appartient au curé de ville, lequel, dans l'accomplissement de cette charge, sera diligemment aidé par les recteurs eux-mêmes ou par leurs vicaires.

9. Il est constamment recommandé à tous les recteurs et même strictement exigé, d'enseigner les principes de la foi aux enfants de leur rectorat par des catéchismes réguliers; de les instruire et de les préparer à la réception des sacrements de la Pénitence, de la Confirmation et de l'Eucharistie.

10. Le curé de ville convoque les recteurs en conférence et il en a la présidence. Dans d'autres circonstances, il jouira de la préséance.

11. En présence du Chapitre, soit au chœur, soit dans les réunions capitulaires, soit dans les fonctions collégiales et les processions, les chanoines-recteurs n'auront que leur droit de chanoine. Ils jouiront toutefois du droit de l'absence du Chœur pour le service paroissial, tous en se rappelant qu'ils sont tenus d'y assister lorsqu'ils n'en seront pas légitimement empêchés. Ils devront s'acquitter des charges de leur prébende ou se faire remplacer par un autre chanoine, selon les règles adoptées par le Chapitre.

12. Le curé et les recteurs administreront tous les sacrements, chacun dans leurs circonscriptions respectives. A cet effet,

les baptêmes auront lieu dans leurs églises, où se feront également les premières communions, les publications des mariages et leur célébration, les relevailles, les communions pascales et les funérailles, sauf la liberté laissée aux mourants ou à leurs parents de demander la sonnerie et les funérailles à l'église de St-Nicolas.

13. Le jour de la solennité de la fête-Dieu, il n'y aura qu'une seule procession; il en sera de même de celles des Rogations et de toute autre procession qui pourrait se faire dans d'autres circonstances publiques et solennelles.

14. Il n'y aura qu'un seul registre civil, tenu par le curé de ville; par contre les chanoines-recteurs auront chacun leurs registres ecclésiastiques des naissances, mariages et décès, de confirmation et de première communion. Chaque semaine, ils enverront au curé de ville l'état de leurs registres avec les observations à faire, afin que le registre civil puisse être régulièrement tenu (Abrogé depuis l'établissement des registres civils tenus sous la surveillance de l'Etat).

15. Les chanoines-recteurs ne pourront procéder à la célébration des mariages qu'après avoir consulté le curé de ville et reçu de lui un certificat constatant qu'il n'y a aucun empêchement à l'administration de ce sacrement. Les dispenses des bans seront demandées à l'évêque diocésain par les chanoines-recteurs et le curé de St-Nicolas pour leurs circonscriptions respectives (Abrogé).

16. Outre les rentes de leur prébende, les chanoines-recteurs recevront chaque année une allocation pécuniaire pour eux et leurs vicaires afin de pouvoir remplir convenablement les fonctions de leur ministère.

Cette allocation sera pour chacun de 2,000 fr., dont 1,400 fr. représenteront l'entretien et la rétribution du vicaire. Par conséquent lorsque les recteurs seront sans leurs vicaires, le premier mois de leur vacance, ils perdront 25 fr.; c'est-à-dire la part revenant chaque mois au vicaire. Le second mois et les suivants ils perdront la même somme de 25 fr.; plus une somme de 55 fr., soit en tout 80 fr. par mois. (C'est modifié, la retenue est de 30 fr. par mois).

Ces sommes réunies seront déposées dans la caisse commune et seront affectées à des dépenses extraordinaires, en œuvres pies, dans l'un et l'autre des rectorats.

17. En cas de vacance momentanée d'un rectorat, la cure sera confiée par le Chapitre, avec l'assentiment de l'évêque, au vicaire se trouvant déjà dans le quartier, avec une rétribution de 100 fr. par mois, ou à un autre prêtre avec la même rétribution. Ce qui restera de l'honoraire du recteur, déduction faite des revenus de la prébende et des frais du culte, sera également versé dans la caisse commune.

18. A chaque vacance d'un rectorat, pour le cas où un R. Chanoine du V. Chapitre demanderait à remplir les charges de recteur, il pourra y être destiné par le Chapitre avec l'assentiment de l'évêque, et dans ce cas la nomination du nouveau chanoine aura lieu selon le mode actuellement en vigueur. Mais dans le cas où aucun chanoine ne formulerait cette demande, la repourvue au rectorat se fera ensuite d'un concours, de la manière suivante : La vacance étant annoncée, le chanoine-recteur sera celui qui, ensuite du concours et d'une déclaration de l'évêque en faveur du ou des concurrents, sera élu chanoine par le gouvernement et comme tel présenté au V. Chapitre.

19. Le jour où les chanoines-recteurs commenceront leurs fonctions de recteur, ils jouiront des revenus de leur prébende ; toutefois, ils donneront chaque année, pendant six ans consécutifs, la somme de 200 fr. au chanoine-receveur du Chapitre pour la caisse des bâtiments, total 1,200 fr., qui représente la déduction faite ordinairement aux chanoines novices.

20. La démission du recteur pourra se donner, mais au Chapitre; elle ne pourra pas être admise lorsqu'il n'y aura pas de stalle vacante.

21. Les soins spirituels et pastoraux à donner aux détenus des maisons pénitentiaires qui se trouvent dans les quartiers inférieurs de la ville, seront en général à la charge des chanoines-recteurs de St-Maurice et de St-Jean. Ils s'en acquitteront tous deux d'un commun accord. Quant aux messes qui doivent étre appliquées à la chapelle de Lorette, elles seront à la charge du recteur de St-Jean avec la rétribution ordinaire.

22. Les chanoines-recteurs de St-Maurice et de St-Jean gardent pour eux le casuel de leurs églises respectives, et ils n'ont pas part au casuel qui revient au Chapitre et au curé de Saint-Nicolas. Plus tard, on déterminera ce qui concerne sur ce point le chanoine-recteur de St-Pierre.

23. Les rentes du bénéfice des deux coadjuteurs, dont le Chapitre a actuellement l'administration, ne s'élevant pas au dessus de 4,400 fr. chaque année, y compris le casuel des enterrements, ne suffisent évidemment pas à l'entretien de deux prêtres, c'est pourquoi il est établi qu'une somme de 4,000 fr. qui (avec une autre de 500 fr.) provient des fonds déjà prélevés et à prélever encore du bénéfice de la prévôté, soit affectée à ces deux coadjuteurs, ensorte que chacun avec leur logement puisse toucher une somme de 4,200 fr. chaque année. Cet honoraire sera bien suffisant aux deux coadjuteurs, en vertu duquel ils seront tenus à l'assistance au chœur et aux services de l'église de St-Nicolas. Ils aideront de même le curé de ville dans l'accomplissement des fonctions pastorales. La susdite somme de 500 fr. sera attribuée au curé de St-Nicolas comme supplément pour l'entretien de son vicaire.

24. Pour les frais ordinaires du culte dans les églises de St-Maurice et de St-Jean, rien ne sera innové; en conséquence, comme le Chapitre continuera de donner ce qu'il a donné jusqu'ici pour l'église de St-Jean, de même l'Etat donnera ce qu'il a donné jusqu'ici pour l'église de Saint-Maurice, à savoir 4,000 fr. par an.

Quant à l'église de St-Pierre, on y pourvoira plus tard.

25. Puisque la chapellenie de Lorette est actuellement desservie par M. l'abbé Bourgknecht, régulièrement nommé, il sera maintenu dans ses fonctions avec la rétribution qu'il a eue jusqu'ici et on cherchera à remplacer les 600 fr. affectés aux fonds des rectorats par les revenus qui reviennent à la caisse.

26. Comme pour l'entretien des bâtiments et l'allocation à donner aux recteurs, on a assigné des fonds spéciaux, de même il y aura une commission ecclésiastique chargée de retirer toutes les rentes et de les distribuer selon leur destination.

Les membres de cette commission seront le curé de ville,

les trois chanoines-recteurs et un délégué de l'évêque. Ce délégué sera président *inter pares* et les convoquera. En attendant l'érection d'un rectorat dans le quartier supérieur de la ville, un membre du V. Chapitre remplacera dans cette commission le recteur de St-Pierre.

Outre la charge de retirer et de distribuer les revenus dont elle a l'administration, elle devra surveiller diligemment l'entretien des bâtiments, fixer chaque année les dépenses nécessaires, garder la caisse et y déposer les sommes destinées à entretenir ces bâtiments, ainsi que celles qui proviendraient de la vacance des rectorats et des vicariats. Toute résolution à prendre par ladite commission aura lieu à la majorité des suffrages, et ne sera exécutable qu'après l'avis et l'assentiment du Chapitre, qui aura le droit d'examiner les comptes chaque année.

Fait à Lucerne, le 1^{er} mars 1872.

J.-B. AGNOZZI,

Chargé d'affaires du Saint-Siège.

Article additionnel au décret de réorganisation de la paroisse de Fribourg.

ARTICLE UNIQUE. — Ensuite des vœux exprimés dans une pétition des familles habitant la paroisse de la banlieue placée du côté de Marly et de Bourguillon, vœux qui ont été reconnus bien fondés, nous décrétons que ce qui a été dit à l'article 4 du décret de réorganisation de la paroisse de Fribourg, du 1^{er} mars de cette année 1872, concernant la dite partie de la banlieue, en faveur et à la charge du recteur de St-Jean, soit entendu comme rapporté à l'article 6 dudit décret et à la charge du curé de St-Jean.

Fait à Lucerne, le 27 octobre 1872.

J.-B. AGNOZZI,

Chargé d'affaires du Saint-Siège.

Rectorat de St-Maurice.

Le premier agrandissement de la ville se fit du côté de l'Auge. Hartman de Kybourg concède, en 1253, aux habitants,

dont les maisons se trouvaient entre le Gotteron et la porte dite de l'Ange, soit de l'entrée du pont de Berne au Dürrenbühl ou chapelle de St-Béat et du pont de Berne (porte de l'Ange), au port de la Sarine (la Schmiedgasse, rue des forgerons), les mêmes droits et privilèges accordés aux habitants du bourg. Cette partie de la ville se trouvait placée dans la paroisse de Guin; ses habitants cependant, par la charte de fondation de la ville et sa confirmation par les Kybourg en 1249, pouvaient participer à l'élection du curé, du scholarque et du prêtre-marguillier (*matricularius*) de St-Nicolas (R. d., vol. I^{er}, pages 22 et 81).

Au sommet du Stalden se trouvait la porte du bourg, qui le fermait de ce côté.

Les rues du Stalden, d'Or, de la Samaritaine, de la Linda, place du Petit-St-Jean, etc., s'établirent insensiblement mais peu de temps après la construction du bourg.

Séparation de la rue des Forgerons. — Cette rue, de la porte de Berne au pont de ce nom et au rempart de Dürrenbühl ou du Gotteron fut séparée de la paroisse de Guin vers 1570. En 1561, il fut décidé que si ceux de Guin voulaient entreprendre une bâtisse paroissiale sans en prévenir les habitants de cette rue, ceux-ci ne seraient pas tenus d'y contribuer. Malgré cela, ils furent invités l'année suivante à faire un don volontaire de 15 livres pour la construction de l'église et à nommer à l'avenir un juré pour assister à la reddition des comptes de paroisse (Kuenlin).

Les Augustins. — Le couvent fut fondé par Pierre de Mettlen, Conrad de Burgistein, Nicolas et Jean de Seftigen vers 1224. Il compte au nombre de ses bienfaiteurs : les Praroman, les Duding, les Rich, les Reyff, les Techterman, les Felga, les Englisberg, etc.

Le couvent possédait le droit de collation de l'église de Guin, qui passa en 1508 au Chapitre de St-Nicolas, celle de Wünnenwyl et de Villars-sur-Glâne.

Plusieurs religieux illustrèrent cette maison; le P. Dreyer (Tornare), né à Fribourg en 1480, fit ses études à Paris, très estimé de Léon X. Il assista à la dispute religieuse de Baden et de Berne. Il mourut de la peste à Fribourg en 1543.

Il édita à Strasbourg, où il était revêtu des fonctions de prieur : *Paradoxa centum*, 1524.

P. Blaise Bourgknecht, prieur à Constance, † 1619.

P. François Kæmmerling ;

P. Florentin Minnod ;

P. Fulgence Cantin ;

P. Emmerich Stangenberger, célèbre prédicateur du XVIII^e siècle ; ses sermons furent imprimés à Fribourg en 1784.

Le couvent fut supprimé en 1848. Un seul religieux vit encore, le P. Antoine Zosso, aumônier à la Gauglera.

L'église est du XIII^e siècle, mais malheureusement l'unité de style fut enlevée par des réparations mal dirigées, celles de 1787 surtout (Voir *Etrennes frib.* 1808, Mémorial, Berchtold, hist. du cant. *Helvetia sacra*, Lang, etc.).

L'autel principal est un beau morceau de sculpture de la renaissance, exécuté par un frère Augustin ; à l'autel de Notre-Dame de Consolation, on voit les armes des Reyff.

La chaire est en bois sculpté. L'ostensoir en argent est divisé en deux parties : la supérieure est gothique du XVI^e siècle, le pied est de 1816. Une lampe en argent porte les initiales F. S. P. F. F. K. P. P. avec une armoirie, un cœur surmonté de trois étoiles. Deux croix sont intéressantes, l'une surtout, a tous les caractères du XV^e siècle, les 4 évangélistes, ou leurs symboles aux quatre extrémités ; 8 autels à colonnes se dressent dans cette église. La grille en bois sculpté porte la date de 1667. Un tableau, avec l'inscription : « S. Stasius miles Jerosoly », représente le martyr d'un chevalier de St-Jean de Jérusalem. Il provient de l'église du Petit-St-Jean ou de celle de la Planche.

Si cette église était rétablie dans son état primitif, si les belles fenêtres du chœur apparaissaient dans leur style du XIII^e siècle, elle serait un chef-d'œuvre d'architecture.

Confréries. — Plusieurs associations pieuses furent établies dans cette église. Une des plus anciennes fut celle de St-Udalric :

« En l'année 1472 a été instituée dans notre église la Confrérie
« de saint Udalric, évêque de l'Ordre des Augustins ; le prieur
« est le Père Johan Stein ; les fondateurs sont Wilhelm Reiff,

« qui a aussi fondé l'autel et le petit sépulcre des confrères, « Henri de Praroman, Wilhelm d'Englisberg, Ulman Techtermann, « Johan Zugelberg, Hugo Garmiswyl, Hentzanna Hænni, Hugo « Gurmels, tous du petit conseil, et douze autres citoyens. »

Voici l'origine de cette confrérie. La veille de la fête de saint Udalric, au milieu de la nuit, un horrible incendie éclata dans la rue des Forgerons, qui fut bientôt toute en feu, et la flamme allait d'un côté jusqu'au Gotteron et de l'autre jusqu'à la porte de Berne. L'incendie dura jusqu'au milieu du jour suivant. On porta alors sur le lieu du désastre le très Saint-Sacrement, en invoquant la protection de la Sainte-Vierge, de saint Udalric, et le feu tomba.

C'est pourquoi les citoyens de l'Auge décidèrent de célébrer chaque année cette fête avec éclat; en outre, ils instituèrent la confrérie, ainsi qu'un anniversaire sur le jour le plus rapproché de (ici un mot illisible). Au jour de la célébration de la fête, qui aura lieu d'une manière solennelle, on décida de lire à la messe les noms des confrères défunts, etc.

Ces précieux souvenirs de la protection divine sont bons à rappeler après quatre siècles écoulés (M. M. Techtermann).

La plus importante après celle de St-Udalric fut celle de Ste-Monique, ou du cordon de cette sainte.

Les offices et cérémonies religieuses s'accomplissaient dans cette église avec beaucoup de pompe et de piété. Les Pères prêchaient chaque dimanche dans leur église, visitaient les malades et prenaient part aux joies et aux douleurs des habitants de l'Auge.

Le jour de l'octave du Saint-Sacrement, une procession se déroulait dans les rues de cette partie de la ville; d'élégants reposoirs s'élevaient pour recevoir N.-S. Le canon tonnait et les accords de la musique militaire alternaient avec les chants de l'église. C'était un jour de fête pour le couvent et pour les habitants de l'Auge.

Chapelle de St-Béat. — Située au-delà du pont de Berne; elle fut construite à l'aide des contributions des habitants du voisinage en 1684; mais il existait antérieurement à cette date une

autre chapelle dédiée au même saint. Les comptes des trésoriers en font mention en 1599; l'Etat lui fit don d'un vitrail. Celle de 1684 fut donc une nouvelle construction et bénite le 10 août 1684, par le recteur de Notre-Dame, de Reynold, et l'Etat accorda 10 livres de poudre pour célébrer cette fête. M. Buman, bienfaiteur, donna, à cette occasion, un diner aux ecclésiastiques. Plusieurs familles firent des promesses de fondations de messes. La date 1732, au-dessus de la porte, indique une réparation. Rien de plus pittoresque que cette chapelle: elle domine l'entrée de la vallée du Gotteron, mais elle est aussi dominée par un rocher coupé à pic, au pied duquel tourbillonnent les ondes de la Sarine. La piété l'a élevée au-dessus du rempart qui ferme la vallée du Gotteron, afin que St-Béat protège la ville contre les assauts de l'ennemi. Un solitaire et pittoresque sentier va, du pied du rocher, rejoindre la route de Bourguillon en passant devant cette chapelle.

La chapelle possède une relique de son patron, que l'avoyer Tobie Gottrau a obtenu du chapitre de St-Léger, de Lucerne. La translation se fit solennellement de St-Nicolas à la chapelle.

Bibliographie: Kuenlin, Dict., p. 328. H. Ræmy, *Chronique frib.*, p. 280. *Revue cathol.* La vie et la mort de St-Béat, par P. Bovet, p. 53.

Oratoire ou chapelle Progin. — Cet oratoire, situé dans le troisième étage de la maison n° 81, en l'Auge, fut établi vers 1660, par Jean-Rodolphe Progin, lieutenant d'avoyer, et dédié à Notre-Dame de Lorette ou de l'Assomption.

Une supplique adressée à Mgr Strambin, par Béat-Jacob Progin et présentée le 16 décembre 1681, nous apprend que l'autorisation d'y célébrer la messe accordée pour 20 ans finissait le 19 décembre de l'année 1681. Progin en demanda la confirmation perpétuelle, vu qu'on y *accourrait non-seulement de tout le territoire de Fribourg, mais de toute la Suisse, de l'Italie, de la Savoie, de la Bourgogne*, etc. On y obtenait des grâces sans nombre et il s'y opérait des miracles inouis. Il y a peut-être un peu d'exagération dans ce récit: « Marie fait ouïr, dans cette chapelle, les sourds, parler les muets... elle rend

la santé aux malades... fait recevoir le baptême aux enfants morts-nés... elle fait parler des enfants dès le sein de leur mère et avant de naître, etc., » mais il est certain que cette chapelle fut dès son origine un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Le 27 juillet 1691, Innocent XII accorda une indulgence plénière aux fidèles qui visiteraient cet Oratoire depuis les premières vêpres, du 14 au coucher du soleil du 15 août.

On y célébrait souvent la messe et les habitants de l'Auge y assistait en grand nombre. Le soir la foule accourrait pour la récitation du chapelet. Des changements opérés dans la maison, vers 1870, arrêterent cet élan de piété; la messe n'est plus célébrée dans cet oratoire, qui favorisait la piété des habitants de l'Auge.

Les religieuses Annonciades.

Les religieuses Annonciades, dit aussi les Célestes, fondées à Pontarlier d'abord, à Noseroy ensuite, par Sœur Etienne Delizet, durent quitter leur monastère pendant la guerre de 30 ans et la conquête de la Franche-Comté. Dans le mois de mai 1636, elles prirent le chemin de la frontière suisse. Trois carrosses, deux litières et une douzaine de chariots servirent au transport des 40 religieuses et des bagages; à la suite de la petite troupe venaient les chapelains et le confesseur.

Elles arrivèrent à Jougne et se rendirent de là à Romont, où elles demeurèrent quelque temps. Logées trop à l'étroit et à grands frais, elles sollicitèrent du Conseil de Fribourg la permission d'habiter cette ville, ce qui leur fut gracieusement accordé. L'avoyer de Gottrau leur offrit sa maison, qui fut bientôt transformée en monastère, avec cellules pour les religieuses et salles communes pour les exercices. Le plus bel appartement fut destiné pour la chapelle, dans laquelle on déposa le St-Sacrement.

A la tête de la communauté était la mère prieure, Sœur Marie-Etienne Denizet, de Pontarlier, âme d'une grande sainteté et de beaucoup de mérites. Elle était la conseillère des dames de la Bourgogne réfugiées à Fribourg et de la haute société. Le peuple la vénérât et les malades lui demandaient qu'elle

leur imposa les mains. L'avoyer Reyff lui présenta une enfant malade et abandonnée des médecins. Elle l'a fait transporter au monastère et fit une neuvaine pour sa guérison. Elle fut rendue pleine de santé à sa famille.

La peste éclata dans le monastère des Célestes et 27 sœurs succombèrent; elles furent toutes enterrées dans le cimetière des PP. Augustins, le plus rapproché de leur couvent.

Voici quelques notices sur l'une ou l'autre des sœurs, données par M. Chamouton.

Sœur Marie-Augèle-Victoire (M^{lle} Antoine-Françoise-Guillaume de Bouclans), d'une famille riche et noble, douée de beaucoup de talents, d'une grande beauté; elle méprisa ce que le monde estime et se donna entièrement à J.-C.; professe du monastère de Nozeroy, elle arriva à Fribourg avec ses compagnes. « Sa seule présence inspirait la dévotion. » Elle était maîtresse des novices.

Sœur Marie-Etiennette Mathieu, d'une famille de cultivateurs des environs de Pontarlier; sa vocation était solide. Elle entra dans le couvent de Nozeroy en 1620, elle était très jeune. Elle mourut le 1^{er} avril 1639.

Sœur Marie-Marguerite Gabrielle, morte le 20 août 1640, à l'âge de 32 ans. « Le monde, dit l'auteur de la vie d'E. Delizet, la qualifiait de sainte et ne se trompait pas. » Les PP. Augustins, qui devaient avoir ce précieux trésor dans leur cimetière, craignirent qu'il ne leur fut enlevé; ils voulurent que les funérailles se fissent secrètement, à 5 h. du matin. Le bruit s'en étant répandu, le peuple encombra tellement les rues, que le cortège avait peine à se frayer un passage et à franchir la petite distance qui séparait les Annonciades du couvent des PP. Augustins. Les plus nobles dames de la ville avaient sollicité l'honneur de porter le cercueil; n'ayant pu l'obtenir, elles l'accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure.

Pendant la marche du convoi, une femme paralytique s'avance péniblement à travers la foule, s'approche du cercueil, le touche avec une foi vive, puis se retire, jetant loin d'elle le bâton sur lequel elle avait l'habitude de s'appuyer; elle était guérie et la foule, émue, s'écria: miracle! miracle!

Fribourg s'inquiéta vite du grand nombre de décès des annonciades, car la communauté perdit en quelques années 27 de ses membres.

Le calme et la paix se rétablirent à Nozeroy; Sœur Marie-Etiennette y envoya cinq de ses filles en 1644 pour préparer la rentrée de la communauté. Les annonciades quittèrent Fribourg les premiers jours d'octobre 1647 au nombre de 8 religieuses et 5 novices. Une seule fribourgeoise était entrée dans l'ordre, sœur Madeleine Werly. Sa vocation tient du prodige; elle était au milieu d'une fête donnée à l'occasion d'un baptême, cédant aux charmes d'une musique entraînant, lorsque la voix de Dieu se fit entendre au fond de son cœur: « Qu'est-ce que les joies du Paradis? L'œil de l'homme n'a jamais vu... ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. » Elle abandonna le monde et mourut à Nozeroy, religieuse annonciade.

Voici le portrait qu'en trace l'abbé Chamouton: quelle âme gracieuse que cette enfant de Fribourg. Grâce extérieures, talents de l'esprit, qualité du cœur, elle avait tout ce qui plait au monde; aussi elle faisait les délices de son père, qui se consolait par sa présence de la mort d'une épouse chérie. En même temps, simple, candide, ouverte aux influences de la grâce. »

Un nombreux cortège accompagna les sœurs jusqu'aux portes de la ville et même jusqu'à Estavayer. Dans le cortège, on remarquait M. Werly, père de Sœur Madeleine, le visage inondé de larmes.

Les annonciades passèrent d'Estavayer par Yverdon et Pontarlier pour rentrer à Nozeroy.

Rectorat de St-Jean.

M. Meyer nous a donné l'histoire de la commanderie et de la paroisse de St-Jean (Arch. de la soc. d'hist., vol. 1, p. 40). Depuis lors la paroisse a subi une transformation totale par l'établissement d'un recteur, membre du Chapitre de St-Nicolas.

Rappelons quelques faits pour l'intelligence de l'histoire de cette paroisse.

Les chevaliers de Malte s'établirent en l'Auge, au Petit-Saint-Jean, au commencement du XIII^e siècle.

Petit-St-Jean. — Sous ce titre, on entend ordinairement la chapelle de ce nom construite en l'Auge ; à côté, existait sans aucun doute l'habitation des chevaliers. Le Petit-Saint-Jean fut fondé, dit M. Meyer, par Rodolphe de Hackenberg, vers 1228. Le 8 décembre 1248, le maître Henri Faber, de Rusingen, et son beau-frère Burcard, donnèrent à l'hôpital de St-Jean, en l'Auge, des biens situés à Wangen (Berne, *Urk-Zeerleder*, vol. 1). Ce titre d'hôpital ne doit probablement pas s'entendre dans le sens d'un refuge pour les malades.

La petite église de St-Jean fut cédée à l'abbaye des Tanneurs, par les hospitaliers de St-Jean, par acte du 11 novembre 1521 ; cette remise et cette cession fut confirmée par l'avoyer, le Petit et Grand Conseil, et le frère Jean de Hartenstein, grand bailli de l'Ordre, agissant au nom du Chapitre, convoqué à Spire le 25 juin 1522. Ces deux autorités confirmèrent cette cession du Petit-St-Jean avec tous ses privilèges, libertés, indulgences accordées, au dit Ordre, aux conditions suivantes :

1. L'abbaye des Tanneurs conservera cette église dans un état décent et fournira des ornements convenables.

2. Si un ou plusieurs prêtres étaient placés dans cette église, leur nomination sera confirmée par le Commandeur, qui pourra aussi les déposer.

3. Ces prêtres assisteront au service divin et y prêteront leur secours, dans l'église de St-Jean, sur la Planche, la veille et le jour du patron. Le dîner sera leur seule rétribution.

4. Les dons faits à l'église ne seront pas détournés de leur destination.

5. Le produit du tronc sera partagé entre le commandeur et l'abbaye.

Fait à Spire le 25 juin 1522.

Il paraît que la corporation des tanneurs plaça effectivement un chapelain dans sa nouvelle chapelle. En 1537, l'abbaye avait saisi la dime de la chapelle de St-Jean, à Morlens, malgré l'opposition de D. Perrin, chanoine de Lausanne ; mais cet arrêt fut

annulé, parce que l'abbaye avait agi sans la procuration de M. Häffly, recteur du Petit-Saint-Jean.

Dans le XVII^e siècle, l'église du Petit-St-Jean fut cédée aux PP. Augustins.

De 1688 à 1692, les PP. Augustins eurent un long procès avec le curé de Fribourg, à cause de la fondation d'un M. Fragnière; il avait fondé une messe que le curé devait faire célébrer chaque Jeudi-Saint dans la chapelle du Petit-St-Jean. Le couvent, comme propriétaire, s'y opposait et considérait cette fondation comme une lésion de son droit. Le nonce du pape intervint et permit enfin la fondation.

Les Augustins n'entretenaient plus le Petit-Saint-Jean d'une manière convenable, il menaçait ruine; il fut démoli vers 1840.

Eglise de St-Jean sur la Planche. — La ville accorda en 1259 un emplacement sur la Planche, aux hospitaliers de St-Jean, établis en l'Auge, pour y construire un couvent, un hospice, une église et un cimetière.

L'église, ainsi que la commanderie, fut bientôt richement dotée; mais elle resta membre de la paroisse de Tavel jusqu'en 1511.

La confrérie de St-Jean y fut établie dès l'origine de l'église; le but était l'accroissement de l'ordre en procurant des secours à ses différents membres et à ses hospices.

Frère Wilhelm Velgen, qui fut commandeur de 1400 à 1423 y avait fondé une chapelle en l'honneur de St-Martin (*fundati in ecclesia seu clauastro*). En 1427, la dime de Selgiswyl vendue par Pierre Rich à Henslin Velgen, lui devait une rente de cinq florins d'or.

Le testament de Loysa, veuve de Petermann de Praroman, du 1^{er} février 1461 (Arch. cant., not. 32), fait supposer que l'église fut rebâtie ou réparée vers cette date; elle légua 40 liv. pour sa reconstruction.

La Planche-Supérieure et la Planche-Inférieure étaient situées dans la paroisse de Tavel, séparée de celle de St-Nicolas par la Sarine. Cette situation devait nécessairement amener de fréquents conflits entre les prêtres de St-Jean, le curé de Tavel et les habitants de la Planche.

En 1449, à la suite de huit plaintes du curé de Tavel, D. Pierre de Vaulongin, contre le commandeur et ses prêtres, des arbitres prononcèrent par ordre de D. Etienne Garnerii, vicaire général de Georges de Saluces :

1° Que la moitié des cierges donnés dans l'église de St-Jean aux enterrements de paroissiens de Tavel, seraient partagés entre le commandeur et le curé.

2° Que les offrandes en argent déposées sur l'autel, dans les mêmes occasions, appartiendraient au curé, mais celles en pain au commandeur.

3° Le curé avait droit à 4 deniers pour les enterrements des enfants à St-Jean et aux offrandes à l'occasion des noces, etc. (Arch. de St-Nicolas, rép.).

En 1488, le Conseil décréta que le curé de Tavel payerait annuellement un florin au prêtre de St-Jean, et en 1491, que les habitants de la Planche feraient le traitement du sacristain de la commanderie.

L'église de St-Jean érigée en paroissiale. — Le clergé de St-Nicolas désirait depuis longtemps, dit M. Meyer, posséder la cure de Tavel, qui avait été cédée par Jean Felga au commandeur et que Felga avait lui-même acheté pour 500 liv. de Jean de Hackenberg. Il finit par l'occuper en 1508 ; le commandeur Pierre d'Englisberg protesta. Il s'ensuivit un flot de procès, de mémoires et d'excommunications, mais l'Etat appuyait le clergé de St-Nicolas et il confirma cette incorporation. Englisberg consentit à une transaction, par laquelle il cédait la cure de Tavel au clergé, mais l'église de St-Jean fut élevée au titre d'église paroissiale et séparée de Tavel. Les limites de la nouvelle paroisse détachée de Tavel étaient, à l'occident, la Sarine, à l'orient et au midi les murs de la ville de la porte de Bourguillon à la Sarine. M. Meyer donne les principaux points de ce traité, p. 51. Le commandeur retirait les legs et la dotation de l'église; la nouvelle paroisse ne jouissait donc pas de tous les avantages d'une paroisse libre et indépendante. L'espace entre l'érection de la paroisse et la mort du commandeur, en 1545, fut une époque cependant très-prospère et de gloire pour la nouvelle paroisse. Les dons affluèrent. Le boulanger Hermann avait

déjà, en 1505, fondé une messe quotidienne ; le boulanger Soiffer donna sa dime près de Marly ; Benoît von Arx, donna, en 1518, 100 liv. pour une messe hebdomadaire. Jean Freis, son moulin de Mühlthal, en 1525. Adelaïde, veuve d'Ulli Techtermann, fonda en 1527 l'office du vendredi. Annely Meyer, donna une maison, un jardin et un mas de terre sur la Planche, en 1553.

D'un autre côté arrivaient aussi des dons pour la réparation des bâtiments ; l'avoyer Velga légua 10 liv. en 1503. Le commandeur fut exempté, en 1515, de payer le droit d'entrée de huit chars de vin, en considération des frais qu'il avait faits pour l'église et, en 1522, l'Etat lui donna les pierres nécessaires pour construire une nouvelle sacristie.

Après sa séparation de Tavel, l'église de St-Jean, dit M. Meyer, fut assez riche pour entretenir deux prêtres à son service, outre le commandeur. Le premier curé-commandeur exécuta religieusement le concordat fait avec la commune et les conditions attachées aux différents legs ; il solda et entretint à sa table deux prêtres à cet effet.

L'époque de la décadence commence à la mort du commandeur d'Englisberg, en 1545 ; les revenus pendant la vacance de la place de commandeur allaient au fisc de l'Ordre. Plusieurs commandeurs, comme Oliverius, Fallio, ne séjournèrent pas à Fribourg. Les revenus de l'église et de la commanderie, retirés par des percepteurs, ne servaient plus à l'entretien du vicaire et du primate de St-Jean ; les sacrements n'étaient que rarement administrés dans l'église de St-Jean, et les malades mouraient sans recevoir les secours spirituels de leur curé. La commune de la Planche et le Conseil réclamèrent plusieurs fois, mais inutilement. Les commandeurs, appuyés sur les privilèges de leur Ordre, refusèrent de se soumettre aux obligations que leur imposait l'acte d'érection de la paroisse. L'excès du mal amena un nouveau concordat. Les limites de la paroisse furent de nouveau déterminées ; chaque partie prit l'engagement de faire déclarer par l'autorité apostolique le titre d'église paroissiale (*ut autoritate sedis apostolicæ erigatur in ecclesiam curatam, quæ habeat pro suis limitibus eam urbis partem, qua inter duos pontes jacet usque ad portam Monticuli*).

Afin de soulager le commandeur dans les dépenses de la paroisse, celle-ci offrit une rente de 70 écus bons ou un capital de 1,400 écus pour l'établissement et l'entretien d'un vicaire, qui jouirait d'un revenu de 10 écus pour la célébration de treize anniversaires. Le vicaire-curé devait habiter la commanderie et jouir des oblations en pain, argent, etc., et percevoir un florin par enterrement.

Les obligations du vicaire-curé consistaient dans l'administration des sacrements, le baptême excepté; la célébration de la messe fondée en 1511, assister à la procession du Saint-Sacrement le dimanche après la fête-Dieu. Il devait connaître les deux langues en usage. Le commandeur avait l'obligation de célébrer la messe fondée par Henri Hermann et pourvoir à l'entretien du chœur de l'église; la nef était à la charge de la commune. Les PP. Jésuites avaient pris l'engagement de faire les catéchismes et les PP. Capucins prirent, en 1766, celui de prêcher à St-Jean.

Le concordat fut fait en 1664, confirmé par l'Ordre de Malte, le nonce apostolique et l'Etat de Fribourg.

Par ce concordat, la cure perdit plusieurs legs, entre autres celui de sept poses de vigne. Le curé en échange jouit de tous les privilèges et franchises de l'Ordre de Malte.

Les registres de décès et de mariage dans la paroisse de St-Jean datent de l'année du concordat de 1664; les publications des bans de mariage se faisaient aussi à St-Nicolas, ainsi que l'administration du baptême. On ignore la raison de cette exception.

Des temps meilleurs et prospères vont bientôt s'élever; la commanderie sera régie par trois illustrations fribourgeoises et une vie nouvelle sera donnée à la paroisse de St-Jean.

Jean Duding, de Riaz, fut revêtu de la dignité de commandeur de la maison de Fribourg en 1682; il répara les bâtiments de la commanderie et de la sacristie, la meubla et l'approvisionna d'ornements.

Son frère Jacques, évêque de Lausanne, vint fixer sa résidence à la commanderie en 1707. Il répandit autour de lui de nombreux bienfaits, donna l'exemple de solides vertus et fut la providence des pauvres. Il mourut le 20 novembre 1716.

Son neveu Claude-Antoine Duding, lui succéda sur le siège

épiscopal en 1716. M. Meyer l'appelle le bienfaiteur de la Planche et le restaurateur des droits épiscopaux. Il acheta une maison pour le curé qui, précédemment, habitait la commanderie, dota l'église d'un petit orgue, lui légua le beau tableau de Tissoni Calvari et donna aux ornements et au service de l'église un éclat qui ferait honneur à une église épiscopale. Il mourut en 1745. Son neveu, Jacques Duding, lui succéda dans la commanderie. Il mourut en 1766, enlevé trop tôt à l'église et aux pauvres.

L'histoire de la paroisse ne présente aucun fait digne d'être relaté de 1766 à 1828. Les biens de la commanderie furent incamerés en 1825, et après la mort du dernier commandeur, arrivée en 1828, ils furent donnés au Chapitre de St-Nicolas pour l'entretien des bâtiments dont il est chargé. La paroisse de la Planche éprouva par là une perte considérable et fut privée des fondations faites en faveur de l'église et des pauvres. La maison du commandeur fut convertie dès 1820 en pénitencier pour les condamnés par le tribunal correctionnel.

Cette cession, purement civile, fut cependant ratifiée plus tard par le St-Siège.

L'église de St-Jean ne présente plus aujourd'hui le caractère primitif. Le chœur fut transformé à une époque inconnue, et insensiblement, il fut totalement modernisé.

La nef est relativement moderne, mais il est impossible de déterminer l'époque de sa construction. Elle est antérieure à 1609 ainsi que la chapelle à côté, que le plan de Fribourg de la même année nous représente avec un élégant clocher. Les armes des Wild et des Chollet, peintes sur l'autel, sont un ouvrage moderne.

Le transept est un reste précieux de l'édifice primitif, mais il est difficile aujourd'hui de résoudre la difficulté si l'édifice se terminait par cette travée, ou si une seconde y fut ajoutée. Dans la voute gothique à droite, on observe les armes de Fribourg découpées dans la pierre. C'est certainement un des premiers monuments héraldiques de la République. Le sommet de la flèche de l'église est en partie couvert en cuivre, le bas est en tuiles vernissées, provenant du château de Montsalvens.

Les quatre petites cloches sont du XVII^e siècle.

Le 1^{er} novembre 1870, l'église de St-Jean fut érigée en rectorat avec juridiction sur la Planche et la Neuveville. Elle eut pour premier recteur M. le chanoine Henri-Joseph Ems (1871-1879), puis M. Paul-Félix Perriard, actuellement curé de ville, et depuis 1880 M. Jean Bornet, fils de M. le professeur Bornet, décédé il y a quelques années à la Chaux-de-Fonds.

1885. — L'église de St-Jean était décidément trop petite pour les fidèles des quartiers populeux dont elle dessert les intérêts spirituels. Il fallait donc ou la démolir complètement et la remplacer par une église nouvelle, ou l'agrandir en la restaurant. C'est à ce dernier parti qu'on s'est arrêté, pour des raisons économiques faciles à comprendre. Les plans d'agrandissement et de restauration ont été confiés à l'éminent architecte, M. Ad. Fraisse, qui s'est acquitté de sa tâche d'une manière tout à fait consciencieuse et distinguée.

Grâce à lui, l'ouvrage a marché avec rapidité; une charmante façade lui donne un aspect plus élevé qu'auparavant; cette façade elle-même est rehaussée par trois fenêtres et deux niches avec leurs statues. En prolongeant cette église on a gagné deux cents places de plus et certains autres avantages très précieux. Le plafond, exhaussé en forme de voute sur toute la longueur de l'édifice, donne un meilleur aspect à la nef. Les trois admirables voutes gothiques qui séparent le chœur de la nef sont conservées, reliques du XIII^e siècle, monument de l'art gothique, souvenirs de la chevalerie de Malte (Com. de M. Ræmy).

C'est donc une vraie restauration religieuse et patriotique que l'on a faite. En suivant d'autres plans, l'architecte aurait encouru le reproche de vandalisme, devant l'Art, l'Histoire et la Patrie. Du reste, il a été conseillé et dirigé dans cette voie par des archéologues indigènes et suisses et par son amour des vieilles choses et des vieux souvenirs.

Ajoutons encore que les travaux de reconstruction ont dépassé la somme de 45,000 fr. Le conseil communal accorda un subside de 4,500 fr. Une partie des frais a été couverte par des subventions officielles et privées. Les travaux commencés en 1885, furent terminés en 1887, par le maître maçon J. Thalmann, entrepreneur, de Fribourg.

Objets d'art. — Une tombe avec la date de 1224 était placée en dehors de l'église du côté occidental. On suppose que les deux têtes et les ossements qu'elle renfermait, furent apportés du Petit St-Jean et que c'était la tombe des fondateurs ou des premiers chevaliers de l'ordre à Fribourg. Cette tombe fut ouverte en 1886 et les ossements placés dans une niche, sous l'escalier de la chaire.

A côté de l'autel, on voit le buste du commandeur d'Englisberg. A la sacristie, on voit son calice avec un émail et la date 1514 aux armes des Englisberg. La monstrance porte les mêmes armes et elle est de la même époque. Sous prétexte de la restaurer, on l'a malheureusement dépouillée de son élégance en y ajoutant une guirlande de cuivre d'un mauvais goût ; cet ouvrage est probablement de 1806, date d'une réparation.

A droite du maître-autel se trouve la tombe et le buste en marbre de Mgr C.-A. Duding.

Sur le cimetière est placé un magnifique christ en molasse.

Plusieurs tableaux des célébrités de l'ordre de Malte décoraient la sacristie ; ils sont aujourd'hui dans le musée cantonal. Mais l'église de St-Jean a conservé le célèbre tableau de Tissoni Calvari, donné à l'église par l'un des Duding. On a placé dans l'église de St-Maurice un tableau qui doit provenir de celle de St-Jean. C'est le martyre d'un membre de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Episode. — 1446. Les préludes de la guerre entre les Bernois et les Fribourgeois se manifestèrent devant l'église de St-Jean, le jour de la fête de Ste-Croix, en 1446. Des jeunes gens de Guminen et du Gessenay attaquèrent quelques bourgeois devant cette église. Le bourreau de Berne fut tué dans la bagarre et sept à huit personnes de Berne et du Gessenay furent blessées à mort (Arch. cant., not., n° 90). Ce fait n'était pas connu des historiens et nous explique l'acharnement et la cruauté des combattants des deux républiques.

Chapelains de St-Jean.

1450. D. **Jean Bonvisin**, chapelain.

1455. D. **Thomas Neuburger**, chapelain.

1466. D. **Thomas**, recteur. C'est le même que le précédent.

D. Pierre Paris, religieux de Fontaine-André, reçut 15 sols de lui, pour le prieuré de Ste-Catherine de Morat (Gruyère, not.).

1505. Fondation d'une messe matinale quotidienne.

1500. D. **Hans Wirt**, chapelain.

1515—1517. D. **Hans Ort**, de l'ordre de St-Benoît, chapelain (not. n° 131).

1532. D. **François de Fonte**, profès de l'ordre du Mont-Carmel, s'engage au près du commandeur d'Englisberg à célébrer tous les jours, pendant un an, la messe matinale à l'autel des Trois-Rois, pour la somme de 52 flor. d'or (Font., comptes 20).

1537. D. **Pierre Sapin** déclare avoir reçu de l'administrateur de la commanderie 80 florins pour le service annuel de primissaire de cette église (Aff. de la commanderie 284).

1548—1569. D. **Jacques Gross**, chapelain (1550 Bruder Jakob Gross, ministrant zu S. Johann). Il se disait du couvent de Ste-Catherine du Jorat, où il était probablement aumônier au moment de la réforme. Il habitait déjà Fribourg en 1543; frère Jacques Gross était religieux à Lausanne avant la réformation. Il fut du nombre des prêtres et religieux fidèles à leur vocation et à l'Eglise. Je n'ai pu découvrir à quel ordre il appartenait, les extraits des manaux du conseil de Lausanne, publiés par M. Chavannes, ne le citent pas. Il était fils de Pierre Gross et il avait une sœur Bernarde, épouse de Michel Girod, de Lutry. Après la mort du frère Jacques, arrivée en 1569, elle réclama le 2 septembre ses biens et son héritage. Frère Jacques demeurait sur la Planche « serviteur et chappellain de M. le commandeur. »

1556. D. **Saiget**, d'Orbe, nommé chapelain de la chapelle de St-Jean.

Après la mort de D. Nicolas Jordan, arrivée le 14 août 1550; D. Claude Saiget fut nommé chapelain de l'autel de St-Jacques

à Orbe. En 1552, il fut délégué auprès de MM. de Fribourg pour leur faire connaître le travail du parti réformé et leurs efforts pour obtenir *le plus* à Orbe. Malgré les promesses de MM. de Fribourg, *le plus* se fit le 29 juillet 1553; le parti protestant eut une majorité de 18 voix. D. Saiget quitta Orbe vers la fin de l'année du *plus*, ou l'année suivante, il se retira à Fribourg où il obtint ce minime bénéfice de chapelain de St-Jean.

1565. D. **Nicolas Gribolet**

1576. D. **Georges Butzlin**, amodiateur; il était catéchiste à St-Nicolas. Il mourut dans le mois de février 1579 (Voir St-Nicolas).

1579. D. **Jean Blanchard**, chapelain-primissaire. En 1604, Jean Blanchard, prêtre, chevalier de St-Jean, de retour de l'île de Malte demande l'investiture de la maison de St-Jean à teneur des bulles et provisions obtenues du Grand-Maitre de l'ordre; mais sur l'opposition du maitre et possesseur de St-Jean, l'affaire fut remise au Grand-Prieur d'Allemagne.

1585. D. **Claude Chenex**, du clergé de Romont, ayant été requis pour aller administrer le saint service en l'église de St-Jean, à Fribourg, demande au conseil de pouvoir reprendre sa place.

1590. D. **Antoine Caille** (Caille) (Arch. cant. not. 3356).

1624. D. **Jean Gobet**, de l'ordre de Malte.

1624. D. **Louis Gendre**, coadjuteur.

1632. D. **Antoine Frésin**, chap. (Voir Marly).

1643—1647. D. **François Magnin**, chapelain.

1649. D. **Jean Musy**, chapelain.

1653. D. **François Remy**, de Corbières.

1680. D. **Jean Huber**, chapelain.

1749—1782. D. **Pierre-Joseph Bardy**, nommé curé en 1782.

1778—1802. D. **Jean Muntzthaler**, chapelain.

1806. D. **Fluger**, chapelain.

1806. Suppression du bénéfice.

Curés de St-Jean depuis 1511.*Les Commandeurs-curés.*

1511—1545. D. **Pierre d'Englisberg**, curé.

1545—1573. D. **Benoît Tuller**.

1578—1584. D. **Michel Oliverius**; il vivait à l'étranger et fut représenté par **Georges Butzlin**, mais les offices furent négligés et les sacrements n'étaient plus administrés à St-Jean.

Les commandeurs **Geribo**, **Fallius**, **Francey** et **Gobet** abandonnèrent en partie Fribourg et la paroisse de la Planche.

1578. 29 janvier. — 1579. D. **Georges Butzlin** (Voir Chanoine de St-Nic.).

1615. **Bonaventure Franceis**.

1659—1699. D. **Jacques Fracheboud**; il mourut en 1699.

1664. *Nouveau concordat.*

1699—1733. D. **Joseph-Jacques Grez**, alias Grée, de Treyvaux. Il mourut le 40 juin 1733; il fut pendant quelques années secrétaire de Mgr **Jacques Duding**.

1733—1741. D. **Jacques-Joseph Mehr**; il mourut le 40 avril 1741.

1741—1749. D. **Tobie Piller**; à la fin de l'année 1749, il entra dans l'ordre des capucins à l'âge de 45 ans, après 21 ans de prêtrise; il mourut à Bulle en 1763.

1749—1754. D. **Joseph-Michel Jerly**; il mourut le 2 juin 1754.

1754—1755. D. **Jean-Joseph Spicher**.

1755—1782. D. **Jean-Jacques Stern**, né en 1730. Il mourut le 24 mai 1803.

1782—1784. D. **Pierre-Joseph Bardy** (Voir Chapelains), curé.

1784—1788. D. **Joseph Gresset**.

1802. D. **Jean Muntzthaler**; il fut chapelain en 1778.

1804—1806. D. **Jean-Théobald Hartmann**, desservant jusqu'au moment de sa nomination de professeur au collège.

1806—1811. D. **Augustin Cugnet**, de Fribourg. Il mourut le 42 avril 1811.

1811—1832. D. **Jean-Théobald Hartmann**; élu le 3 juin 1811, il était encore professeur au collège. Il mourut le 10 février 1832.

1832. D. **Meinrad Meyer**, de Kirchdorf (Argovie) ; élu par le Conseil d'Etat le 28 septembre 1832 ; il érigea en 1838, une école pour les détenus, le patronage des détenus libérés en 1842. Depuis le 1^{er} janvier 1843 au 1^{er} septembre 1845, le comité recueillit 846 fr., dont 326 furent dépensés en pensions, subsides, etc. En 1844, il fonda, avec le D^r Berchtold, la société de secours.

En 1836, il fit un autel neuf dans la chapelle de Ste-Anne et en 1842 le mur qui entoure le cimetière.

Il fut un des membres fondateurs de la société d'histoire du canton du 1^{er} novembre 1840, bibliothécaire cantonal de 1848 à 1878. Il a publié de nombreuses notices historiques dans les arch. de la soc. d'hist., catalogue de la bibl. cant. avec notice sur les différentes bibliothèques des convents. Il légua 48,000 francs à des œuvres pies ou d'utilité publique, dont une partie resta dans le canton de Fribourg.

M. Meyer mourut le 1^{er} novembre 1870 (Voir *Revue cathol.* 1869-1871 ; *Nouvelles étrennes frib.*, 1872, etc.).

1871—1879. D. **Henri-Joseph Ems**, de Fribourg, chanoine ; mort le 15 juin 1879, à l'âge de 37 ans. Il fut le premier chanoine-recteur après la réorganisation de la paroisse de Fribourg en 1872.

1879-1880. D. **Paul-Félix Perriard**, actuellement curé de Saint-Nicolas (Voir vol. 4^{me}, p. 364).

1880. D. **Jean-Vincent Bornet**, de Fribourg et La-Tour-de-Trême, chanoine et curé depuis le 15 d'avril 1880 (Voir vol. 2^{me}, page 305). M. Bornet, fils du littérateur et professeur distingué Louis Bornet, mort à la Chaux-de-Fonds, a déployé beaucoup de zèle et d'activité pour réparer l'église de St-Jean, l'a doté d'un orgue et d'ornements dignes de la majesté divine.

Chapelle de Ste-Anne. — La chapelle de Ste-Anne est située près de l'église de St-Jean, elle fut bâtie au XV^e siècle ; il en est fait mention dans le traité de 1544, Hist. de la Com., p. 54, art. 3. Chaque commandeur pourvoira à ses frais à l'éclairage des autels . . . et de celui de l'ossuaire (aujourd'hui Ste-Anne) et les entretiendra convenablement. La commune se charge d'entretenir la nef de l'église, la nouvelle chapelle, etc.

Par acte du 2 juin 1537 et sous la surveillance des quatre jurés de la paroisse, le commandeur Pierre d'Englisberg fonda une lampe dans cette chapelle et livra à la commanderie le capital de 120 livres pour assurer la conservation de sa fondation. La rente devait servir à entretenir cette lampe perpétuellement allumée, à fournir les cierges pour la messe fondée par Hentzmann zum Häfen et enfin à payer annuellement 20 sols aux quatre jurés pour prendre soin de la fondation. En cas de négligence de la part des commandeurs, la commune pouvait leur réclamer 140 livres (Arch. cant., aff. de la com.). C'est tout ce qu'on trouve sur cette chapelle.

La porte d'entrée est à plein ceintre, mais les fenêtres ont conservé leur caractère du XV^e siècle.

Des sculptures ornaient cette chapelle, elles ont été transportées au musée cantonal.

Près de la chapelle, sur l'ancien cimetière de St-Jean, s'élève un magnifique crucifix en pierre, monument du XV^e siècle.

Chapelle de St-Josse (Jodocus, Jost). — Cette petite chapelle bâtie près du couvent de Montorge existe depuis plusieurs siècles ; il en est fait mention dans un document du 10 février 1435 : « *prope capellam S. Jodoci supra Montorio* » et dans un autre en 1481. Elle fut, paraît-il, construite par la ville ou son conseil. En 1519, l'Etat fait une dépense de 32 sols, 6 deniers, pour la recouvrir.

En 1563, l'Etat y fait de nombreuses réparations ; il donna 12 livres pour la blanchir et la peindre, 15 livres pour le tableau et le cadre. Le sculpteur Tietschi y fit à cette date divers ouvrages. La même année on y plaça une grille en fer, provenant d'Orbe, et l'Etat fit une dépense de 66 livres pour la placer et y adapter une serrure.

Cette chapelle fut donnée avec ses minimales rentes au couvent de Montorge ; cette cession eut lieu le 6 mars 1686 ; mais le couvent l'aurait déjà rebâtie en 1684. Depuis cette date, le couvent fut toujours chargé de son entretien. Les religieuses y font quelquefois célébrer la messe, qu'elles suivent depuis le chœur de leur église (Arch. cant., compt. des trés. Man. et chron. de M. Ræmy).

Chapelle de Lorette.

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous côtés au soleil exposé

On dirait que la Fontaine a voulu nous dépeindre la rampe qui va du pont de St-Jean à la porte de Bourguillon ; mais le voyageur arrivé sur la terrasse qui entoure la chapelle est bien dédommagé de ses fatigues par le magnifique panorama qui s'offre à lui.

Le Jura présente ses lignes ondulées, et le Moléson sa masse imposante ; Fribourg ses rues et ses édifices étagés ; la Sarine ses rives tortueuses, mais pleines de poésie et de pittoresque.

Le P. Guillaume Gempenberg, jésuite et prédicateur de St-Nicolas, relata dans un sermon la vision d'un religieux de la Franche-Comté, sur les avantages spirituels qu'apporterait la construction d'une chapelle dédiée à la Ste-Vierge. La Suisse était divisée par des questions religieuses et les relations extérieures, et l'avenir paraissaient sombres. Le P. Gempenberg insista dans de nouveaux sermons sur cette bâtisse. L'Etat décréta donc cette construction le 1^{er} avril 1647 et les travaux commencèrent immédiatement. Elle fut bâtie sur le modèle de la *casa sancta* de Lorette, sur le pittoresque rocher de la porte de Bourguillon et prit dès lors le nom de « chapelle de Lorette ». Elle fut consacrée le 11 octobre 1648 par Mgr de Watteville, avec une grande solennité (Voir Dict. de Kuenlin, vol. 4, p. 368 et *Chron. frib.*, de M. Remy, p. 282). La chapelle fut construite en style de la renaissance avec un élégant frontispice et ornée de statues de grandeur naturelle, placées entre les pilastres des murs extérieurs. Ces statues furent placées en 1650, dons des principales familles de la ville, dont on voit les noms au bas de chaque niche. La chapelle fut restaurée par le peintre Locher et le sculpteur Muller en 1784 et en 1786, on répara quelques statues qui étaient tombées. En construisant la chapelle supérieure, on en établit une seconde, taillée en partie dans le roc, sous la première.

Pierre Bulliard et sa femme Ursule Sorg donnèrent, par acte

du 9 juillet 1649, la somme de 2,400 (6,960 fr.) pour l'établissement d'un chapelain, qui y célébrerait chaque jour la messe. Henri Reyff fit aussi un don pour entretenir perpétuellement une lampe allumée; chaque soir, elle est hissée au sommet du clocher et, semblable à un phare, elle brille pendant la nuit pour diriger les cœurs vers la mère de Dieu et des hommes.

L'anniversaire de la dédicace se célébra avec une grande pompe pendant deux siècles; comme le jour de la consécration, la procession partait de St-Nicolas accompagnée de la garde urbaine et d'une foule empressée et pieuse. La troupe répondait aux litanies de la Ste-Vierge depuis le pré à côté de la porte de Bourguillon. Les carabiniers répondaient depuis les Grand'-Places aux décharges des boîtes et des mousquets des gardes et la musique jetaient à tous les échos ses accords mélodieux. C'était une fête un peu bruyante, mais religieuse et chère à la population; ce jour s'appelait le *Dimanche de Lorette*, il faisait battre tous les cœurs à l'unisson. Depuis près de 40 ans, la dédicace attire encore une pieuse foule pour entendre le sermon, qui se fait quelquefois devant la chapelle, et assister au chant des litanies, mais la procession ne parcourt plus les rues de la Grand'-Fontaine, de la Neuveville et de la Planche, la musique reste silencieuse et les décharges de l'artillerie ne font plus retentir les échos des environs.

Les statues sont en partie dégradées, les corniches et cariatides tombent rongées par le temps et les intempéries des saisons. Puisse l'argent donné pour la poudre qu'on brûle si fréquemment sur cette hauteur et si inutilement, être employé à la réparation de la chapelle.

Les nombreux *ex-voto* rappellent des faveurs signalées obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Lorette et espérons que la piété conservera ce que la foi de nos ancêtres a créé (Arch. cant., man. Rathserbk, 29, p. 115. Geist. sach., n° 428. Hist. du cant. de B., vol. 3, p. 153, Ræmy, Chr. Kuenlin, dict. *Nouveaux souvenirs de Fribourg*, p. 100, arch. soc. d'hist., vol. 4, p. 122).

Le chevalier Pierre d'Englisberg, qui avait longtemps habité l'île de Rhodes, avait fait planter le long du chemin qui va de l'église de St-Jean à Bourguillon, sept poteaux et trois

croix en mémoire de la passion de N.-S. et à la même distance les uns des autres, comme ils furent établis à Rhodes. En 1516 le marchand Romanet Bouffin, de Romans en Dauphiné, voulant établir la même dévotion dans son pays, en demanda une description exacte et authentique à l'Etat de Fribourg (Man.).

Sur le calice de la chapelle on lit l'inscription : Georges-Nicolas de Diesbach, de Belleruche.

Les chapelains.

Ils étaient nommés par l'Etat, qui s'était réservé le droit de collation lors de la construction de la chapelle. Le dernier chapelain fut M. Bourgknecht ; le bénéfice fut réuni à celui de St-Jean quand on établit les rectorats en 1872. La maison achetée pour le logement du bénéficiaire fut vendue à cette date.

1648—1690. D. Pierre Glasson, élu le 26 août 1648, il était alors curé à Givisiez (Voir vol. 2, p. 276), recommandé par son érudition et son zèle (Rathserbk, 29). Il fut le premier chapelain de ce nouveau bénéfice.

.... 1741. D. François Amman, fils de François-Jacques. Il mourut le 1^{er} février 1741.

1764. D. François-Sébastien-Joseph Gady, né en 1710.

1776—1789. D. Pierre-Simon Stœcklin (ancien curé de Barberèche (Voir vol. 2, p. 48). Il mourut le 10 août 1789, et fut inhumé à St-Jean (Voir Coadjuteur).

1790. D. Jean-Rodolphe Ballaman.

1806—1817. D. François Richard.

1821. Vacat.

1822—1827. D. Michel Wicky.

1827—1847. Vacat.

1848—1854. R. P. Ambroise Tornare, religieux augustin ; il tomba d'un arbre, frappé d'apoplexie, le 31 mars 1854.

1855—1864. D. François-Nicolas-Aloys Werro. Il fut d'abord desservant de 1855 à 1859 et définitivement élu en 1859. Il mourut le 15 avril 1864.

1864—1874. D. Louis-Joseph Bourgknecht, élu dans le mois de juillet 1864, il mourut le 7 mars 1874.

M. l'abbé Bourgknecht, débuta dans le saint ministère à Estavayer, où il fut vicaire près de deux années.

En 1839, l'honorable famille Techtermann fit une fondation pour un catéchiste à Fribourg. M. Bourgknecht fut appelé pour remplir ce poste important qu'il occupa jusqu'aux dernières années de sa vie, avec une constance et un dévouement admirables. Dieu l'aura récompensé d'une vie consacrée tout entière à l'enfance. Que de personnes à Fribourg lui doivent leur instruction religieuse. Que de pauvres enfants dépourvus de toute intelligence sont arrivés à la connaissance des principaux mystères de notre foi dont la connaissance est indispensable pour recevoir les sacrements, grâce à la charité, à la patience à la bonté du saint prêtre!

Il prenait ces enfants délaissés dans sa maison, les gardait des journées entières et, sans se lasser jamais, il recommençait chaque jour ces leçons pénibles, ardues, que l'amour de Jésus-Christ lui donnait le courage de reprendre et de poursuivre chaque jour et après de longs mois de fatigues, ces déshérités de ce monde faisaient avec bonheur leur première communion et regardaient M. Bourgknecht, qui ne les perdait pas de vue, comme leur meilleur ami, leur père.

Il se délassait de ses heures de catéchisme par la visite des malades et des malheureux, trouvant son bonheur à vivre avec eux et à partager leurs infortunes et leurs douleurs.

Sa vie fut ainsi donnée tout entière à Dieu par les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde. Dieu l'a trouvé prêt à l'appel de la mort.

La mort du juste est le soir d'un beau jour.

La Maigrange. — Ce couvent de filles de Saint-Bernard fut fondé en 1255 par dame Richenza (Rych, Risch). La fondation fut confirmée par Hartman de Kibourg en 1259.

1265. — Les religieuses de la Maigrange furent admises dans la bourgeoisie de Fribourg et donnèrent un subside considérable pour les remparts et les bâtiments publics. Mgr de Lenzbourg dit que leur union à l'ordre de Citeaux se fit dans le Chapitre-général de 1262 et la supérieure fut honorée de la dignité d'abbesse.

Le rôle des abbesses renferme les noms des plus illustres familles du canton et des environs. Dans les célébrités on distingue Sœur Anne-Elisabeth Gottrau, de Fribourg, morte en odeur de sainteté. Sa vie fut écrite par le P. Moreau, de Delémont, directeur de la maison et publiée par le directeur, M. Ruedin, ainsi que celles des sœurs Elisabeth Castella, Marie Reiff, Catherine Castella. Fribourg, 1884, in-8°. La biographie de M. Reiff et d'E. Castella fut écrite par l'abbé Mœnat, leur directeur et qui les assista dans les derniers moments de la vie.

L'église présente encore quelques morceaux de l'édifice primitif de la fin du XIII^e siècle.

Comme étude de mœurs, nous avons une curieuse fondation de 1508. Jean Jorand et sa femme donnèrent au couvent leur propriété du Botzet. Les sœurs de la Maigrange devaient faire leur anniversaire après leur mort et pendant leur vie leur livrer chaque jour un pot de vin et un pot et demi aux principales fêtes. Chaque jour six miches de pain, et pour cette pitance de vin ils se réservèrent les *bercles* (treilles) et *vignes qui sont au dit Bochet*. La vigne était donc largement cultivée au Botzet à cette date, puisqu'elle produisait 400 pots de vin au moins par an.

Montorge. — Ce couvent de tertiaires cloîtrées de St-François, fut fondé en 1626 par noble Jacques Wallier. La Maigrange était alors le seul couvent de femmes dans la ville et les environs. (Voir *Etrennes fribourgeoises*, 1809. *Chronique fribourgeoise*, p. 260. *Helvetia sancta*, vol. 2).

Le 21 novembre 1628, les huit premières religieuses partirent de l'église des PP. Capucins et s'acheminèrent vers leur nouvelle demeure, elles étaient accompagnées des autorités ecclésiastiques et d'une foule nombreuse. Ce couvent fut longtemps peuplé par des sœurs issues des plus nobles familles.

Les PP. Rédemptoristes. — Les PP. Rédemptoristes arrivés dans le canton vers 1811 s'établirent d'abord à Posat, ensuite dans l'ancien couvent de la Valsainte. Ils furent admis par l'Etat du 16-23 janvier 1818. Plusieurs Pères occupèrent des bénéfices ecclésiastiques, d'autres s'établirent à Estavayer-le-Lac. En 1824, ils quittèrent la Valsainte et vinrent à Tschuprun et dans le

mois d'octobre 1828, ils occupèrent les anciens bâtiments du séminaire situé à la Neuveville. Dans les années 1840-1844, ils construisirent le nouveau couvent qu'ils occupèrent jusqu'au mois de novembre 1847. Exilés par la tourmente de 1847 et 1848, ils quittèrent la Suisse. Le couvent fut vendu et utilisé pour diverses œuvres de charité et d'utilité publique : hôpital de district, asile de vieillards, pensions, écoles enfantines et primaires. Plusieurs hommes célèbres habitèrent ce couvent. Dans ce nombre je citerai :

Le P. Martin Schmitt, qui a laissé de précieux manuscrits sur l'histoire religieuse du diocèse et de la Suisse française surtout. M. Gremaud a publié, dans le *Mémorial*, une partie de ces manuscrits. Le P. Schmitt était un savant, un homme très appliqué et un bon religieux (Voir *Mémorial*, vol. 4, p. 97; vol. 5 et 6. Notice sur la bibliothèque des Rédemptoristes, par M. Mayer, 1859. *Helvetia Sacra*, vol. 2).

R. P. Mauron. Il naquit le 7 janvier 1818, fit profession le 18 octobre 1839 ; il fut nommé supérieur à Landser en 1851 et ensuite provincial de la province Franco-Helvétique. Il fut élu général le 2 mai 1855. Il était l'ami et le conseil de Mgr Cosandey.

P. Michel Neubert, excellent théologien et grand orateur. Recteur à Fribourg, il construisit le nouveau couvent de la Neuveville ; il fut ensuite provincial.

P. Ambroise Zobel, excellent orateur. Il vit encore.

P. Berset (Voir Villarsiviriaux).

Chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours (Mariahilf). — (Voir Séminaire).

Hospice de la Providence (Voir Séminaire). — La comtesse La Poype, chanoinesse de Château-Châlons en Franche-Comté (Voir Praroman), donna en 1841 la somme de 30,000 fr. pour l'acquisition de l'ancienne maison des Rédemptoristes, autrefois maison de retraite et séminaire, pour y créer un orphelinat, destiné à l'éducation des petites filles pauvres au nombre de dix d'abord et ensuite de quinze, et des plus pauvres, choisies par l'évêque de Lausanne. Trois devaient être bourgeoises ou du moins habitantes de Fribourg.

L'établissement fut dirigé par des sœurs de St-Vincent de la Savoie jusqu'à la guerre dite du Sonderbund. De 1847 à 1858 par M^{me} Conus et en 1858 Mgr y établit les sœurs de Saint-Vincent de Paul, de Paris. Le nombre des petites orphelines s'est insensiblement accru ainsi que l'établissement. Un pensionnat de demoiselles dirigé par les mêmes sœurs y fut établi.

GIVISIEZ

Ce nom est écrit différemment dans les actes : Gevisiez, Jevisiez, Juvisier, Juvisie en 1293 et 1356, Juvisie en 1530, Givisiez et Gevisiez est une orthographe moderne.

En allemand: Siebenzach, Lissezachen et Lissenzachen. Granges-Paccot: en allemand zur Scheuren. Ce village a changé plusieurs fois de nom; c'était Granges d'Englisberg, ensuite Granges-Billens et enfin Granges-Paccot, du nom des différents seigneurs qui ont possédé ce village. Les Paccot venaient probablement de Cournillens.

Altitude: Givisiez 641, Granges-Paccot 622.

Population de Givisiez 130, bourgeois de la commune 12, d'une autre commune 85, d'un autre canton 31; catholiques 110, protestants 20; allemands 28, français 102; maisons habitées 21, ménages 26.

Granges-Paccot, population 279, bourgeois de la commune 52, d'une autre commune 129, d'un autre canton 96; catholiques 223, protestants 56; allemands 122, français 157; maisons habitées 37, ménages 48.

Population de la paroisse 409, catholiques 333, protestants 76.

Patron: St-Laurent, mart. (10 août).

Limites: La paroisse s'étendait primitivement à l'est jusqu'au petit ruisseau qui coule près de la porte de Morat; elle comprenait par conséquent toute la partie de la banlieue depuis les limites de la paroisse de Villars-sur-Glâne à la Sarine. Elle était séparée de la paroisse de Villars par le petit ruisseau de la Chassotte et de celle de Belfaux à l'ouest.

La paroisse de Givisiez est digne de l'attention de l'historien par son antiquité, par les batailles livrées sur son territoire, par plusieurs châteaux construits ici et là et par différents faits et événements remarquables. Trois familles illustres avaient des possessions dans cette paroisse.

1231. Albert de Ricasperg donna une rente de 8 coupes de froment au couvent de Hautcrêt, à prélever sur sa terre près de la route et du pont d'Azje (Agy). Cette famille fondatrice du couvent des PP. Cordeliers, bienfaitrice de plusieurs couvents, de l'hôpital, avait des possessions à Granges-Paccot, à Balterswyl, etc.

Le pape Alexandre III confirma, le 4 novembre 1179, les dons faits au couvent de Hautcrêt, entre autres la Grange d'Axi (Grangiam de Axi). En rapprochant ce nom de celui d'Azje et de d'Azie, on y découvre une grande similitude et l'on peut en inférer que la grange d'Axi était ce que nous appelons Agy.

Deux membres de la famille Ricasperg se consacrèrent à Dieu dans le couvent de Hautcrêt : Pierre, fils d'Albert, cité plus haut, et Ulric, qui en fut abbé de 1244 à 1268.

Au bord d'un précipice, sur la rive gauche de la Sarine, vis-à-vis de l'ermitage de la Madeleine, occupé aujourd'hui par la forêt d'Agy, s'élevait le château d'Englisberg, dont on voyait encore quelques ruines il y a peu d'années.

1280. Guillaume d'Englisberg légua 120 livres à l'hôpital de Fribourg pour donner quatre diners convenables aux malades (Com. de M. Gremaud).

1317—1326. Le même Guillaume vendit différentes propriétés à l'hôpital. La moitié du village de Sehli, des forêts, des dimes dans le district de la Singine, à Nider-Muren, à Dirlaret, à Rœmerswyl, à Flasselb, etc. Ces fiefs devaient à chaque changement de seigneur, deux paires de gants blancs que le vassal lui livrait, ou à ses officiers (Id.).

Jeanne, dame d'Arconciel et d'Illens, veuve de Jean d'Englisberg, croyant avoir quelques droits sur les dimes vendues à l'hôpital, y renonça moyennant la somme de 300 livres et 18 deniers, que le recteur de l'hôpital devait appliquer à l'amélioration du pain des malades (Id.).

Vente du village de Givisiez et du droit d'avouerie et de patronage de l'église en 1290.

Dans le mois de septembre 1290, Guillaume d'Englisberg, avec le consentement de son frère, le chevalier Nicolas d'Englisberg,

vendit à Pierre Cortaneir et à Pierre Mercier, bourgeois de Fribourg, le village et tout le territoire de Givisiez (Juvencie) avec ses droits, ses tenanciers, ses hommes, etc., tel qu'il en avait été investi et qu'il l'avait joui (prou hactenus cum suis pertinentiis omnibus in meam duxi pacificam vestituram). La vente comprenait encore les forêts de Montcor ¹⁾ (Monchor), de Givisiez, de Belfaux (Beffo) et de Lossy, conformément à leurs limites, le droit d'avouerie et de patronage de l'église, ainsi que le champ situé au-dessous de Lävata et de l'étang de l'hôpital. Une seule chose était exceptée, c'était la grange qu'il avait déjà vendue à Pierre Cortaneir ²⁾ avec la dime du territoire de Granges. Le prix de la vente fut fixé à 800 livres bonnes laus. livrées au dit Guillaume d'Englisberg. Le fief devait, chaque année à la St-André, une obole d'or au seigneur suzerain, que le feudataire pouvait racheter par 5 sols laus. et à chaque changement de seigneur, un faucon rachetable aussi par 4 livres lausannoises. D. Guillaume (de Grenilles), curé de Fribourg, avec ses frères Pierre et Jean, Anselme d'Illens, et d'autres bourgeois, furent témoins de cette vente. Septembre 1290 (Original aux arch. de Diesbach-d'Affry, les sceaux des Englisberg intacts, celui de la ville conservé en partie).

Cet important document ne donne pas le nom du seigneur suzerain, mais d'autres actes nous apprennent que c'était Henri, fils de Guillaume d'Estavayer.

Les de Billens. — Cette famille hérita ou acquit une partie du château d'Englisberg. Dans le mois de décembre 1317, Perrod de Billens, demeurant à Vevey, fils de feu Guillaume de Billens, donzel, avec le consentement de ses enfants, D. Jean, chanoine de St-Maurice d'Agaune, Rodolphe, Marmet et Richard, et de Jaquette, femme de Rodolphe, vend au recteur de l'hôpital de Fribourg la quatrième part du château d'Englisberg « quartam « partem de la mota castri . . . » la quatrième partie des forêts du Mont de la Fay, de Rionda Raspa, de Fessaux, des forêts

1) *Montcor*. Cette forêt parvint dans le XIV^e siècle aux Châtonnaye; Rodolphe la donna à l'hôpital de Fribourg en 1400, avec celle de Nures au territoire de Nonens.

2) Cette vente comprenait les terres et les bâtiments appelés Granges, c'est-à-dire Granges-Paccot ou Agy.

situées au-dessous du dit château et des Granges situées devant la *mota* du château. « Grangiarum ante la mota dicti castri. » C'est aujourd'hui Granges-Paccot, et sa part des possessions que les Fribourgeois avaient restitués, et enfin sa part de ses propriétés situées dans le territoire des Granges et du château d'Englisberg depuis l'eau de la Sarine à la route dite *la Wala*¹⁾ de *Juvisie* et à la rivière de la Sonnaz, et de la Sonnaz au territoire de Cormagens, soit au ruisseau de *Cortanyot*. Le prix de la vente fut fixé à 100 livres (Arch. de l'hôp., n° 134, communic. de M. Gremaud).

1320. 24 décembre. Une autre branche des Billens, soit Jacques et Mermet, fils de feu Guillaume, avec le consentement de Jolia, leur mère, vendirent encore à l'hôpital deux autres parts des mêmes propriétés.

Les d'Estavayer. — Le baron d'Estavayer (Manusc. vol. 9 et vol. 1, Hist. stat. gén. de la maison d'Estav.), nous dit que sa famille possédait dans le XIII^e siècle, la seigneurie de Givisiez et le droit d'avouerie de l'église. Par acte du 3 février 1298, Pierre Cortaneir, bourgeois de Fribourg, confesse tenir de noble Henri, co-seigneur d'Estavayer, tout ce que noble Guillaume d'Englisberg tenait en fief de feu Guillaume d'Estavayer, en *la cour de Juvisie*, plus l'avouerie²⁾ de l'église et la justice temporelle (laïque). Les deux fiefs de Barthélemy de Attemberg et de Pierre de la Porte, chevalier, sont exceptés. Le possesseur du fief payait à son seigneur suzerain une rente d'une obole d'or et 60 sols laus. à chaque changement de seigneur ou de vassal (Quernet en parchemin avec le sceau de la ville de Frib. rec. du commis. Herman, de Berne).

Depuis quelle époque les seigneurs d'Estavayer avaient-ils un tribunal à Givisiez? et depuis quand possédaient-ils la souveraineté de cette localité? L'origine de ces droits se perd dans la nuit des temps. Les documents du second royaume de Bourgogne sont rares et il est impossible d'éclaircir certains faits de cette époque et des siècles qui se succèdent depuis la fin de ce royaume.

1) Dans un autre document, on lit : *la Vuata de Jivisiez* (la route de Givisiez).

2) C'était aussi le patronage (Voir l'acte de 1290).

Patronage. — Depuis la vente du village et du droit de patronage en 1290, on ne trouve plus de trace de la famille Mercier. Le droit était encore dans la famille Cortaneir en 1396 et il fut exercé par Antoinette, fille de feu Henri, bourgeois de de Fribourg. Il passa dans le XV^e siècle dans la famille d'Affry et du Terraul (Von Graben). Elsi de Winkelthal, femme de Jean du Terraul, bourgeois de Fribourg, avait hérité de la moitié des biens de son premier mari, Jean Brassa. L'autre moitié était parvenue à Louis d'Affry, par sa femme. Ils renoncèrent l'un et l'autre, à leur droit en faveur de la chantrerie et des enfants de chœur en 1503 (Voir Courtion, Barberèche, arch. cant., Geist. sach., n^{os} 73, 74).

Il paraît cependant que l'Etat pouvait le céder au Chapitre de St-Nicolas, mais les revenus devaient être appliqués à la fondation du chantre et des enfants de chœur.

L'église est d'une construction moderne; elle fut toujours entretenue aux frais de l'Etat, ainsi que la cure, depuis l'annexion à la chantrerie (Arch. cant., Geist. sach. 45, 46, Nouv. rép. 73, 74 et 76, Man. 1595, 1602, etc.).

La visite pastorale de 1453, nous donne très peu de renseignements sur cet édifice; il avait deux autels, celui de Saint-Laurent et celui de Saint-Silvestre, consacré, mais pas encore suffisamment doté; c'était une fondation récente.

Les visiteurs ordonnèrent la réparation de l'ostensoir, de l'encensoir auquel il manquait une chainette; de crépir et de blanchir le chœur, de réparer le toit de l'église, d'ajouter l'office des morts et les antiennes au psautier, de le relier ainsi que le bréviaire, de procurer une petite sonnette pour avertir le peuple de l'administration du Viatique.

Faits divers. — C'était le 6 janvier 1448, Berne, unie à la Savoie, faisait une guerre meurtrière à Fribourg. Ils ravagèrent le pays, ils s'avancèrent de Morat sur Montagny et vinrent jusqu'aux portes de Fribourg. Les Fribourgeois firent une sortie et les attaquèrent sur la route de Givisiez et les repoussèrent au delà de Bertigny. Pierre de Vergy, capitaine des Romontois, fut fait prisonnier et 40 hommes furent tués sur le versant de

la colline du Gibet. Ils se vengèrent de cet échec en brûlant plusieurs villages. Le lundi après le quatrième dimanche de carême, 4 mars, ils parurent de nouveau vers la croix de Givisiez, et vers Chamblieux. Les Fribourgeois leur tuèrent plusieurs hommes et deux chevaux.

Dans le même mois de mars, les Fribourgeois leur livrèrent encore deux combats heureux, l'un à Bertigny, l'autre à Agy. Enfin le 20 avril, ils attaquèrent plus de 6,000 ennemis placés du côté de Bertigny et de Chamblieux et les repoussèrent en leur faisant subir de grandes pertes.

D'autres combats de moins d'importance se livrèrent encore vers Chamblieux, Givisiez et Torry.

1602. Jean Grivat, de Givisiez, avait été banni des terres de Fribourg le 24 juillet 1596, à cause « de quelques supers-
« titieuses médecines, observations et enseignements qu'il avait
« pratiqué. A la prière de ses enfants et parents et à l'occasion
« du jubilé et pardon général qui a esté octroyé par nostre
« S. Mère l'Eglise » on lui pardonne. 8 janvier 1602 (Arch. cant. Rathserbk).

Notabilités. — La famille de Praroman s'est éteinte dans la personne de M. le baron Philippe de Praroman le 16 octobre 1862. Cette famille compte sept avoyers et un grand nombre de bannerets, de baillis et plusieurs illustrations militaires. La cloche de l'agonie à la tour de St-Nicolas est un don d'une demoiselle de cette famille, en 1679. On la sonne trois fois de suite à la mort d'un membre de ce nom.

Une autre célébrité appartenait à Givisiez, où elle passait une partie de l'année: c'est la duchesse Castiglione Colonna, née d'Affry.

Voici en quels termes le Conseil d'Etat, dans son message pour l'établissement du Musée Colonna-d'Affry, apprécie le talent et les œuvres d'une artiste qui a fait le plus grand honneur au canton de Fribourg :

« M^{me} la duchesse Castiglione Colonna, née comtesse d'Affry, lègue à l'Etat de Fribourg, par testament du 28 novembre 1877 et par codicille du 15 juillet 1879, publiés le 16 août même

année, une collection d'objets d'art, à la condition de ne jamais l'aliéner ni la vendre, ni la disséminer, mais au contraire de la réunir dans une ou deux salles du Lycée.

« Cette collection se composera d'objets d'art anciens et modernes, ainsi que de ses œuvres et portera le nom de Musée Colonna (Marcello).

« On sait, en effet, que cette éminente artiste a consacré toute sa vie aux arts et en particulier à la sculpture. Elle s'était acquis sous le pseudonyme de *Marcello* un nom célèbre dans le monde artistique, car ses œuvres avaient un cachet d'individualité qui lui assurait un rang à part parmi les sculpteurs de son époque. D'un goût pur, formée à l'école des antiques, inspirée par une étude profonde des œuvres de Michel Ange, elle savait allier la sévérité des formes à la grâce qui lui était particulière. Son buste de *Bianca Capello*, dont la fière tournure, le vigoureux modelé, la noble expression, les belles draperies excitèrent l'admiration au salon de 1863, la plaça dès le début au premier rang. Bianca Capello a été trouvée digne des honneurs du Luxembourg, ainsi que le chef Abyssin. La *Gorgone*, au profil pur, ferme et sévère, d'une élégance hautaine, devint la propriété du Musée de Kensington, en Angleterre; *Ananké*, celle de M. Emile de Girardin. L'impératrice Eugénie voulut avoir ses deux magnifiques bustes de *Marie-Antoinette* en costume de cour et de *Marie-Antoinette au Temple*; la *Pythie* décore le vestibule du Grand Opéra; le *Redemptor mundi* est à Agram, chez l'archevêque Primat de Croatie, Mgr Strossmayer. Marcello exécuta encore les bustes des impératrices des Français et d'Autriche-Hongrie, celui de la *princesse Czartoriska*, la *Bacchante*, *Phœbe*, la *belle romaine*, *Hécate*, le *Cerbère*, etc.

« Lorsque sa santé ne lui permit plus de travailler l'argile, elle se mit à la peinture et prit dans les galeries humides de Venise le germe d'une maladie qui devait l'enlever aux arts avant le temps.

« Elle mourut à Castellamare, le 16 juillet 1879, laissant à sa patrie un précieux souvenir de son grand talent. Elle consacre une somme de 50,000 fr. pour la reproduction en marbre ou en bronze de ses œuvres principales destinées au Musée de

Fribourg. Elle désigna dans ce but Narcisse Jacques, son praticien ordinaire, à Paris, qui depuis longtemps s'était identifié avec ses œuvres. Elle ajoute une somme de 5,000 fr., ainsi que ses tentures des Gobelins ou de Beauvais et de quelques meubles de l'époque des Médicis pour la décoration intérieure des salles. Enfin elle donne au Musée Colonna son portrait en pied par Blanchard, ses meilleurs dessins et aquarelles, quelques tableaux anciens, entre autres un Velasquez et plusieurs ébauches de peintres modernes, Reynault, Fortuny, Courbet, Hebert, Rudder, etc.

« Ces dons ont une valeur inappréciable et seront de nature à attirer à Fribourg un nombre considérable de visiteurs. Aussi nous avons, sous date du 12 août 1879, accepté avec la plus vive reconnaissance cette précieuse collection, et chargé notre Direction de l'Instruction publique de provoquer les mesures nécessaires pour son installation au Lycée selon les vœux de la testatrice. »

Voir *Etrennes frib.* 1880. — *Le musée Marcello*, à Fribourg, par Perrier, colonel; Frib. 1881. — *Le catalogue du Musée*, par Grangier.

Plusieurs familles illustres ont des maisons de campagne dans cette paroisse. Leurs noms sont liés à l'histoire du pays. Magistrats, militaires, savants, etc., ils ont joués des rôles importants depuis les premiers temps de la république.

Bienfaiteurs. — Le premier bienfaiteur cité par les documents est Ulric Rich, bourgeois de Fribourg. Dans le mois de juillet 1299, il légua son alleu de Cournillens au couvent de St-François à Fribourg et il fit des legs aux curés de Fribourg, de Matran, d'Arconciel et de Givisiez, à tous les couvents des environs, aux sœurs de St-Pierre sur les Places, aux béguines derrière Notre-Dame, aux léproseries des Marches, de Bourguillon et de Villars-Jones, à chaque moine ou prêtre qui assisterait à son enterrement et à chaque pauvre qui se présenterait au 7^{me} et 30^{me} (Arch. cant. 2. Répert. d'Haut.).

1409. Marguerite, femme de Jean Bolliard, légua au curé divers ustensiles : une coupe fracture d'argent et une autre appelée en français *roga*, dont la valeur devait être distribuée aux pauvres, etc. (Arch. cant., not. n° 32).

Vers 1467, Perrissonne, femme de Jacquet Trinchent, de Givisiez, légua à l'église une coupe d'argent pesant 3 onces.

1630. Les vêpres, fêtes et dimanches, furent fondées par Jean Clerc, de Granges-Paccot, vers la fin du XVI^e siècle (Rathserbk); Josse Clerc, en 1631, légua 60 écus (180 fr.) pour la fondation de 12 messes.

1668. Clauda Auderset, de Vallenried, légua à l'autel de Notre-Dame de Compassion deux chandeliers en métal et divers ornements.

Curés de Givisiez.

1287—1297. D. Ulric, curé (Arch. d'Haut.).

1310. D. Jean (Arch. d'Haut., répert. 2).

1356—1357. D. Borchardus ou Hurkard, fils de Berthold de Cressier, curé et vicaire de St-Nicolas.

1368. D. Jean de Cormanon (Arch., société d'histoire, vol. 1, p. 273).

1396. D. Jean Cortyon, mort en 1396 (Arch. d'Affry).

1396—1410. D. Pierre Voucherii, élu curé en 1396; il mourut avant l'année 1410. Il fut nommé par Antoinette, fille d'Henri Cortaneir, bourgeois de Fribourg, et institué le 12 juillet 1396 (Arch. de la famille d'Affry). D. Voucherii était doyen de Fribourg.

Dans les lettres d'institution données au château d'Ouchy, le 12 juillet 1396, par Guillaume de Menthonay, il lui est prescrit d'observer la résidence avec défense de résigner la cure sans l'autorisation de l'évêque ou du pape.

1404. D. Jean Escualeir, prêtre, résidant à Givisiez.

D. Richard Cossandey, curé. Le 15 juin 14 . . (?) (avant 1410). Pierre de Corpastour, Alexandrina, veuve d'Henri de Cortaneir et sa fille Antoinette, avec le consentement d'Henslin Husser, leur tuteur, présentèrent en qualité de patron à Mgr G. de Challant, D. Richard Cossandey (Cossanderi), de Fribourg, pour le bénéfice de Givisiez, vacant par la mort de D. Pierre Voucherii (Vouthey), dernier curé et doyen de Fribourg (Arch. cant. not. 35). L'acte ne porte pas de date, mais il est antérieur à 1410.

1405. 16 janvier. D. **Richard Malamulier**, curé (Arch. soc. d'hist., vol. 1, p. 273, sous le nom de Marmelier).

Quelques actes citent le curé Richard, sans autres indications ; le 6 février 1409, Marguerite Bolliard lui légua une coupe d'argent et divers ustensiles de ménage, pour en distribuer la valeur aux pauvres et célébrer des messes (Arch. cantonales, not. 32).

1414. 24 novembre. D. **Richard**, curé de Givisiez et Jean Progin, de Fribourg, déclarent avoir reçu du prêtre Jean Vendeir, un certain livre appelé *gaul* (graduel), que D. François, frère du curé, avait donné en gage à Alexie de Gruyères (Arch. cant., not. 21).

1420. 4 mai. D. **Richard Magniodens** ou Magnioedens, curé (Arch. cant., not. 24).

1423. 7 mars. D. **Pierre Choubrerii**, curé (Archives cantonales, not. 25).

1427—1450. D. **Rodolphe Buflar** (Busflar), curé.

1429—1431. D. **Jean Toulax** (Toulaz, Toulez), vicaire, il fut chapelain de St-Nicolas de 1423 à 1451. Il desservit la paroisse pendant 3 ans. Pendant ce temps, il devait habiter la cure, jouir d'une chambre au rez-de-chaussée, chauffée, de deux pots d'huile dus annuellement à l'église, de la cire qu'on offrait le jour de St-Laurent et de 20 livres de salaire par an ; mais il devait fournir l'huile nécessaire à la lampe de l'église. Le curé Buflar devait le nourrir. Fait le 9 mai 1429 (Arch. cant., not. 29).

1430—1446. D. **Othenin (Olho) Buset**, vicaire (Arch. cant., not. 27, 28, 39). Le 21 mars 1432, il acheta de dom Nicod du Chastel une partie d'un bréviaire qu'il paya 9 livres (Arch. cant., not. 28). Il avait prêté la même année à Jean de Vienne, médecin, un manuscrit en papier contenant 46 feuilles, c'était des traités de médecine. L'emprunteur promet de le rendre dans l'espace d'un mois et il fait écrire sa promesse par un notaire (Id.). Ces deux exemples nous font connaître la cherté des livres à cette époque.

1437. D. **Pierre Bucquin**, vicaire (Arch. cant., not. 35), il fut chapelain à St-Nicolas de 1440 à 1448. Il était neveu d'Agnès, veuve d'André Milliet, de Châtel-Crésuz, qui le fit son héritier.

1450—1451. D. **Jean du Four** (de Furno), cadet, de Lutry, curé (Arch. cant., not. 39). La cour de Lausanne lui adresse un monitoire le 20 décembre 1451 (Id.). Je crois qu'il fut vicaire ou desservant.

1452. D. (?) **Curtiman**, vicaire et chapelain à St-Nicolas. Deux Curtiman, Jean et Nicod, l'un et l'autre prêtres, vivaient en même temps.

1460—1472. D. **Nicod Grinivand** (Grinivallis), curé. Il ne vivait plus en 1488 (Voir diff. manuscrit. not., n° 65).

1488. D. **Amédée de Loya**, vicaire.

1496—1498. D. **Jean Chausse** (Calige). Il mourut en 1503.

1484—1493. D. **Jean Grossigniol** ou Grolinot, vicaire (Rathserbeck I). Il reçut les dernières volontés de Catherine, fille d'Othon d'Avenches et femme de Loys d'Avry, qui légua des robes à l'église de Givisiez et à celles de Fribourg et « une « robe noire nommée schibe pour faire une robe au dit domp « Jehan » (Id.).

1503—1516. D. **Guillaume de Praroman**, curé, institué le 9 septembre 1503 et élu par l'Etat de Fribourg.

1512. D. **Pierre Zaboz** ou Chabloz, vicaire; en 1509, il était chapelain à la Maigrange.

1522—1555. D. **Jacques Malliet**, vicaire perpétuel. Le 14 juillet 1522, il prend l'engagement de célébrer, chaque samedi, une messe à l'autel de St-Silvestre, fondée par « Marmet Paccot, « des Granges de Billyn » (Arch. cant., not. 120). On lit dans les comptes des trés. (Fontaine, vol. 24) : on permet au fils du chancelier Antoine Krummenstoll d'accepter le bénéfice de Givisiez, que le curé veut résigner en sa faveur. Ce Krummenstoll abandonna la carrière ecclésiastique; il ne fut jamais curé, ni prêtre.

D. Malliet soutint en 1553 un procès contre noble Colette Muriset, qui lui refusait la dime de sa propriété de Chamblod. La noble dame fut condamnée et dut payer (Archives cantonales, Rathserbk, 7).

1555. D. **Jacques Michel**, vicaire (Arch. cant., not. 188).

1569. D. **François Carmentrand**, renonce au bénéfice de Givisiez et il est élu curé d'Ependes en 1569 (Arch. cant. not.). Il y a probablement dans cet acte une erreur de prénom et de date.

1569. D. (?) **Allamand**, élu par l'Etat en 1569, qui lui imposa l'obligation de maintenir « la cure en bon état et autres édifices « de la dite cure et esglise à ses coutanges. »

1579. D. **Claude Bellrare**, curé.

1582—1589. D. **François Bosson** (ou Bossin, Besson), vicaire. En 1570, il était prieur de la confrérie de St-Martin, à Fribourg.

1585. D. **Pierre Fague**, vicaire (Arch. cant., not. 1).

1592. D. (?) **Guilletus**, curé à Zissenzachen.

1602. D. **Loys Ansermo**, curé.

1609—1610. D. **Antoine Cudrez**, d'Autigny, curé; il est décédé à Treyvaux.

1620—1621. D. **Pierre Jordan**, élu par l'Etat avec l'assentiment du vicaire-général. Les jurés de la paroisse « pour luy « donner tant plus grande vollonté et meilleur courage de « servy..... luy avons donné de bienvenue et bonnes « estrennes..... tous les bleds tels quels comme pour nous « il estions seyner (semé) sur les possessions appartenantes à « à la cure » (Arch. cant., not. 1733). Ce détail prouve que le bénéfice était vacant depuis quelque temps et que les terres étaient cultivées par les paroissiens (Arch. cant., not. Godel 1733). De 1622 à 1626, un D. Pierre Jordan fut curé à Domdidier, c'est peut-être le même.

1631—1636. D. **Pierre Dunan**, curé (Arch. cant. not., n° 5).

1640. D. **Pierre Molliet**.

1642. 20 mai. D. **Jacques Pollet** est élu curé par Mgrs.

1643—1648. D. **Pierre Glasson**, de Bulle (Voir vol. 2, p. 276 et Lorette).

1666—1679. D. **Humbert Marmoud**.

1680. D. **Pierre Angelez**.

1691. D. **Panrace Oberson**

1691—1693. D. **Antoine Wyss**.

1697—1702. D. **Jean-Jacques Brunet**, curé. Il a résigné sa cure en 1702 et il mourut à Fribourg le 5 janvier 1704.

1702. D. **Thinna**, coadjuteur, à Notre-Dame.

1721—1758. D. **Jean-Pierre Claus**.

1762—1802. D. **François-Joseph Audergen**, il eut pour vicaire de 1799 à 1802, son successeur.

1802—1859. D. **Antoine Klein**, de Fribourg, curé-doyen. Il fit l'école pendant 3 ans, gratuitement, et parvint après beaucoup de difficultés à y faire bâtir une maison d'école et faire nommer un régent. Il contribua lui-même par des dons généreux à cette bâtisse, il fit frapper des médailles d'argent qu'il distribuait aux élèves les plus studieux. Il mourut le 14 février 1859. Ce curé fut le père de ses paroissiens, aimé et respecté par toute la population. Il avait fréquenté une université d'Allemagne avec MM. Charpentier, Roux, etc.

1848—1850. D. **Louis-Pierre Gromaud**, d'Echarlens, vicaire.

1850. D. **Jean-Georges Hessel**, coadjuteur.

1851—1857. D. **Ernest Pillonel**, d'Estavayer, coadjuteur, nommé curé de Villarepos en 1857.

1857—1859. D. **Sébastien Grognoz**, coadjuteur.

1859—1862. D. **Joseph Mottaz**, de Ponthaux, curé, doyen; décédé le 21 janvier 1862.

1862—1869. D. **Ernest Pillonel**, d'Estavayer, curé. Malade depuis longtemps, il a résigné la cure en 1869 et il est mort Estavayer le 16 juillet 1870.

1869—1886. D. **Etienne-Boniface Favre**, de Brétigny (Vaud), curé. Né le 8 mars 1806, élève du Collège germanique à Rome, docteur en philosophie et en théologie, ordonné à Rome le 20 septembre 1834, vicaire à Sales, à Genève en 1836, curé de La Chaux-de-Fonds en 1836, directeur du Séminaire en 1843, professeur à l'école moyenne en 1845, curé de Romont en 1849 et la même année de Lausanne, directeur du Collège Saint-Michel en 1859 et curé de Givisiez, où il est mort le 16 février 1886.

1865. D. **Emile Mettraux**, vicaire.

1886. D. **Pierre-Ulric Biolley**, de Praroman, né le 19 janvier 1857, ordonné le 22 juillet 1883, vicaire à Vevey, desservant à Givisiez en 1886, directeur de l'orphelinat de Sonnewyl, depuis le mois de février 1887.

1887. D. **Jules-Isidore Dubois**, de Boège (Savoie), curé depuis le 16 février (Voir vol. 3, p. 224).

Vente du village et patronage.

1290. « Suboriri solet de gestis hominum multa calumpnia
 « nisi lingua bonorum hominum robur adhibeat aut scriptura.
 « Igitur ego Willermus de Endilisperch domicellus non vicom-
 « pulsus non dolo deceptus non ira aut levitate animi exagitatus.
 « non fraudulenta cujusconque loquicione circonventus, sed sciens
 « prudens et spontaneus composque bene per Dei gratiam mentis
 « et corporis. Notum facio universis presentibus et futuris.
 « Quod ego per voluntatem et consensum plenariumque favorem
 « Domini Nicolai de Endilisperch militis fratris mei, villam et
 « territorium de Juvinsie prout hactenus cum suis pertinentiis
 « omnibus in meam duxi pacificam vestituram in domibus et
 « aliis arbergamentis hominibus, terris cultis et incultis raspis
 « nemoribus prout nemora de Monchor et de Juvinsie, de beffo
 « et de locie et prout mete territorii et grangeriarum limitantur
 « paschuis, censibus juanciis aquarum decursibus usagiis usua
 « mentis advocaciis cum advocana donatione presentatione et
 « jure patronatus ecclesie de Juvinsie et omnibus aliis dominiis
 « jurisdictionibus juribus rebus possessionibus cum campo sito
 « subtus lāvata et subtus stagnum hospitalis et rebus aliis et
 « usagiis pischationibus et quidquid alibi potest reperiri quod
 « spectet ad dominum et villam de Juvinsie excepta grangia
 « que quondam fuit mea cum casalibus pertinentibien ad gran-
 « giam quam grangiam cum suis pertinenciis cum decima, petro
 « dicto Cortane vendidi que omnia et singula ut superius
 « declarantur, pro me et heredibus meis propter meam patentem
 « utilitatem jure proprio in perpetuum vendidi et ex causa
 « perfecte et vere venditionis dicto Petro Cortaner et Petro
 « Mercier burgensibus de Friburgo et heredibus eorum tradidi,
 « cessi pro octogentis libris bonorum denariorum lausannensi
 « michi a dictis emptoribus traditis et solutis in bona pecunia
 « numerata que omnia et singula ego Nicolaus de Endilisperch
 « miles, pro me et heredibus meis predictis. Petro Cortaner et
 « Petro Mercier in planum feudum concessi que omnia et sin-
 « gula ex causa perfecte et vere venditionis et concessionis nos
 « dictis W^{us} et Nicolaus fratres dictis emptoribus et heredibus

« eorum tradidimus et in vacuam possessionem vel quasi predic-
 « torum omnium atque singularium posuimus nos de predictis
 « omnibus et singulis penitus nos et heredes nostros devestimus
 « dictos emptores et heredes eorum investimus de eis et constitui-
 « mus veros possessores nichilominus iuris domini et usagii nobis et nos-
 « tris heredibus retinentes in predictis. Cedendo ex causa predictae
 « venditionis et concessionis nomine nostro et heredum nostrorum
 « dictis emptoribus et heredibus eorum in eosdem transferendo
 « omnia iura omnes actiones reales et personales generales uni-
 « versales, singulares utiles et directas ac transmistras occasione
 « predictorum omnium atque singularium de predictis nobis
 « competentes et compenturas, Promittentes insuper dictis empto-
 « ribus et heredibus eorum presentibus et recipientibus de evic-
 « tione dictorum omnium atque singularium teneri et omnia
 « facere et prestare que in causa evictionis venditor facere
 « tenetur emptoribus si quis forte super hiis in aliquo pres-
 « sumeret molestare. Promittimus insuper nos predicti W^{us} et
 « Nicolaus miles fratres pro nobis et nostris heredibus quilibet
 « insolidum et in totum predictis emptoribus et heredibus eorum
 « predicta omnia et singula propriis expensis nostris *manutenere*
 « defendere et verentire in omni foro iudicio et loco canonico
 « et civili, coram omnes quocienscunque eisdem necesse fuerit
 « et ab ipsis vel ultero ipsorum nos vel nostri heredes fuerimus
 « requisiti et de hiis attendendis obligamus nos et heredes
 « nostros in manus dictorum emptorum et heredum suorum
 « fidejussores et debitores quilibet insolidum et in totum. Scien-
 « dum est autem quod pro feudo prefato debetur annuatim in
 « festo sancti andree apostoli unus obulus aureus, qui ab ipsis
 « debitoribus potest annis singulis redimi quinque solidis lausan.
 « debetur etiam pro dicto feudo in mutatione domini ipsius
 « feudi unus ancipiter dictus vulgariter sooz qui similiter ad
 « voluntatem ipsius debitoris potest redimi quatuor libris dicte
 « monete, addicientes in dicta venditione nos predicti W. et
 « Nicolaus fratres quod si quis heredum nostrorum contra dictam
 « venditionem et concessionem venire voluerit in futurum qui
 « contraverit dare tenetur solvere dictis emptoribus seu here-
 « dibus eorum mille libr. monete dicte nomine pene a nobis

« in contravenientem statute dicta venditione nichilominus in suo
 « semper robore permanente. Inde obligamus contravenientem
 « fidejussorem et debitorem in manus dictorum emptorum et
 « heredum suorum et omnia et singula firma tenere adimplere
 « et contra non venire. Promittimus nos W^{us} et Nicolaus tactis
 « a nobis evangeliis sacro sanctis firmo proprio juramento.
 « Renuncians ego dictus W^{us} principulis venditor exceptioni
 « pecunie non habite et non recepte legi dicenti venditionem
 « factam ultra dimidium justii precii non valere omni juri
 « canonico et civili nec non omni juri per quod contra predicta
 « possem vel deberem in aliquo me tueri. Et ego dictus Nicolaus
 « renuncio per presentes concessionem feudi non facte. Presen-
 « tibus testibus domino Wilhelmo curato ecclesie de Friburgo,
 « Petro et Johanne fratribus suis et Anselmo de illens et plu-
 « ribus aliis burgensibus de Friburgo. Et quod istud ratum
 « firmum maneat presentem litteram nos dicti Willermus et
 « Nicolaus fratres burgenses de Friburgo sigillis nostris propriis
 « tradidimus sigillatam dictis emptoribus et heredibus eorum
 « et rogavimus apponi huic scripto sigillum communitatis de
 « Friburgo in testimonium hujus rei. Datum mense septembris
 « anno domini MCC nonagesimo.

Original, sceaux d'Englisberg intacts ; ceux de Fribourg, l'un en partie conservé, l'autre nul (Archive de Diesbach-d'Affry).

1602. Dîmes de Grandfey et des vignes remises à la chanterrie, avec obligation d'entretenir l'église :

« Nous l'avoyer et Conseil de la ville de Frybourg scavoir
 « fasons, que nous estant par reverend et devot domp Louis
 « Ansermo, curé de Givisie joint avec luy les jures du dit lieu
 « exposé et remonstré comme cy devant pour entretien et conser-
 « vation de leur Eglise, seroient esté en possession et percep-
 « tion des diesmes de Grandfey, et des vignes et en icelle
 « continué, jusque a ce que pour l'entretien et establissement
 « de la chanterrie de nostre Eglise S. Nicolas aurions advisé
 « de ceder, et transporter a icelle les dites diesmes avec le droit
 « patronage soub et avec pareille charge que le maistre de la
 « fabrique de dite nostre Eglise seroit tenuz et le dit diesmes

« subjects à la reparation et conservation de dite Eglise de
 « Givisie comme de ce plus abondamment nous fesoient appa-
 « roistre par la relation de nostre cher et bien aymé Conseiller
 « seigneur Wilhelm Krummenstol, pour lors maistre de susdite
 « fabrique, Au moyen de quoy requeroient qu'en vertu de susdit
 « transport et incorporation à la dite chantrerie du droit de
 « patronage et diesmes cy devant appartenants à la dite Eglise
 « de Givisie, le present maistre de la fabrique et tous aultres
 « luy succédants au nom de la dite chantrerie, ou courales
 « fussent declayrez tenuz astraintz a décente reparation et conser-
 « vation de leur dite Eglise, ou en cas de refus et excusation
 « que de ce voudroient faire, le dit curé et comuniers du dit
 « Givisié remis en possession et jouissance des dits diesmes de
 « Vignes de Granffey, à la charge cy devant déclayrée, nous
 « ayant sur ce entendu la relation du dit nostre conseiller
 « et veu les lettres par eux produictes conformes a leur allé-
 « gation, estant équitable que la charge faire le profit et que
 « tout bénéfice soit tenu et obligé d'entretenir les édifices en
 « bon et convenable estat, Avons, en interinant susdite requeste,
 « déclairé et ordonné, et par icestes déclayrons et ordonnons
 « que le maistre de la dite fabrique de l'Eglise St-Nicolas, au
 « nom de la chantrerie d'icelle comme possesseurs des dites
 « diesmes sera doresnavant tenu et obligé aux réparations melio-
 « ration et édifice de la dite Eglise et cure de Givisié emoin-
 « gnant a icelluy de payer et satisfaire les frais et despens de
 « la réparation presentement en dite Eglise faite. Et toutefois
 « n'entreprendront le dit curé ou comuniers aucun bastiment
 « édifice, ny autre melioration d'importance, sans le sceu et
 « permissions de nostre conseil. En foy et en confirmation de
 « quoy avons sellées les presentes de nostre seaux secret, sans
 « toutefois aucun préjudice le vingt et quatrième jour du mois
 « de janvier, l'an de grâce courant mille six cent et deux.

« Barth. Reynauld. »

(Original dans les arch. d'Affry. Le sceau n'existe plus.)

GLETTERENS

En 1380 Lietterens, Lieterens en 1356.

Gletterens: Altitude : 477.

Population 265, bourgeois de la commune 202, d'une autre commune 47, d'un autre canton 7; catholiques 257, protestants 8; maisons habitées 45, ménages 47.

Patron: L'Assomption de la Ste-Vierge.

L'histoire nous raconte peu de faits importants du village de Gletterens; son origine se perd dans les ténèbres du passé. Le village est agréablement situé à une petite distance du lac de Neuchâtel; il appartenait à la paroisse de Dompierre-le-Grand, aujourd'hui Carignan, ainsi qu'une partie du village de Portalban.

En 1356, Perrod, dit dou Cardo, bourgeois de Grandcour, mais résidant à Gletterens, amodie de Rod (Rodolphe), de Villars et de Rod de Duens, les dimes que ces deux nobles possédaient du chef de Jaquette, fille de feu le maître Pierre Azonis et d'Isabelle, fille de feu Perrod Azonis. Ces dimes rapportaient 42 muids de grains et 24 oies, elles se levaient à Vernay, Chevroux, Agnens, Gletterens et Vallon (Arch. cant., not. n° 9).

L'époque de la réforme amena aussi quelques conflits; les liens de la même religion qui unissaient les villages furent rompus et les animosités et les vengeances remplacèrent la charité. L'Etat dut intervenir en faveur des gens de Gletterens. Il écrivit à MM. de Berne et les pria « d'avertir ceux d'Avenches de traiter plus amicalement ceux de Gletterens, quand il arrive que quelques-unes de leurs bêtes s'échappent malgré eux des biens communaux. » (Font. compt. des trés., vol. 22).

L'église.

1599. On lit dans les comptes du gouverneur (receveur) de la confrérie du St-Esprit, de la paroisse de Carignan. « Item « livré quant ceux de Gletterens leviront leur croix 5 florins « 6 gros. » Cette date est, paraît-il, celle de la construction de la chapelle et la croix qu'on éleva fut celle du clocher (Arch. de Carignan).

Le second document concernant cette chapelle, est le testament de P. Terralion, de l'année 1642 : « il lègue à la chapelle « de Gletterens nouvellement érigée la somme de 10 escus pour « une messe qui se célébrera tous les ans. »

La chapelle, construite en 1599, ne fut probablement pas achevée; les autels furent faits et consacrés dans le commencement du XVII^e siècle, voilà pourquoi on ne trouve aucune fondation de messe avant 1640; de 1640 à 1690 douze messes furent fondées dans cette chapelle.

C'est en 1770, qu'on établit des chapelains pour desservir la chapelle, appliquer les messes fondées; les curés de Carignan les célébrèrent jusqu'à cette date (Arch. cant., man. mai 19-29, 1770). En 1798, le desservant jouissait d'une rente de 143 livres, 5 batz et 7 rap., mais les chapelains étaient ordinairement maîtres d'école et ils en percevaient les honoraires.

La chapelle était dédiée à Notre-Dame et la fête patronale se célébrait le 15 août.

La chapelle fut érigée en église paroissiale en 1858, mais Mgr avait imposé à la nouvelle paroisse l'obligation de construire une église plus vaste et plus décente. Le nouvel édifice, commencé en 1877, fut terminé en 1878; il fut consacré le 5 novembre de la même année et la fête de la dédicace fut fixée sur le dimanche après l'octave de la Toussaint.

Cette église simple, mais convenable, coûta environ 30,000 francs. Une cloche de 1,050 kilos fut coulée pour la fête de la consécration. La Sainte-Vierge fut encore conservée comme patronne, sous le titre de l'Assomption.

Fondations, dons.

Une des premières fondations fut celle de Marguerite Terral, veuve de Michel Quillet, lieutenant de St-Aubin ; elle avait légué à la chapelle une pose de terre en la Riaz. Elle fut achetée dans le mois d'avril 1641 par Odet Dubey, et payée 100 écus. La commune devait faire célébrer à perpétuité une messe pour le repos de l'âme de la légataire.

1640. Antoine Cuchemand légua 10 écus.

1642. Elise du Four (Fournero), femme de Pierre Rey, légua 10 écus à la chapelle et 10 écus pour une messe anniversaire.

1644. Pierre Cuchemand légua une $\frac{1}{2}$ pose de terre avec obligation d'une messe.

André du Bay (Dubey) a légué 100 écus pour bâtir la chapelle (l'année n'est pas indiquée).

Daniel Rey a donné 7 florins.

François et Pierre Tétard ont livré l'argent nécessaire pour faire la grande fenêtre.

La veuve de Guillaume Cuchemand a donné une nappe.

Dans les années 1640 et les suivantes plusieurs personnes firent des dons en linge, bois, ornements.

1884. Pierre-Joseph Dubey légua le 12 janvier 1884, 1,000 francs au bénéfice de la cure, mais avec la charge de deux messes chantées, chaque année.

Etablissement d'une église paroissiale à Gletterens.

L'éloignement de l'église de Carignan et d'autres causes suscitèrent l'idée d'une séparation et d'un démembrement. L'état de délabrement de l'église de Carignan, la nécessité de l'agrandir, engagèrent les gens de Gletterens à s'ériger en paroisse, mais la lutte fut longue et quelquefois vive. Divers mémoires furent adressés aux autorités ecclésiastiques et civiles ; la question fut agitée pendant près de 50 ans. Un projet de transférer l'église paroissiale à Gletterens pour favoriser les paroissiens les plus

nombreux et éviter l'inconvénient de l'isolement de la cure et de l'église de Carignan échoua. Mgr Marilley prononça enfin le démembrement et érigea la chapelle de Gletterens en église paroissiale le 3 décembre 1858.

Chapelains de Gletterens.

Le premier chapelain fut établi en 1770 (Arch. cant., man. 19-29 mai).

Le premier chapelain connu fut D. **Ramuz**, il fut ensuite curé de St-Aubin.

1790. D. **Pierre-Joseph Schueler** (Voir vol. 4, p. 497).

1791—1808. D. **Jacques-Vincent Gros**, il fut nommé curé de Rueyres-les-Prés en 1808.

1808—1810. Vacat.

.... 1823 D. **Charles-Joseph Moret**, de Ménières; nommé curé de Vuissens.

1823—1826. Vacat.

1826. D. **François-Xavier Mottet**, de Corpataux (Voir vol. 5, p. 282 et vol. 4, p. 300).

1828—1829. Vacat.

1830—1842. D. **Jean-François Berset**, d'Orsonnens (Voir vol. 4, p. 309); mort à Orsonnens le 11 novembre 1839.

1842—1848 D. **Jean-Pierre Berset** (Voir vol. 4, p. 309).

1855—1858. D. **Jules Perroud**, de Berlens.

Gletterens érigé en paroisse.

Curés.

1858—1862. D. **Jules Perroud**.

1862—1865. D. **Charles Christ** (Voir vol. 1, p. 301).

1866—1869. D. **Elias-Nicolas Despont** (Voir vol. 4, p. 25). La suite dans le vol. 4, p. 25.

GRANGETTES

*Grangettaz. Le nom a peu varié.
L'étymologie est latine.*

Altitude 779.

Population 200, bourgeois de la commune 129, d'une autre commune 71 ;
catholiques 200 ; maisons habitées 40, ménages 51.

Les environs de Grangettes sont couverts de ruines druidiques, romaines et du moyen-âge. Dès le XII^e siècle les documents nous donnent quelques noms des seigneurs de Grangettes. Cette seigneurie ne paraît pas avoir eu une étendue considérable ; elle fut peut-être formée vers la fin du second royaume de Bourgogne ou sous son rectorat. Torobertus de Grangettes apparaît comme témoin en 1157 et le chevalier Wido en 1177 (M. et D. xxii). Dans le XIII^e siècle, l'histoire cite le chevalier Ulrich, en 1226 ; Jacques, donzel, en 1238 ; Guillaume, chevalier, de 1248 à 1268 ; Wibert, en 1264 ; Pierre, en 1270.

Dans le XIV^e siècle, une branche des nobles de Grangettes s'établit à Vevey. La seigneurie, après avoir passé aux nobles de Bussy, de Dompierre, passa dans le XVI^e siècle aux de Lullin, de Genève, ensuite aux de Roverea et aux de Reynold.

Les nobles de Grangettes prêtèrent hommage à la Savoie. Par acte du 16 avril 1375, Amédée, comte de Savoie, déclara que, conformément aux anciennes reconnaissances, Ulric de Grangettes, donzel, et domicilié à Vevey, était tenu à lui prêter hommage comme héritier de feu son frère Jeannod ; mais à cause des difficultés de cette prestation d'hommage et à sa demande, il l'en exempta ainsi que ses descendants. Le comte se réserva toutefois la directe seigneurie de Grangettes et une redevance annuelle de 12 sols, que les feudataires devaient payer au suzerain. L'acte fut dressé à Morges le 16 avril 1375.

1376. Le même Ulric (Hudricus) reconnaît tenir du comte de Savoie, au nom de sa femme Rose et au sien, ce qu'il avait acheté autrefois de noble Isabelle de Châtillon et de Rodolphe son fils ; acquisition faite en vertu d'un assignat créé autrefois par Louis de Savoie, baron de Vaud, et ratifiée en faveur d'Ulric (Huldry) par Amédée de Savoie, par acte donné à Chillon le 27 janvier 1376 (1377). Cette acquisition consistait en une rente de deux muids de messel, mesure de Romont, qu'il avait payé 40 florins d'or.

Le même Ulric se reconnut encore feudataire de la Savoie le 20 septembre 1380, mais non astreint à l'hommage-lige.

Les nobles de Grangettes s'éteignirent et leurs droits et seigneuries passèrent dans différentes familles. Les nobles de Lullin, de Genève, possédaient Grangettes dans le XVI^e siècle.

Le 13 mai 1536, Aymé de Genève, seigneur de Lullin et de Grangettes, prêta hommage à l'Etat de Fribourg, qui « ayons prins à nos mains la seigneurie de Grangettes, appartenant au dit seigneur ». Le châtelain Perysard, au nom d'Aymé de Lullin, promet à l'avoyer d'être bon et loyal vassal des seigneurs de Fribourg.

Le 8 avril 1554, noble dame Marguerite de Genève, fille de feu Aymé de Genève, seigneur de Lullin, et femme de Gaspard de Roverea, seigneur de *Coursingcs, de Cernens, co-seigneur de La Vaulx-d'Aulx* et bourgeois de Fribourg, fit don à son mari et à ses héritiers : 1^o de 3,000 florins d'or, de 12 sols chacun, que son père lui avait donnés comme dot ; 2^o 4,500 florins d'or que son mari lui avait donnés en augmentation de dot ; 3^o du château de Grangettes et de celui de Ryns, dans la vallée d'Aoste, avec seigneuries, juridictions, hommages, rentes, censés, *fief directes, revenus, prés, etc., et autres appartenances.*

L'acte fut dressé par le notaire Jacques Du Mont, en présence de François Girod, Collet du Puy, fermier de Peroules (Perolles), etc., et muni du sceau de la ville de Fribourg (Arch. cant. not., n^o 187).

Malgré cet acte, la Seigneurie revint aux Lullin ; Prosper de Genève, seigneur de Lullin, la possédait en 1572 ; il la vendit en 1592 à noble Pierre, fils de Barthélemy Reynauld (Reynold), de Fribourg.

Il fut mis en possession de cette seigneurie par le bailli de Romont, noble Simon Alex, en présence de D. François Clerc, vicaire de Vuisternens ; de D. Antoine Mossu, curé de Berlens ; de plusieurs nobles et membres de l'Etat ; de plusieurs bourgeois et conseillers de Romont, « nous avons mis, réduit en vrai, réelle et corporelle possession de la seigneurie, maison forte, juridiction, diesmes, appartenances et dépendances de Grangettes existantes rière le centre, ressort et mandement de Romont..... et c'est par la tradition du baston manuel de la justice de predite seigneurie, du verroux de la porte intérieure de predite maison forte et expédition des droits, reconnaissances d'icelle..... Suivant laquelle mise en possession..... les sujets de Neirigue, d'Estévenens et de Grangettes en grande partie présents ont promis et juré à doigts élevés d'être d'or en avant bons, leaulx et feaulx sujets du dit seigneur Peter Renaud et des siens... » (19 juillet 1592).

Barthélemy Reynauld la tenait en amodiation de Prosper de Lullin depuis 1574. Lequel, par acte du 1^{er} décembre de cette année, lui remit « toute sa maison forte, domaine, prés, etc., et sa seigneurie de Grangettes avec ses appartenances, lods, bamps, clames, confiscations, censes, etc., à amodiation..... commençant le lendemain de la présente amodiation, que François Musy avait prise, serat finie..... pour 4,300 florins p. p. » (Arch. cant. not. n° 194, p. 283.)

La seigneurie de Grangettes parvint au baron de Koë nig et en 1780 à la famille de Boccard. Les propriétaires du fief payaient 6 sols à l'Etat de Fribourg.

Les reconnaissances de LL. EE. de Fribourg portent qu'en suite d'un échange fait entre le comte Aymé de Savoie et François de Bussy, agissant comme tuteur de sa fille Isabelle, et celle-ci mère-régente de sa fille Françoise, les habitants de la seigneurie de Grangettes doivent à leur seigneur : « la chevauchée et les charrois nécessaires pour l'entretien des bâtiments du seigneur. » Ils furent déchargés des charrois pour les grains, par sentence de la cour féodale.

L'Etat avait, comme seigneur, le droit d'échute sur les meubles des délinquants et haute seigneurie.

Il est difficile de déterminer les limites de la seigneurie ; il est cependant certain qu'elle s'étendait du sommet du Gibloux au ruisseau de la Neirigue, comprenant le Châtelard, Estévenens, Grangettes et peut-être une partie de Villariaz.

Les origines des premiers seigneurs de Grangettes, comme celle du château, nous sont inconnues. Les châteaux-forts des XI^e et XII^e siècles ne comprenaient qu'un donjon entouré de fossés. Au XIII^e siècle, les enceintes de murailles se développent et sont flanquées de tours.

Un château ou lieu de refuge du IX^e ou du X^e siècle a-t-il précédé les châteaux du XII^e ou du XIII^e siècle ? L'histoire se tait et le terrain cultivé et bouleversé ne laisse pas approfondir les mystères du passé. On voyait encore, il y a soixante ans, les restes d'une longue muraille d'enceinte et à l'extrémité une tour de médiocre dimension.

L'histoire nous révèle un fait d'une haute importance dans les fastes de ce château : c'est le siège qu'il soutint contre une petite armée fribourgeoise. La garnison ne put résister à l'élan des assaillants, le château fut emporté et incendié. Jacques de Savoie, comte de Romont, seigneur de Grangettes, était maréchal de Charles-le-Téméraire et avait insulté les Bernois et les Fribourgeois. Son insolence fut promptement châtiée par les gens de Tavel. Voici la relation qu'en donna l'Etat de Fribourg à celui de Berne :

1476. 27 avril. « Nos gens de Tavel, 400 hommes environ, « se sont dirigés, hier de bonne heure, vers Grangettes, près « Romont. Là ils ont conquis et brûlé le château, où ils ont « trouvé une énorme quantité de pain. Pendant l'affaire, arrivoit « de Romont une troupe nombreuse ; elle hasarda d'attaquer les « nôtres, qui se défendirent et leur tuèrent 40 hommes, ce dont « fut grandement dommage pour eux. Parmi les prisonniers se « trouvèrent quatre chevaliers et quatre beaux étalons. Le reste « étoit des gens de pied.

« Les nôtres ont enlevé et conduit ici 400 pièces de bétail. « Les prisonniers appartenôient, pour la plupart, au seigneur de « Myolans. Ils disent que le duc arrivera à Romont mardi pro- « chain, avec toute son armée, qu'il possédoit deux canons

« monstres, l'un de fer et l'autre fondu et quantité de petits.
 « Qu'il y a telle cherté à Genève, qu'un homme, pour un gros
 « (1 fr.) pouvoit à peine se rassasier de pain ; qu'hier le comte
 « de Romont s'étoit approché de cette ville avec l'avant-garde de
 « l'armée, que dans les pays les habitants déclaroient les recevoir
 « avec plaisir, mais qu'ils préférèrent périr plutôt que de sou-
 « mettre aux autres (à nous).

« Voilà ce que nous avons à vous annoncer, chers et
 « fidèles, etc.

« Datum misericordia Domini. Anno LXXVI.

« L'avoyer et conseil de Fribourg. »

(Arch. de Colmar. Ochsenein, 224).

La chapelle du château. — Une petite chapelle fut construite à côté du château, en 1681, à l'honneur de St-Antoine de Padoue, par François-Pierre de Bocard, seigneur de Grangettes, mais il est probable qu'elle en remplaça une plus ancienne. Elle était ornée de peintures du XVI^e siècle et possédait une petite cloche. On y célébra la messe jusqu'au milieu de ce siècle.

Le curé y célébrait la messe le jour du patron (la paroisse s'y rendait processionnellement), ainsi que chaque mois pour une messe fondée par la famille de Bocard et une autre par Antoine Castella de Delley.

L'Église

Une église fut construite au commencement du XV^e siècle, c'est probablement la première. Elle fut consacrée le 14 juillet 1430, le dimanche avant la fête de Ste-Madeleine, par l'évêque Pierre d'Aquilée (Aquilatensis), agissant au nom de Guillaume de Challant. Elle fut dédiée à St-Maurice, patron de la paroisse. L'évêque consécrateur bénit en même temps le cimetière et accorda plusieurs indulgences à l'occasion de cette solennité.

Elle avait été construite aux frais des gens de Grangettes et du Châtelard. Les familles Thorimbert, Delabays, Roch, etc., existaient déjà à l'époque de la consécration.

L'acte de consécration fut rédigé par le prêtre D. Gui Bergier,

notaire, du décanat d'Ogoz, et après sa mort, le doyen d'Ogoz en fit faire une copie par Berthet Souvey, de Corbières.

Elle fut visitée le 31 mai 1453 (le jour de la Fête-Dieu) par les délégués de l'évêque Saluces. Filiale de l'église paroissiale de Vuisternens, elle était dans un pitoyable état : le chœur n'avait qu'une seule fenêtre, si étroite, que l'autel et le chœur n'étaient pas suffisamment éclairés. La nef n'avait pas de voûte et le toit qui la recouvrait était tellement percé à jour, que l'eau y pénétrait de tous côtés quand il pleuvait. Aucun pavé ou plancher ne recouvrait la terre du chœur ou de la nef.

Les visiteurs ordonnèrent plusieurs réparations ; le chœur devait être pavé ou planchéié et le toit recouvert. Les paroissiens devaient procurer deux chandeliers en bois peint pour l'unique autel, et conserver une lampe allumée devant le Saint-Sacrement, puisqu'ils avaient voulu, est-il dit, le posséder dans leur chapelle. On devait encore réparer la pixide pour le viatique, le calice, l'encensoir et agrandir la fenêtre du chœur. La chapelle n'avait pas de sacristie.

L'église fut probablement agrandie ou reconstruite au moment de la séparation, en 1626, pour former une nouvelle paroisse avec le Châtellard ; elle ne possédait pas de tour ; plusieurs recès des visites pastorales rappellent les ordres donnés d'en construire une. Les actes de 1717 portent : « Nous ordonnons que la « cloche fendue soit refondue et on fera bâtir une tour à pro- « portion de l'église, et cela d'autant plus que la fabrique « possède assez de rentes et de censes retardées, qui devront « être appliquées à ce sujet. »

Recès de 1725 : « Il est ordonné à l'hon. paroisse de rebâtir « la tour de l'église, suivant le projet indiqué dans la visite, « sur quoi la paroisse doit convenir, avec la déclaration expresse « que la chapelle bâtie au village du Châtellard ne sera point « bénie à y pouvoir célébrer la s. messe jusqu'à ce que l'ou- « vrage de l'église paroissiale soit finit. »

Recès de 1735 : « Ordre de rebâtir la tour de l'église, suivant « qu'il a été ordonné si souvent et que les deux communes « sont convenues dans le temps de la bénédiction de la chapelle « du Châtellard, sçavoir : que ceux du Châtellard feroient deux

« tiers et ceux de Grangettes un tiers de charrois, pour cet
 « effet, sans conséquence cependant pour l'avenir, par rapport à
 « la maintenance de la dite église comme du passé, sans quoi
 « nous serons d'obligation de prendre des mesures plus sérieuses
 « et efficaces. »

On croirait que cette négligence à restaurer la maison de Dieu et cette désobéissance aux ordres réitérés des évêques provoqua la colère de Dieu. En 1770, l'église fut incendiée par un coup de feu dirigé maladroitement contre cet édifice.

Pendant la reconstruction de la maison de Dieu, le démon de la chicane se glissa dans la paroisse et souleva les passions. Les gens du Châtelard voulaient bien faire la moitié des charrois, mais pas au delà. Ceux de Grangettes soutenaient, et avec raison, que cette prestation devait s'opérer conformément à la population et à la fortune. Après avoir dépensé beaucoup d'argent, de temps et peu de charité, la commune du Châtelard fut condamnée et dut subir la loi de l'équité.

La nouvelle église fut consacrée le 29 avril 1773 et l'anniversaire en fut fixé au dernier dimanche du mois d'avril.

Je crois que la nef seule et la tour furent reconstruites en 1770, les murs du chœur furent conservés.

Le Crucifix.

A côté du chœur de l'église, soit à l'orient, se dresse un très beau crucifix en pierre. Il repose sur une colonne monolythe et il est abrité par un toit supporté par quatre colonnes en bois. Ce beau morceau de sculpture présente ceci de remarquable : le Christ en croix est représenté sur la face antérieure avec deux personnages, et la sainte Vierge de Compassion sur la face opposée. Ces différents personnages sont sculptés dans le même bloc de pierre et la perfection du travail montre un artiste de la fin du XV^e ou du commencement du XVI^e siècle. Les deux côtés sont aussi sculptés.

De nombreux pèlerins de toute la contrée et même des cantons voisins et de la France accourent au crucifix de Grangettes depuis plusieurs siècles. Un grand nombre de paroisses s'y rendaient processionnellement à certains jours.

On y invoque surtout Dieu pour pour ceux qui sont aux prises avec la mort. Des grâces nombreuses et signalées sont la récompense de la prière des âmes ferventes qui accourent à Grangettes.

Origine. — Ce crucifix fut élevé soixante-dix ans après la construction de la première chapelle, mais on ne peut affirmer qu'il fut, dès le commencement, placé à la même hauteur. Un document précieux nous donne probablement la date approximative de sa construction, A la requête des jurés du village Mamert-Sottens, Jacques Rock et Jacques Marron, D. Jean-Baptiste Aycardis, vicaire-général de l'évêque Aymon de Montfaucon et chanoine de Lausanne, accorde une indulgence de quarante jours à ceux qui contribueront à l'érection de ce crucifix et réciteront cinq *pater* et *ave* devant cette croix.

Cette indulgence est valable tous les dimanches de l'année et aux fêtes de N.-S. et de la Ste-Vierge. L'acte fut donné à Lausanne le 25 mars 1502. L'indulgence accordée à ceux qui contribueront à l'érection et à la conservation du crucifix est une preuve qu'il fut réellement sculpté vers 1500.

Grangettes et le Châtelard érigés en paroisse.

L'éloignement du siège de l'église paroissiale était cause d'une multitude d'inconvénients et devait nécessairement provoquer une séparation. Elle fut prononcée par D. Schüller, vicaire-général et administrateur du diocèse (sede vacante) en 1626. L'arrêté de l'autorité civile est du 11 décembre 1626.

Les rentes du nouveau curé provenaient du produit d'une vigne et des sommes recueillies dans ce but.

On ouvrit une souscription dans les deux communes pour créer un bénéfice. Grangettes fournit 663 écus (1,989 fr.), dont 600 du seigneur. Le Châtelard livra 1,030 écus (3,100 fr.). Des gens d'Estévenens et de la Neirigue donnèrent environ 100 francs.

La cure. — Le premier bâtiment destiné à l'habitation du curé se trouvait près de la fromagerie, à une assez grande distance de l'église.

En 1843, la paroisse acheta un nouveau bâtiment de François

Perroud et une pièce de terre appelée *es roubattès et au Mollard*, avec le four, la fontaine. Le tout contenant cinq poses, pour la somme de 5,200 francs vieux. Cette terre et cette maison furent vendues à l'arrivée de M. Dumas, pour construire la cure actuelle.

Droit de collation. — Il paraît qu'au moment de la séparation de Vuisternens, la nouvelle paroisse s'était réservée le droit de collation, qui fut plus tard cédé à certaines conditions au baron Koënic, seigneur de Grangettes.

Après son décès, ce droit revint à la paroisse; mais par acte du 13 décembre 1652, il fut cédé aux nouveaux propriétaires du fief, MM. de Bocard, aux conditions suivantes: 1° Ils n'établiront à l'avenir aucun curé qui soit tout à fait désagréable à la paroisse; 2° Le collateur maintiendra le chœur de l'église tant en sa couverture qu'autres nécessités, comme aussi s'il est besoin de rebâtir quelque chose dans la dite cure, payeront les ouvriers et fourniront les matériaux, et les paroissiens les charrois, etc....

Ce droit est revenu aujourd'hui à l'évêque, conformément au droit canon.

Le bénéfice. — Dès le XV^e siècle, la chapelle de Grangettes possédait des rentes, dont une partie était destinée à la fabrique pour l'entretien des bâtiments, et l'autre aux diverses fondations de messes, etc.

En 1490, Grégoire de Rovéréaz emprunte 80 livres des jurés de l'église ou chapelle de St-Maurice; ce qui est une preuve manifeste de l'état prospère de cette chapelle (Arch. cant. not., 97).

La chapelle possédait encore à Chally (Vaud) de 7 à 8 *fossories* de vigne. Elle fut vendue par Antoine d'Estavayer, seigneur de Villargiroud, avec le consentement de sa femme, Jeannette de Colombier, aux jurés des villages de Grangettes et du Châtelard, au profit de la chapelle de St-Maurice. L'acte de vente est du 3 juin 1492, et le prix fut de 100 livres lausannoises pour les 10 *fossories* (ouvriers).

A l'érection de la paroisse, en 1625, elle fut taxée par des hommes compétents et estimée à 500 florins l'ouvrier (3,000 fr.).

Il paraît qu'avant la séparation de Vuisternens, le curé de cette paroisse jouissait du produit de la vigne pour les fonctions ecclésiastiques qu'il devait exercer à Grangettes et la célébration des messes les fêtes et dimanches.

Dès la réunion du bénéfice de Vuisternens à la mense capitulaire, cette vigne fut aussi unie à la prébende du prévôt ; mais les gens de Grangettes ne voulaient pas se laisser dépouiller, et ils étaient appuyés énergiquement par l'avoyer du Conseil de Fribourg qui, par arrêté de 1627, permit aux communiens de Grangettes et du Châtelard de saisir la recette de cette vigne et de l'arrêter à Châtel ou en tout autre lieu.

1627. « Nous, l'avoyer..... comme soit que pour avancer
« l'érection de la paroisse, nouvelle cure de Grangettes, ayons
« par nos commis et députés entre diverses fois traisté et conféré
« avec les ven. Sgrs du ven. chapitre S. Nicolas, à l'intention
« que la vigne fondée par les ancêtres du dit Grangettes fut
« remise entre les mains et puissance des dits communiens.
« Mais n'en ayant encoure peu obtenir l'exécution. Affin ce bon
« pieux et louable dessein ne soit d'avantage retardé et négligé
« nous permettons octroyons et accordons aux prenommés com-
« muniens et ressortissans du Chastelard et Grangettes qu'ils
« puissent et leur soit licite de barrer de tenir et retirer la
« prise eue es vendange provenant de la dite vigne soit à
« Chastel, Tallens ou ailleurs rière noz estats, par ou les dits
« Sgrs du chapitre vouldroient entreprendre de faire charier la
« dite prise. Commandant sur ce à tous noz officiers, Ballifs,
« chastelains, leurs lieutenants et leurs soubstitués de tenir main
« à l'exécution des presentes garnies pour plus grande corroboration
« de notre sceau secret, sans prejudice le 7 de septembre 1627. » (Rathserbek, 267.)

Les curés de Grangettes jouirent paisiblement de cette vigne jusqu'en 1849. Par acte du 7 février de cette année, elle fut vendue par l'Etat de Fribourg à M. Vincent, pour le prix de 700 francs le fossorier. Somme totale : 4,931 francs.

Reliques de la Ste-Croix.

Voici l'origine de ces reliques, de la médaille qui les accompagnait et des indulgences. Cette histoire est admirable. Jean-Joseph Delabays, dit Gagnou, du Châtelard, paroisse de Grangettes, fut pendant trente-cinq ans Suisse d'église de la Métropole de Paris. D'une foi ardente, d'une fidélité à toute épreuve, d'un courage héroïque, il fut, par sa conduite, une gloire de sa patrie. Au moment de la tourmente révolutionnaire, il cacha si bien le trésor de l'église métropolitaine, que les révolutionnaires ne parvinrent jamais à le découvrir. Delabays fut emprisonné, interrogé, menacé, il resta intrépide et ne fut ébranlé par aucune crainte ; il fut enfin élargi et libéré. Lorsque les églises furent rendues au culte, le trésor fut déterré et remis intact au clergé de la Métropole. C'est en reconnaissance de cette fidélité que le Chapitre de Notre-Dame détacha trois particules de la vraie croix, les plaça dans un reliquaire en argent et les envoya à la paroisse de Grangettes avec les déclarations authentiques. L'acte est du 2 août 1814.

Pie VII, lors de son voyage à Paris, remit au Suisse fidèle et courageux une médaille en argent ; elle fut envoyée à Grangettes pour être réunie aux reliques. Ce reliquaire précieux fut volé il y a environ vingt ans et on n'en a plus trouvé de traces ; mais la fidélité et le courage du Suisse d'église est un monument impérissable.

Delabays avait aussi caché son hallebarde de Suisse d'église, elle était terminée par trois fleurs de lys. Lorsque Louis XVIII monta sur le trône, il parut à l'église avec son hallebarde ; on fut étonné d'y voir briller les fleurs de lys. Questionné, il répondit que cette arme attendait ce jour depuis vingt ans. Delabays est un nouveau fleuron de fidélité des suisses à ajouter à tant d'autres.

Indulgences. Confréries. — La confrérie du St-Esprit fut aussi établie à Grangettes dès les temps les plus reculés. En 1600, elle elle était en possession d'un capital produisant une rente de 400 florins. Elle faisait une distribution de pain le jour de la Pentecôte, soit *une donne*.

La confrérie du Rosaire fut érigée le 18 mai 1632, mais le titre porte la date de 1636.

Pie VI, par bref du 7 juin 1793, accorda au maître-autel la faveur d'autel privilégié et une indulgence plénière à ceux qui visiteraient l'église de Grangettes les jours de l'invention et de l'exaltation de la Ste-Croix et un autre jour déterminé par l'Ordinaire.

Pie VII déclara, par bref du 27 janvier 1815, que si l'une de ces fêtes ne coïncidaient pas avec le dimanche, l'indulgence était transférée au dimanche suivant, à commencer dès les premières vêpres.

Il accorda la même indulgence aux fidèles qui visiteraient l'église le premier vendredi du carême, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Une autre de sept ans pour les autres vendredis du carême.

Par bref du 27 novembre 1821, le pape accorde une indulgence de 300 jours à tout fidèle qui récitera, avec un cœur contrit, trois *pater*, *ave* et *gloria* devant le crucifix du cimetière.

Un autre privilège fut donné à la paroisse. Par bref, le Souverain-Pontife permet à perpétuité de pouvoir satisfaire au devoir pascal dès le dimanche de la Passion, et il accorde une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront, en ce jour, l'église de Grangettes et y prieront selon les conditions requises.

Fondations diverses, dons. 1458. Alexie Rost, née Maillard, du Châtelard légua à l'église une rente de 48 deniers (Arch. St-Nic., répert.).

1628. Le curé Perroud, après avoir fondé plusieurs messes, des *Salve*, fonda encore la lecture de la Passion de N.-S. et la récitation du *Stabat* devant le crucifix, chaque vendredi de l'une des Stes-Croix à l'autre. Il donna 134 écus pour les *Salve* et 156 écus pour la lecture de la *Passion* et du *Stabat*.

1698. Barthélemy Uldry, du Châtelard, lègue 40 écus pour réparer le maître-autel, 10 pour celui de Notre-Dame, 10 pour celui de St-Bernard et 40 à Notre-Dame-de-la-Colonne.

1699. Anne Delabays, née Tornare, donna quelques écus pour les ornements.

1722. Marguerite Rigolet, née Uldry, ayant une dévotion particulière pour St-Bernard de Menthon, légua 5 écus pour l'embellissement de son autel, dans l'église de Grangettes.

1758. Jean Auberson, du Châtelard, donna 600 écus pour la grande cloche.

La même année mourut Françoise Gaillard, de Grangettes, insigne bienfaitrice de l'église et des pauvres.

Le baron Koënic fit une fondation pour établir le chant des vêpres ; le curé percevait une rente de 5 écus (15 fr.) pour cette fondation et 36 centimes à chaque fête de N.-D. pour les vêpres fondés par Pierre Roch, et fr. 2»15 pour les vêpres de certaines fêtes.

Claude Delabays donna aussi une rente de fr. 2»15 pour les vêpres des défunts, chaque dimanche de carême.

Missions. — Il existe un mandement de Mgr Jacques Duding, pour organiser les missions de 1716. Un jubilé avait été accordé par Clément XI pour obtenir le secours divin dans la guerre contre les Turcs.

L'évêque organisa un certain nombre de missions dans des paroisses centrales, où celles du voisinage se rendaient ; elle fut établie à Orsonnens pour les paroisses de Vuisternens-en-Ogoz, Massonnens, Grangettes, Berlens et Villaz-St-Pierre.

Elle fut ouverte le 21 mai, et annoncée par le mandement suivant :

« Cette mission est donnée avec agrément et volonté de
 « LL. EE. les souverains seigneurs de Fribourg, qui en vertu
 « de l'attention paternelle qu'ils apportent aux intérêts spirituel
 « et temporel de leurs fidèles sujets les exhortent, comme Nous,
 « à faire bon usage de la mission. A ces causes ordonnons ;
 « 1° Que la mission soit établie à Orsonnens ; 2° Que l'ouverture
 « s'en fasse solennellement dans le dit lieu (le 21 mai) par
 « une prédication, office et procession du St-Sacrement ; 3° Les
 « exercices seront continués jusqu'au 2 juin de la manière
 « que les Pères missionnaires trouveront plus convenables ;
 « 4° Que pendant la mission il y aie, aux heures qu'on déter-
 « minera, fréquents sermons et instructions pour les adultes

« accompagnés des prières du matin et du soir et suivis d'une
 « bénédiction et des catéchismes pour la jeunesse, auxquels pères
 « et mères auront soin d'envoyer leurs enfants; 5° Ne pouvant
 « envoyer des missionnaires dans chaque paroisse, on convoque
 « à Orsonnens les paroisses de... (voir plus haut); pour ce sujet
 « notre volonté est que durant la mission on ne chante les
 « vêpres pour les susdites paroisses que dans l'église (d'Orsonnens)
 « et que même les jours de dimanche et de fête il n'y aie
 « (Grangettes, etc.) qu'une basse messe, qui se dira à telle
 « heure que le monde puisse assister à la mission, etc.; lundi
 « 25 mai, la paroisse de Grangettes ira en procession à Orsonnens;
 « les dimanches et fêtes, la messe à 6 heures du matin. »

Faits divers. — Les registres nous livrent quelques cas de longévité. En 1751, Jean Thorimbert meurt âgé de 100 ans. En 1770, Jean Gobet, meurt âgé de près de 100 ans. Marie Python mourut en 1776, âgée de 100 ans passés.

L'année 1711 fut signalée par de graves accidents. Le 24 février, J. Thorimbert fut emporté par les eaux de la Glâne débordée. Jacoba Python, âgée de 14 ans, tomba dans un torrent et fut noyée, ainsi que P. Paquier, qui voulait la sauver.

Les recès des visites pastorales, conservés avec soin, nous fournissent plusieurs renseignements.

1663. Visite pastorale de Mgr Strambin; il défendit de chanter la messe de requiem le dimanche, si le curé avait un enterrement; il devait se conformer aux rubriques du missel romain.

1667. Pour ramener l'uniformité dans le chant, l'évêque déclare que le chant grégorien est le seul admis. Il défend les chants condamnés par la liturgie, à l'élévation de la messe, les chants en langue allemande. Défense d'apporter des modifications aux processions, aux sépultures, de porter la barette devant le St-Sacrement et dans l'administration de l'Extrême-Onction; de planter des arbres dans les cimetières et ordre de les extirper dans l'espace d'un mois. Le curé devra toujours assister à *la reddition* des comptes de l'église, des confréries et de la caisse dite des âmes, des pauvres et des œuvres pies.

1702. Les curés donneront connaissance à leurs paroissiens de l'obligation de remplacer les bourses de soie par des reliquaires en argent ou du moins argentés, pour conserver les reliques.

1717. Le maître d'école ne pourra être nommé contre le gré du curé, qui l'examinera. On ne pourra prendre des étrangers sujets d'hérésie (Visite past. de 1717). Le curé visitera l'école (Id.).

1733. Les champs étaient dévastés par la vermine, l'évêque ordonna des prières et des bénédictions pour combattre ce fléau ; il prescrivit trois jours de jeûne, des aumônes et des processions.

Curés de Grangettes.

Il est probable qu'avant l'établissement des curés, quelques chapelains habitèrent successivement le village. En 1620, messire David Neyrod, du diocèse de Genève, *jadis vicaire à Grangettes*, fut nommé chapelain à Orsonnens.

1626—1632. D. Jean Perroud, de la Neirigue (Jean de Nigra aqua, alias Perrod), élu le 7 janvier 1627, mais il fonctionna déjà avant cette date. Par son testament du 8 novembre 1628, il fonda plusieurs messes, un *Salve Regina* chaque samedi et la veille des fêtes de la Ste-Vierge.

1632—1674. D. François Michel, de Bulle ; il mourut à Grangettes le 11 février 1674. La paroisse existait depuis 30 ans seulement et il s'éleva des conflits entre le curé et les paroissiens. Citons les griefs des paroissiens pour en montrer la naïveté :

- 1° Ils ne permettaient pas au curé d'enterrer dans le cimetière les cadavres des étrangers ;
- 2° De laisser le bétail du curé brouter l'herbe du cimetière ;
- 3° Ils réclamaient au curé des burettes en argent, léguées par l'avoyer Kœnig, ainsi qu'un inventaire des ornements ;
- 4° Ils lui défendaient de porter les ornements et linges de l'église hors de la paroisse ;
- 5° Ils réclamaient la cire offerte au crucifix ;
- 6° Des amendes payées par différentes personnes, et on lui

imposait les tailles tant de la commune que de la paroisse, les charrois dus à l'Etat et au seigneur de Grangettes. On lui défendait d'acheter des terres, etc.

Un arbitrage régla les rapports du curé et des paroissiens. 24 février 1655.

1674—1686. D. **Gabriel Esseiva**, de La-Magne; il fut le bienfaiteur de la chapelle de Rueyres-Treyfayes. Il mourut le 29 avril 1686. Il a donné trois pièces de terre : *les Nusilliers et le Clos du moulin* pour faire une rente en faveur des pauvres de Grangettes et du Châtelard, qui furent vendues 633 écus.

1686—1689. D. **Joseph Castella**, de Neirivue, fondateur de la chapelle de St-Antoine à Neirivue; il mourut à Grangettes le 23 avril 1689 et fut enterré devant le maître-autel.

1690—1732. D. **Henri Wicht**, de Fribourg, doyen, secrétaire épiscopal. Etant secrétaire de Mgr, la paroisse fut desservie par des vicaires. Il mourut à Fribourg le 22 mai 1737 et fut enterré à St-Jean.

1719. D. **Jean-Joseph Uldry**, coadjuteur.

1720. D. **Jean-Henri Stierly** (Bovet), vicaire.

1727. D. **Edmond Frossard**, vicaire.

1732—1767. D. **François-Philippe Gevré**, de Fribourg, vicaire et desservant du 31 décembre 1724 à 1732; il mourut le 8 octobre 1767 à l'âge de 74 ans. Il a légué 600 fr. pour les écoles du Châtelard et de Grangettes.

1770. Incendie de l'église.

1767—1787. D. **François-Philippe Savary**, de Grangettes, vicaire et ensuite curé. Il mourut le 8 novembre 1787.

1787—1800. D. **François-Bruno Philipponat**, d'une famille patricienne de Fribourg (Voir vol. 1, p. 84).

1800—1823. D. **Jean-Baptiste Monney**, de Chapelle (Glâne), voir Ursy-Morlens. En 1811, il obtint une fontaine pour la cure.

1824—1839. D. **Pierre-Joseph Gachet**, de Gruyères (Voir volume 1).

1839—1843. D. **Jean-Joseph Chételat** (Voir vol. 3, p. 192 et vol. 5, p. 25).

1842—1844. D. **Sébastien Grognuz**, desservant.

1844—1853. D. **Pierre-Joseph Fracheboud**, de Villaz et d'Orsonnens, né le 23 août 1811, ordonné le 19 septembre 1840, vicaire à Morlens, à Sales, desservant à St-Martin en 1854, à Morens en 1855, curé de Ménières en 1859, mort le 13 janvier 1888.

1853—1870. D. **Jean Sautaux**, de Montagny (Voir vol. 1, p. 163, vol. 4, p. 400 et vol. 5, p. 268).

1871—1876. D. **Pierre-Joseph Dumas**, de Sommentier. Ordonné prêtre en 1863, vicaire à Ependes, chapelain à Cressier (Neuchâtel), en 1864 ; directeur du monastère de la Maigrauge en 1869. Il mourut à Grangettes le 24 avril 1876.

1876—1884. D. **Jean-Joseph Kolly**, de Treyvaux, né à Praz, le 26 mars 1845, ordonné le 23 juillet 1871, vicaire à Assens et ensuite chapelain à Treyvaux en 1872. Il a quitté Grangettes dans le mois d'octobre 1884.

18.. D. **Jacques-Isidore Defferard**, de Chénens et de Chavannes-sous-Orsonnens, né le 4 avril 1845, ordonné le 21 juillet 1872, vicaire à Bottens, curé à Corbières dès le 4 novembre 1873, à Tornay-le-Grand depuis le 11 août 1876, desservant de Mannens en 1878, chanoine à Gruyères dans le mois de décembre 1883, curé de Grangettes depuis le 10 décembre 1884.

GRANDVILLARD

*Grandvillard (en allemand Wyler, Grossweiler),
paroisse de Chapelle dans le XII^me siècle,
ou de Vilard, Vilar derrière Gruyère.
Étymologie latine ou romane.*

Altitude 759.

Population 492; bourgeois de la commune 370, d'une autre commune 106, d'un autre canton 14, étrangers à la Suisse 2; maisons habitées 97, ménages 112; catholiques 492.

Patron: St-Jacques, apôtre (25 juillet).

Origine, histoire de la paroisse.

Deux paroisses furent érigées primitivement dans la Gruyère : Bulle pour la rive gauche de la Sarine et Broc pour la rive droite; deux paroisses en furent détachées à une époque inconnue, mais antérieure au XII^e siècle. Sur la rive droite, Grandvillard fut détaché de Broc, pour former une nouvelle paroisse avec Lessoc. Cette séparation se fit entre les années 1025 et 1160. Au moment de la séparation, le droit de collation de l'église de Grandvillard fut réservé au prieuré de Lutry, comme celui de Broc, église-mère. Si la séparation avait eu lieu avant 1025, année de la fondation du prieuré de Lutry, ce droit n'aurait pu lui être réservé.

Julienne de Glâne, son fils Pierre de Montsalvens et Pétronille d'Estavayer, femme de ce dernier, donnèrent au couvent d'Hauterive une mense située à Cottens, pour la moitié duquel Hauterive devait donner chaque année 18 sols à l'église de Vilar (Grandvillard). L'acte est de l'année 1162 et c'est la plus ancienne date qui nous fasse connaître l'existence de cette église et de cette paroisse.

Les noms des fondateurs et des premiers bienfaiteurs de cette paroisse ne sont pas parvenus jusqu'à nous, on doit cependant supposer que les seigneurs du pays furent les premiers à favoriser cet établissement.

Grandvillard ou Villar, devait avoir une certaine importance dans le XII^e siècle.

Plusieurs des nobles de Villar furent chevaliers et suivirent la fortune des comtes de Gruyères sur les champs de bataille ; on les trouve parmi les bienfaiteurs du prieuré de Rougemont : Recho de Villar, Vidôme, Fruold de Villar et ses frères.

La paroisse nouvelle s'appelait ordinairement *paroisse de la chapelle* ou *des chapelles*. L'église paroissiale fut construite sur l'emplacement occupé par la chapelle de la Daudaz, dite aussi cure ancienne (*cura ancianna*) (Thorin).

Il est probable qu'elle ne fut pas placée dans un lieu totalement isolé et qu'un certain nombre d'habitations l'entouraient. Trois des quatre croix qui ont été placées aux quatre angles du cimetière existent encore, précieux témoins d'un passé bien reculé, mais glorieux.

Le presbytère était situé à l'entrée du cimetière, vers le nord. L'emplacement qu'occupait cet édifice est encore visible sur le terrain (Thorin). Il serait difficile de trouver un site plus apte au recueillement et plus romantique que celui de la Daudaz. De ce monticule, la vue s'étend sur la plaine arrosée par les méandres de la Sarine et parsemée de villages. Les vertes montagnes de la Gruyère sont les limites de ce tableau. Le dimanche, lorsque les harmonieuses sonneries des différentes paroisses du pays appellent les fidèles au temple du Très-Haut, une douce émotion s'empare de l'âme et l'on s'écrie volontiers : « Bonum est nos hic esse. » Il fait bon dans ce lieu.

La paroisse de Villar était composée du territoire de Lessoc avec ses hameaux.

Le nom de paroisse des chapelles provient probablement de l'existence d'une ou de plusieurs chapelles construites dans les limites de la paroisse ; celle de la Daudaz servit peut-être d'église paroissiale aux habitants des deux rives de la Sarine. On donnerait ainsi une explication à cette situation isolée et éloignée des villages de la contrée.

Seigneurie. — Le village de Grandvillard faisait partie de la bannière et chàtellenie de Montsalvens ; la branche cadette de Gruyère ou de Montsalvens en était seigneur. Elle y possédait une maison, que Jean de Montsalvens légua en 1365 à son neveu Pierre pendant sa vie seulement (M. et D. X).

L'Eglise.

Nous ne possédons aucune description de l'ancienne église de Grandvillard, elle fut construite probablement au moment de l'érection de la paroisse, petite, avec très peu d'ornements, comme les églises de cette époque.

Cette église fut visitée le 11 juin 1453 par les délégués de Mgr de Saluces ; ils ordonnèrent d'y établir un tabernacle, d'étiqueter les saintes huiles, de garder les reliques dans une bourse convenable, de réparer le ciboire et de peindre la croix qu'on portait chez les malades. Les ornements étaient en mauvais état et il n'existait aucune armoire pour les retirer. Pas de piscine du côté de l'épître, ni d'antiphonaire, que les visiteurs ordonnèrent d'établir conformément au rite lausannais, ainsi que l'office et la messe de la dédicace. Un grand christ sculpté était adossé à la muraille, derrière le grand autel ; les visiteurs ordonnèrent de le placer, selon l'usage, entre le chœur et la nef, et d'y mettre une lumière. Ils prescrivirent encore d'autres réparations qui nous font connaître le triste état de cet édifice sacré et de son ameublement.

Il existait un second autel, dédié à St-Michel, fondé par Peronet, Jacquet et Girard du Pont. Il avait une rente de deux sols pour la célébration d'une messe chantée le jour du patron.

La visite pastorale de 1453 souleva un conflit entre les différents villages et hameaux composant la paroisse. Les nombreuses réparations ordonnées par les visiteurs épiscopaux causaient des dépenses assez fortes, le village de Lessoc refusait d'y contribuer. Le comte de Gruyère, constitué arbitre, condamna ceux de Lessoc à participer aux frais occasionnés par les réparations des bâtiments de l'église et de la cure, aux dépenses faites pour les cloches et ornements dans la proportion d'un quart.

Chapelle de St-Barthélemy. — Vers 1485, les habitants de Grandvillard construisirent une chapelle en l'honneur de St-Barthélemy ; elle fut bâtie sur l'emplacement de l'église paroissiale actuelle. Le terrain fut donné par Pierre Sciboz et sa femme (acte du 20 mai 1492). Elle fut consacrée le 12 mai 1493.

Cette chapelle eut une existence d'un siècle. La paroisse demanda la translation du siège paroissial de l'église de St-Jacques à la chapelle de St-Barthélemy qu'on allait rebâtir. L'autorisation fut accordée le 30 août 1593 et les travaux de reconstruction commencèrent immédiatement ; le 24 octobre 1595, on y baptisa le premier enfant ; cependant, elle ne fut consacrée que le 23 avril 1603, et elle fut dédiée à St-Jacques et à St-Barthélemy, apôtres.

L'église avait trois autels, l'un dédié à Notre-Dame et l'autre à St-Antoine et à St-Nicolas, le maître-autel aux deux patrons.

1617. Pour payer les frais causés par la construction de la nouvelle église, les paroissiens de Grandvillard avaient obtenu de MM. de Fribourg l'autorisation de vendre quelques parcelles des biens communs, à condition d'en remettre la moitié du prix à LL. EE. Cette condition n'ayant pas été relatée par les commis du Grandvillard, il arriva que les quatre à cinq poses vendues donnèrent la somme de 4,000 florins, parce qu'on les payait au-dessus de leur valeur, comme une bonne œuvre en faveur de l'église.

L'Etat de Fribourg fit la remise de cette moitié du prix le 28 avril 1627. (Arch. cant. Rathserbeck, 25.)

1713. Le maître-autel fut refait par M. Galley.

1786. On refit tout le chœur de l'église ; une souscription de 846 écus couvrit une partie des frais. La première pierre fut posée le 18 avril. (Arch. cant. Rathserbeck. 1593, folios 335, 353 ; 1643, folio 255.)

1794. Le 19 mars, Mgr de Lenzbourg consacre le maître-autel.

De 1826 à 1828, on refit, en stuc, les deux petits autels. Enfin, le maître-autel fut refait en 1828 (Voir Thorin, not. hist.).

Autel de St-Michel. — Dans l'ancienne église paroissiale de St-Jacques était l'autel de St-Michel, fondé par Perronet, Jaquet

et Girard Dupont. En 1664, Nicod Dupont et sa femme lui léguèrent encore 52 liv. pour une messe *de requiem* chaque jeudi. Le curé D. Girard Porchet en était recteur (Arch. cant., not. 91, M. et D. XXIII, p. 673).

Autel de St-Sulpice et de toutes les âmes. — Il fut fondé vers la fin du XV^e siècle ; D. Pierre Missoz en était le premier chapelain en 1491. (Arch. cant., not. 91) ; il fut présenté à ce bénéfice par Pierre de la Tenna, l'un des fondateurs, mais l'acte d'institution est de l'année 1501.

Autel de l'Annonciation. — Il fut fondé et doté vers 1511 ; un acte du 25 janvier de cette année porte que D. Mamert de Gruyère, prieur de Broc, Rolet Bergier et Jacqueline sa femme, mère du prieur ; Claude et Humbert du Pont, chapelains, en qualité d'héritiers de D. Jean Codurier, curé de Rogniaci (probablement Rahon, dans le Jura), décédé à Grandvillard, et d'autres, ont nouvellement construit une chapelle dans la partie orientale de l'église de St-Jacques.

Le recteur devait y célébrer trois messes par semaine (Voir Notice hist., M. et D. XXIII, p. 541).

Chapelle de Notre-Dame de Compassion. — Depuis l'établissement de l'église paroissiale au centre du village, l'antique église de St-Jacques était négligée et abandonnée. En 1700, elle tombait en ruines, mais un homme de Dieu devait relever la maison du Seigneur. D. J.-J. Ruffieux, de Broc, curé et doyen de Gruyère, celui qui, avec son frère, avait fait construire la chapelle des Marches, s'offrit d'élever à ses frais une chapelle sur l'ancien emplacement de l'église St-Jacques. Il demandait à la paroisse les bois nécessaires et les charrois des matériaux. Sa demande fut acceptée avec reconnaissance le 16 janvier 1701 et la chapelle fut construite la même année. Elle devint un lieu de pèlerinage.

Par acte du 10 juin 1844, Jean-Joseph Musy, de Grandvillard, fit donation à la paroisse de 2,650 francs vieux taux pour faire dire à perpétuité une messe matinale en la chapelle de la Daudaz tous les dimanches et fêtes, pendant neuf mois de l'année.

1580. Une partie de la communauté de Grandvillard était restée attachée à la paroisse de Broc au moment de l'érection de la nouvelle paroisse de Chapelle, c'était le quartier dit de la Madeleine, parce que ses habitants s'étaient joints à ceux d'Estévenens pour former la nouvelle paroisse de ce lieu.

Le siège de l'église paroissiale allait bientôt être transféré au centre du village de Grandvillard, le quartier de la Madeleine demanda, en 1580, d'être réuni à la paroisse de St-Jacques.

Ils furent accueillis avec bienveillance, à la condition de supporter leur quote-part des charges paroissiales, et l'union fut prononcée par le vicaire-général, D. P. Schneuwly, mais il leur imposa aussi les conditions suivantes, à cause de la promesse que ses habitants avaient faite de ne jamais se séparer d'Estavannens :

- 1° Les rentes payées à l'église d'Estavannens lui seront conservées ;
- 2° L'église de Grandvillard jouira de la prémice qu'on payait à celle de Broc ;
- 3° Le quartier de la Madeleine payera 600 livres au curé d'Estavannens ou la rente de cette somme.

1643. Une nouvelle séparation eut lieu à cette date ; les villages et hameaux de la commune de Lessoc furent érigés en paroisse. Mgr de Watteville prononça la séparation canonique le 22 janvier 1643.

Le vicariat. — En 1647, après la mort du curé Curat, les paroissiens s'adressèrent à nos seigneurs souverains de Fribourg, collateurs du bénéfice, pour obtenir une seconde expédition de l'acte de fondation de la paroisse, la première étant perdue depuis la suppression du prieuré de Lutry.

L'état, d'entente avec le vicaire-général du Mont, établit un tableau des charges et devoirs des curés.

Tous les curés de Grandvillard devaient, à l'avenir, garder un vicaire, d'autant plus que les revenus furent reconnus suffisants pour son entretien. Au cas contraire, les paroissiens seraient tenus d'augmenter la rente de 12 écus. On ne trouve aucune trace de la fondation du vicariat avant cette date ; ce bénéfice

existait cependant dès le commencement du XV^e siècle. Le vicaire remplissait probablement quelques fonctions à Lessoc.

Les vicaires remplirent fréquemment les fonctions de maîtres d'école.

Réformation. — Elle devait amener une grande perturbation dans le comté de Gruyère. Le partage du comté avait déjà aigri les esprits, la réforme était un nouveau brandon de division.

Voici comment les auteurs du *Dictionnaire du canton de Vaud* en parlent :

1555—1560. « Le 6 novembre 1555, les villes de Fribourg
« et Berne partagèrent le comté de Gruyère ; le gouvernement
« bernois s'empressa d'introduire la réforme dans la partie du
« comté qui lui était échue. A Château-d'Oex, l'image vénérée de
« St-Béat fut détruite. A cette population gaie, intelligente et vive
« on interdisait d'une manière absolue les danses, les fêtes, les
« réunions joyeuses si fréquentes autrefois.... dans la commune,
« la population est disséminée sur une grande étendue dans un
« grand nombre de hameaux et de maisons isolées ; l'usage
« était établi de se voir dans les hôtels le dimanche, après la
« messe. C'était le rendez-vous général. Il fut défendu d'y
« demeurer après le soleil couché, même dans les jours courts
« de l'hiver. Sous un pareil régime, qui s'imposait avec tant de
« brutalité, le caractère gai des habitants s'altéra, la tristesse
« s'empara des cœurs, les suicides se multiplièrent et des
« familles entières émigrèrent. L'une des principales, celle des
« Geneyna, quitta en partie Château-d'Oex, pour Grandvillars,
« afin de vivre sous la domination de Fribourg et de pouvoir
« garder sa foi. Elle emporta avec elle une image de la Vierge,
« sauvée de l'une des chapelles de Château-d'Oex. Cette image,
« conservée comme relique dans la famille pendant plusieurs
« générations, a été placée, en 1822, par Jean-Baptiste Geneyna,
« dans l'église de Grandvillars, où on la voit encore aujourd'hui.
« D'autres familles, un siècle encore après l'édit de réformation,
« conservaient des reliques dans leurs maisons, mais elles les
« cachaient avec soin, crainte de châtement. » (Dict. du cant. de
Vaud, 2^e éd.). Voir sur la famille Geneyna : Notice historique sur
Grandvillard, page 175.

La statue de Notre-Dame de Lorette, citée plus haut, et la croix, sont accompagnées des inscriptions suivantes : « La croix sainte et Notre-Dame de Lorette placées dans cette église par les soins de Jean-Baptiste Geneyna, l'an 1822. »

Au bas de la niche : « Trouvée sur le bord d'un torrent, près Château-d'Oex, cette statue a été transportée à Grandvillard par la famille Geneyna, fuyant devant la réforme, vers l'année 1538. » (Voir Notice, p. 177.)

La réforme a laissé encore d'autres souvenirs à Grandvillard. Le 18 décembre 1530, Claudine, femme de Jacquet Pillamit, et fille de Jean Berroz, de Montreux, fonda des messes dans l'église de ce village, où vivaient ses parents.

En 1570, André Morier, de Grandvillard, était aubergiste du *Lion*, dans le bourg des *Favres*, à Vevey, mais j'ignore s'il était encore catholique.

1602. Une bourgeoise de Grandvillard vint, paraît-il, terminer ses jours dans le lieu de sa naissance. Loysa Fresey, fille de feu Pierre, fit son testament au Grandvillard le 22 octobre 1602. « Residente en la ville de Berne... accablée de vieillesse et esloignée et absente du lieu de ma naissance.. » Elle légua à ses neveux, enfants de sa sœur Catherine, femme de Jacques Moraz (Moura), la pièce de terre « *au Southour* » et 15 écus à son frère François Fresey, médecin au Grandvillard. Il paraît que cette Loysa Fresey revint dans son village pour terminer ses jours dans le sein de l'église catholique. Son testament ne fait aucune mention de mari ou d'enfants, ce qui fait supposer qu'elle n'était pas mariée, ou veuve et sans enfant.

Le bénéfice. — Aucun document ne parle du bénéfice curial au moment de l'érection de la paroisse. Les rentes en nature en constituèrent les premiers éléments, et celles en argent, à la suite de diverses fondations, améliorèrent insensiblement le bénéfice.

Les droits en nature : premisses, dimes, novales, droits mortuaires et autres remontent aux origines des paroisses. Le curé de Grandvillard possédait des dimes de moitié avec le prieur de Broc, et la dime du prieur de Rougemont, cédée en 1555 à la cure d'Albeuve et, en suite d'arrangement, à celle de Grandvillard.

Voici l'état du bénéfice en 1598 :

Douze poses de terre	218 liv.
La commune payait	53
Rentes	107
Cens et lauds	164
Dimes	135
Premices	124 (Arch. cant.).

En 1602, le curé se plaint à leurs souveraines Excellences d'être prétérité dans le partage des montagnes et de ne pas avoir son focage. MM. de Fribourg ordonnèrent à la commune de lui assigner *sa part et rate de pasquier, soit un pasquier*. (Arch. cant., Rathserbeck, 24.)

Droit de patronage. — Le couvent des Bénédictins de Lutry, patron et collateur de l'église paroissiale de Broc, conserva ce droit sur celle de Grandvillard lorsqu'elle en fut séparée et érigée au titre d'église paroissiale.

A l'époque de la réformation, le couvent étant supprimé l'Etat de Fribourg crut pouvoir lui succéder dans le droit de collation. En vertu de ce pouvoir, il permit, en 1568, au curé Henri de résigner son bénéfice en faveur de son vicaire Chablex, et en 1585, à la mort du curé, il remet et donne le patronage de l'église de Grandvillard au clergé de Gruyère (Arch. cant., Man., fév. 20.)

Le clergé, à l'exemple du Chapitre de St-Nicolas, voulait améliorer sa position par quelques unions de bénéfices ; il demandait entre autres l'union de Broc ou de Vuisternens-devant-Romont (Voir Document). L'Etat lui accorda celui de Grandvillard, qu'il a toujours possédé depuis 1585. (Arch. cant., Rathserbeck, 19).

Fondations diverses. — Faits divers.

1228. La paroisse de Grandvillard est citée par Conon d'Estavayer.

1308. Dame Willermette, veuve de Pierre de Gruyère, donna au prieuré de Rougemont les deux tiers de la dîme de Grand-

villard pour y faire célébrer son anniversaire et distribuer, en ce jour, des aumônes à tous les pauvres qui se présenteraient (M. D. XXII).

1388. C'est une date précieuse pour l'histoire de Grandvillard. Par actes du 2 novembre et du 4 décembre 1388, Rodolphe IV et ses deux fils, Rodolphe et François, affranchirent de la main-morte les habitants de Grandvillard et de la chàtellenie de Montsalvens.

Grandvillard dut payer, pour cette émancipation, 380 florins d'or. La détresse financière de Rodolphe IV (dit M. Hisely) servit la cause de la liberté. Considérant, dit le comte dans la chartre d'affranchissement de la chàtellenie de la Gruyère, etc., que la main-morte a été introduite d'une manière illicite et injustement maintenue par ses prédécesseurs et par l'imposition d'une pareille servitude, dont nous avons horreur, nos prédécesseurs ont péché contre J. C... ; considérant qu'elle est nuisible aux biens et aux hommes et qu'elle empêche beaucoup de gens de s'établir dans les localités où elle est imposée... pour récompenser le dévouement de nos sujets, contribuer au salut de nos ancêtres et à l'utilité commune des villages et augmenter la population... il affranchit perpétuellement les habitants du village de Grandvillard de cette servitude.

Les conséquences de cet affranchissement furent immenses pour la vie religieuse et civile des habitants d'un village. Le droit de propriété donné à l'homme par le créateur lui était rendu, la liberté du mariage était établie, les relations, les transactions commerciales furent facilitées et la marche vers l'établissement de la commune devint rapide. L'homme n'était plus la propriété de son seigneur, il devenait libre.

1369. Les frères Currat, de Grandvillard, devaient une rente de 6 livres et 6 sols à l'autel de la Ste-Croix, dans la chapelle du comte de Gruyère, pour les trois messes par semaine que leurs ancêtres y avaient fondé (Arch. de Marsens).

1627. Le curé D. Cugnet fit, d'entente avec ses paroissiens, une importante fondation, il donna 50 écus, Pierre Raboud 80 et Mermet Currat 50 pour faire dire des vêpres et complies tous les dimanches et fêtes de l'année, les vêpres des morts et une messe au jour anniversaire de leur décès.

Cette fondation fut approuvée par Mgr de Watteville le 16 juin 1627. M. Thorin cite encore la touchante fondation faite, en 1688, en l'honneur de la Ste-Famille.

Aux différentes industries et usines citées par M. Thorin, il faut ajouter une fabrique de poudre à fusil. Elle existait en 1560. et en 1563, Pierre Bossonex, de Chamufens, maître-poudrier, y fabriqua pour 346 *℥* de poudre.

M. Thorin nous a raconté l'histoire de Jilian, mais il a ignoré les graves évènements que provoquèrent la jalousie et l'amour. Vers 1628, Agnès Corbet eut quelques difficultés avec André Décrin, à la suite de légères promesses de mariage. Une chanson *ignominieuse et diffamatoire* fut publiée contre Agnès Corbet ; elle portait la signature de François Castella dit Charrière, curial de Grandvillard, qui prouva qu'il était étranger à cette affaire et innocent. Une sentence de l'avoyer et Conseil de Fribourg le déclara absous et il fut acquitté le 23 janvier 1629.

L'amour blessé et jaloux, dans la personne de Décrin, voulut faire tomber sa colère sur le curé. Voici comment l'arrêté de l'avoyer relate le fait :

1629. « Nous l'Avoyer . . . comme soit qu'en la commune
« et village de Grandvillard, ballifage de Gruyère, soient esté
« commises et perpétrées quelques insolences, et notamment
« nagueres qu'au despect de la ven. prestrise et de la foy catho-
« lique, auroient esté composées et publiées quelques chansons
« scandaleuses. Et mis en effigie sur la freste et plus hault
« d'une maison un phantosme déguisé d'un prestre avec un
« calice, mesme que de nuict seroient esté fait des affronts en
« la cure. Et pour ce que après toute diligence et soigneuse en
« cherche faicte par nostre moderne ballif et inquisition sere-
« mentale, n'auroit peut estre decouvert lautheur de tel mes-
« fait, les deputes de la dite commune poursuivants d'aultres
« leurs causes auroient rementy et entenduz quelques reproches
« qu'ilz soy supportoient l'un l'autre, cachoient la vérité, comme
« si la commune en général en estoit colpable. » Ils envoyèrent
des commis à LL. EE. pour les assurer de l'innocence et fidélité
et demandait la punition des coupables.

A la fin, André Décrin, l'amoureux, fut accusé d'avoir contrefait la signature du notaire Castella, apposée à la chanson ignominieuse.

« Le curial demanda au Conseil privé une réparation. Decrin
 « reconnut de suite sa faute, mais il plaça, dit-il, sa signature
 « non dans l'intention d'approuver la chanson, qu'il n'avoit pas
 « composé, mais par manière d'*exercice et essay en barbulant*
 « le papier auroit commencé et recommencé la dite signature et
 « icelle représentée en aucun lieu. »

Vu sa jeunesse et son aveu, on ne lui infligea aucun châtement, sinon 50 florins pour les frais. 7 février 1629.

Les deux autorités spirituels et temporels s'interposèrent pour calmer les esprits, car l'agitation était grande dans le village et cette tempête dans un verre d'eau soulevait les flots populaires et divisait la paroisse en deux camps. Un arbitrage fut établi pour terminer le conflit et il fut défendu d'en parler en public, mais voilà qu'au banquet d'installation d'un bailli de Gruyère, il s'éleva une rixe entre le dit Decrin, l'ancien banneret de la Tinna, et Rolet son frère, d'un côté et Claude Corbet, frère d'Agnès de l'autre. Tous les assistants étaient armés, et probablement échauffés par les vapeurs du vin; c'est avec peine qu'on évitât un véritable carnage. *Il serait arrivé un grand malheur* dit l'acte officiel. Une enquête faite par le bailli prouva que les de la Tinna avaient blessé l'honneur d'Agnès, injurié et blessé leurs adversaires. Ils furent condamnés à de fortes amendes. La paix se rétablit insensiblement.

Chapelains et Vicaires.

Fondation du Vicariat de 1485-1497.

1491—1501. D. Pierre Missoz, chapelain.

1501. D. Humbert de Ripha, prêtre du diocèse de Genève, second vicaire de la paroisse de Chapelle (M. et D. xxiii).

1510-1527-1532. D. Claude du Pont (Dupont), de Grandvillard, chapelain et frère de D. Humbert, curé de Pont-la-Ville.

1544. D. Pierre Dupont (M. Thorin), chapelain.

1568—1569. D. J. Chablais, vicaire.

1605. D. Jacques Rolin.

1615—1620. D. Pierre Geinoz.

1620. D. J. Descloux.

1624—1627. D. Pierre Quicquât.

1629. D. Ulric Merthoud.

1652. D. Jacques Corbet, de Grandvillard, vicaire.

1654. D. François Sciboz, de Grandvillard, vicaire.

1655. D. Claude Moura, de Grandvillard, vicaire.

1667—1672. D. Jean Babod, de Grandvillard, vicaire.

1678—1686. D. François Moura, de Grandvillard, vicaire.

1686—1658. D. Jean-Pierre Gaillard, il fut ensuite curé à Porsel.

1697. D. Joseph Murith.

..... D. Blaise-Joseph Magnin.

1744. D. François Cugnet, de Bulle, vicaire.

1748. D. Claude Broillet.

1755. D. Jacques-Louis Geinoz.

1760. D. Louis Grand, de Romont, vicaire.

1773. D. (?) Paradis.

1776. D. André Grand

1778—1779. D. François Millasson (Voir Cressier), vicaire.

1784. D. François-Xavier Montveillard.

1788—1794. D. Antoine-Prothais Dupaquier, vicaire.

1796—1797. D. Jean-Baptiste Murith.

1799. D. Joseph-Gratien Grandjean, de Morlon (Voir Lessoc), vicaire.

....—1807. D. Pierre Uffleger, ex-chanoine, vicaire.

Curés.

Les noms des curés depuis l'établissement de la paroisse jusqu'à 1374 ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

1374—1375. D. Christin Fully (Fuly), d'Echarlens, curé de Chapelle. Il fit son testament le 28 mars 1374; il légua une rente de 42 sols pour son anniversaire, soit deux sols à chacun des six chapelains qui devraient célébrer la messe (Arch. du clergé de Gruyère, n° 40).

Il avait fondé la même année un anniversaire à Echarlens.

1393. D. Aymon Gemoz, curé. Nous le retrouvons en 1416, à Gruyère.

1446—1447. D. Valérien de Ripa (de La Rive); il ne résidait pas; mais il avait pour desservant, D. P., de Fribourg.

1423. D. Jean de Rochefort (de Rupe forti), curé (Arch. cant., not. 25).

1432—1437. D. Pierre Niblière (Nebuli), de Moudon, curé.

1452—1464. D. Girard Porchet, de Moudon, curé (Arch. cant., not. n° 94). Dans les actes de la visite de Saluces, on lui donne le nom de Girard Foucherii.

1464—1504. D. Jean Richard, docteur en droit, chapelain de la cathédrale de Lausanne. Le 1^{er} mars 1465, il amodie pour le terme de trois ans le bénéfice curial à D. Girard, de Cresto-Beroldi, chapelain séculier, pour le prix annuel de 30 livres. Il est réservé que le dit vicaire recevra et nourrira convenablement son maître quatre fois par an et chaque fois pendant huit jours avec son clerc ou serviteur « secundum statum... epulis sustinere decentibus secundum propriam possibilitatem dicti Dom Girardi. » Au nombre des cautions du vicaire se trouvent Nycod Pillamit, Nycod Currat, Guillaume de La Tinaz, Mermet du Pont. (Arch. cant., not n° 94).

1465—1468. D. Girard, de Cresto-Beroldi, vicaire.

1473. D. Jean Borelli, vicaire (Arch. cant., not. n° 195).

1504—1502. D. André Sybodi (Sciboz), clerc juré du comte de Gruyères. Le 16 août 1503 il fut institué chapelain de l'autel de Saint-Sébastien, dans l'église paroissiale de Montreux, l'acte porte qu'il était de Grandvillard (Manuscrit à la biblioth. cant., de Lausanne).

1503—1544. D. Claude de Montfaucon, élu curé le 30 août 1503.

Dans l'acte d'institution il est dit que la cure était vacante ensuite du décès de D. Jacques Richard.

L'acte de la fondation de la chapelle de l'Annonciation en 1544 cite le curé comme étudiant en théologie à Paris. Plusieurs prêtres furent promus à des bénéfices avant de recevoir la prêtrise; c'était fréquent à cette époque; mais on peut difficilement admettre qu'il ne fut pas ordonné de 1503 à 1544, l'acte pourrait avoir été rédigé quelques années après la fondation de la chapelle.

1525. D. Michel Corbet, de Grandvillard, curé. Il renonça au ministère pastoral pour embrasser la vie religieuse.

1525—1568. D. **Guillaume Henri**, de Vuillerens, curé et recteur de Baussin (diocèse de Genève), nommé curé le 25 novembre 1525 (M. et D. xxiii). Il eut quelques difficultés avec ses paroissiens au sujet des prémices et d'autres droits du bénéfice, dit M. Thorin. Le comte Michel, choisi comme arbitre, prononça une sentence le 16 avril 1544, qui termina le différent. En 1568, il était infirme et il ne pouvait exercer le saint ministère (Arch. cant., Rathserbk, 41).

.... D. **Guillaume Gonoz**, chanoine de Lausanne, sans date précise, d'après M. Thorin. Guillaume Henri vivait encore en 1568, et dans la même année nous trouvons le curé suivant; si D. Gonoz fut curé de Grandvillard, il ne peut être placé à la suite de D. G. Henri.

1568—1585. (?) D. **Jean Chablaix** (ou Chablex), curé (M. et D. xxiii).

D. Chablaix était fils de Loys Chablaix, métral de Lessoc; il était vicaire de D. Henri, infirme et malade, « ... notre féal curé « du Granvillard, il est par le vouloir de Dieu constitué débile « de sa personne de sorte qu'il ne peut le plus souvent fungir « de son office pastoral sans l'aide de V. D. Johan Chablex . . . « son vicaire. » A la requête du curé de la paroisse et du bailli de Gruyères, qui rendaient tous bon témoignage au vicaire et le désiraient comme curé, l'Etat permet au dit D. Henri de résigner le bénéfice en faveur du vicaire. La résignation, cependant ne devait produire son effet qu'après la mort du curé Henri (Arch. cant., Rathserbk, 41).

1585. 20 février. La cure de Grandvillard était vacante (Id. vol. 19) par le décès du curé; c'était probablement la mort de D. Chablex. Le droit de collation fut remis au clergé de Gruyère, qui nomma D. Claude Bussard.

1585—1612. D. **Claude Bussard**, de Gruyère; ce fut le dernier curé résidant dans la cure de la Daudaz. En 1612, il fut nommé curé de Neirivue, après avoir régit la paroisse de Grandvillard pendant près de 20 ans. M. le curé Favre dit dans une note qu'il fut curé depuis le 12 novembre 1594, parce qu'il signa les registres de baptêmes depuis cette date; il faut considérer cette date comme celle de l'établissement des registres et non de celle de son élection.

1612. D. **Gaspard Amyot**, du diocèse de Besançon. Combaz dit qu'il fut nommé curé de Grandvillard par le vicaire-général de l'évêché (Voir Notice, p. 114, 115). Les renseignements donnés par M. Combaz sont en partie authentiques, mais les paroissiens de Grandvillard ne demandèrent pas D. Philipona, mais D. François Cugnet, et ils proposaient de transférer D. Amyot, à la cure de Morlens, où le curé était décédé; il en fut réellement curé jusque vers 1640.

1612—1623. D. **François Cugnet**, de Bulle, décédé au Grandvillard, le 9 juin 1623.

1623—1626. D. **Jean Descloux** (a Clavis), de Maules ou d'Echarlens, vicaire en 1620 et curé en 1623.

1626—1629. D. **Jacques Macheret**, de Romont.

1629—1647. D. **François Currat**, de Grandvillard, décédé le 19 juillet 1647.

1647—1678. D. **François Moura**, curé depuis le 19 septembre 1647; il résigna en 1678 les fonctions pastorales et il prit le bénéfice de vicaire pendant 8 ans; il mourut à Grandvillard le 20 novembre 1686.

1678—1697. D. **Jean Dematriz**, de Broc, curé de Morlon et ensuite de Grandvillard. Il est décédé le 22 octobre 1697.

1697—1748. D. **Jean-Joseph Murith**, de Morlon, vicaire de son oncle D. Dematriz, en 1695 et ensuite son successeur. Il mourut le 13 novembre 1748.

1748—1783. D. **Jean-Baptiste Niquille**, de Charmey; il a résigné à cause de son âge, il était né en 1705. Il mourut à Cerniat le 13 avril 1787.

1783—1808. D. **André Grand**, d'Albeuve, il fut vicaire à Grandvillard et curé à Villars-sur-Glâne, etc.

1808—1819. D. **Jean-Jacques Ruffieux**, de Broc, décédé à Gruyère.

1819—1835. **Jean-Joseph Scherly**, de La-Roche, il fut ensuite chapelain à Vuisternens, curé à Villars-sous-Mont, chapelain à Montorge et à Praroman. Il est décédé à La-Roche le 16 mai 1867, dans un âge très avancé.

1835. D. **Jacques Sansonnens**, de Villaz, desservant.

1836—1864. D. **Pierre Favre**, d'Albeuve, vicaire à Yverdon

et ensuite curé de Grandvillard frappé d'un mal subit à l'église pendant les vêpres, le dimanche 14 août, il mourut le soir même au milieu du deuil général. C'était un homme érudit, très estimé et très vertueux; il était frère de M. Favre, chanoine à Bulle.

1864—1867. D. **F.-J. Laurent Castella**, de Gruyère; il est né le 11 janvier 1815, ordonné le 10 juin 1843, vicaire à Lausanne, curé de Vuisternens-devant-Romont de 1845 à 1859, chanoine à Gruyère, curé de Grandvillard et ensuite chanoine et curé à Gruyères.

1867. D. **Pierre Repond**, de Cottens, curé depuis le mois de mai 1867, né le 4 avril 1833, ordonné le 6 juin 1857, vicaire à Châtel-St-Denis, aumônier et professeur à Hauterive du mois d'avril 1864 à 1867.

Bibliographie. — *Notice historique sur Grandvillard*, par J.-H. Thorin. Fribourg 1878, in-8°, p. 195.

Documents.

1383. 21 février. « Nous l'advoyer et Conseil de Frybourg
« scavoir fesos que poursuyvans les commis du V. clergé de
« Gruyère l'assurante amiable et benigne que par cy devant
« leurs aurions faict entendre aux instances et requestes dont
« à rayson de la collature du prioré de Broch ou bien de la
« cure de Vuisternens de la quelle esperoyent estre gratifiéz,
« nous avoyent esté de la part du dit clergé presentées.

« Item eux seroyent comparuz ce jourd'huy devant nous en
« Conseil assistés de noble Peter de Praroman nostre cher et
« feal moderne Ballif de Gruyère nous priant très instamment
« et humblement de leur vouloir en souvenance et pour respect
« d'icelle assurance de la quelle n'en auroyent en façon que soit
« seroit prévaleuz complaire et gratifier de la collature de nostre
« cure du Grandvillard, la quelle pour l'obit et trespas du curé
« d'icelle estoit a present vacante s'offrant et presentans en eus
« la collation leur seroit par nous permise ainsi qu'ilz s'assu-
« royent indubitablement, de si bien et décemment avecq l'aide
« l'aide de Dieu desservir la dite cure que nous prealablement

« et nos soubjectz du dit parocheage n'en aurions que tres bon
 « contentement. Nous consyderons la requeste sus déclairée remon-
 « trant d'ailleurs les instances précédemment faites mesmes
 « l'assurance et responce liberalement commis du dit clergé
 « donnée et esmeuz aussi de bon vouloir et nous soyons souvent
 « enclines a icelles sur l'appui de l'offre et promesse a raison
 « du service de dite cure avancer les gratifions de grace spéciale
 « de leur requeste susdite, entans qu'avons conféré largi et oul-
 « troyé a icelle clergé pour nous et noz successeurs le droit
 « que avions de dite collature, comme par icestes conferons
 « donnons et largissons librement moyennant l'astriction que
 « la dite clergé soit tenus et doiye suyvant l'offre qu'en a esté
 « fait de desservir ou faire desservir la dite cure par idoine
 « suffisans et savans prestres et pasteurs. Les quels entre autres
 « offices et charges dependantes d'icelle cure enseigneront et
 « endoctrinerons leurs brebis et parocheans en la foy chres-
 « tienne catholique apostolique et romaine et commandemans
 « de Dieu dont la cognoissance leur est tres necessaire et expé-
 « dient pour le salut de leur ame. Nous reservans toutesfoys
 « en la presente permission et aultroy nostre autorité de pouvoir
 « révoquer et desposer autrement d'icelle au temps advenir
 « selon l'expédience du faict. Pour apparence foy et corrobora-
 « tion desquelles choses avons imparty icestes à la dite Ven.
 « clergé scelees de nostre sceau secret le vingt uniesme de
 « février l'an de la nativité nostre Seigneur courant mil cinq
 « cens octante cinq (Rathserbk. 19, p. 19.)

1617. « Nous l'Advoyer . . . que François de la Tina et
 « Andrey Quiquat commis de l'hon. commune du Grandvillard . . .
 « nous ayant fait entendre que ayants entrepris de bastir une
 « église pour la commodité des anciens et caducqs parce que
 « leur église parrocheale estoit assez éloignée du lieu, a faulte
 « de suffisans moyens, s'estant adressés a nous pour pouvoir
 « aliéner certaines morcelles ou particules de leurs communs,
 « qui leur serviroient de commodité dressant par ce moyen
 « leurs closons, une partye de ceux ehu egard que cela s'ap-
 « pliquoit à l'édification de l'église, en auroit presque payé le
 « double et livré envyron mille florins de quatre ou cinq poses

« ainsi vendues, mais d'autant que la permission icy jointe
« estoit porté que la moitié des dits entrages nous deu estre
« delivré, les auroit occasionné de nous requester d'autant que
« dite moytié à nous appartenante, oultres les sommes contri-
« buées par les particuliers, estoit ja appliquée au bastiment de
« dite église. »

L'Etat consent à cette vente et fait donation de la dite moitié
le 28 avril 1617 (Rathserbk, 25).

Observation. Je dois rendre à Grandvillard une illustration
donnée jusqu'ici à la commune de Botterens.

Jean de La Tynna (Voir vol. 2, p. 184) était bourgeois de
Grandvillard et non de Botterens. La famille Pythoud, de Neirivue,
mais résidant à Grandvillard, possède encore plusieurs lettres de
cet homme distingué et de ses frères établis aussi en France.

Il existait deux familles à Grandvillard ayant à peu près le
même nom, mais cependant sans aucun lien de parenté: les
de La Tinna et *de La Tenna*.

GROLLEY

Groslerio en 1148, Groller en 1484, Grollery en 1400, Grolley, Grosley, Groley. Il est difficile de déterminer l'étymologie du mot Grolley, vient-il de groselerius, groseillier, de gronosus, de gronna, marécageux, tourbière, de Grolle, vase en forme de flacon, à une poignée? Dans le moyen-âge la confrérie militaire de Groley prenait un vase avec une anse, appelé grola, pour armoirie.

Altitude 626.

Population 355, bourgeois de la commune 195, d'une autre commune 108, d'un autre canton 50. De langue française 299, allemande 55; catholiques 312, protestants 43. Maisons habitées 59, ménages 88.

Patron: St-Jean-Baptiste.

Grolley (Groslerio) est cité dans un document de 1148; le chevalier Guy d'Ependes donna au monastère d'Hauterive des fiefs situés à Ependes, à Villarsiviriaux, à Grolley et à Cormagens (Mém. 1, p. 269.)

Ce village est situé dans une position très agréable, avec une station de chemin de fer. Les romains occupèrent évidemment cette partie du canton.

Cette commune et son territoire firent partie de la paroisse de Belfaux jusqu'en 1802; mais elle possédait déjà une chapelle dans le XV^e siècle.

Les premières traces des chapelains remontent à 1490 et 1500.

Elle fut dotée d'un cimetière dès le XVI^e siècle. Un document de 1583 cite un enterrement fait à Grolley.

La chapelle de Grolley jouissait d'autres droits paroissiaux ; on y baptisait déjà. Les registres de baptêmes, de mariages, etc., remontent à 1660. Cela prouverait que cette chapelle était considérée comme une filiale de l'église de Belfaux.

Il s'éleva cependant de fréquents conflits entre la mère et la fille. Les évêques durent souvent intervenir pour régler les rapports entre le curé et le chapelain de Grolley et les habitants de cette commune.

A l'arrivée du chapelain D. Page, Mgr de Boccard fit un long règlement pour déterminer les droits et les obligations des chapelains ; j'en cite les principaux articles :

- 1° Le chapelain fera toutes les fonctions pastorales qui sont prescrites par l'acte d'érection de la chapelle ;
- 2° Il chantera les vêpres les dimanches de l'année, à l'exception du premier dimanche de chaque mois, du dimanche de la Trinité, de Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint, et Dédicace de Belfaux ;
- 3° Comme le chapelain est obligé d'instruire le peuple par des prênes, sermons, etc., nous ne pouvons l'astreindre de faire l'école ; cependant, s'il a quelque temps à y vaquer, il lui sera libre de le faire ;
- 4° Le chapelain aura soin d'enseigner de temps en temps, aux enfants, les principes de notre religion dans la maison de son habitation, afin qu'ils puissent mieux y faire attention et répondre dans l'église lors des catéchismes ;
- 5° Il chantera la grand'-messe dimanches et fêtes ;
- 6° Il payera, comme son prédécesseur, annuellement à la commune 6 écus pour le maintien du presbytère, etc. ;
- 7° Il n'aura aucune part aux cierges des funérailles ;
- 8° Il ne pourra, ni pour le présent, ni pour l'avenir, exiger autre chose que les rentes du bénéfice ;
- 9° La commune n'aura pas à bonifier la perte des legs, rentes, etc., qu'elle n'aura pas garanti ;
- 10° Il devra blanchir le linge..... ;
- 12° Sonner l'angelus..... ;
- 14° Il aura sa buche de bois comme un autre communier, etc.

Cette commune montra toujours une grande confiance à son patron et un zèle digne d'éloge pour l'honorer. En 1672, à la suite d'une chaleureuse exhortation du chapelain, D. Page, aux habitants réunis dans l'église, M. le banneret Werly, le banneret Buman, Claude Dey, Frantz Rossier, accompagnés de Louis de Peterman, de Pierre et de Jean Jaquet et des autres communi-ers, firent vœu de célébrer perpétuellement la fête de la décollation de St-Jean-Baptiste.

Ce vœu fut approuvé par Mgr Strambin. On fit peindre la même année un tableau qui représentait la décollation, afin de rappeler aux bourgeois de Grolley leur vœu chaque fois qu'ils entraient dans le lieu saint.

La Réforme.

Elle eut un certain retentissement à Grolley par l'arrivée de catholiques qui fuyaient devant la violence et voulaient conserver la liberté de vivre dans la religion de leurs ancêtres.

Les religieux de Payerne avaient demandé un asile à Fribourg ; deux habitaient Givisiez ; l'un, D. Nicod Fasan, fut nommé chapelain de Grolley en 1542, pour sa vie. Un de ses confrères vint l'y rejoindre, et ils moururent probablement l'un et l'autre à Grolley.

1543. « Loys Jacquet et Ulrich Bourqui, bourgeois et gou-
« verneurs de Grolley ont réservé leur chapelle ensemble, les
« biens appartenants à ycelle, à Ven. domp Nicod Fasan, chantroz
« de l'abbaye de Payerne, à présent demeurant à Gevisiez, sa
« vie durant, il fera le service en la chapelle, selon la mode
« requis contenu en la dotation et fondation..... » 19 mars 1542.
(Arch. cant. not., 122.) D. Vilhelm Rossier, sacristain de Belfaux,
en fut le témoin.

Un acte de 1543, mais en grande partie illisible, dont les archives de Grolley possèdent une copie, nous laisse entrevoir que le même D. Fasan fut encore constitué chapelain de l'autel de St-Antoine de Padoue, fondé dans l'église de Grolley, « afin qu'il puisse en jouir jusqu'à ce que Claude Fasan aie chanté la messe. »

Ce D. Claude Fasan était sans doute un clerc, proche parent de D. Nicod, se préparant à recevoir les ordres sacrés.

En 1562, on rencontre encore Barthélemy Fasan et sa mère Clauda, établis à Grolley. Il n'y a certainement pas de témérité d'assurer que ces gens s'étaient retirés sur les terres fribourgeoises pour conserver leur religion.

Un autre religieux de Payerne vint rejoindre son confrère à Grolley, c'était Vén. messire D. Jehan Cholaex (Chalex), prieur de Payerne. Il y fit son testament en 1554, mais il vivait encore en 1558. Je n'ai pas découvert la date de son arrivée à Grolley, mais il y résidait déjà en 1552. Il appartenait à la noble famille de Chalex de la Corbière, de Genève.

Par acte du 17 février 1554, il donna à son neveu, noble Gaspard Chalex, fils de feu Jacques Chalex, co-seigneur dudit lieu « tous et ung chescuns ses biens qu'il peust avoir de
« héritage des biens délaissés par jadis feu noble Guillaume de
« Cholaex, seigneur dudit lieu. Et fut faicte ceste présente dona-
« tion pour bonne amour qui az envers ledit noble Gaspar de
« Cholaex son nepveux. Coment aussi pour bons et agréables
« services que lyaz fait par les conditions et reserves cy après
« escriptes. Assavoir qu'il puisse doner et léguer sus ses biens
« dudit Cholaex jusques az la somme de 300 florins, petite
« monnaie corsable au pais, tant a present comment quant ly
« plaira apres sa mort debvoir paier lesdits légats par ledict
« Gaspar son nepveux et non devant. Item donne et lègue à
« Antheny et Anna ses sœurs a chescune deulx cinq florins pour
« une fois les privant hors de ses biens. Item donne mes et
« lègue az Anthoenne et Cathalin mes nepveux aschescung deulx
« dix florins, monnaie susdite, les privant hors de ses biens.
« Item donne et lègue az Franceisa Philiberte et Pernette ses
« gniepces achescune deulx cinq florins les privant hors de ses
« biens et cest apres sa mort soient lesdits biens... devestisant...
« témoins hon. hommes Baltisar Gurba affectiere et bourgeois de
« Fribourg et Francey Blanchard desmeurant audit lieu de
« Cholaex. Fait à Fribourg 17 févr. 1554.

« Ledit domp Johan de Cholaex loie et preste sa vie durant
« audit noble Gaspar de Cosgr dudit lieu assavoir tieulx biens
« qui peust avoir rière la seigneurie de Cholaex et lieu circon-
« voisins soient lesdits biens, etc., et cest tous les ans pour ung

« char de vin bon et recevable..... » Même date. (Arch. cant. not. 124, p. 51.)

Une branche de la famille Collon (Colomb), proche parente du dernier abbé de Fontaine-André (Neuchâtel), vint s'établir aussi à Grolley et à Fribourg.

Par acte du 12 décembre 1554, Bénédicte, veuve de Jacques Collon, habitant Fribourg, au nom de ses enfants, confesse avoir reçu de Jacques Clerc, bourgeois de Neuchâtel, 350 livres de la succession de D. Loys Collon, abbé, et oncle paternel desdits enfants.

Ces enfants étaient Pernette, femme de Pierre Cheneva, de Boudry ; Simone, femme de François Bergie ; Loys, Annilli (Annette), et feu Pontuz, qui laissa une fille mineure, Barbille.

Pernetta, veuve en 1559, se remaria avec Jean Jordy. Elle vendit à Claude Vouga de Cortaillod, une pièce de terre située sous ce village.

Claude Collon, leur parent, vivait à Grolley. Les Colomb possédaient une maison au Stalden (Arch. cant., not. 171, p. 57).

L'Eglise et le bénéfice.

La visite pastorale de Saluces ne parle pas de l'église ou de la chapelle de Grolley, elle existait cependant. Il en est fait mention dans un document de 1354 (Arch. de St-Nic., Belfaux n° 8). C'est la plus ancienne date.

En 1470, elle est déjà dédiée à St-Jean ; à cette date, Jacquet dou Teif (Dutoit), de Roserez (Rosière), emprunte 16 liv. du bénéfice de cette chapelle. Il promet à Nicod Carmentran et à Uldriod Morel, qui représentent le bénéfice ou la fabrique, de lui en payer annuellement la rente par deux pots d'huile (Arch. cant., not. Gruyère). 3 novembre 1470.

Jean du Mont, de Grolley, fit une rente de 30 sols, afin que le curé de Belfaux vint, deux fois par an, célébrer la messe à Grolley pour le repos de son âme et y chanter l'office des morts, 1471 (Arch. cant., not. Gruyère).

En 1484, Henri Bergamant, de Grolley, emprunte 60 sols des jurés de la chapelle, et il promet d'en payer la rente annuelle au moyen d'un pot d'huile (Arch. cant., not. n° 76).

En 1479, on répare la chapelle (Arch. cant., rech. n° 154), ainsi qu'en 1579 (Man., janv. 24).

Je n'ai rencontré aucun autre renseignement sur l'église, son origine et les nouvelles constructions.

Le 2 ou 11 décembre 1759, elle fut réduite en cendres par un coup de foudre, dit-on. Les archives ne donnent aucun détail sur cet événement ; une inscription sur la partie antérieure de la tribune porte : « Un feu imprévu a consumé le 11 décembre 1759, ce que tu vois (fut) réparé en 1760. » Les cloches furent probablement fondues, car les deux qui sont au beffroi furent coulées en 1760. Le bénitier, sous la tour, est de 1762. On releva immédiatement la maison de Dieu ; elle fut consacrée le 10 septembre 1760, et la dédicace fut fixée au second dimanche de septembre.

Le chœur fut reconstruit en 1787 à la suite d'une votation de la commune.

1809. La commune ayant permis à M. Joseph-Aloys Chollet de joindre à son pré une portion de commun qui se trouvait au-dessous de l'étang, à condition qu'il fit quelques dons à l'église, il s'engagea à faire l'un des petits autels. L'autre fut payé par le curé et quelques personnes généreuses.

La même année 1809, on refit le maître-autel, qui coûta 664 francs anciens. La commune paya 264 francs, le curé 200 francs et la famille Chollet 200 francs.

Le bénéfice.

La chapelle eut quelques rentes dès les premières années de sa construction, parce que l'église ne permettait pas l'édification d'autel sans dotation.

L'acte de nomination de D. Nicod Fasan cite la fondation de Jacques Ruera et d'Agnès, sa femme ; ils auraient légués des terres à la chapelle ou à l'autel de St-Antoine de Padoue, ainsi qu'un nommé Uedriset Morel ; cependant on ne connaît pas l'étendue de ces propriétés.

Le plus grand bienfaiteur de la paroisse, des pauvres et du bénéfice, fut un prêtre, qui paraît originaire de Grolley ou des

environs. Il possédait à Grolley de vastes propriétés ; elles furent léguées aux pauvres et à l'église (Voir Documents). Cet homme généreux était D. Christian Grandjean, curé à Salquenen, en Valais.

Le tiers de la propriété donné aux pauvres fut cédé au bénéfice, à condition que le curé leur livrerait annuellement 4 sacs de grain, ce qui fut changé et modifié plus tard ; il applique aujourd'hui 20 messes.

Dans le don du curé Grandjean était une pièce de terre dite : « Pré de hène », et située dans le territoire de la commune de Ponthaux ; elle fut vendue à M. Mottas, en 1799, pour 650 écus, et l'argent fut employé à la construction de la cure.

Cette vente eut lieu sans l'autorisation de l'autorité ecclésiastique, qui ne cessa de réclamer pendant près de vingt ans, en faveur du bénéfice. En 1818, la commune céda enfin au bénéfice le pré dit *Lavanture* en compensation du pré de *Chêne* : l'acte fut rédigé le 7 février 1818.

Le domaine de la cure est aujourd'hui de 60 poses environ, avec une forêt ruinée de 8 poses.

La cure fut construite au commencement de ce siècle et l'habitation du fermier en 1878 ; le bénéficiaire est imposé annuellement pour cette construction jusqu'à extinction de la dette.

Autres bienfaiteurs. Jean Jaquet légua en 1672 tout son bien à la chapelle.

Le curé Angeloz lui légua 10 écus (30 fr.), pour des ornements.

François Ribotel fonda en 1642, un anniversaire à Chandon et à Grolley et donna à chacune de ces églises 15 écus pour des ornements.

Plusieurs chapelains doivent être placés au nombre des bienfaiteurs. D. Pierre Dey légua 120 fr. pour un calice. Le chapelain Pittet, 60 fr. pour l'huile de la lampe devant l'autel de Notre-Dame de Compassion. On devait l'allumer le jour de la fête, le Jeudi-Saint et d'autres jours désignés par le fondateur, 13 mai 1705. Il fonda encore en 1707, l'office de St-Antoine de Padoue, pour lequel il donna fr. 43»47.

Claudine, femme de Frantz Rossier légua sa part d'un pré situé près de la cure, pour la fondation de trois messes et de trois *Salve* (1675).

Séparation de Grolley de la paroisse de Belfaux.

La lutte pour arriver à une séparation fut longue et ordinairement très vive. Des intérêts étaient en opposition et quelquefois ceux de l'église et du salut des âmes qui, mal compris, rendaient la pacification générale difficile.

Les mémoires et correspondances prolixes se heurtaient et le bruit de ce choc allait en augmentant d'intensité.

La commune de Grolley, après avoir frappé à la porte de plusieurs autorités, s'adressa enfin au Corps législatif helvétique, qui prononça la séparation quant au civil, le 9 septembre 1801 (Voir les Documents et Bulletin helvét. 5, p. 534, Arch. cant., St-Nicolas-Belfaux, n° 58). L'évêque d'Odet prononça la séparation le 2 mai 1802.

Les difficultés cependant furent totalement tranchées quelques années plus tard. Le Chapitre de St-Nicolas réclamait une indemnité pour sa cure de Belfaux; le curé de cette localité et la paroisse demandaient aussi la continuation du paiement des corvées, des prémices, etc.

La nouvelle paroisse de Grolley paya en 1809 700 livres, au Chapitre de St-Nicolas pour le rachat de la prémice, des corvées, etc., et 625 livres à celle de Belfaux, en 1818, pour terminer toutes les difficultés agitées et soulevées à l'occasion de la séparation. Un impôt fut levé sur les terres des paroissiens pour payer ces deux sommes.

Le château de Rostère.

Ce lieu s'appelait en 1445 *Roseyry*. Un château féodal y fut construit à une époque inconnue; il appartenait, dans le XV^e siècle, à la famille d'Avenches. Dame Agnès de Montfort, fille de Jean, seigneur de Montfort et femme de noble Othon d'Avenches, y fit son testament le 11 mars 1485. Elle choisit l'église

des Frères-Mineurs de Fribourg pour sa sépulture, elle fit plusieurs legs aux églises de Fribourg, à son beau-frère D. Jacques d'Avenches, curé d'Autigny (Vol. 1, p. 241).

Dans le XVI^e siècle, nous trouvons les nobles Mayor établis à Rosière. Claude possédait la dime de Grolley en 1524 et Peterman fit rebâtir le château en 1543. « Maître Jehan Chabloroz, maçon, promet à noble Peterman Mayor, de bâtir à Roseyrys une muraille de maison ayant les estages ycy après désignés :

« Faire une maison à quatre muraille de la longueur et de de la largeur des anciennes, fournie d'une vyorbe (vive arête). « Le poile sera à six fenêtres, la chambre chaude à 4, la cuisine à 3 . . . et promet de faire les murailles de la hauteur de trois étages . . . avec trois voutes devant . . . » (Arch. cant., not. n^o 122.)

Kuenlin dit que ce manoir existait dans la partie basse du pré, du côté de Grolley, et il était ceint d'une muraille et entouré d'un fossé.

1576. Christophe de Praroman ancien avoyer d'Estavayer, acheta le château et les propriétés de Rosière ; l'Etat lui fit don d'un vitrail aux armes de la ville.

Ce manoir fut reconstruit par M. le comte Alphonse de Diesbach, c'est une élégante maison, dans une position saine et agréable, d'où la vue s'étend sur la chaîne des Alpes et du Jura.

Chapelains et curés de Grolley.

- 1490. D. Girard Bernard (Rôle des chapelains à la cure).
- 1500. D. Girard Maufert (Idem).
- 1536. D. Jean Wanyeur.
- 1543—1553. D. Nicod Fasan, religieux de Payerne.
- 1587. D. Duran Bernard, élu le 9 janvier (Rathserbk, 20).
- D. Girard Bossil ou Rossier (Rôle des chapelains à la cure), vers 1600.
- 1633. D. Georges Burret (Arch. cant., not. 5).
- 1640. D. Pierre Audriard, de Belfaux.

1649. D. **Jean Guay** (Arch. de Belfaux).

1649. D. **Jacques Guisolan**.

1653—1669. D. **Pierre Dey**, d'Estavayer-le-Gibloux (Voir Léchelles).

1669—1720. D. **Mathieu Pittet**, décédé à Grolley le 5 août 1720, à l'âge de 51 ans.

1720—1724. D. **Pierre Jaquet**, de Grolley, y décédé le 3 novembre 1724.

1724—1754. D. **Pierre Cuennet**, de Grolley, où il est décédé le 3 juin 1754.

1754—1796. D. **Pierre Page**, de Châtonnaye; il fut frappé d'apoplexie en 1786, son successeur fut son vicaire pendant 6 ans, soit jusqu'à sa mort.

1786—1831. D. **Claude Dumas**, de Sommentier, membre correspondant de la Société économique de Fribourg depuis sa fondation. Vicaire pendant 6 ans, il fut nommé premier curé de Grolley.

1831—1844. D. **Pierre Magnin**, de Cottens, décédé à Grolley le 25 novembre 1844.

1843—1861. D. **Pierre Raboud** (Voir vol. 2, p. 157).

1862—1876. D. **Jérôme Ruffieux**, Ord. St-Bernard, décédé à Grolley le 3 janvier 1876.

1876—1881. D. **Pierre-Joseph-Clément Baudévin**, de Rueyres-St-Laurent, né le 2 juin 1843, ordonné le 4 septembre 1870, vicaire à Courtion, curé à Hauteville en 1871.

1881. D. **Jean-Léon Taillandier**, de Colmar, né le 6 février 1848, ordonné le 21 septembre 1872, vicaire à Attalens et à Vevey, curé à Morges en 1873.

Documents.

Testament de D. Chrétien Grandjean. — « Au nom de
« Dieu domp Christian Granjean, de la seigneurie de
« Frybourg, curé et administrateur de l'église de Sarqueno
« (Salquenen) en Vallais, le quel grièvement malade . . . déclare,
« dispose, ordonne qu'après son obit le revenu annuel
« du bien et tènement de Grollay en la paroisse de Belfo . . . ,

« soit en maison, granges, vergers estre partagé en trois portions.
 « Des quelles la première devoit servir pour la chapelle et
 « esglise de Grolley et pour ce, le recteur et vicaire resteroit
 « obligé de célébrer annuellement six messes pour le salut de
 « son ame et de ses antécresseurs.

« La seconde seroit pour chacun an élargie aux pauvres. Et
 « la tierce part qu'on la devoit appliquer à la reparation et
 « bastiments de l'église et tous sauf l'amodiation des dits biens
 « ainsin qu'il l'avoit jusque alors laissé avecq certaines condi-
 « tions a Christan Granjean ainsi la lui confirmoit par la der-
 « nière volonté soub les mêmes charges à condition qu'il devoit
 « bien cultiver et fournir tous les ans le payement, aultrement
 « que l'exécuteur et procureur sousnommé avoit puissance esta-
 « blir un aultre grangier.

« Pour confirmation de la quelle son ordonnance en donnoit
 « la charge du gouverneur . . . de Groley le quel debvra prendre
 « soing et donner ordre que son intention soit bien exécutée.
 « Et pour recompense de la peine . . . luy commande fournir
 « du revenu annuel du dit grangier un sac de bled. . . .

. . . . Le testateur a voullus qu'on devoit prendre quatre
 « bichollets d'argent pour en faire un calice et la patène pour . . .
 « l'église de Grolley . . . »

Il dispose du bien de Courtion en faveur de ses parents avec
 la charge de faire des aumones, payer les funérailles, etc.

« Fait et passé à Sarqueno en Vallais l'an 1630 le 14 août
 « en présence du R. P. Pierre-Paul Finef vy prieur des Carmes
 « à Gerunde, curé de Sierro (Sierre), Christian Granjean, Loys
 « Jaquet.

« Antoine Macherel, notaire.

« Ce testament a été traduit du latin en ceste langue . . .
 « par le secrétaire sousigné.

« Antoine de Montenach. »

1801. « La chambre administrative fit connaître au chapitre de
 « St-Nicolas, la démarche de la paroisse de Groley et lui demanda
 « avis sur cette séparation. Le Chapitre répondit le 30 juin 1801...
 « En qualité de curé primitif de la paroisse de Belfaux, nous
 « devons nous opposer à toute innovation, qui diminueroit les

« revenus de dite cure, puisqu'en vertu de la bulle d'incorporation de l'an 1513, par Léon X ces revenus doivent non seulement suffire à l'entretien convenable du curé desservant la dite paroisse ; mais aussi à une partie de celui de notre chapitre, qui forme le corps paroissial de la ville de Fribourg et qui en outre est chargé de tout l'entretien des bâtimens du dit bénéfice de Belfaux.

« Mais en vous priant d'avoir égard a notre opposition, nous vous observons bien expressement qu'elle ne porte que sur l'intégrité des revenus actuels de la cure de Belfaux et que par conséquent, si malgré le démembrement demandé ces revenuz étoient conservés intacts ou remplacés par une indemnisation équivalente d'un autre genre, dès lors toute notre opposition cesseroit, n'enviant point au chapelain-vicaire de Groley le titre de curé, ni à sa chapelle celui d'Eglise paroissiale.

« Nous vous observerons en passant : 1° Que nous devons être étonné que les ressortissants de Groley osent dans leur pétition appeler *des Dons*, les redevances qu'ils ont jusqu'ici payés à la cure de Belfaux à l'instar de tous les autres paroissiens ; 2° Que le C. Auderset, curé desservant de notre cure de Belfaux, nous a assurés que les jours de fêtes solennelles, ou le R^d chapelain de Groley doit venir remplir ses fonctions à la paroisse, les offices divins se font à Groley en entier et aussi solennellement que si le chapelain ne venait pas à Belfaux, de manière que les ressortissants de cette commune ne sont point dans le cas de venir chercher une grand messe ou des vêpres dans ce dernier endroit. D'où il s'ensuit que le principal motif sur le quel ils bassent leur demande en separation est de toute nullité.

« F.-N. Fivaz, chan. secrét. »

La chambre administrative du canton de Fribourg au R^m Evêque (Fribourg, 20 avril 1802).

..... « En attendant nous ne pouvons vous céler tout le mécontentement, que nous donne la conduite de la paroisse de Belfaux, qui en dépit de l'ordre qui lui a été donné dans la séance tenue chez vous le 2 courant, de produire de suite

« ses comptes depuis 20 années, ne s'est point encore exécutée
 « et n'a pas même daigné faire de réponse. Vous avez sentis,
 « comme nous, R^{me} Evêque, qu'il étoit plus que temps de termi-
 « ner une fois pour toutes cet objet de séparation avec la com-
 « mune de Grolley, et il n'y a plus moyen de donner les mains
 » aux délais toujours renaissant que Belfaux suscite. Veuillez en
 « conséquence faire savoir et au Rd Curé et à la paroisse que
 « si d'ici a samedi les comptes ne sont pas remis, nous pronon-
 « cerons et passerons outre sur l'indemnité que Grolley doit
 « payer à Belfaux.

« Le jour que vous nous fixerez pour cette décision et
 « que nous vous prions de rapprocher le plus possible, nos
 « députés se rendront auprès de vous pour conclure définiti-
 « vement et de concert.

« Agrééz.

Chollet, secrét. »

La même chambre à l'évêque. (Fribourg, 11 mai 1802).

« La résistance opiniâtre, qu'opose la paroisse de Belfaux
 « aux réclamations d'office, qui lui ont été faites réitérément
 « tant par nous que par la commission établie pour terminer
 « la séparation de la commune de Grolley, nous forcent à prendre
 « des mesures plus efficaces pour remplir les intentions du
 « gouvernement et faire droit à la juste attente de la commune
 « de Grolley; nous aurions cru que ce seroit enfin le cas de
 « départir sans délai l'institution au R^d Curé de Grolley et de
 « laisser ensuite au R^d Curé et à la paroisse de Belfaux, le
 « soin et la liberté de faire valoir par devant la même com-
 « mission les prétentions en dédommagement, qu'ils croieroient
 « avoir contre la commune de Grolley, sous bénéfice à cette
 « dernière de s'en racheter. Mais avant de nous décider nous
 « nous faisons un devoir de venir prendre votre avis et de
 « vous soumettre notre opinion.

« Si ce parti vous paraît ainsi qu'à nous propre à mettre
 « fin à cette trop longue affaire, nous vous prions de faire
 « parvenir de suite l'institution curiale au R^k Curé de Grolley
 « et dans tous les cas de vouloir bien nous communiquer vos
 « idées sur la présente proposition. Le zèle évangélique joint à
 « l'esprit de sagesse et de conciliation que vous n'avez cessé

« de déployer même dans les momens les plus difficiles, nous
 « sont un sûr garant que vous contribuerez de tout votre pou-
 « voir a faire cesser les dissensions qui règnent entre ces deux
 « publics voisins.

« Agréez

« Thorin, administrateur.

« Schaller, secrétaire. »

(Original, arch. Odet).

1802. Jean-Baptiste d'Odet, par la grâce de Dieu, etc., évêque :

« Notre qualité de premier pasteur de ce diocèse, nous im-
 « pose l'obligation de pourvoir à ceux qui nous sont donnés
 « dans l'ordre spirituel, tous les secours de la religion et consi-
 « dérant qu'entre ces secours, ceux des plus consolants pour
 « eux, c'est l'établissement de nouvelles paroisses et de nou-
 « veaux pasteurs, parce qu'il est la source d'où découlent les
 « autres, Nous sommes toujours portés a recevoir favorablement
 « les demandes qui nous sont faites à cet égard lorsqu'au plus
 « grand avancement du salut des ames, l'éloignement des dangers
 « ou elles peuvent être exposées, les circonstances des temps,
 « des lieux, nous paroissent exiger un nouvel établissement
 « de cette nature.

« C'est pour obtenir cet avantage que les communiens de
 « Groley nous ont tres humblement représentés que l'autorité
 « ecclésiastique ayant déjà permis à leurs ancêtres d'avoir un
 « R. prêtre fixé dans leur endroit pour la desserte de leur église
 « sous le titre de chapelain, ou de Vicaire en chef, ils avoient
 « à la vérité, dans son ministère les secours les plus néces-
 « saires à la religion, mais que malgré cette concession gracieuse
 « en restant unis comme paroissiens à ceux de Belfaux, il résulte
 « cependant de cette union différens inconveniens et aggra-
 « vemens, qu'ils estimoient assez considérables, pour nous enga-
 « ger à les séparer totalement de la mère église de Belfaux,
 « en érigeant leur eglise en paroisse et leur vicariat soit cha-
 « pelenie en cure à charge d'ames.

« Leur 1^{re} raison étoit que leur R. chapelain soit vicaire
 « étoit obligé en certaines solennités de l'année d'assister aux
 « offices de paroisse à Belfaux et ne devant es dits jours cele-

« brer à Grolley qu'une messe matinale, une grande partie des
 « habitants de ce dernier endroit et surtout la jeunesse se ren-
 « dant ainsi à Belfaux y passait le reste des s. jours dans les
 « cabarets non sans frais et scandales et sans causer beaucoup
 « désagréments dans leurs familles.

« La 2^{me} raison qu'ils alléguaient étoit que nos prédécesseurs
 « ayant laissé la liberté à ceux de Grolley de s'acquitter de
 « certains devoirs religieux soit dans l'église paroissiale de
 « Belfaux soit dans l'église de Grolley, comme par exemple, la
 « la publication des bans et la bénédiction du mariage, cette
 « concession pouvoit causer entre eux et dans les registres une
 « confusion qui n'existe nulle part. Outre que cette liberté de
 « s'adresser au R. curé de Belfaux ou a leur chapelain étoit
 « propre, parce que rien ne flatte plus que la confiance, a trou-
 « bler entre ceux-ci, la bonne harmonie nécessaire entre ecclé-
 « siastiques pour travailler avec succes à la sanctification des
 « peuples.

« A ces deux raisons, ils en ajoutaient une troisieme, savoir
 « qu'ils avoient a grands frais rebâti leur eglise qu'ils l'avoient
 « abondamment fournie de tout ce qui est nécessaire pour le
 « culte divin, qu'un nouveau presbitère venoit d'être encore
 « depuis peu de leur occasionner une depense considérable et
 « que la maintenance de tous ces objets joints aux différents
 « impôts que les circonstances forçoient le gouvernement d'ériger,
 « leur rendoit chaque jour plus pesantes les charges parois-
 « siales qu'ils devoient soutenir pour leur quote-part, en faveur
 « de la mère-église cure de Belfaux, charges dont ils espéroient
 « pouvoir se redimer à un taux modéré s'ils obtenaient de Nous
 « la separation demandée

« Cependant comme l'accord doit régner entre la puissance
 « spirituelle et temporelle demandoit de Nous que celle ci fut
 « préalablement informée de la demarche des suppliants, nous
 « n'avons rien voulu statuer sur leur demande avant qu'il nous
 « constat que le dessein de la commune de Grolley eut été mis
 « sous les yeux du gouvernement,

« Or le gouvernement ayant non seulement donné son assen-
 « timent à la séparation et création de nouvelles paroisses

« demandées; mais ayant de plus manifesté, de la manière la
« plus positive son vœu pour que dite séparation et création
« eussent lieu, à ces causes après avoir murement considéré les
« raisons alléguées par les dits communiers de Groley et dans
« ferme confiance que l'obtention de la grace demandée sera
« pour leur descendans un pressant motif de sanctifier les jours
« consacrés aux devoirs religieux en évitant avec soin la fré-
« quentation des cabarets soit de Belfaux soit d'ailleurs. Ayant
« en outre particulièrement égard au désir du gouvernement
« manifesté sur cet objet, après avoir invoqué le nom de Dieu,
« afin que cette séparation et création contribue à son plus
« grand honneur et gloire: avons séparé ainsi que par les
« présentes séparons le territoire du dit Groley de la paroisse
« et mère église de Belfaux et erigé ainsi que par les présentes
« érigeons la chapelle de Groley sous le titre de St-Jean-Baptiste
« en véritable église paroissiale avec les prérogatives et hon-
« neurs que lui accordent en cette qualité, les SS. canons de
« l'église.

« Voulons en conséquence et enjoignons à tous ceux qui
« habitent et habiteront dans la suite sur le territoire du dit
« Groley de regarder l'église susnommée de St-Jean-Baptiste
« comme leur véritable et unique église paroissiale pour y rem-
« plir tous les devoirs de bons et fidèles paroissiens.

« Les curés de dite paroisse seront nommés à l'avenir par
« ceux de Groley, comme ils nommaient ci-devant leur vicaire
« soit chapelain; les quels après leur nomination recevront de
« nous et de nos successeurs l'institution canonique.

« Quant à la demande des suppliants tendante à pouvoir se
« rédimer des charges qui leur incombent, soit à l'égard de
« l'église soit à l'égard de la cure de Belfaux (admettant ici
« dans ses protextes, le Ven. Chapitre de St-Nicolas, pour ce
« qui regarde la cure de Belfaux) nous exhortons de nouveau
« les intéressés de finir cette affaire par un arrangement amical,
« faute de quoi les parties s'en tiendront au jugement qui en
« sera porté par autorité compétente.

« En foi de quoi, avons signé les présentes, fait apposer
« notre sceau près la signature de notre secrétaire.

« Fait en notre maison de campagne à Avry-devant Pont, le
« deuxième jour de mai l'an mille huit cent deux.

« Jean-Baptiste, évêque de Lausanne. »

(Par ordre, Gottofrey, secrét. épisc.).

TABLE DES MATIÈRES

5^{me} et 6^{me} VOLUMES

	Pages.
Abbayes	374
Aeby	351, 353, 364
Albigois	341
Alliez	425
Alt	342
Ammann	60, 61, 344
Anne (chapelle de Ste-).	498
Annonciades (religieuses)	171, 484
Antiphonaire	146
Antoine (chapelle de St-)	455
Appenthel	420
Arsent	375
Augustins	480
Autavaux	137
Avouerie	31
Béat (chapelle de St-)	482, 551
Béghards	453
Béguines	172, 445, 452
Bibliographie 26, 76, 205, 206, 442, 445, 444, 468, 471, 483, 561	
Bénéfice	41, 34, 57, 59, 101, 247, 280, 292, 464
Bienfaiteurs	15, 35, 62, 90, 101, 247, 279, 449, 464, 465
Billens (de)	509

	Pages.
Boccard	419
Bourguillon	457
» Léproserie	457
» Eglise	462
» Chapelle	463
Buman	340, 342
Capucins	170, 436
Carte du canton	203
Castella	345
Catelan	205
Chantre	368
Chapelle de Notre-Dame-des-Ermites	434
Charles	265
Châtaignier	293
Châtillon	45
Chenaux	44, 297
Choralis	368
Clerval (Sœurs de)	188
Claude (chapelle de St-)	88
Cloches	8, 87, 146, 246
Clocher de St-Nicolas	399
Coadjuteurs	363
Collation (droit de)	9, 57, 86, 166, 247, 360
Collège St-Michel	443
Colonna (duchesse de)	512
Confréries 12, 57, 89, 173, 252, 281, 297, 371, 411, 442, 468 481, 538.	
Conrey (le festin dit)	178
Conventuels, Cordeliers	434
Corpataux (chapelle).	38
» Chapelains	40
Cosandey (Mgr)	352
Courses archéologiques	28, 45, 80, 113, 282
Croisier	183
Croix du Sault	105
Crin (de)	123, 555

	Pages.
Crucifix de Grangettes	534
Cures	34, 88, 101
Curés 22, 68, 94, 109, 224, 268, 281, 299, 356, 433, 469, 497 515, 527, 542, 557, 572.	
Da (chapelle du)	89
Daudaz (chapelle de la)	549
Dey	22, 75
Diesbach	343
Documents . 78, 96, 115, 233, 257, 275, 473, 520, 561, 573	
Dominicaines	167
Du Jordil	400
Du Pré	203
Duvillard	326, 331
Echarlens	5
» Eglise	7
» Chapelle	9
» Collation	9
» Bénéficé	11
» Fondations diverses	13
» Ecoles	15
» Bienfaiteurs	15
» Usages	17
» Statistique	18
» Objets d'art	18
» Familles distinguées	20
» Curés	22
» Chapelains	22
» Courses archéologiques	28
Ecoles	15, 92, 179, 294
Ecuwillens.	29
» Eglise	33
» Cure	34
» Bienfaiteurs	35
» Fondations diverses	37
» Curés	41

	Pages.
Ecuwillens, courses archéologiques	45
Englisberg	508
Ependes	46
» Eglise	52
» Chapelles	56
» Collation	57
» Bénéfice	57
» Chapellenie	59
» Fondations diverses	61
» Bienfaiteurs	62
» Usages	65
» Chapelains	66
» Curés	68
» Documents	78
» Course archéologique	80
Ermitages, ermites 40, 172, 441, 442	442
Estavannens	81
» Erection de la paroisse	84
» Eglise	86
» Confrérie du St-Esprit	89
» Bienfaiteurs	90
» Ecoles	92
» Usages, fêtes	93
» Statistique	93
» Curés	94
» Documents	96
Estavayer-le-Gibloux	98
» Etymologie	98
» Eglise	99
» Bénéfice	101
» Bienfaiteurs	101
» La Croix du Sault	105
» Faits divers	106
» Statistique	107
» Chapelains	109
» Curés	109
» Courses archéologiques	113
» Documents	115

	Pages.
Estavayer, d' (nom de famille)	194, 510
Estavayer-le-Lac	118
» Etymologie	118
» Difficultés en 1399	120
» St-Vincent Ferrier	123
» Rébellion de 1426	123
» Procès Martignac	125
» Réformation	129
» Eglise	137, 143
» Stalles	140
» Autel, sacristie	144, 148
» Monstrance	145
» Objets d'art	145
» Cloches	146
» Autels, chapelles	148
» Chapelles de Rive	160
» » de Sévaz	163
» Prieurs de Sévaz	165
» Collation	166
» Dominicaines	167
» Minimes (Pères)	168, 235
» Franciscains	168
» Jésuites	171
» Rédemptoristes	171
» Annonciades	171
» Béguines	172
» Ermite	172
» Confréries, usages	173
» Processions	174
» Mystère de la Passion	175
» » des Rois	176
» Pèlerinage	177
» Conrey	178
» Ivrognerie	179
» Ecoles.	179
» Frères des écoles	180
» Sœurs Ursulines	182

	Pages.
Estavayer-le-Lac. Sœurs du Sacré-Cœur	187
» Sœurs de Clerval	188
» Industrie	188
» Hôpital	189
» Maladies contagieuses	190
» St-Martin	201
» Juat	201
» Millet	204
» Ganet	205
» Catelan	205
» Grangier	206
» Prédicateurs	207, 234
» Clergé	209
» Curés	224
Everdes	20, 28
Farvagny	239
» Eglise	242
» Bénéfice	247
» Cloches	247
» Bienfaiteurs	249
» Fondations	252
» (Petit-)	255
» Documents	257
» Chapelle de Montban	258
» Chapelains	277
Posat	261
» Chapelains	266
» Curés	268
Fétigny	272
» Paroisse	275
» Eglise	278
» Bienfaiteurs	279
» Bénéfice	279
» Chapelains, curés	281
» Courses archéologiques	282
Font	284

	Pages.
Font. Paroisse	288
» Eglise	290
» Bénédicte	292
» Ecoles	294
» Prêtres français	298
» Curés	299
» Courses archéologiques	299
Fêtes	50, 385
Fontaine	347
Franciscains	168
Frères des écoles	181
Fontana	77
Fondations	37, 88, 104, 250, 252, 273, 313
Forel	158
Fribourg	309
» Albigeois	311
» Fondation de <i>prime</i>	313
» Clergé de St-Nicolas	314
» Chapitre de St-Nicolas	316, 356
» Curés de St-Nicolas	356
» Collation	360
» Coadjuteurs	363
» Prédicateurs	364
» Chantre, choralistes	368
» Sacristains	371
» Confréries, abbayes	371
» Pèlerinages	375
» La Réforme	376, 385
» Mystères, fêtes, jeux	385, 391
» Bataille de Vilmergen	387
» Eglise de St-Nicolas	391, 403
» Tour de St-Nicolas	399
» Eglise de Notre-Dame	403, 427
» Clergé de Notre-Dame	414, 422
» Recteurs de Notre-Dame	416
» Hôpitaux	413, 427
» Curés de l'hôpital	433

	Pages.
Fribourg. Cordeliers	434
» Visitation (couvent).	434
» Séminaire	436
» Ermitage du Palatinat	441
» St-Léonard	442
» Collège	443
» Ursulines	443
» Chapelles de St-Jacques, de St-Pierre	444, 452
» Chapelains de St-Pierre	450
» Béguines	452
» Chapelles de St-Antoine, de St-Maure	455
» Bourguillon	457
» Curés de Bourguillon	469
» Villars-les-Joncs	471
» Circonscription des paroisses	473
» Rectorat de St-Maurice	479, 486
» Augustins	480
» Confréries	487
» Oratoire Progin	483
» Religieuses Annonciades	484
» Rectorat de St-Jean	486
» Petit-St-Jean	487
» Eglise	489
» Paroisse	489
» Chapelains, curés	495
» Chapelle de Lorette	500
» Maigrange	503
» Montorge	504
» Rédemptoristes	505
» Providence	505
Gambach	313
Genet	205, 221
Givisiez	507
» Vente du village et du droit d'avouerie	508
» Eglise	511
» Notabilités	512

	Pages.
Givisiez. Cures	515
» Documents	520
Glasson	502, 518
Glatinis	233
Gletterens	524
» Eglise	525
» Séparation	526
» Chapelains, curés	527
Grangettes	528
» (nobles de)	528
» Lullin	529
» Reynold	530
» Prise du château	531
» Eglise	532
» Crucifix	534
» Paroisse	535
» Reliques de la Ste-Croix	538
» Confréries	538
» Missions	540
» Curés	542
Grangier	206, 220, 221, 223, 233
Grandvillard	545
» Eglise	547
» Chapelle	548
» Chapelle de la Daudaz	549
» Vicariat	550
» Réforme	551
» Fondations	553
Grolley	564
» Réforme	566
» Eglise	568
» Bénéfice	569
» Paroisse	571
» Rosière (château)	571
» Chapelains, curés	572
» Documents	573
» Guérin (St-)	9

	Pages.
Hauterive	45
Hérésie (Voir Réforme, etc.)	376, 385, 551, 566
Hollard	322
Hôpital	189, 413, 427, 433
Hussites	366
Huber	320
Industrie	188
Ivrognerie.	179
Jacques (St-)	444
Jésuites	171, 264
Jeux	389
Josse (St-)	499
Juat	201
Kæmmerling	337, 342
Landerset	342
Lenzbourg	350, 419
Léonard (chapelle de (St-)	447
Léproserie	65, 190, 457, 471
Ligritz (Gléresse)	339
Loffing	349
Lorette (chapelle de)	500
Lullin (noble).	529
Maggenberg	357
Magnedens	39
Maigrauge	503
Maitrise	368
Maillardoz	344
Martignac	125
Maure (chapelle de St-)	455
Millet	204
Minimes	168, 235
Miséricorde (chapelle de)	456
Monstrance	101, 145, 467
Montban	258

	Pages.
Montenach	341, 343, 345
Monthonay	120
Montorge	504
Muèses	39
Musard	324
Mutzo	49
Mystère	175, 176, 385
Notre-Dame	403, 427
» de Bon-Secours	438, 441
» Auxiliatrice	441
» des Ermites	434
Objets d'art antiques	48, 49, 88, 101, 144, 145, 205, 247 393, 467, 481, 492, 494.
Odet	344, 346, 347, 350, 398, 439
Orgue	88, 143
Oratoire Progin	483
Palatinat	444
Peinture	145
Pèlerinage	177, 371, 375, 464
Prédicateurs	207, 365, 374
Peste	192
Petit-Farvagny	255
Pierre (St-)	444, 446, 450
Prêtres français	298
Primes	313
Processions	13, 65, 173, 376, 465
Pommes de terre	293
Posat	261, 266
Posieux	38
Providence (établissement de la)	505
Ræmy	342, 474
Rébellion	123
Recteurs de Notre-Dame	416
Rectorat de St-Jean	486
» de St-Maurice	479

	Pages.
Rédemptoristes	171, 505
Réforme	96, 129, 274, 289, 376, 495, 551, 566
Reliques de Ste-Croix	538
Reyff	341, 363
Reynold	293, 345, 418, 530
Rive (chapelle de)	160
Rois (fête et mystère des)	65, 176
Rosières (château de)	571
Rueyres-St-Laurent	103, 107
Sacré-Cœur (Sœurs du)	187
Sacristain	371
Sault (Croix du)	105
Séminaire	436, 441
Senèdes	58
Sévaz	165
Schaller	349
Schibenhart	325
Schneuwly	322, 328, 354
Stalles	140
Statistique	17, 93, 107, 194
Usages	17, 37, 65, 93, 107, 173
Ursulines (Sœurs)	182, 443
Villarlod	105
Villarsel-le-Gibloux	114
Villars-les-Joncs	171
Vilmergen	386
Vincent (St- Ferrier)	123
Visitation	134, 435
Vitraux	20, 56
Vonderweid	345
Vulpus (Fuchs)	338
Vult (St-)	455
Werro	332
Wuilleret	353